This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 49786 2

Digitized by Google

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LXIV - LXV

REVUE DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

1re et 2e Livraisons — Janvier et Février 1890

TOME VINGTIÈME

ANGERS
IMPRIMERIE-LIBRAIRIE GERMAIN ET G. GRASSIN
RUE SAINT-LAUD

1890

Digitized by Google

SOMMAIRE

1° *Jean Bodin. Sa vie et ses œuvres.*— CASTONNET DES FOSSES.

2° *La guerre entre Louis XIII et Marie de Médicis* (1619-1620) (*suite*). — Eusèbe PAVIE.

3° *Description architectonique de l'église de Bocé. Projet de restauration.* — Cte DE GALEMBERT.

4° *Étude sur les Comptes de Macé Darne, maitre des œuvres de Louis Ier, duc d'Anjou et comte du Maine* (1367-1376), d'après un manuscrit inédit du British Museum (suite). — André JOUBERT.

5° *Une victime de la Révolution : M. Huau de la Bernardrie, curé de Saint-Clément de Craon.* — E. QUERUAU-LAMERIE.

6° *Chronique.* — A. J.

Le cartulaire noir de Saint-Maurice. — L'exposition de la Société des Amis des Arts. — M. A. de Villiers, officier d'Académie. — Mort de MM. Meleux, Coutret, Mérit et Choyer. — M. de la Borderie, membre de l'Institut.

7° *Chronique bibliographique.*

Les Noellet, par René Bazin. — Recherches pour servir à l'histoire des arts en Poitou, par Jos. Berthelé. — André JOUBERT.

L'Espagne et l'Andalousie, par J.-T. de Belloc. — Le pays des Pharaons, par J.-T. de Belloc. — R. B.

Henri de La Rochejaquelein et la guerre de Vendée. — Q.-L.

Mémoires et consultations en faveur de Jeanne d'Arc par les juges du procès de réhabilitation, publiés par Pierre Lanéry d'Arc. — E. F.

Prix de l'abonnement à la *REVUE DE L'ANJOU*

12 francs par an

Digitized by Google

REVUE

DE L'ANJOU

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

TOME VINGTIÈME

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
RUE SAINT-LAUD

1890

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Nijhoff
5-13-28
16143

JEAN BODIN

SA VIE ET SES ŒUVRES

Jean Bodin naquit en 1529, au village des Banchets, près Angers, d'une bonne famille de cette ville, si nous nous en rapportons à Nicéron. Son père n'est nommé nulle part ; quant à sa mère, si nous en croyons les traditions, elle serait une Juive d'une de ces familles d'Espagne, secrètement émigrées en France, où elle vivait par la tolérance de l'autorité. L'historien de Thou, qui parle de Bodin, garde le silence sur cette particularité relatée dans une lettre d'un nommé Chapelain, adressée à Herman Conring. Un grand nombre de biographies affirment le fait sans preuves et cependant une telle naissance nous paraît probable par le commerce constant que Bodin entretenait avec les Rabbins, par sa connaissance profonde de l'hébreu et des livres hébraïques, l'hostilité qu'il montra surtout à la fin de ses jours contre le Christianisme, aussi bien contre les Protestants que contre les Catholiques et ses tendances juives qu'il manifesta à différentes reprises.

Nous savons peu de choses sur les premières années de Bodin ; il commença ses études à Angers ; suivant l'historien de Thou, il aurait fait profession de foi dans l'ordre des Carmes, et ensuite ayant réclamé contre ses vœux, il en aurait été relevé. Ce fait est démenti par Ménage et nous

Digitized by Google

ne pouvons rien affirmer à ce sujet. Bodin, qui aime à rappeler les actes de sa vie politique, en use peu en ce qui concerne sa vie privée ; il se rendit à l'université de Toulouse où il étudia le droit et prit ses degrés. Nous le trouvons dans cette ville dès 1548, et notre compatriote révèle son caractère qui n'avait rien de sympathique. Ambitieux et avide de se signaler, il professe avec une audace et une violence qui, tout en lui conciliant les faveurs des Toulousains, alors en grande majorité partisans des idées nouvelles, sont parfois cependant effrayés de la hardiesse des opinions du jeune professeur. Il veut écrire et publie son premier livre; c'est une traduction en vers latins du poème d'Oppien sur la chasse, *Oppiani Cynegetica sive de Venatione libri IV*, avec un commentaire dédié en 1555 à Gabriel Bouvery, évêque d'Angers qui, tout récemment, en 1552, s'était fait remarquer par son orthodoxie. En lui dédiant son livre, Bodin pensait s'assurer un protecteur dont il avait besoin. Quelques mois auparavant, le célèbre professeur Turnèbe des Andelys, avait publié un poème sur le même sujet et il accusa formellement notre compatriote d'avoir commis un plagiat à son détriment.

Turnèbe était profondément et sincèrement catholique ; Bodin s'était déjà fait connaître comme novateur et, dans la lutte qu'il soutint contre Turnèbe, il se montre plein d'acrimonie, envieux, jaloux de la réputation de son rival ; il se pose en novateur qui combat l'ancien édifice social et veut prendre à partie ceux qui sont disposés à le défendre et en sont les partisans.

Le Protestantisme avait fait son apparition en France sous François Ier, et depuis il n'avait fait que des progrès. En 1558, l'on estimait à 400,000 le nombre des Réformés. A quoi la doctrine de Calvin devait-elle ses succès en notre pays ? Surtout à son caractère politique. La noblesse et la bourgeoisie, imbues alors des idées contraires à l'unité nationale, avaient accueilli favorablement les idées nou-

Digitized by Google

velles, et bon nombre de gentilshommes et de bourgeois y avaient adhéré. Le peuple aussi écoutait volontiers les appels séditieux qui partaient des prêches et il y était encore poussé par la situation où il se trouvait. Pour lui la Réforme était surtout une solution sociale. La découverte de l'Amérique et de ses mines d'or avait accompli en Europe une véritable révolution économique. L'abondance croissante du numéraire avait considérablement augmenté le prix des denrées et celui de la main d'œuvre était resté le même. En outre, sous le règne de Henri II, une maladie que rappellerait l'oïdium, avait détruit la plus grande partie des vignobles. Des provinces naguère florissantes étaient devenues misérables et tout naturellement les novateurs devaient y trouver du crédit. Les masses populaires, du moment qu'elles souffrent, ne sont que disposées à écouter les mauvais conseils. Aussi nous trouvons que jusqu'à présent les historiens ont eu le tort de négliger l'importance de la question économique, pour ne voir dans nos guerres de religion qu'une révolte contre l'autorité de l'Église.

Toulouse était à cette époque l'une des villes les plus agitées du royaume. Catholiques et Protestants étaient en présence les uns des autres et des assemblées populaires avaient lieu fréquemment. La violence était à l'ordre du jour et d'autant plus grande, que chaque parti pressentait la guerre civile. La capitale du Languedoc comptait plus de vingt-cinq mille Réformés et en outre le vieux levain Albigeois existait toujours. Quelle est l'attitude de Bodin dans cette ville? Il n'est ni Papiste, ni Huguenot; il se pose en novateur, il aime à paraître dans les réunions publiques, et il y fait des discours en latin, qui furent imprimés plus tard, en 1559, sur l'éducation, *Oratio de instituenda in republica juventute;* il composa aussi un traité *De decretis* qu'il fit détruire avant sa mort à Toulouse. Bodin semble attendre les événements et il ne se prononce pas ouver-

Digitized by Google

tement pour une cause quelle qu'elle soit. Bientôt la situation qu'il avait dans cette ville devint difficile; il avait, quelque temps auparavant, résidé à Paris, en 1555; il y revint en 1561, pensant y trouver une position digne de lui.

L'on était à la veille de graves événements. Les Protestants étaient plus redoutables que jamais et formaient un état dans l'état. Ils avaient divisé les provinces en cercles, et les synodes nationaux qu'ils avaient tenus à Paris en 1559 et à Poitiers en 1560, étaient de véritables assemblées politiques où l'on préparait la guerre civile. En 1561, les États généraux avaient été convoqués à Pontoise et un colloque de théologiens catholiques et protestants avait été réuni à Poissy. En 1562, commençait la première guerre de religion; elle fut atroce. Catholiques et Protestants s'entretuaient; ces derniers dévastaient les églises, violaient les tombeaux, brisaient les statues; que de chefs-d'œuvres périrent alors! A Orléans, les Huguenots renversèrent le monument élevé à Jeanne d'Arc et précipitèrent sa statue dans la Loire. Cette profanation couronne toutes les autres; après ce crime de lèse nation, faut-il s'étonner si les masses populaires restées profondément catholiques, aient usé de représailles et se soient laissées aller à commettre des excès.

Bodin ne prit pas part à la guerre civile; il ne songeait pas pour le moment à jouer un rôle politique; il avait quitté le professorat pour s'attacher au barreau. Pierre Seguier, Christophe de Thou, Charles Dumoulin, étaient en possession de la renommée, et François de Moncholon, Brulard, Versoies, Loysel, les frères Pichon, Pasquier, qui débutaient, leur promettaient de dignes successeurs. Bodin ne réussit pas dans la plaidoirie; aussi le voyons-nous bientôt s'adonner à l'étude historique du droit. Peu après, il adressait au Protestant Boutru des Matras, son compatriote, une lettre où il exposait en toute liberté sa théorie

Digitized by Google

libre sur les religions qui devait faire le fond de son dernier livre. Cette déclaration était des plus audacieuses et notre compatriote ne dissimulait plus son indifférence complète en matière de religion. En 1566, paraissait sa méthode pour étudier l'histoire, *Methodus ad facilem historiarum cognitionem.* L'esprit de l'auteur se montre tout entier dans ce livre qui ne mérite nullement sa réputation et nous sommes loin de partager l'admiration qu'il inspire à M. Baudrillart. Nous pensons devoir en donner un résumé.

Bodin, conformément à ses habitudes, se posait tout d'abord en novateur et, dans sa préface, il rompait avec le droit romain auquel il préférait le droit universel, pensant apprendre quelque chose de nouveau; il déclare que pour connaître les sociétés humaines, l'autorité des historiens est non moins nécessaire que celle des jurisconsultes. L'ouvrage est divisé en neuf chapitres. Le premier, *quid historia sit et quotuplex*, divise l'histoire en histoire humaine, histoire naturelle et histoire divine. Le second, *de ordine historiarum*, indique et détermine les rapports de l'histoire humaine avec l'histoire divine. Le troisième, *de historicorum delectu*, s'inspire souvent des *Recherches de la France* d'Étienne Pasquier et divise les historiens en plusieurs classes. Le quatrième n'a aucune valeur. Le cinquième, *de recto historiarum judicio*, établit une comparaison entre le caractère des peuples et les climats et parle de l'influence des astres. Le sixième est comme la préface de son livre sur la république. Le septième, *confutatio eorum qui quatuor monarchias aureaque sæcula statuunt*, traite des différentes formes du gouvernement. Le huitième, *de temporis universi ratione*, a trait aux origines de l'humanité. Le neuvième est employé à citer les historiens qui traitent de l'origine des nations et à rechercher si, sur cette question, elles n'ont pas été égarées par leur patriotisme.

Digitized by Google

Tel est le livre de Bodin et nous nous étonnons à bon droit de la célébrité qu'il a value à son auteur. Il n'y a rien d'approfondi et le style en est souvent diffus. Bodin se laisse fréquemment aller à des discussions hors de saison; tout trahit chez lui un profond mécontentement; il critique avec acrimonie le présent aussi bien que le passé et la république de Sparte, elle-même, ne trouve pas grâce devant son austérité. Le droit romain était la base de notre législation; il l'attaque avec violence sans dire le pourquoi. La noblesse était alors toute-puissante dans le royaume; il se déclare un adversaire de l'aristocratie, combat Platon sur ce point et parle avec emphase du vrai peuple qu'il oppose à la plèbe turbulente. Par moment, il nous révèle qu'il est fataliste en disant que les révolutions arrivent forcément, conformément à une loi contre laquelle nous ne pouvons rien. Il ne croit pas au progrès moral, mais a la plus grande confiance dans le progrès matériel; il n'affirme rien et fréquemment nous pouvons constater son scepticisme. Il combat l'opinion, généralement reçue alors, que les Francs descendaient des Troyens, pour en substituer une autre non moins arbitraire, qui prétend que les Francs tireraient leur origine des colonies gauloises émigrées au-delà du Rhin et revenues plus tard dans leur ancienne patrie.

La valeur du livre de Bodin, ainsi qu'on peut le voir, est bien au-dessous de sa réputation. L'auteur se pose en novateur; il est envieux, jaloux, avide de se produire, et il espère ainsi arriver à la célébrité, à jouer un rôle. Cujas ne se méprit pas un seul instant sur le but et la portée de la *Méthode historique*. Il poussa contre l'auteur du livre un cri de colère, s'emporta contre lui en chaire et parla un jour deux heures de suite de ses erreurs et de ses ignorances. Faisant l'anagramme de *Joannes Bodinus*, il affecta même de donner à son adversaire, pendant toute la discussion, le sobriquet de *sine bono*. Ce *sine bono* devint lui-même un sujet de conteste. Cujas prétendait-il désigner

Digitized by Google

par là la pauvreté de Bodin ou l'absence chez lui de bonnes qualités ? C'est dans ce dernier sens qu'il explique son dire. Notre compatriote parla de Cujas avec aigreur, et cependant, malgré son animosité, il fut obligé de tenir compte de plusieurs remarques du grand professeur, et dans son livre *De la république*, nous le voyons rectifier certaines des appréciations qu'il avait exposées dans sa *méthode historique*.

En 1567, commençait la seconde guerre de religion. Les Protestants avaient été les agresseurs : cinq cents gentilshommes huguenots avaient essayé le 27 septembre de cette année d'enlever la Cour qui était à Montereau en Brie. Catherine de Médicis et Charles IX n'avaient eu que le temps de gagner Paris sous la protection de l'infanterie suisse. Le coup était manqué. Les Protestants prirent les armes et l'un de leurs chefs, le prince de Condé, s'en vint bloquer Paris. Bodin n'embrassa aucun parti ; son habileté lui conseillait d'attendre les événements et, en tous cas, il ne négligea pas l'occasion de se créer une popularité qui, du reste, n'avait pas tardé à se produire.

Les effets de la première guerre avaient été désastreux, et il en était résulté une misère épouvantable. Les deux partis s'accusaient réciproquement; les choses nécessaires à la vie avaient considérablement renchéri ; quelle en était la cause ? En 1566, un conseiller du roi, un maître des comptes, M. de Malestroit avait publié sous le titre de *Paradoxes sur le fait des monnaies* un écrit où il soutenait que, contrairement à l'opinion reçue, rien n'avait renchéri dans le royaume depuis trois cents ans et que la misère qui régnait, provenait de la dépréciation des monnaies. Selon lui, les métaux étaient les vrais et justes causes du bon marché ou de la cherté des choses.

Le livre de M. de Malestroit prêtait à la critique ; il est bien évident que les conditions matérielles de la vie avaient changé depuis trois cents ans dans le royaume et que le

Digitized by Google

prix des denrées avait considérablement renchéri. Aussi, soutenir le contraire c'était plus que puéril et M. de Malestroit était dans l'erreur la plus complète en défendant cette doctrine, mais il était dans le vrai, en parlant de la dépréciation des monnaies, dont l'effet se fit vivement sentir au XVIe siècle.

Bodin semble peu se préoccuper de la guerre civile; le bruit des arquebusades ne l'émeut pas, et il adresse une réponse à M. de Malestroit. Dans cette réponse, il commence par soutenir avec raison que la vie a considérablement renchéri dans le royaume, et il en attribue la cause à l'abondance de l'or et de l'argent, qui n'a jamais été si grande. Cette abondance est produite par le développement du commerce. L'agriculture a accompli de notables progrès, la terre rapporte plus qu'autrefois. Les transactions commerciales se sont multipliées, la découverte de l'Amérique a ouvert de nouveaux débouchés et l'exploitation des mines est un fait sur lequel on ne saurait trop appuyer. Le trafic avec le Levant autrefois n'existait pas; depuis que François Ier a noué avec les Turcs des relations, que ses succcesseurs ont continuées, les ports de l'Orient se sont ouverts à l'activité de nos marchands. Jadis, il n'en était pas ainsi, et ici Bodin fait preuve d'une ignorance complète ou il est d'une mauvaise foi insigne; il semble ignorer le mouvement commercial qui fut le résultat des Croisades, et l'on dirait qu'il ne se doute pas de la prospérité des états latins de la Syrie et du commerce considérable que faisaient avec eux, les villes maritimes de la Méditerranée, Venise, Gênes, Pise, Marseille, Barcelone, etc....

Bodin, après avoir constaté le *renchérissement des choses dans le royaume* et en avoir signalé la cause principale, l'abondance de l'or et de l'argent, parle ensuite des autres causes. Il indique le monopole; il l'attaque avec violence et réclame le libre échange qui, selon lui, est un puissant moyen de maintenir à un prix raisonnable les denrées de

Digitized by Google

premières nécessités. La disette est un fléau dont on souffre fréquemment; il l'attribue en grande partie à l'égoïsme des seigneurs et des gens riches qui maintiennent à des prix élevés les produits dont ils veulent se réserver l'usage afin d'en priver le peuple. Bodin se répand en longues invectives contre ces *actes odieux et tyranniques* et attaque le luxe avec une violance d'autant plus grande, qu'il lui attribue en partie les maux dont souffre le *pauvre peuple.* La misère de ce dernier excite sa compassion et il ne peut contenir son indignation en voyant les seigneurs, les dames, les bourgeois, porter des vêtements amples et dépenser inutilement de l'étoffe, lorsque tant de pauvres gens peuvent à peine cacher leur nudité, ou sont en haillons. Il s'adresse aussi directement aux princes, aux puissances, et leur enjoint de s'occuper du peuple misérable et d'apporter un prompt remède aux maux dont il souffre et dont ils sont responsables par leur faiblesse ou leur incurie.

Après la lecture de cet écrit, il n'est plus permis d'avoir des doutes sur Bodin ; jusqu'à présent nous le connaissions comme un ambitieux, un novateur, un agitateur. Mais *la réponse à de Malestroit* nous le fait complètement connaître. C'est un tribun haineux, qui en veut à la société et qui ne craint pas de faire appel aux mauvaises passions, aux appétits grossiers, sachant bien qu'à l'époque troublée où il vivait, ses conseils ne seraient que trop écoutés. Son opuscule est l'acte d'un démagogue et peut se résumer en ces mots qui actuellement sont à l'ordre du jour : *Révolution sociale, guerre aux riches, guerre à ceux qui possèdent !*

La triste situation où se trouvait le royaume n'était que trop favorable à ces doctrines pernicieuses. Les partis en lutte se disputaient le pouvoir et les masses livrées à elles-mêmes rêvaient l'anarchie ou tout au moins un nouvel état de choses. En 1568, la paix de Longjumeau, justement appelée la paix *boiteuse et mal assise,* avait fini la guerre

Digitized by Google

civile, qui recommençait quelques mois après pour durer jusqu'en 1570; c'est ce qu'on appelle la troisième guerre de religion. Malgré leurs victoires de Jarnac et de Moncontour, les Catholiques ne pouvaient venir à bout des Protestants. Aussi Catherine de Médicis, dans le but de les désarmer, leur fit accorder la paix de Saint-Germain avec des conditions très favorables : le libre exercice de leur culte dans les villes où il était établi, l'admission des Calvinistes à tous les emplois et quatre ville de sûreté, la Rochelle, Cognac, Montauban, la Charité, où les Réformés pourraient tenir garnison. Le Protestantisme formait un état dans l'état et avait désormais existence légale dans le royaume.

La Cour sentait bien qu'elle avait perdu toute autorité. Si, d'un côté, elle avait à redouter les Huguenots qui levaient des troupes, tenaient des synodes nationaux, d'un autre côté, elle craignait non moins la puissance de la maison de Guise qui avait pour elle Paris et les provinces du Nord. A l'époque de l'invasion anglaise, le gouvernement royal avait songé à s'appuyer sur les provinces du Midi, sur les pays du Languedoc pour les opposer à ceux de la langue d'oïl et arrêter la sédition de Paris. Catherine de Médicis reprit cette idée et, en 1568, un peu avant la troisième guerre de religion, les états de Languedoc avaient été convoqués à Narbonne. Ces États avaient une influence considérable dans la France méridionale, et leur organisation toute particulière les assurait d'une grande indépendance. Les États du Languedoc devaient se réunir tous les deux ans à Narbonne, mais ils pouvaient avoir des assemblées extraordinaires.

Le clergé était représenté par les trois archevêques et les vingt évêques de la province, la noblesse par les vingt-trois barons ou propriétaires de terres appelées baronnies, et le tiers état par les officiers des vingt-trois principales villes et les syndics des vingt-trois diocèses. Le vote avait lieu par tête et non par ordre et le tiers état était ainsi

Digitized by Google

assuré de la majorité. Bodin fut nommé député de Toulouse aux États de 1568. Les Protestants qui dominaient alors dans le Languedoc l'avaient choisi comme partisan des idées nouvelles et comme un agitateur utile, lorsqu'il s'agissait de faire de l'opposition. Notre compatriote ne joua qu'un rôle secondaire aux États du Languedoc qui se séparèrent après des discussions stériles, sans avoir pris un parti quel qu'il fût. Les arguments des arquebusades avaient alors plus de valeur que les discours des gens de robes. Aussi la guerre civile fut-elle particulièrement féroce dans cette partie de la France.

L'année qui suivit la paix de Saint-Germain, nous voyons Bodin modifier ses allures et de novateur devenir politique. Il avait été nommé maître des requêtes, puis conseiller du duc d'Alençon, et enfin procureur du roi dans la commission chargée de résoudre les difficultés qui s'étaient élevées au sujet de bois situés en Normandie, qui jadis avaient fait partie du domaine royal et qui, par suite d'aliénations successives, étaient aux mains de riches particuliers. Bodin considérait le domaine royal comme inaliénable et, plein de cette idée, il somma les nouveaux possesseurs de restituer comme intrus les biens dont ils s'étaient emparés, en invoquant contre eux le vieux droit connu sous le nom de *tiers et danger*. Il montra dans toute cette affaire une activité incroyable et instruisit lui-même plus de quatre cents procès. Le parlement s'assembla ; les intéressés voulaient en vain l'influencer. Bodin défendit le domaine royal comme son bien propre. Le roi, désireux de se faire des partisans, rendit une décision favorable aux détenteurs du domaine royal. Bodin résista ; il protesta et le parlement refusa d'enregister la décision royale. Il fallut que Charles IX, par un édit, ordonnât à ses officiers de passer outre et de négliger la formalité de l'enregistrement. En cette circonstance, nous ne saurions trop louer Bodin de son indépendance et de sa fermeté,

Digitized by Google

d'autant plus que l'on était à la veille de la sombre journée de la Saint-Barthélemy et que le courage qu'il venait de montrer lui faisait de nombreux ennemis et lui pouvait coûter cher.

La judicature qui convenait si bien aux goûts et au caractère de Bodin ne devait être qu'un incident dans sa carrière, et bientôt il allait être contraint de renoncer à la vie calme du magistrat. La nuit du 24 août 1572 arrivée, la cloche de Saint-Germain-l'Auxerrois sonne et donne le signal du massacre des protestants. Le cri de « mort aux Huguenots » retentit dans tout le royaume et, pour se faire une idée du fanatisme dont les masses populaires, surtout à Paris, étaient animées, il faut lire la chanson populaire *des hannetons* qui fut composée le lendemain de la Saint-Barthélemy. Les Huguenots sont comparés aux hannetons qui viennent *rapiner les fruits savoureux et les beaux vignobles du beau pays de France*, et c'est à eux que l'on attribue la misère dont souffre le royaume et désormais que *les hannetons ont été tués en grande partie, les Français seront heureux.*

Le passé de Bodin, sa réputation de novateur, ses relations avec les protestants, le rôle qu'il avait joué aux États du Languedoc, le désignaient tout naturellement comme une victime. Il se trouvait à Paris au moment de la Saint-Barthélemy. Suivant les uns, grâce à la générosité du président de Thou qui lui offrit l'hospitalité dans sa propre maison, il n'aurait couru aucun danger.

Suivant les autres, et cette version nous semble la plus vraisemblable, il avait à grande peine échappé aux coups de ses assassins qui avaient envahi sa demeure, en sautant par la fenêtre et en prenant la fuite. Il sortit en toute hâte de la capitale et n'y rentra que lorsque le calme fut rétabli, c'est-à-dire après la paix de la Rochelle, en 1573.

Charles IX mourut en 1574, et son frère, le duc d'Anjou, qui venait d'être élu roi de Pologne quittait son

Digitized by Google

royaume pour venir recueillir la couronne de France. Le duc d'Alençon, dont Bodin avait été le conseiller, devenait duc d'Anjou et recevait, à titre d'apanage, ce beau duché et de plus la Touraine, le Berry, avec tous les droits, revenus, péages, nominations aux offices et bénéfices qui en dépendaient, le roi ne se réservant que le ressort et la souveraineté. C'était un vrai démembrement du domaine royal et de plus l'on assignait au duc une pension de 100,000 écus. Angers devenait ainsi le siège d'une petite cour et une véritable capitale dans toute l'acception du mot.

Il nous semble tout naturel que Bodin revienne près du duc d'Anjou. Cependant il n'en est rien. Henri III l'admet à sa cour, et il devient son commensal, son intime. Sa nouvelle fortune excite des jalousies et un gentilhomme provençal, Michel de la Serre, l'attaque dans un libelle injurieux. Le roi fit arrêter l'auteur du libelle. Tout souriait à notre compatriote dont les grands seigneurs recherchaient le commerce et l'amitié. Sa puissance n'était qu'éphémère ; il ne tarda pas à perdre la faveur royale. En 1575, il se retirait à Laon et, la même année, il épousait, dans cette ville Françoise Trouillard, dont le frère, Nicolas Trouillard, était procureur et occupait l'une des charges les plus pauvres du royaume. Bodin prit bientôt une grande influence dans la petite ville de Laon et, malgré sa qualité d'étranger, il fut élu député du Vermandois pour le tiers état, aux États généraux qui devaient se réunir à Blois le 6 décembre 1576.

Cette année 1576 est celle qui marque le plus dans l'existence de Bodin ; au moment où il fut investi de la confiance des électeurs de Laon, il venait d'écrire son livre *De la république*, auquel il doit en partie sa célébrité. Ce livre a vieilli et, depuis longtemps, il est tombé dans le domaine de l'érudition pure. Nous croyons devoir néanmoins en donner un aperçu général, comme étant l'œuvre principale de notre compatriote et l'une des publications qui ont eu le plus de

Digitized by Google

succès et de retentissement au XVIe siècle. La première édition parut en 1577 et fut immédiatement suivie de plusieurs autres qui toutes furent lues avec empressement et donnèrent lieu à un engouement qui s'explique lorsqu'on se reporte aux hommes et aux idées du temps.

En écrivant son livre, Bodin a modifié ses opinions. Ce n'est plus l'agitateur que nous avons connu, c'est un partisan de la monarchie modérée. Le titre de son ouvrage ne doit pas nous induire en erreur ; république ne veut dire que l'état dans le sens le plus général ; la définition que l'auteur donne du mot, en nous disant « *République est un droit gouvernement de plusieurs ménages et de ce qui leur est commun avec puissance souveraine* », ne peut laisser aucun doute à ce sujet.

Avant de traiter du gouvernement des sociétés humaines, Bodin se demande quel est le but des sociétés et répond que ce but est le même que celui des existences individuelles et doit s'exercer en la contemplation des choses naturelles, humaines et divines, et rapportant la louange du tout au grand prince de la nature. Aux yeux de Bodin, la famille et la propriété sont les bases de la société et si, au point de vue moral, il se rattache à Platon, il s'en sépare au point de vue politique et il se défend avec vigueur d'avoir voulu *figurer une république idéale sans effet*. Il repousse avec énergie la coutume de la communauté, même celle qui est restreinte aux seuls héritages, et il dit avec raison que, dans cette espèce, *il faudrait des lois pour la régie et la culture des biens communs et pour les répartitions proportionnelles des fruits. On ne doit espérer d'activité, d'industrie, ajoute-t-il, que de la chaleur qu'inspire l'amour de la propriété*. Il prévoit une objection, qui peut lui être posée au sujet des communautés religieuses et y répond avec justesse, en les considérant comme des familles plus nombreuses que les familles ordinaires, et si leurs biens temporels sont généra-

Digitized by Google

lement bien tenus, *c'est que leur attention est plus exacte et qu'elle est moins dissipée par d'autres objets.*

Bodin nous dit que la famille est l'une des bases de la société et il la fait surtout résider dans la puissance maritale et la puissance paternelle. Lorsqu'il parle de la puissance maritale il tombe dans l'erreur la plus complète et les opinions qu'il manifeste trahissent son origine semi-juive. Pour lui, la femme est un être inférieur ; cette théorie lui semble être un axiome indiscutable, et il s'appuie sur les lois hébraïques et romaines. Tout, dit-il, *dicte à la femme l'obéissance qui lui est prescrite; comme son nom se perd dans celui du mari, sa volonté doit se perdre dans la sienne ; il exerce ses actions, il jouit de ses biens ; que peut-il lui rester lorsqu'elle s'est livrée elle-même.* Bodin demande ensuite le divorce comme une institution nécessaire, indispensable, et dit que la France doit l'adopter d'autant plus facilement, qu'il est permis dans la Pologne, un état catholique romain. Bodin aborde ensuite la puissance paternelle et ses idées sont non moins erronées. Il regrette par moment la puissance paternelle telle qu'elle existait chez les Romains et un peu plus il demanderait le rétablissement du droit de vie et de mort que les pères avaient sur leurs enfants. Il blâme les coutumes qui enlèvent aux pères l'usufruit des biens propres de leurs enfants et dans lesquelles le mariage émancipe. Selon lui le père est simplement *tenu de nourrir ses enfants et de les instruire à la vertu par une bonne éducation.*

Les enfants n'ont aucun droit à l'héritage de leur père, et par conséquent ce dernier doit être libre de disposer de sa fortune comme il l'entend. Bodin se prononce ainsi pour la liberté de tester. Il reconnait bien que cette puissance dont il veut armer les pères peut donner lieu à des excès, mais il croit qu'elle sera toujours tempérée par la tendresse que les pères ont toujours pour leurs enfants et,

Digitized by Google

comme dernier argument, il rappelle que cette puissance personnelle, qui paraît si terrible, a sauvé la république romaine et a été la cause sa grandeur.

Nous ne saurions ici trop combattre Bodin qui part d'un principe essentiellement faux. Pour armer les pères d'une puissance aussi étendue et aussi redoutable, il faut supposer qu'ils sont toujours dignes de la posséder et bien pénétrés de leurs devoirs. Voilà où est l'erreur : que de pères méconnaissent ce qu'ils doivent à leurs familles! En outre, la liberté de tester serait une cause de divisions et donnerait lieu à des luttes privées qui seraient terribles. Quant à la question de savoir si la république romaine a dû sa fortune à la puissance paternelle, c'est une assertion qui nous laisse sceptique et nous savons que dans ses preuves historiques, Bodin laisse fréquemment à désirer.

L'esclavage est assez longuement traité par Bodin qui veut en rechercher l'origine. Il se demande ensuite s'il est naturel ou contraire à la nature et s'il doit être admis dans une *république*. Il n'est pas partisan de l'esclavage, mais il ne le condamne pas d'une manière formelle et il se montre utilitaire lorsqu'il pose la question de savoir si un état doit admettre l'esclavage au nombre de ses institutions. A cette époque, de nombreux économistes songeaient à imiter les Portugais et à introduire en France des esclaves nègres que l'on aurait été acheter à la côte d'Afrique. Bodin combat cette opinion, mais uniquement parce que sa mise à exécution ne serait pas profitable et que *l'achat des nègres, leur nourriture, leur vêtement, leur logement, leurs maladies, leur perte, coûteraient aux agriculteurs et aux manufacturiers le double au moins de ce que leur coûtent les hommes libres habitués au travail.* Les horreurs de la traite le laissent indifférent et il n'en parle pas. Sans le dire précisément, Bodin se montre partisan du servage, l'expression de l'attachement du laboureur à la glèbe ne nous laisse aucun doute à ce sujet,

Digitized by Google

et il déclare que dans une république bien gouvernée, une loi doit autoriser cet état de choses. Il désire aussi que le domestique, en prenant un engagement avec un maître pour plusieurs années, ne puisse rompre cet engagement sans s'exposer à des peines sévères édictées par le législateur et que le maître soit assuré du droit de correction sur ses domestiques. « Ce serait », nous dit-il, « une servitude réelle et point personnelle qui serait conforme à la raison. » L'on peut s'étonner qu'après cette théorie, Bodin puisse encore être considéré comme un esprit à idées larges et éclairées.

Bodin s'occupe longuement de la formation des sociétés qu'il attribue nettement à la force, à la conquête opérée par certaines familles sur d'autres. Pas d'âge d'or, pas de contrat originel, pas d'élection libre des chefs ; seulement, la tyrannie primitive est devenue souveraineté par le temps. Il est ainsi partisan du fait accompli. Cependant, il croit que les pouvoirs viennent directement de Dieu ; mais il n'a pas une conception philosophique de la souveraineté et ne distingue pas la souveraineté que Dieu a donnée à toute société sur elle-même d'avec l'exercice du pouvoir délégué ou consenti par la société à ses chefs. Il constate le fait présent, l'exercice actuel de la souveraineté, l'érige en droit absolu, arrive ainsi à distinguer trois sortes de souverainetés, la monarchie, l'aristocratie et la démocratie, et nie que ces trois formes politiques puissent se combiner entre elles, au moins sur le pied de l'égalité, la souveraineté étant une de sa nature. Bodin s'efforce de montrer la justesse de son raisonnement par des arguments plus ou moins spéciaux ; néanmoins, il ne peut arriver à formuler des conséquences logiques, et il est fatalement amené à reconnaître cette vérité que, de nos jours, une certaine école politique veut nier qu'il existe diverses sortes de souverainetés.

Bodin discute la valeur relative des trois principes de

Digitized by Google

gouvernement. La monarchie, l'aristocratie et la démocratie. Les événements auxquels il s'est trouvé mêlé ont modifié ses opinions. L'anarchie croissante, les tentatives des Protestants pour briser l'unité nationale, les efforts de la Ligue, qui veut substituer son autorité à celle du roi, l'ont éclairé. Il est partisan de la royauté, mais plutôt par raisonnement que par conviction ou par sentiment. Les maux dont souffre la France par suite de l'affaiblissement du pouvoir royal lui font un devoir de se rattacher à la monarchie. Il distingue trois sortes de monarchies, la monarchie seigneuriale, la monarchie tyrannique et la monarchie royale, et il nous définit chacune de ces monarchies.

La monarchie seigneuriale est ce qu'on appelle communément le despotisme. *C'est celle où le souverain s'étant rendu maître par les armes a imposé des lois féroces et gouverne comme un maître commande à des esclaves. Les sujets vivants n'y connaissent aucune propriété; leur succession est dévolue de droit au monarque; leur vie dépend d'une volonté bizarre; la liberté générale y est trop engloutie. La monarchie tyrannique* n'a pas le sens qu'on est tenté de lui donner tout d'abord. Elle signifie *le gouvernement d'un citoyen qui s'est rendu souverain de sa patrie* sans le consentement de ses concitoyens. Bodin nous dit que le souverain qui exerce la monarchie tyrannique est obligé par état de se faire détester. Pour maintenir son autorité, discutée, contestée, il est obligé de se faire craindre, redouter, d'user de rigueurs. Cependant Bodin nous dit qu'il existe néanmoins des conjectures où la tyrannie a été avantageuse aux peuples. Cela le sera toutes les fois que la corruption les aura jetés dans l'anarchie, le pire des états. La monarchie royale est celle que préfère Bodin et, selon lui, l'un de ses grands avantages, c'est la transmission du pouvoir par voie héréditaire *Elle est douce et légitime,* nous dit-il, *connaît des lois;* elle

Digitized by Google

respecte la liberté et, bien loin d'envahir les biens, elle est établie pour en assurer la jouissance et la propriété à ceux qui les possèdent. Bodin fait remarquer avec raison que le pouvoir des rois n'est pas le même partout. L'autorité royale est bien définie et n'a rien d'arbitraire. Les rois sont obligés de respecter les lois ; ces lois sont immuables et, en quelque sorte, *annexées à la couronne. Elles en forment les branches* et, entre autres exemples, Bodin nous cite la loi salique. Il fait ensuite remarquer que *la monarchie royale* et, par ces mots, il entend la monarchie tempérée, n'était pas connue dans l'antiquité et qu'elle est une institution moderne. Sous les deux premières dynasties, elle n'existait pas et, en outre, l'hérédité qui la caractérise, n'était pas en usage. Chez les Mérovingiens, le domaine royal se partageait entre les fils du roi. Chez certains peuples, les femmes ne sont pas admises à hériter de la couronne, et Bodin nous explique cette coutume en ce qui concerne la France. Il étudie ensuite les avantages de la monarchie. Pour lui, le principal avantage de la monarchie est de faire régner la tranquillité et, au nombre des désavantages, il signale la minorité du roi et l'abus de la guerre. Néanmoins, il se prononce pour la monarchie héréditaire. Quant à la monarchie élective, il nous en montre tous les inconvénients et la considère avec raison comme une cause de ruine pour les états.

CASTONNET DES FOSSES.

(A suivre.)

Digitized by Google

LA GUERRE

ENTRE

LOUIS XIII ET MARIE DE MÉDICIS

(1619-1620)

(Suite)

CHAPITRE II

ORGANISATION ET DÉVELOPPEMENT DU PARTI DE MARIE DE MÉDICIS [1]

La comtesse de Soissons recrute le parti de Marie de Médicis; ses inimitiés et ses agissements contre le prince de Condé. — Agrandissements de Luynes. — Griefs et défection des ducs de Savoie et de Mayenne, du duc de Longueville et des Vendôme. — Reprise des négociations entre Louis XIII et Marie de Médicis pour son retour à Paris ; avances de Louis XIII ; calculs diplomatiques de Luynes et fins de non-recevoir de la reine-mère. — Richelieu et Chanteloube. — Attitude de Richelieu : 1° entre la cour et Marie de Médicis ; 2° entre Marie de Médicis et la cabale de Chanteloube. — Vues distinctes de Richelieu et de la comtesse de Soissons. — Menées de Chanteloube. — Condensation des griefs de Marie de Médicis. — Représailles du prince de Condé contre les Soissons. — Querelle de la serviette. — Nouveaux griefs, appréhensions et fuite du duc de Mayenne. — Sur cet événement, délibérations de la cour ; avis de Condé et de Luynes ; l'avis de Luynes l'emporte. — Mesures préventives édictées contre le duc de Mayenne et la reine-mère. — Alliance formelle entre Marie de

[1] Voir, pour les précédentes insertions, les livraisons de juillet-août, septembre-octobre, novembre-décembre 1888.

Digitized by Google

Médicis et le duc de Mayenne. — La comtesse de Soissons leurrée par Luynes dans la négociation du mariage de son fils avec Henriette de France. — Sa négociation avec Marie de Médicis pour son voyage et son établissement en Anjou. — Émission de l'*État général* et du *Sermon d'union*. — Adhésion et manèges du prince Victor-Amédée. — Adhésion formelle du duc de Mayenne et des Vendôme. — Adhésion, griefs et attitude spéciale du duc d'Épernon. — Griefs mais immuabilité du duc de Montmorency. — Hésitations et adhésion conditionnelle du duc de Longueville. — Griefs du duc de Rohan et accueil qu'il reçoit en Anjou de Marie de Médicis. — Réception par la reine-mère à Angers des députés de l'assemblée de Loudun ; concessions de la cour à l'assemblée de Loudun ; Rohan lie la cause de ladite assemblée à celle de Marie de Médicis ; intervention palliatrice de Richelieu. — Rohan et Agrippa d'Aubigné. — Adhésions du maréchal de Brissac, de du Bellay et du Boisdauphin. — Levées militaires. — Duplessis-Mornay entrepris tour à tour par Marie de Médicis et par Rohan ; ses résistances ; intervention de Richelieu. — Administration libérale et popularité en Anjou de Marie de Médicis. — Ressources financières de la reine-mère ; leur emploi ; négociations pécuniaires de La Cochère, de Chanteloube et du trésorier d'Argouges ; versements de Schomberg et de Blainville ; expédients de Richelieu ; précautions de défiance adoptées par la cour ; stériles négociations avec le grand-duc de Toscane ; saisie des recettes royales. — Richelieu maintient à la prise d'armes son caractère défensif. — Discussion entre Richelien et Rohan sur le déplacement du siège de la rebellion. — Détermination du rôle de Richelieu près de la reine-mère et attributions de son groupe. — Affluence à Angers des mécontents ; formation et hiérarchie de leur état-major. — Dispositions générales des parlements. — Démarche de Marie de Médicis vis-à-vis du procureur-général Molé. — Agissements de Marillac auprès du parlement de Rouen ; faction des Bourgtheroude ; résistances du premier président de Ris ; hésitations puis violences du duc de Longueville. — Pratique et armements du duc de Mayenne dans la Guyenne ; résistance du parlement ; désarmement de Metz. — Physionomie et cohésion du parti.

Pour ressusciter dans son nouvel apanage un parti digne d'être opposé à la coalition de Condé et de Luynes, Marie de Médicis mit en œuvre une cabale dont nous avons à Angoulême pressenti les éléments, et qui autour d'elle, en Anjou, se trama sans bruit, dès après l'entrevue avortée

Digitized by Google

de Cousières, sous des mains perfidement organisatrices. Au plus fort des travaux d'approche tentés depuis l'élévation de Luynes autour du donjon de Vincennes, à nos yeux s'est décelée la comtesse de Soissons dans son zèle à éventer de poste en poste les mines distinctes des assiégeants, afin d'éterniser une captivité qu'elle pouvait presque également envisager comme son triomphe et son œuvre. Car nous n'avons jusqu'ici qu'entrevu le fond d'inimitiés couvant, depuis l'avènement de Louis XIII, entre le collatéral que sa survenance avait évincé des expectatives d'un dauphin mais non de la place qui lui revenait de droit sur les premiers degrés du trône, et l'ambitieuse Anne de Montafié. Dès le début du règne de Louis XIII et du vivant du comte de Soissons, second fils du héros de Jarnac et par conséquent oncle d'Henri II de Bourbon, s'était déclarée la rivalité entre ces deux seuls rejetons actuellement en vue de la branche cadette des Bourbon-Vendôme. Car on sait comme au lendemain de l'assassinat d'Henri IV, et à la faveur de l'exil qu'avaient imposé sous son règne clos aussi tragiquement les soucis de l'honneur domestique à l'époux de Marguerite de Montmorency, son collatéral, grâce à l'impulsion conjugale et par la brèche que venait d'ouvrir le couteau de Ravaillac, avait envahi la première place dans les délibérations du conseil de la régence. Lorsqu'enfin la secrète impatience d'évoluer en agitateur vindicatif au pied du trône ravi à ses premières espérances eût rappelé en France Henri de Bourbon, on peut juger si, à sa rentrée au Louvre, la place usurpée sur ce fugitif investi de l'inaliénable qualité de premier prince du sang lui fut restituée de bonne grâce. Aussi, lorsqu'en 1612 le veuvage eut livré tout entière Anne de Montafié aux sollicitudes de l'ambition maternelle, nul ne guetta plus avidement qu'elle l'heure où celui qui primait dans la hiérarchie du sang royal le jeune Louis de Soissons eût, par la fréquence de ses rébellions, épuisé les longanimités de

Digitized by Google

la régence ; et c'est alors qu'on la voit d'ici, pour éliminer à jamais de la scène politique un aussi offusquant rival, à l'antichambre des Concini pousser à son emprisonnement à la Bastille. Poursuivant jusque sous les verroux de la Bastille et de Vincennes en la personne d'Henri de Bourbon le principe même d'une dynastie adverse, et après l'y avoir vu d'un œil chagrin relevé de la maladie qui y mit ses jours en péril, elle s'acharna du moins à écarter des abords de sa prison la belle et repentante Marguerite de Montmorency, afin de prévenir entre les époux réconciliés un rapprochement conjugal attentatoire à l'agrandissement des Soissons. Il est vrai qu'à cet égard, une fois introduite à Vincennes malgré son ennemie, la princesse de Condé sut bien se venger de ses mauvais offices en lui adressant, au bout de quelques semaines, la désobligeante notification d'une première grossesse [1]. Mais sous ce coup, la dominante comtesse ne s'attarda point à maudire inutilement dans sa germination la postérité du captif ; et désespérant de tarir au moins elle tenta de corrompre une aussi odieuse source de vie. De là, et durant la dernière période de la captivité d'Henri II de Bourbon, le damnable projet de lui contester son état d'enfant légitime ; et, à la vérité, que de plausibles moyens d'audience à déduire de la tardiveté de la naissance posthume du fils légalement présumé d'Henri Ier de Bourbon, en regard des dérèglements maternels assez notoires au jour du trépas soudain qui assura à Charlotte de la Trémouille sa triste liberté de veuve, pour qu'une accusation d'empoisonnement se soit longtemps dressée contre elle ! Tout en soulevant contre une mémoire aussi décriée la poussière endormie du greffe criminel, et sans

[1] Le dénouement de cette première grossesse fut la venue d'un enfant qui n'a pas vécu. Mais une seconde grossesse aboutit à la naissance, au donjon de Vincennes, de la célèbre duchesse de Longueville.

Digitized by Google

attendre qu'une sentence criminelle vînt, en la flétrissant, détacher de l'arbre généalogique la tige qui, à proximité de la couronne de France, tenait en échec ses orgueilleuses visées, Anne de Montafié osa s'arroger publiquement, au nom de l'adolescent qu'elle poussait devant elle, et jusqu'après la délivrance de Condé, le monopole de la qualification de prince du sang. Pour soutenir même cette audace du prestige des plus hautes alliances de cour, et en réplique au projet d'alliance matrimoniale entre Condé et Luynes, Anne de Montafié n'alla-t-elle pas jusqu'à briguer pour Louis de Soissons la main d'Henriette de France! Il est vrai que le prince qui, par ses arrangements de famille, s'abaissait au niveau du plus improvisé des favoris, ne pouvait laisser s'exhausser à son préjudice, avec une sûreté proportionnée à un tel degré de ravalement de sa part, une branche cadette de sa maison par une communication du sang de France. C'est justement pour détruire le régime qui attentait à la réalisation de son idéal maternel, que la comtesse de Soissons fomenta les inimitiés renforcées de Marie de Médicis, en vue d'une refonte des éléments de cabale évoqués autour de la citadelle d'Angoulême depuis l'évasion de Blois jusqu'au signal du départ pour l'entrevue de Cousières. A cet égard, il suffit de signaler l'origine piémontaise d'Anne de Montafié et les assidues relations établies d'hier pour la nécessité d'un amiable règlement d'intérêts territoriaux entre sa propre race et la maison de Savoie, pour qu'on devine de quel côté se dirigèrent ses premiers appels.

Nous avons laissé sur la route d'Angoulême à Tours, le prince Victor-Amédée avec la nouvelle qualité de garant du traité qui, daté du quartier-général de Marie de Médicis, semblait réconcilier à jamais la famille royale. Mais Luynes qui, pour la stabilité de sa propre faveur, était si jaloux d'intimider les huguenots en rumeur, devait bien plus tenir au succès apparent que croire à la sincérité de l'en-

Digitized by Google

tremise du fils du duc Charles-Emmanuel. Aussi, et en attendant le tour de Richelieu, l'heureux Victor-Amédée ne pouvait manquer d'arriver au rendez-vous de Cousières en négociateur moins applaudi que suspecté. C'est ce qu'on ne se fit pas faute de lui intimer en accumulant sur ses pas, durant toute la période de réconciliation officielle de la maison royale, les plus injurieuses précautions. D'abord, quand toute la cour s'ébranla pour marcher au-devant de la reine-mère s'acheminant d'Angoulême à Tours, en vain Victor-Amédée sollicita l'honneur d'aller en avant-garde saluer le premier celle dont il avait cautionné le voyage. A cet égard, Louis XIII paralysa doucement son initiative en le retenant par l'offre d'une place dans son carrosse ; et, à l'heure du départ du cortège dont l'époux de Christine de France devait se résigner à emboîter le pas faute d'en ouvrir la marche, on ne daigna pas même l'attendre. Si du moins Victor-Amédée avait pu se dédommager de cette première déconvenue en reprenant librement à Cousières, avec Marie de Médicis une fois parvenue au terme de son voyage, les colloques entamés à Angoulême! Mais à Cousières, à chaque tentative d'épanchement entre la belle-mère et le gendre, on vit s'interposer, non moins rigoureusement qu'entre la mère et le fils, les regards scrutateurs de Luynes.

Lorsqu'enfin, au dernier acte d'une aussi triste entrevue, le signal de la disjonction de la famille royale tomba des mains de Luynes pressé d'aller à Amboise en tête-à-tête avec Louis XIII brusquer le dénouement de Vincennes, on peut juger si le favori se soucia de laisser derrière lui, comme en contre-partie, les pourparlers de la reine qui voyait le dénouement soustrait à sa coopération tourner contre elle, avec le prince qui avait répondu de la sécurité de son rapatriement à la cour. Aussi, au jour du départ de Louis XIII et de Luynes pour Amboise, s'empressa-t-on de congédier poliment Victor-Amédée en lui montrant le

Digitized by Google

chemin de l'Italie. Précautions inutiles et par là-même dangereuses! Car, en fait de complots, tout ne s'agitait pas à Cousières au premier plan de la famille royale. A chaque relâche du cérémonial de contrainte érigé par les méfiances du favoritisme à l'encontre de Victor-Amédée, une influence inaperçue envenimait dans l'ombre ses mortifications, sauf ensuite à laisser autour de lui se propager la contagion des griefs. Ici, qui n'a désigné dans ses amertumes de serviteur négligé l'ancien commandant de l'armée royale campée hier encore sous les murs d'Angoulême? Qui n'a, dis-je, évoqué en parallèle avec Victor-Amédée le loyal, mais longtemps indécis duc de Mayenne, impliqué avec le prince italien sur le trajet d'Angoulême à Tours en une double solidarité de cautionnements et de soupçons? Et sous le coup des mêmes froissements d'étiquette aggravés par la réciprocité et la rétrospection des rancunes entre les deux soutenants officiels de Marie de Médicis, qui ne voit Anne de Montafié s'infiltrant dans leurs plaies communes afin de les dévier simultanément de la droiture originelle de leur entremise, et d'accélérer par là l'évolution qui, lors du subit délaissement de Marie de Médicis à Tours et avant le départ consécutif des deux princes de Savoie et de Lorraine, à son égard les avait déjà transformés de garants en complices?

Une fois nantie de ces deux adhérents, la comtesse de Soissons s'empressa de les fixer antour d'elle par deux projets d'alliance : l'un, réalisé plus tard, entre la fille qui lui restait disponible et le frère de Victor-Amédée Thomas de Carignan, et de là la souche illustre des Carignan-Soissons ; et l'autre consistant seulement dans l'offre, éventuelle et seulement indiquée, de sa propre main [1] au

[1] Ou celle d'une dernière fille récemment entrée en religion. — Cette offre alternative était nécessairement subordonnée à la non-réalisation du projet de mariage conçu à Angoulême par Marie de Médicis pour le duc de Mayenne, avec une de ses nièces de la maison de Mantoue.

Digitized by Google

duc de Mayenne. Voyant ensuite, grâce à cette double avance, sa cabale fortement liée, elle s'enhardit à la nourrir de tout ce qui avait encouru les soupçons de Luynes ou ressenti l'impertinence ou la déloyauté de ses envahissements.

Nous avons déjà vu l'insatiable favori reléguer le duc de Mayenne dans le lointain gouvernement de la Guyenne, soi-disant en compensation de l'Ile-de-France, afin de colloquer dans ce dernier poste, à proximité du Louvre, son beau-père le duc de Montbazon. Autour de cet établissement de famille adossé au trône poursuivant vers les plus secourables frontières du royaume, avec les prévoyances d'un favori attaqué, l'échelonnement de postes de sûreté ou de refuge [1], Luynes, aux termes du traité d'Angoulême, tira du duc d'Épernon son gouvernement du Boulonnais. Puis il obtint du duc de Longueville, par l'intermédiaire de sa belle-mère la comtesse de Soissons, à cet effet leurrée de la promesse d'éterniser la captivité de Condé, et sauf l'offre compensatrice de la Normandie une fois échangée contre l'Anjou par Marie de Médicis, la résignation du gouvernement de Picardie. Mais à peine le duc de Longueville avait-il échangé cette province, traditionnellement dévouée à sa maison, contre un pays à son égard dépourvu de toute attache locale, qu'au moment même où, d'autre part, s'érigeait non moins hostilement à l'égard de sa belle-mère le mensonge du dénouement de Vincennes, il vit s'installer aux portes de Rouen, avec le titre de lieutenant de roi, le maréchal d'Ornano pressé d'assurer à Luynes toute l'embouchure de la Seine, depuis le Pont-de-l'Arche jusqu'à Quillebœuf. Moins heureux avec le duc de Vendôme qui, à son égard, mit à un trop haut prix la cession de son gouvernement de Bretagne, Luynes s'y ménagea du moins

[1] Surtout lors des pourparlers en vue des négociations d'Angoulême, qui tenaient en suspens l'assiette du douaire de Marie de Médicis,

Digitized by Google

aux deux extrémités de l'Anjou, le passage de la Loire par l'occupation parallèle des deux villes de Nantes et d'Amboise, si victorieusement disputées à cet effet à Marie de Médicis au cours des négociations d'Angoulême, et l'accès du littoral en installant son oncle Modène aux portes de Concarneau et du Blavet aux mêmes titres qu'il avait fait en Normandie le maréchal d'Ornano [1]. Calculs, ce semble, infaillibles pour assurer à Luynes, en ce vaste champ s'étendant des rives de l'Océan à l'apanage de Marie de Médicis, la stabilité ou, au besoin, le recouvrement de sa fortune! Il l'eût cru du moins en perdant de vue qu'à chacune de ses entreprises répondait un progrès dans le développement de la cabale acharnée à sa perte.

Comment, en effet, avec sa hardiesse soutenue de son titre de belle-mère, Anne de Montafié n'aurait-elle pas exploité chez le duc de Longueville, une fois indisposé par les empiètements du favoritisme, la faiblesse et la mobilité qui, trente ans plus tard, et après un second hymen, le livreront en proie à l'aventurière de la Fronde? Et quant aux Vendôme, chez eux l'analogie des froissements s'alliait aux aigres fiertés de la bâtardise; car, bien que dès le berceau gorgés de faveurs, en eux le sang d'Henri IV s'insurgeait contre l'infériorité hiérarchique où les reléguait le vice de la naissance. Aussi, au lendemain de l'entrevue de Cousières [2], et vu leur artifice et leur audace, pouvaient-ils escorter en Italie, en vertu d'un expédient d'étiquette malignement suggéré [3], la nouvelle épouse de

[1] En ce qui est de l'acquisition de la Provence, les tentatives de Luynes échouèrent absolument devant la résistance du duc de Guise.

[2] Où Marie de Médicis, dit-on, l'aurait même alléché par l'offre de sa propre main.

[3] Dès le lendemain de la clôture de l'entrevue de Cousières, le prince Victor-Amédée et son épouse prirent congé du roi pour s'en retourner en Piémont. Mais le prince partit le premier pour aller se mettre en mesure d'y recevoir son épouse, qui dut le suivre à petites journées. Avant le départ de Christine, on avait jeté les yeux sur le maréchal de Lesdiguières, en sa qualité de gouverneur du Dauphiné contigu à la Savoie, pour accompagner jusqu'au terme de son voyage

Digitized by Google

Victor-Amédée sans qu'au terme du voyage où il les avait précédés pour les y attendre, le chagrin et rusé savoyard leur communiquât le venin de ses rancunes [1]?

Bref, c'est grâce aux sourdes mais infaillibles menées de la comtesse de Soissons, qu'à son arrivée en Anjou Marie de Médicis se vit puissamment étayée sur le groupe quadrangulaire des maisons de Lorraine, de Savoie, de Longueville et de Vendôme; et telle fut la base où se réédifia son parti [2] sans autre ciment que la jalousie universellement éveillée par la persistance des agrandissements de Luynes. « En vérité, » murmurait-on sur son passage, « était-ce la peine d'avoir détrôné Concini pour renchérir sur lui un

plus honorablement cette fille de France. Mais les princes et les grands ayant pris ombrage d'un tel choix, on en vint à commettre cet office au grand prieur en sa qualité de prince du sang royal; et c'est dans cette délégation que nous apparaît l'œuvre de la comtesse de Soissons, pressée de lier les Vendôme avec la cour de Savoie. — Le grand prieur de Vendôme s'achemina vers l'Italie en société de sa belle-sœur, la duchesse de Vendôme, et nécessairement tous les deux séjournèrent quelque temps à la cour de Turin.

D'après les mémoires de Brienne, le prince de Piémont Victor-Amédée se serait arrêté à Angers pour y voir Marie de Médicis une fois installée au chef-lieu de son apanage. Cette attestation concorde avec celle de Duplessis-Mornay qui, dans ses correspondances, mentionne vers la même époque le passage à Saumur du prince Victor-Amédée, sous le prétexte d'y accomplir ses dévotions au sanctuaire des Ardilliers.

[1] Peut-être à leur tour les Vendôme songèrent-ils à attirer à eux leur oncle, le turbulent marquis de Cœuvres, ambassadeur à Rome, et ami des Soissons et des Mayenne. On dit même que ce dernier songea à céder au commandeur de Sillery son poste diplomatique, afin de venir rejoindre ses deux neveux, à la veille d'une guerre civile où il y aurait à gagner pour lui un bâton de maréchal.

[2] Richelieu, t. XXII, p 64, et t. XXI, notice de Petitot, p. 33. — Pontchartrain, pp. 411-413. — Fontenay-Mareuil, p. 144. — Rohan, pp. 516-517. — Brienne, *eod.*, p. 136, et t. XXXVI, p. 7. — Deageant, p. 48. — Mém. de Matthieu Molé (publ. de la Société d'histoire de France), p. 242. — *La nunz di Fr.*, 22 mai, 9-17 juillet 1619 et 17 janvier 1620. — Vitt. Siri, *eod.*, pp. 79, 105-106, 140, 193-194, 271-273. — Marillac, p. 5. — Coll. Dupuy 72, pp. 136 r. et v. — *Dispacc degl. amb. venez.*, 17 mars, 6 août, 17 septembre, 2 et 17 octobre 1619. — Arch. des aff. étr., fr. Fr., n° 773, f° 15. — Roncoveri, pp. 289, 305, 308 et 312. — Mourgues, *Lumières pour l'histoire de France*, p. 39. — Levassor, pp. 637-638, 407-409. — Bazin, p. 25. — Henri Martin, pp. 142-149. — Mme d'Arconville, pp. 20-22. — V. Cousin, 7 septembre 1861, pp. 127-129; janvier 1862, p. 348. — Avenel, p. 94. — *Hist. du connétable de Lesdiguières*, p. Louis Vidal (Paris, 1666, p. 103).

Digitized by Google

fait d'insolence dans les accaparements de la fortune? N'était-ce donc pas assez que Luynes soutînt sa faveur du prestige de la plus haute alliance? N'était-ce pas assez que l'époux d'Anne de Rohan, après s'être adjugé l'Ile-de-France, la Picardie et le Boulonnais, envahît la Bretagne, la Normandie et la Touraine? Qu'une fois créé à Tours duc et pair et entouré de son état-major des Deageant, des d'Ornano et des Marsillac, il voulût encore ressusciter la connétablie vacante depuis Anne de Montmorency, et qui après la lieutenance-générale était la plus haute dignité du royaume? De cette hauteur avisant le plus vaste champ pour son népotisme, en une cour d'où s'exilait l'aristocratie exclue des faveurs ou dédaignée dans les conseils, après y avoir introduit Modène aux plus secrètes délibérations du Louvre et le duc de Montbazon dans le gouvernement de l'Ile-de-France, quoi faire de plus que de communiquer à ses deux frères, Cadenet et Brantes, le duché-pairie et l'ordre du Saint-Esprit; que d'achever de les identifier à sa fortune par des établissements adaptés au sien propre aussi fortement que lui-même s'adossait au trône? Ici Cadenet, allié à l'opulente maison des vidames d'Amiens, en même temps que maréchal et lieutenant-général de la Picardie; et là Brantes, joignant à l'alliance des Luxembourg la charge de capitaine des chevau-légers du roi! »

Cependant ni les rassasiements de la faveur, ni la brusque scission de la famille royale à Tours, ni l'accumulation des nouveaux griefs de Marie de Médicis une fois installée en Anjou, ni la résurrection de son parti n'avaient suspendu le cours des négociations plus ou moins sincèrement entretenus depuis l'évasion de Blois pour son retour au Louvre. Il y eut, avant tout, les avances filiales de Louis XIII qui, à son adresse, multiplia les marques de prévenance et les envois de cadeaux; qui même, pour mieux favoriser son rapatriement, décida en sa faveur ses querelles d'étiquette

Digitized by Google

avec la fière Anne d'Autriche ; qui, après cela, quant à ce moment-là même la jeune reine tomba gravement malade, insista là-dessus délicatement près de sa mère, afin de l'amener à venir d'elle-même l'assister dans ses conjugales alarmes [1].

Il y eut aussi et principalement la fausse diplomatie de Luynes. Après l'installation de la reine-mère en son apanage, Luynes, l'y voyant plus opiniâtrement refoulée que jamais par l'évocation de l'ennemi suscité du fond de la prison de Vincennes pour le tenir à distance, insista d'autant plus ouvertement auprès d'elle, peu après la délivrance de Condé et par l'organe de son ambassadeur Marossani, pour le retour à Paris, afin de se prévaloir contre cette ennemie invétérée d'un refus par là si artificieusement provoqué. Mais Marie de Médicis esquiva le piège en articulant une adhésion qui renvoyait à Luynes, ainsi pris au mot, l'embarras d'une échappatoire. Et, en effet, Luynes, ici, ne se pouvait plus maladroitement dégager qu'en alléguant, au moment même où il ramenait Louis XIII à Paris, les dangers que courait Marie de Médicis dans cette capitale soi-disant ravagée par des restes d'épidémie. Comme si la vie de la mère y dût péricliter plus que celle du fils, ou comme si le salut de l'ennemie que Luynes avait trop offensée pour lui pardonner, lui eût plus soucié que le salut du monarque en qui il envisageait le principe de sa fortune !

Peu à peu, cependant, la nécessité de contrebalancer l'envahissant auxiliaire qui tenait son ennemie à distance, amena Luynes à tenter le rappel de cette ennemie-là même désormais moins à redouter dans les conseils où siégeait Henri de Bourbon, qu'à proximité de l'assemblée révolutionnaire de Loudun. En rappelant, en effet, au Louvre Marie de Médicis, ou plutôt Richelieu toujours

[1] Bibl. nat., F. fr., 98, 3811, 3818. — Levassor, t. III, 1re partie, p. 401. — Arch. des aff. étr., F. fr., *eod.*, 15 février 1620.

Digitized by Google

caché derrière elle, Luynes opposait, dans la mesure exigée par l'équilibre de sa politique, le négociateur du traité d'Angoulême et de l'entrevue de Cousières à l'ancien prisonnier de la Bastille, et neutralisait ainsi l'une par l'autre, à son profit et sous sa domination par là mieux affermie, les deux influences dont, tour à tour, il invoquait l'appui et conjurait les importunités. Aussi Marie de Médicis, en reine qui lui devait amener avec elle au Louvre tous les contrepoids souhaitables, reçut-elle coup sur coup bien des ambassadeurs chargés de l'inviter officiellement au voyage de Paris avec une sincérité qui, désormais, en progressant toujours, ne se démentira plus [1].

Nul ne l'y pouvait plus puisssamment déterminer que le prélat, aussi ambitieux que dévoué, qui ne l'avait accompagnée en Anjou que pour rentrer avec elle à la cour, et qui, à Tours, l'y eût réintégrée sans l'évocation de cet ennemi-là même dont les accaparements lui créaient aujourd'hui un titre à y redevenir nécessaire. Aussi, du jour où s'accusa fâcheusement pour Luynes la prépondérance de Condé une fois sorti de Vincennes, et surtout à dater de l'acte du 9 novembre, on vit les ambassadeurs et les courriers adressés à la reine-mère en vue de son rappel au Louvre, multiplier envers Richelieu leurs sollicitations d'entremise. A la cour, là-dessus, s'employèrent à l'envi l'archevêque de Sens, le père Anoux, Schomberg et le duc de Bellegrade ; et surtout l'archevêque de Sens s'épuisa à garantir à bon droit à Richelieu la sûreté des dernières dispositions de Luynes. « Aussi, » concluaient avec l'archevêque de Sens les organes purement religieux de l'œuvre

[1] Vitt. Siri, t. XXXV, pp. 78, 79, 81, et 20e partie, p. 181 et 188. — *Rec. de pièces*, etc., par Matth. de Mourgues, p. 31. — Marillac, p. 45. — *Dispacc. degl. amb. venez.*, 26 novembre et 24 décembre 1619 et 17 mars 1620. — Arch. des aff. étr., F. fr., n° 772, f°s 193 et 215 ; n° 773, f° 1. — Arch. nat., carton 232, f° 19. — Roncoveri, p. 196. — Henri Martin, p. 143. — Dariste, p. 60. — Mme d'Arconville, *eod.*, pp. 31 et 34-36. — *Vie du cardinal duc de Richelieu*, pp. 57 et 61. — V. Cousin, juin, pp. 347, 360 et 531 ; octobre, passim. — Avenel, p. 101.

Digitized by Google

de réconciliation de la maison royale, « une fois revenue au Louvre la reine-mère devra congédier ses gardes, renoncer à toute ingérence dans le gouvernement, se dérober à toutes visites d'intrigues ou même à celles non agréées du roi, et se retrancher toute dans la dévotion. Par là seulement elle imposera silence aux détracteurs qui la noircissent dans l'estime du roi, en la lui dépeignant comme un aliment de factions. »

De son côté, Richelieu, plus soucieux du crédit politique et, par là même, des garanties de sécurité de la reine-mère une fois rentrée à Paris; Richelieu, peu ému des remontrances du père de Bérulle aux fins de la résidence canonique dans son diocèse, eut à peine entrevu pour lui au conseil du roi et en face d'Henri de Bourbon une place honorable, qu'il reprit en Anjou l'œuvre modératrice tentée à Blois, à Angoulême et à Tours, avec le surcroît d'autorité que lui conférait là sa force territoriale et militaire. Poursuivant d'abord, avec une constance éprouvée déjà par tant de revers, et surtout grâce à l'organe de l'abbé de la Cochère, l'aplanissement des avenues par où Marie de Médicis se devait, pour la troisième fois depuis sa sortie de Blois, réacheminer vers le théâtre de ses anciennes grandeurs, il se justifia d'abord des dénigrements de cour au sujet de sa nouvelle attitude en l'apanage de la reine-mère, sans se compromettre avec les cabales angevines qu'il ne renonçait pas encore à régir. Puis, une fois qu'il eut, par ses précautions suivies d'opportunes avances, raffermi secrètement son crédit près de Luynes, il osa étendre ses justifications jusqu'à Marie de Médicis, en relevant tout ce que sauvegardait d'apparences une secrète complice des Soissons, des Savoie et des Vendôme. Par exemple, il la montrait ici résignée au choix du colonel d'Ornano comme gouverneur de Gaston, et là étrangère à toute alliance avec les huguenots de Loudun. En général même « elle s'observait en ses allures », ajoutait le vigilant prélat,

Digitized by Google

« jusqu'à s'interdire tout colloque à son insu ». Puis, sous le bénéfice de ces assurances et sans se compromettre davantage avec les entremises de pure piété, il poursuivait, par l'organe du trésorier d'Argouges, de Chanteloube et de Marillac, les satisfactions pécuniaires de la reine-mère. Il conjurait près de l'évêque Hurault de Chiverny de nouvelles atteintes à la délimitation déjà si rigoureuse de son apanage ; et, au cas d'un retour de la reine-mère au Louvre, il poursuivait le maintien de l'effectif de son ancienne garde. Cependant, il n'avançait pas d'une ligne en sa diplomatie sans entretenir l'union entre les ambassadeurs se croisant aux portes de l'Anjou ; et par l'organe de Marillac, il berçait toujours le roi de l'espérance de revoir sa mère.

Se retournant ensuite vers Marie de Médicis, afin de la soustraire aux enlacements de la comtesse de Soissons, avec qui lui-même évitait toute accointance, il s'autorisa du concours de son directeur le père Suffren, pour lui représenter l'avantage qu'à Paris ses ennemis désormais les plus irréconciliables tiraient de son éloignement ; et il lui dépeignait au contraire, vu les filiales inclinations de Louis XIII envers une mère qui oublierait le dénouement de Vincennes au point d'accourir se jeter dans ses bras, la force qu'elle y puiserait contre ses détracteurs dans la quotidienneté de ses justifications verbales. « L'on craint », ajoute-t-il, « que la reine-mère ne retourne au Louvre que pour y demeurer captive. Mais à Angers ne le sera-t-elle pas bien davantage sous l'accaparement des factions qui ne s'autoriseront de son nom que pour la désigner par là plus sûrement à la haine du public après les ravages d'une guerre civile. Mais son fils et son roi, n'est-ce pas la vraie force ? Et, vu le prestige qui, désormais, s'attache au seul nom du roi, prévaudra-t-elle jamais contre cette force-là même tournée contre elle par sa rébellion [1]. »

[1] Richelieu. pp. 33 et 34, passim. — Marillac, p. 2. — Arch. des aff. étr., F. fr., n° 772, f°s 141, 146, 150, et n° 773, f°s 4 et 5. —

Digitized by Google

Par malheur, ce même éloignement dont triomphaient à Paris les ennemis de Marie de Médicis éternisait aussi l'importance d'une partie de sa cour angevine. Très à l'écart de l'évêque de Luçon, mais non hors la portée de ses yeux de lynx, revivait déjà là le levain de l'ancienne cabale de Ruccellaï, de Mony et de Thémines. Lorsque, aussitôt après l'octroi par Louis XIII à Marie de Médicis de son nouvel apanage, Richelieu y eut promu au gouvernement de Chinon l'homme qui, hier encore, figurait au premier rang de cette cabale envenimée sous le nom du mobile et vaniteux Chanteloube, on ne vit là qu'un expédient à l'effet de brouiller ce vénal séide avec ses envieux consorts de la veille. Se fût-on même abusé sur la portée d'une aussi haute faveur conférée à un transfuge non encore éprouvé du camp de Ruccellaï, qu'à cet égard il y eût vite où se désillusionner sur Chanteloube en voyant en peu de jour, auprès de Marie de Médicis une fois installée en Anjou et en contraste avec Richelieu, se dessiner ses nouvelles allures. Chanteloube, en effet, que sa qualité de gardien de l'un des premiers postes du nouvel apanage de Marie de Médicis appelait à y siéger régulièrement à ses conseils, ne s'y vit pas huit jours en tête-à-tête avec l'impérieux négociateur du traité d'Angoulême et de l'entrevue de Cousières, qu'il y dut renoncer à conquérir auprès de Richelieu toute importance, à moins de s'y ériger contre lui en chef de la vieille opposition de Ruccellaï ressuscitée sous ses mains en la personne du pamphlétaire Mathieu de Mourgues et du médecin Vauthier [1]. L'on pouvait, il est vrai,

Arch. nat., carton M, 233. — Hervé, p. 211. — *Advis à la Royne Mère du Roy, sur les présentes occurrences, 1620* (Mazarine, 36-82), pp. 3-8. — Batterel, nos 42 et 76. — L'abbé Gouzet, n° 13. — Mme d'Arconville, p. 30. — L'abbé Houssaye, p. 291. — Le P Griffet, p. 253. — V. Cousin, *eod.*, mai 1861, passim. — Avenel, p. 401.

[1] Le médecin Vauthier, après la journée des Dupes et toujours de concert avec Chanteloube, contribua fort à brouiller définitivement avec Louis XIII et Richelieu Marie de Médicis. Dès 1620, il était à Angers auprès d'elle, ainsi que l'atteste au livre du trésorier d'Argouges une mention d'honoraires figurant sous son nom.

Digitized by Google

se demander si le frivole Chanteloube, même avec de tels auxiliaires, réussirait mieux en un aussi téméraire dessein que l'entreprenant aventurier florentin qui avait de plus que lui le titre d'un libérateur signalé de Marie de Médicis. Mais, de son côté, Chanteloube avait sur son prédécesseur l'avantage de la possession du gouvernement de Chinon qui l'autorisait dans le nouvel apanage de la reine-mère; et surtout, à distance, il s'arc-boutait à un parti bien autrement lié que ne l'avait été à Angoulême la cabale ébauchée sous le patronage du duc d'Épernon. Au lendemain de l'entrevue de Cousières, et malgré la cohésion du groupe qu'elle y avait fixé autour d'elle, la comtesse de Soissons, aussi prudente que hardie, s'était bien gardée d'aller en Anjou suivre de près Marie de Médicis, persuadée qu'avant que leur parti se fût appuyé sur une vraie force militaire, en s'installant en un lieu suspecté elle ne pouvait qu'éveiller prématurément les ombrages de la cour. Et puis, tant qu'elle n'eût pas été en Anjou en état de se soutenir par elle-même, elle n'eût pu qu'y servir ou y heurter dangereusement Richelieu dont les vues se distinguaient fort des siennes propres. Car Richelieu, patient et mesuré jusque dans l'essor des plus hautes ambitions, n'entendait, encore une fois, rentrer au pouvoir qu'en vertu de son titre, désormais consacré, d'arbitre modérateur de la famille royale; et depuis que les embarras de l'alliance conclue sous le donjon de Vincennes affectaient sérieusement Luynes au conseil du Louvre, Richelieu se résignait à y siéger en face de Condé, pourvu que les nécessités d'équilibre politique nées de la présence même de cet ennemi invétéré sur un commun théâtre de délibérations, l'appelassent à y jouer un rôle aussi salutaire que celui qu'il poursuivait d'abord en Anjou entre Louis XIII et sa mère. Bien autrement radicale dans son programme, Anne de Montafié se vit à peine pourvue d'un parti viable, qu'elle se proposa de renverser par la guerre civile préparée de loin,

Digitized by Google

et son antagoniste hiérarchique et le favori qui ne l'avait tiré de prison que pour le susciter contre elle, aussi bien que contre Richelieu et Marie de Médicis. Ensuite, elle éléverait sur les ruines de cette coalition l'adulte qu'en mère impatiente elle proclamait déjà premier prince du sang. Mais en attendant la jouissance de cet idéal, et sauf à s'interdire une apparition trop hâtive sur le théâtre où, dans ces calculs, il se devait réaliser, Anne de Montafié n'avait qu'à se tenir en vedette à proximité de la cour. Là, elle entretenait dans l'adhérence à sa cause les Longueville, les Vendôme, les Savoie et les Mayenne. Là, et avec eux, opérant sur la conscience de Louis XIII et de Luynes autant que le faisait Richelieu sur celle de Marie de Médicis, elle battait en brèche le crédit du confesseur Arnoux pour y substituer une direction dictée par elle-même. Avec eux enfin elle se ménageait des communications suivies avec Marie de Médicis. Et c'est ici qu'apparaît l'oratorien Chanteloube, vu l'affinité de ses humeurs avec le génie d'Anne de Montafié. Dans l'intervalle séparant l'hôtel de Soissons des confins de l'Anjou, on devine tout ce qui s'y offrait d'aliment à son activité et à sa jactance. Dès qu'en effet Marie de Médicis eut procédé à son installation en Anjou, on voit figurer Chanteloube parmi les nombreux agents qu'elle lance sur la route de Paris pour y réclamer l'entier accomplissement des clauses du traité d'Angoulême et stipuler les conditions de son retour au Louvre. Mais Chanteloube, tout en prenant rang parmi les ambassadeurs de la reine-mère les plus imbus de la pensée de Richelieu, s'en distinguait soigneusement au Louvre, comme auprès de Marie de Médicis, par la direction de ses démarches et le ton de sa diplomatie. Dès son arrivée à Paris, et en cela tranchant sur la réserve de La Cochère, de Marillac et de d'Argouges, Chanteloube accourait d'abord chez la comtesse de Soissons. Elle aussitôt d'empoisonner vis-à-vis de lui les intentions de la cour, en lui dépeignant comme gravement

Digitized by Google

compromise la liberté ou même la vie de Marie de Médicis une fois rentrée au Louvre. « D'après cela », concluait Anne de Montafié, « comment la reine-mère pouvait-elle abdiquer le bénéfice de ses sûretés éloignées et rentrer en de nouveaux pourparlers, tant de fois avortés, sur la réunion de la famille royale ? » Monté sur ce diapason, et sans nul souci de traverser les sérieux essais de rapprochement tentés à ce moment-là même par le groupe diplomatique distinct, Chanteloube revoyait Ruccellaï, qui n'était passé dans le camp de Luynes que pour y éterniser les brouilleries et contreminer les circonvallations de Richelieu ; et là, bien entendu, Ruccellaï cultivait dans Chanteloube son propre levain de discorde. Aussi, au sortir d'avec son ancien consort réconcilié avec lui dans la haine de Richelieu, Chanteloube allait rompre en visière avec Condé et Luynes. Puis, devançant vite auprès de la reine-mère les ambassadeurs de l'évêque de Luçon, il s'empressait de justifier auprès d'elle ses éclats intempestifs, en débitant à celle qui ne l'écoutait que trop pour que Richelieu ne s'en effrayât pas, sa provision de sinistres rumeurs avant de les semer autour d'elle.

Tant d'assurances dans les calomnies et les rodomontades diplomatiques fixèrent fatalement les résolutions définitives de Marie de Médicis. Il n'en fallut pas davantage chez une reine dont tout alimentait, il est vrai, les répulsions, depuis la maladroite fin de non recevoir de Luynes tirée de la prétendue épidémie de Paris, jusqu'au manifeste de novembre et à la dernière promotion de l'ordre du Saint-Esprit. C'est ce que Marie de Médicis ne manqua pas d'objecter victorieusement aux nouveaux ambassadeurs chargés de réitérer avec les avances filiales, et avec une sincérité en proportion croissante avec la franchise des dénégations adverses, l'invitation officielle de Marossani. « Quoi de commun », redisait la reine-mère tour à tour à Brantes et au père de Bérulle, en resserrant vis-à-vis

Digitized by Google

d'eux et sous la rédaction mesurée de Richelieu l'enchaînement de ses griefs, « quoi de commun entre la mère non consultée pour l'éducation ou l'établissement des enfants de France, et le roi qui venait de sanctionner tout à la fois la flétrissure de la régence et la glorification des assassins de Concini et des transfuges de la cour d'Angoulême? Avait-on, d'ailleurs, à son égard, intégralement observé le traité d'Angoulême? Qu'étaient devenus les subsides alloués pour le paiement de ses dettes ou pour l'entretien de sa garde et de sa garnison, ou les pensions promises à ses plus dévoués serviteurs et notamment à son trésorier d'Argouges, à son aide-de-camp Marillac, à son écuyer Charmel? Où était la sécurité promise à ses plus chauds partisans, » ajoutait Marie de Médicis à propos des mouvements d'une armée d'observation établie en Champagne aux débuts de la guerre de trente ans, « où était la sécurité promise à ses plus chauds partisans, quand le marquis de la Valette se voyait militairement inquiété dans son gouvernement de Metz [1]; quant à une autre extrémité du royaume, Luynes, une fois investi du Boulonnais, y évinçait son dévoué serviteur Migneux de la place de Montreuil? En se supposant même sur ces derniers points intégralement satisfaite, où trouverait-elle de quoi défrayer ses préparatifs de voyage? Les préparatifs même du duc de Montbazon désigné pour venir au devant d'elle, car elle n'en était plus à solliciter pour cet office le prince de Piémont, qu'elle n'avait pu revoir depuis qu'il avait cautionné son retour, ces préparatifs du duc de Montbazon répondaient-ils à ceux qu'on attendait de lui, et étaient-ils même sérieux [2]? En supposant même tout

[1] Marie de Médicis se plaignait surtout de l'ordre donné au marquis de la Valette de transférer à Verdun les poudres de Metz et du sursis imposé dans l'organisation annuelle de cette dernière ville.

[2] Marillac : « Après les voyages à Angers de Marossani et de l'abbé de la Cochère, conviant la reine-mère de la part de son fils de le venir rejoindre à Paris, et sur les conseils de Richelieu, celle-ci n'attendait plus que le duc de Montbazon pour la conduire à Paris. « Mais il succéda autrement, les chevaux du bon duc se trouvant

Digitized by Google

organisé pour sa rentrée au Louvre, y trouverait-elle l'ancienne sécurité? Pouvait-elle oublier d'y avoir été huit jours gardée à vue par des satellites ivres du sang du maréchal d'Ancre? Avec ce lugubre souvenir, comment se résigner à y rentrer sous la protection d'une garde restreinte, et en butte aux représailles couvées sous les donjons de la Bastille et de Vincennes ? »

Après cette condensation de soupçons et de griefs, tour à tour exposés aux ambassadeurs de cour et déduits en son conseil, Marie de Médicis, sourde à la voix de Richelieu, qui ne s'en était constitué l'organe que pour la satisfaire, tandis que Chanteloube les érigeait en fins de non recevoir pour la retenir, rejeta les appels de Luynes pour s'enraciner en Anjou. Et voilà donc Richelieu vaincu dans cette sourde lutte où, depuis l'entrevue de Cousières, lui et la comtesse de Soissons s'étaient disputé sans relâche la direction de Marie de Médicis. Aussi, en regard de ces déclarations péremptoires soufflées à la reine-mère par la cabale adverse, on s'imagine d'abord Richelieu réduit à l'état de voix perdue dans les délibérations de son conseil transformé virtuellement en conseil de guerre et, par là, redoutant d'y risquer un seul jour sa considération. Partant et à première vue on la voit secouer la poussière de ses pieds sur le seuil du Logis-Barrault pour retourner s'ensevelir dans son diocèse de Luçon, à la grande satisfaction mais non pas encore selon les vues du père de Bérulle. Car, ce semble, dans ce refuge utile des disgrâces on saura bien un jour l'y retrouver. Aux premiers symptômes de dislocation du parti angevin abandonné à ses bruyantes mais fragiles destinées, Luynes relancera Richelieu sur le chemin de Luçon comme il avait fait sur le chemin d'Avignon. Et à Angers, cette

enclouez. la Choisy lui refusa congé, ou quelques autres empêchements... intervinrent, tant y a que les belles paroles de Marossan n'eurent pas de suite, et celles du s^r de la Cochère point d'advis, ainsi il parut très-clairement que la Royne feroit déplaisir au Roy et à Mons. de Luynes d'aller à la cour, et qu'elle en devoit retirer sa pensée. »

Digitized by Google

fois, le crédit diplomatique du négociateur du traité d'Angoulême et de l'entrevue de Cousières s'accroîtra de tout l'honneur d'un exil non plus seulement accepté, mais embrassé par la cause royale.

Ainsi, du moins, raisonne-t-on de prime abord en perdant de vue et l'indissolubilité de l'attachement de Richelieu pour Marie de Médicis, et la judicieuse souplesse des calculs appropriés au rôle salutaire qu'il jouait auprès d'elle. En abandonnant à elle-même, au lendemain de sa virtuelle déclaration de guerre, sa souveraine aussi gravement fourvoyée, Richelieu la livrait sans réserve à la merci de Chanteloube renforcé de sa légion d'obscurs séides qu'il ne nous daigne même pas nommer, mais dont les clameurs suffiront, se disait-il, à étourdir la reine-mère dans sa voie criminelle. Pour l'en tirer, ou du moins pour prévenir les suites de sa condamnable résolution, Richelieu ne jugea rien de mieux que de garder son poste auprès d'elle, en pénétrant même dans ses vues encore plus avant qu'il n'avait fait à Blois et à Angoulême, pour se maintenir jusqu'après les désastres prévus et vainement conjurés dans sa confiance. Mais, toutefois, qu'est-ce à dire? Pour mieux capter la reine-mère, Richelieu ira-t-il jusqu'à applaudir à sa rechute de rebelle et à la guerre civile dont elle redonne presque le signal? A Dieu ne plaise que le prélat qui n'adhérait au parti angevin que pour le mieux dissoudre, ait poussé vis-à-vis de Marie de Médicis jusqu'à la connivence ses tempéraments diplomatiques. Après la communication par la reine-mère à son conseil de ses résolutions suprêmes, et en regard du tumulte approbateur qui les accueillit, Richelieu se déclara lié par la majorité des suffrages et y déféra sans apparence de réserve; en un mot, il plia, en pilote avisé, sous les coups de la tempête. Mais il pliait sans rompre. Aussi, à peine la séance du rejet des appels de Luynes levée, Richelieu, par là laissé en tête à tête avec Marie de Médicis, vis-à-vis d'elle seule protesta de l'immutabilité de ses vrais sen-

Digitized by Google

timents, et déclara ne s'associer que sous ce bénéfice à ses préparatifs militaires. Et, bien entendu, de telles réserves demeurèrent un secret absolu à l'égard du conseil dont Richelieu espérait encore au moins conjurer les plus grands écarts. Mais le conseil n'en accueillit pas mieux l'évolution de surface affectée vis-à-vis d'eux par l'évêque de Luçon. En acclamant, quant à eux, après l'avoir eux-mêmes provoquée, la rupture définitive de la reine-mère avec la cour, et eu égard à ce que Richelieu professait hier encore d'attachement à la cause royale, ils s'étaient flatté de créer dans leur sein à cet embarassant collègue la plus fausse situation, et, par là, de le mettre en demeure ou de déguerpir ou de se compromettre avec la cour. Aussi, pour eux, quelle déconvenue quand, dès le lendemain de leur tapageuse séance, celui qu'ils croyaient avoir à jamais évincé de leurs délibérations reparut au milieu d'eux aussi tranquillement qu'il avait fait à Angoulême en face de Ruccellaï ; et cela pour les surveiller au lieu de les suivre, et avec l'appui entrevu de Marie de Médicis. Il est vrai qu'il leur restait le triste dédommagement de couvrir sa voix de leurs imprécations. Mais une fois au sortir d'avec eux, Richelieu trouvait, sinon pour l'instant sa complète revanche, au moins pour l'avenir un accueil d'un meilleur augure auprès de Marie de Médicis qui, de plus en plus, en pesant ses services, agréait sa franchise.

Il y a plus (et cela, il est vrai, redoublait l'animosité de la cabale de Chanteloube qui voyait de partout son ennemi se soustraire à leur perfide alternative) ni la cour ni même Luynes, qui avaient si fort soupçonné les allures de Richelieu à Blois, à Angoulême et jusqu'aux portes de Tours, ne l'incriminèrent en Anjou, pas plus que Marie de Médicis ne s'estima trahie par celui qu'on accuse de ne s'être adjugé sa défense que pour la précipiter dans la déroute des Ponts-de-Cé. Non, Richelieu n'a pas plus trahi la cour au profit de celle dont il attendait sa rentrée au pouvoir, qu'il n'a vendu Marie de Médicis à Luynes au prix d'un

Digitized by Google

chapeau de cardinal. Il n'a trahi personne parce que tous savaient ce qu'il voulait, et, dès lors, accceptaient en lui la situation d'un négociateur sous les armes. Une fois la rupture consommée sans remède avec la cour et la guerre civile presque déclarée en dépit de ses remontrances, Richelieu, demeuré dans le camp de sa souveraine, dût se soucier avant tout de sa sécurité personnelle dans la mesure compatible avec l'intérêt de l'état. Rappelons-nous le parti que prit à Angoulême l'évêque de Luçon, non sans l'avoir d'abord combattu, de négocier au nom de Marie de Médicis avec la cour une place de sûreté. Par une suite des mêmes sollicitudes, une fois Marie de Médicis en Anjou lancée dans les aventures belliqueuses, Richelieu, prévoyant sa déroute et soucieux d'en atténuer les conséquences, s'ingénia jusqu'à la dernière heure de la lutte engagée avec Louis XIII, à utiliser l'arsenal dont la reine-mère lui devait en partie la concession, et, par là, à dissimuler un peu la gravité de sa défaite. Aussi, dès le lendemain de ce désastre final, et dans le désarroi de ce même parti qui y avait poussé comme à plaisir Marie de Médicis, on verra Richelieu, grâce à son crédit également maintenu dans les deux camps adverses, ramener sa souveraine à Louis XIII non pas en victime livrée à la merci du vainqueur, mais en grande reine qu'un noble repentir et qu'une sérieuse victoire sur elle-même assure de toute sa clémence.

Mais voilà qu'au plus fort de ces calculs de réconciliation et de salut, surgit une suite d'événements aussi décisifs à l'égard du parti relevé d'où ils surgissaient, que l'étaient la déclaration du 9 novembre et la promotion de l'ordre du Saint-Esprit à l'égard de Marie de Médicis. Certes, le prince de Condé n'avait pu voir, depuis sa rentrée en France au début de la régence, l'usurpatrice Anne de Montafié s'acharner à le murer tout vif dans son donjon de Vincennes, ou au moins à flétrir en lui sa postérité, sans lui ménager en revanche, une fois redevenu libre, de rigou-

Digitized by Google

reuses représailles. En effet, il enleva d'abord au jeune comte de Soissons la capitainerie des chevau-légers du roi. Puis il surveilla de près son gouverneur le duc de la Ferté-Senneterre Et, au mépris ou plutôt en raison même des instances d'Anne de Montafié toute dévouée aux Senneterre, il l'exclut de la promotion de l'ordre du Saint-Esprit. Non content même d'avoir désarmé et d'inquisitorier l'orgueilleux collatéral qui s'érigeait contre lui en antagoniste et en qui perçait déjà le vainqueur de la Marfée, il s'acharna à renchérir sur ses provocations au moyen des plus réactionnaires entreprises. Le 27 décembre, en effet, comme au Louvre le jeune comte de Soissons, à l'heure du souper de Louis XIII et en vertu de son office patrimonial de grand-maître de la maison du roi, se tenait près de sa table pour lui présenter la serviette, Condé, à titre de premier prince du sang, s'avança vers lui pour la lui tirer des mains en lui disant : « Oseriez-vous me contester mon rang? — En tout autre lieu et hors de ma charge, » lui répondit l'adolescent avec une respectueuse fierté et tout en s'affermissant dans sa contenance, je vous déférerai comme à mon aîné ; « mais ici, je ne reconnais nul autre supérieur que le roi, et ne puis céder la serviette qu'à un enfant de France. — Cependant, repartit Condé, feu votre père ne me l'a jamais disputée. — Si mon père vous l'a jamais cédée, ce fut par courtoisie et non sur le pied de la contrainte ; autrement, il vous eût résisté jusqu'en face de l'autel. — Feu votre père vous en eût remontré en fait de savoir-vivre. Au reste, il faut pardonner à un enfant de telles rodomontades. Ne vous sont-elles pas, d'ailleurs, inspirées par ceux qui vous ont poussé, durant ma captivité, à vous intituler premier prince du sang? — Tout jeune que je suis, si l'on m'insulte je saurai faire valoir les honneurs de ma charge. Ceux de qui je prends conseil savent ce qu'ils disent. Vous n'êtes pas ici plus qualifié qu'à Vincennes. Et quant à moi, je me maintiens dans l'intégralité de mes prérogatives. » Là-

Digitized by Google

dessus, les deux rivaux allaient en venir aux mains sans l'intervention du roi, qui supprima la querelle en invitant un tiers indiscutable en la personne de son frère Gaston à lui présenter la serviette, et en obligeant ses deux collatéraux à s'embrasser devant lui. Mais au bruit d'un tel esclandre, à peine atténué par cette réconciliation de commande, on vit toute la noblesse affluer dans la lice une fois ouverte autour de la table royale, et s'y partager en deux camps. Tandis que les courtisans se pressaient en champions résolus autour d'Henri II de Bourbon, ce fut à qui des mécontents s'escrimerait en faveur de l'ambitieuse comtesse à peine dissimulée derrière l'officier qu'elle avait dressé à la provocation, ou qu'au moins elle soutenait de ses incitations maternelles. Et là, en première ligne, s'afficha le duc de Mayenne.

En fait de reconnaissance, on ne peut dire si ce dernier s'était trouvé plus mal payé de Luynes que d'Henri de Bourbon. Car, depuis leur coalition, l'ancien prisonnier de Vincennes oubliait qu'il avait vu hier figurer Mayenne en société des Montmorency, dans le groupe des catholiques s'intéressant à sa délivrance; et Mayenne ne s'en aperçut que trop en voyant son parent et son protégé Villars exclu avec les Senneterre de la promotion de l'ordre du Saint-Esprit. Aussi le commandant en chef de l'armée d'Angoulême et le fils du lieutenant-général de la Ligue, également méconnu dans la diversité de ces deux titres à de plus durables souvenirs que des souvenirs de cour, aussitôt après l'éclat du Louvre alla s'offrir à titre de cavalier servant à l'hallucinante comtesse de Soissons [1].

[1] Richelieu, pp. 64-65, 194. — Pontchartrain, p. 411. — *Journal d'Arnaud d'Andilly*, f° 90. — *Mercure français*, t. IV, pp. 268-269. — Vitt. Siri, 20e partie, pp. 211-212. — *La nunz. di Fr.*, 2 janvier 1620. — Coll. Dupuy, *eod.*, p. 134 v. — *Dispacc. degl. amb. venez.*, 7 janvier 1620 et 3 septembre 1619. — Marillac, p. 4. — Matth. de Mourgues, passim. — *Vérités chrétiennes au Roy très chrétien* (Bibl. nat., imprimé L b², attribuée par le P. Lelong à Matth. de Mourges). — *Essai sur la vie et les œuvres de Matthieu de Mourgues, abbé de Saint-Germain* (1582-1670), p. M. Perraud Le Puy. — Dupleix, p. 130. — Levassor, pp. 636-637. — Bazin, p. 331. — Avenel, p. 95.

Digitized by Google

Une fois même lancé en avant, l'indiscret duc de Mayenne ne se contint plus. Aussi frondeur que chevaleresque, aussi vaillant que médiocre politique et encore moins choqué d'une ingratitude de grand seigneur que d'une ingratitude de parvenu, le brillant prince lorrain se gaussa hautement de Luynes comme d'un soldat d'antichambre osant postuler après les Montmorency la dignité de connétable sans avoir jamais tiré l'épée [1]. En supposant le contadin provençal seul au pouvoir, et en dépit de la mortification que certainement il éprouva des quolibets émanés du duc de Mayenne au sujet d'une dignité à laquelle il attachait la plus haute importance, il eût eu le bon sens de s'abstenir là-dessus de toute rigueur, afin de ne pas souligner par là-même l'outrecuidance de ses visées. Mais le vindicatif Henri de Bourbon ne pouvait oublier d'avoir vu hier encore, en face de la table royale et comme en souvenir des anciennes animosités de race, le neveu du Balafré s'ériger contre le petit-fils du héros de Jarnac en porte-fanion du jeune comte de Soissons. Aussi, quant à ces grief s'ajoutèrent les brocards échappés au duc de Mayenne contre les prétentions de Luynes, il n'en fallut pas davantage à Condé, aveuglé par la rancune et plus pétulant que sagace, pour aviser dans le téméraire paladin la tête du nouveau parti d'insurrection qu'il rehaussait seulement de son nom et de sa vaillance. Ajoutons qu'Henri de Bourbon, en voyant avec émoi Luynes lui chercher un contrepoids dans le gouvernement, ne fut pas fâché de lui complaire utilement, pour lui-même, en vengeant son injure personnelle. Bref, Condé ne songeait à rien moins qu'à l'emprisonnement du duc de Mayenne [2]. Alla-t-il jusqu'à proposer cette

[1] Au dire même de l'ambassadeur vénitien, qui en cela d'ailleurs n'est qu'un écho des rumeurs de cour, il n'eût pas tenu aux pratiques du duc de Mayenne que, au cas échéant, dès l'année 1620, le Parlement ne se fût opposé à la vérification des titres conférés à Luynes.

[2] Suivant l'ambassadeur vénitien, Condé n'avait fait que mettre en circulation les sinistres rumeurs concernant la liberté du duc de

Digitized by Google

mesure en plein conseil, ou se borna-t-il à sonder d'abord là-dessus l'opinion de la cour? Quoi qu'il en soit, à cet égard dès les préliminaires ses ouvertures échouèrent, grâce surtout, sans doute, aux représentations de Luynes. Car Luynes, bien autrement pénétrant que son allié de la veille, ne s'abusait pas comme lui sur les premiers éléments du parti où se lisait le nom de Marie de Médicis. Il y discernait fort bien la mère du jeune Louis de Soissons, qui d'ailleurs, avec sa prudence consommée, en fait de répression matérielle lui dérobait toute prise directe. Au surplus, Luynes s'était déjà trop compromis dans l'opinion pour achever de s'y perdre en s'offrant décidément à son ancien prisonnier comme son exécuteur des hautes œuvres. Mais n'importe, les menaçantes résolutions de Condé, avant de se résorber dans le conseil, avaient eu le temps de transpirer. Justement un gentilhomme, auteur de divers pamphlets contre Luynes, dont l'un s'intitulait : *Avis au Roi sur le rétablissement de l'office de connétable*, venait d'être saisi et traduit devant le Parlement, qui l'avait condamné à faire amende honorable la corde au cou, puis, une fois l'arrêt exécuté, l'avait jeté pour toute sa vie à la Bastille. Cet exemple de sévérité avait fait croire qu'on se proposait aussi de mettre la main sur le duc de Mayenne, et qu'on n'attendait que son arrivée à Fontainebleau, où alors résidait la cour et où accourait à cet effet le jeune Louis XIII, pour mieux s'assurer de sa personne.

D'aussi sinistres rumeurs parvinrent vite aux oreilles attentives de la comtesse de Soissons. Inquiète sur le sort du duc de Mayenne, à qui elle tenait comme à l'illustration de

Mayenne, afin de le pousser par là lui-même à la fuite, et de s'assurer ainsi autour de lui le champ libre, une fois débarrassé du turbulent personnage. Mais, encore une fois, nous nous en tenons à notre manière de voir, qui nous semble se conformer davantage au caractère du prince de Condé. Sur ce point, d'ailleurs, les informations de l'ambassadeur vénitien sont trop contradictoires pour qu'elles nous inspirent une sérieuse confiance. Cette dernière information, d'ailleurs, n'est donnée que comme un on-dit.

Digitized by Google

son parti, et cependant soucieuse de ne pas se compromettre en l'avertissant trop haut du péril que courait sa liberté (car elle prévoyait les suites de son départ aussi précipité qu'inévitable), elle l'en fit informer sûrement mais par les voies les plus détournées. Sur ce premier avis, le duc de Mayenne se rit d'abord de l'avertissement. Mais on insiste. Et le voilà vite qui, sans prendre congé du roi, dans la nuit du 27 au 28 avril et à minuit, s'esquive à cheval avec le seul cortège de six gentilshommes suivis de douze chevaux ; et par la poste il gagne d'un trait son gouvernement de Guyenne. En route il avait cependant, par une lettre du 20 mars datée de Pressigny[1] et par l'organe de l'ambassadeur Bellesme, protesté de son inviolable fidélité au roi, et formulé des excuses d'un départ si soudain que motivait seul, redisait-il, la nécessité de pourvoir à la sûreté personnelle.

On peut juger si, en dépit des assurances du duc de Mayenne, la cour s'alarma de sa fuite significative. Aussi, dès au reçu de ses lettres et de son messager, le conseil s'assembla à Fontainebleau pour délibérer sur le sort du délinquant. Là, Condé y ouvrit, bien entendu, l'avis le plus violent, qui consistait à aller les armes à la main enlever à Mayenne son gouvernement de la Guyenne. Naturellement aussi Luynes insinua le conseil de ménager cet irritable personnage, de dissiper ses soupçons en dissimulant avec lui la conviction acquise de ses torts aussi soigneusement qu'on faisait vis-à-vis du public toute inquiétude sur son départ. Et néanmoins, ajoutait-il, il fallait s'en tenir à de nécessaires précautions tant vis-à-vis de lui qu'à l'égard de Marie de Médicis.

Cette fois, et comme par une réaction de ce qui ne s'était que trop produit au moment de dresser l'acte de novembre et la liste de promotion de l'ordre du Saint-Esprit, l'avis

[1] Cette lettre est insérée tout entière dans le *Mercure français*.

Digitized by Google

le plus modéré comme aussi le plus judicieux prévalut. Le 3 avril, et concurremment à l'ouverture d'une nouvelle période diplomatique inaugurée par l'envoi à Angers du duc de Montbazon, Louis XIII adressa au coupable une lettre où, en prenant au mot ses protestations de fidélité, il lui garantissait affectueusement sa sécurité personnelle [1]. Mais en même temps il écrivait aux gouverneurs des places fortes de la Guyenne, et surtout de la citadelle de Blaye, pour les maintenir dans la fidélité. Puis il dépêcha à tous les gouverneurs limitrophes pour les inviter à se tenir sur leurs gardes. Mais surtout il adressa aux gouverneurs des principales places du gouvernement de Marie de Médicis des lettres de cachet leur prescrivant de surveiller le duc de Mayenne et de fermer leurs portes à tout ce qui adhérait à la reine-mère. Par là on faisait la partie belle à deux d'entre eux pressés de venger des griefs de voisinage datant de l'installation en Anjou de Marie de Médicis. Ici, Duplessis-Mornay atteint dans son autonomie saumuroise par les usurpations originaires entremêlées aux avances de la reine-mère. Là, le gouverneur de la Flèche Fouquet de la Varenne, qui n'oubliait pas le dessous essuyé au jour de son installation dans la capitainerie d'Angers par la revendication des armes angevines entassées déjà par lui sur ses fourgons délictueux. Aussi l'on peut juger si le gardien mortifié de l'entrée du Maine et de la Normandie et l'orgueilleux dominateur du bassin de la Loire, exécutèrent rigoureusement contre Marie de Médicis les ordres de Louis XIII. En ce qui est de Duplessis-Mornay, et sur le simple soupçon d'un recel d'armement dans sa ville, il alla jusqu'à y pratiquer partout des perquisitions domiciliaires [2].

[1] La lettre du roi était suivie de lettres conformes de Luynes et de Pontchartrain. — Le duc de Mayenne répondit à la lettre du roi par un renouvellement des mêmes protestations obséquieuses.

[2] Les villes de Saumur et de La Flèche ne furent-elles pas même au nombre de celles dont les garnisons, dépassant les instructions royales, prirent les armes et montèrent la garde ? C'est très possible ;

Digitized by Google

Malheureusement, tant de précautions militaires édictées contre Marie de Médicis, et surtout la consigne distribuée aux gouverneurs voisins de son apanage, ne firent que réveiller sa colère et précipiter ses résolutions suprêmes. Justement, à peine rendu à Bordeaux, le duc de Mayenne, poussé jusqu'au bout par le jeune duc de Nemours qui le pratiquait au nom de ses collatéraux de Savoie; le duc de Mayenne, en cela légitimant les soupçons de la cour, envoya offrir à la reine-mère ses services avec ses promesses de levées militaires. Elle, en retour, lui expédia Chanteloube pour conclure avec lui une alliance formelle. Une fois même assurée de l'épée du plus chevaleresque des soutenants acquis jusqu'à ce jour à sa cause, Marie-de Médicis voulut avoir près d'elle celle qui avait armé et pouvait seule guider le bras du duc de Mayenne. Elle voulut attirer dans son apanage l'organisatrice même de son parti. Elle désira surtout y voir avec elle l'adolescent qui, sous le nom de Louis de Soissons, et à défaut du jeune Gaston soustrait à ses accaparements maternels par l'alliance matrimoniale avec les Montpensier, autorisait son parti de la qualité usurpée de premier prince du sang. C'est dire avec quelle célérité Marie de Médicis avisa la comtesse de Soissons des armements du duc de Mayenne et de l'alliance définitive conclue avec lui, invitant en conséquence Anne de Montafié à la venir rejoindre en Anjou. La comtesse, à cet égard, n'attendait désormais, comme nous avons vu, qu'un

néanmoins, on ne saurait l'affirmer. — Richelieu, t. XXII, pp. 42-43. — Pontchartrain, p. 411. — Fontenay-Mareuil, p. 145. — Arnaud d'Andilly, t. III, f° 4. — *La nunz di Fr.*, 31 mars et 8 avril. — *Mercure français*, t. IV, pp. 263-270. — Vitt. Siri, t. XXXV, pp. 88, 97; 20e partie, pp. 206-207. — Marillac, pp. 5, 8 et 9. — *Dispacc. degl. amb. venez.*, 31 mars, 1er et 14 avril, 6 mai 1620. — Chartrier de Thouars (dont nous devons la communication à la gracieuseté de M. de la Tremouille; *Lettres de Marie de la Tour, duchesse de la Tremouille* (1604-1662) : *A Thouars, ce 6 avril 1621*. — Roncoveri, p. 305. — Gramond, p. 281. — Griffet, p. 265. — Levassor, p. 542. — Dupleix, p. 133. — Bazin, p. 361. — Henri Martin, p. 159. — Dariste, p. 65. — Mme d'Arconville, p. 37. — V. Cousin, septembre 1861, pp. 532-533. - *Hist. des ducs de Guise*, p. Bouillé, p. 386.

Digitized by Google

effort sérieux du côté de la reine-mère. Pour accélérer, d'ailleurs, aux confins de l'Anjou et du Maine, cet effort à son égard décisif, Anne de Montafié avait sans nul doute favorisé sous main la contagion des frayeurs du duc de Mayenne auprès des ducs de Longueville et de Vendôme qui, peu après sa fuite, à leur tour émigrèrent en leurs gouvernements respectifs de Normandie et du Vendômois. Aussi, quand par ce double événement se fut développé autour de Marie de Médicis son cercle d'adhérences, la comtesse de Soissons se sentit, à vrai dire, ébranlée par ses sollicitations.

Mais la cour, ou plutôt Luynes, qui avait vite pénétré derrière les ducs de Mayenne, de Longueville et de Vendôme, celle qu'il envisageait à bon droit comme l'âme du parti se réorganisant autour de Marie de Médicis, usa pour l'en détacher de tous ses artifices. Nous savons avec quelle passion Anne de Montafié recherchait le mariage de son fils avec Henriette de France. C'était là un des mobiles qui l'avait tournée vers Marie de Médicis, espérant par elle marcher plus sûrement à ce but que par la cour, où Condé s'opposerait toujours à l'excessive élévation d'une branche cadette de leur souche commune. Or, c'est justement par cet appât que Luynes, avec la connivence d'Henri de Bourbon, entreprit de leurrer l'ambitieuse mère. Il sembla en effet pressentir ses désirs en lui offrant la main de la seule demeurée disponible des filles d'Henri IV, à l'heure même où s'ouvraient en partie double les pourparlers du mariage d'Henriette de Bourbon avec le prince de Galles. Puis, sur l'acceptation prévue de la comtesse de Soissons et concurremment à ses propres démarches envers le nonce, la cour sollicita de Rome, eu égard à la parenté canonique, et elle obtint, dès avant le 16 mars 1620, les dispenses d'alliance nécessaires. En même temps Brantes, en allant à Angers notifier à Marie de Médicis le mariage, à son égard si clandestinement conclu, de Gaston avec mademoiselle de

Digitized by Google

Montpensier, devait en revanche l'informer du dénouement mieux agréé qui lui donnait pour gendre un Soissons. Et sur les entrefaites, le jeune prince était admis à l'honneur de servir à table celle qu'on lui désignait comme sa fiancée. Mais une fois les dispenses expédiées et la dot de Gaston fixée, voilà que, tout à coup, les négociations avec l'impatiente comtesse languirent, au point que le nonce dut rengaîner ses lettres de compliments déjà toutes dressées. Puis un jour Cadenet vint près d'Anne de Montafié s'excuser d'un ajournement soi-disant nécessité à la fois par les ombrages de Condé et l'éloignement de Marie de Médicis. « Car enfin », alléguait-il, « convenait-il de marier une fille de France hors l'assistance maternelle ? » Que dis-je ? Ici encore se trahit le favori occupé à susciter à Condé, tout en le ménageant, des contrepoids du gouvernement. A cet effet, en attendant le retour de Richelieu, il y pourvoyait, du même coup dont il divisait la maison des Guise au moment des provocations ou de la fuite du duc de Mayenne, par l'alliance de Gaston avec les Montpensier. Par une suite du même calcul, en sa négociation matrimoniale vis-à-vis des Soissons, il alléguait en une alternance d'équilibre avec les égards pour la jalousie de Condé, les égards pour la jalousie des Guise. « Car tant qu'à envisager », insinuait-il là-dessus, « à la fois dans la maison royale les deux mariages de Gaston et d'Henriette, dont le premier, vu le bas âge du futur, n'était que d'une réalisation tardive, il convenait d'ajourner d'autant l'autre union pour subordonner l'établissement de la sœur à celui du frère. »

On peut juger si, sous ses démonstrations de respectueuse déférence aux volontés d'un roi, au fond Anne de Montafié se paya des défaites de Luynes. Outrée de son cuisant échec et de se voir si visiblement prise en défaut dans sa perspicacité si redoutable; au surplus montée par la Ferté-Senneterre qui ne digérait pas sa récente exclusion de l'ordre du Saint-Esprit, elle le dépêcha vers Marie de Médicis

Digitized by Google

pour une conférence préliminaire sur la fixation de la date de son arrivée en Anjou [1]. Elle ajournait toutefois son voyage à l'époque où tout le parti aurait adhéré à un plan d'organisation militaire élaboré dès lors à Angers et qui, désormais, nous va partout apparaître sous le nom d'*état général.*

De son côté, pour frayer une route aussi sûre que prompte à celle qui n'entendait venir en Anjou autoriser de sa présence qu'un parti viable, Marie de Médicis, aussitôt après son entrevue avec Senneterre, lança dans tout le royaume des émissaires chargés de recueillir les plus engageantes signatures au pied de ce règlement préparatoire accompagné d'une formule de *serment d'union* à sa cause [1].

Dans cette circulation universelle de l'état général et du serment d'union, ce fut d'abord chose aisée à l'agent Carboni d'enlever à tout le moins l'adhésion verbale du principal artisan de la cabale ourdie au lendemain de l'évasion de Blois, au moyen d'un appel en garantie fondé sur le cautionnement formel du traité d'Angoulême. En réponse à cette mise en demeure, et avec son hypocrisie déjà par nous démasquée sur le chemin d'Angoulême à Tours, le prince de Piémont Victor-Amédée, fils du duc de Savoie Charles-Emmanuel, transmit par son agent le comte de

[1] Richelieu, t. XXI, pp. 195-196, et t. XXII, p. 64. — Pontchartrain, pp. 411-413. — Fontenay-Mareuil, pp. 144-145. — *Mercure français*, p. 170. — *La nunz di Fr.*, 20 janvier, 12 et 26 février, 8 avril, 20 mai, 17 juin, 1er, 7 et 9 juillet 1620. — Vitt. Siri, t. XXXV, pp. 105, 127 et 146. — Arnaud d'Andilles, p. 3. — Marillac, Etat général, p. 21. — *Dispacc. degl. amb. venez.*, 17 décembre 1619; 31 mars, 18 février, 14 avril, 2 juillet 1620. — Arch. des aff. étr., 15 février, f° 12. — Marillac, p. 4. — Gramond, p. 281. — Levassor, t. III, 2e partie, pp. 541 et 627. — Griffet, p. 258. — Bazin, p. 365. — Henri Martin, p. 150. — Mme d'Arconville, pp. 44 et 51. — V. Cousin, septembre 1861, pp. 527 et 529; octobre, pp. 626 et 627. — *Rec. andeg. Pandictæ*, de cl. Ménard (mss. 875 de la Bibl. d'Angers), t. II, p. 94 v.

[1] Voir, aux pièces justificatives, n° IV, la teneur de l'Etat général et la formule du serment d'union avec quelques spécimens d'adhésions.

Digitized by Google

Verrue, et recommanda par son ambassadeur à Louis XIII et à Luynes les plaintes de Marie de Médicis, en se justifiant de son entremise sur des sollicitations de cour par lui-même provoquées. En même temps il corrompait l'ambassadeur de France à Turin Claudio Marini, et favorisait, par le duc de Nemours, la fuite du duc de Mayenne. Puis il correspondait séditieusement avec la reine-mère par l'organe de son poète favori d'Urfé, sous le bénéfice de son titre d'auteur du roman d'Astrée, ou pour mieux dire sous le voile d'un commerce littéraire. Et cependant, sans que lui-même au pied de l'état général hasardât une compromettante signature, son agent Frésia, grâce à son titre d'ancienne créature des Soissons, et par un échange de dépêches chiffrées[1] avec Anne de Montafié et les ducs d'Epernon, de Mayenne et de Vendôme, entretenait le ciment du parti en éveil [2].

Par ces menées souterraines on eut vite recueilli les signatures des Vendôme et de Mayenne [3]. D'ailleurs à l'égard de Mayenne et du grand prieur s'exerçait une bien habile alternative d'amorces. Car entre eux deux (et nous reviendrons là-dessus) Anne de Montafié figure à la fois comme le génie et la sirène de cette première Fronde [4].

On n'eut qu'un peu plus de peine à l'égard du duc d'Epernon, principal promoteur des rébellions de Marie de Médicis. Après les princes du sang, le duc d'Epernon était peut-être le personnage le plus important du royaume.

[1] Ces dépêches chiffrées ou n'existent plus ou sont devenues introuvables ; mais il est certain que le prince de Piémont les exhiba à son intime confident l'ambassadeur vénitien.

[2] Richelieu, t. XXII, p. 58. — Pontchartrain, pp. 412-413. — Rohan, pp. 516-517. — *La nunz di Fr.*, 20 mai, 3 et 17 juin, 20 juillet 1620. — *Dispacc. degl. amb. venez.*, 31 mai, 9 et 24 juin 1620. — Arch. des aff. étr., n° 773, f°s 187 et 189. — Arch. nat., carton 232. — Levassor, t. III, 2e partie, pp. 539-540. — Le duc et connétable de Luynes, octobre 1861, passim.

[3] Marillac : « Le seing de Mons. du Mayne sur les articles de la liaison. lequel il avoit donné à yeux clos. »

[4] Pontchartrain, pp. 402-413. — Fontenay-Mareuil, p. 44.

Digitized by Google

Ancré tour à tour dans la persévérante faveur d'Henri III, puis dans la haute estime d'Henri IV, il y avait gagné de vastes gouvernements garnis de résidences, où il avait une cour et des gardes, et où il exerçait presque une autorité souveraine. Il avait surtout vieilli dans les plus grandes charges du royaume. Il s'y appuyait sur deux de ses fils, l'un commandant à Metz, et l'autre archevêque de Toulouse, mais annonçant déjà le brillant officier qui, dans la guerre de trente ans, et à côté de Bernard de Saxe-Weimar se distinguera sous le nom du cardinal de La Valette. Quant au duc d'Epernon, moins homme de guerre mais bien plus politique que le duc de Mayenne, il s'était distingué dans sa haute situation par l'expérience et la fermeté, par la prudence et la hardiesse. Il y avait aussi déployé une fierté naturelle qui le défendait de toute bassesse et du soupçon même de trahison, mais qui tournait trop à la forfanterie gasconne et à l'outrecuidance du parvenu. Tout cet ensemble de ressources et jusqu'à cette exagération de qualités, le rendaient au besoin capable d'une conduite soutenue, ainsi qu'il y parut dès le premier jour du règne de Louis XIII. Sous le coup même de l'assassinat d'Henri IV, devançant au Louvre les princes de la maison royale et fort de son titre de colonel-général de l'infanterie française, il y avait articulé son inféodation de longue date à la reine-mère ; et il était allé de là au sein du parlement, intimidé par une forte démonstration militaire, lui assurer le titre avec l'autorité de régente. De telles allures, par où il avait conquis au pied du trône le plus offusquant relief, y soulevèrent vite la vieille aristocratie coalisée avec le groupe des nouveaux favoris du régime inauguré sous ses propres auspices. Que dis-je, par un effet naturel des ingratitudes de cour, et en vue de rétablir la paix dans les conseils stérilement agités du Louvre, on vit bientôt, à l'instigation des Concini, la régente elle-même sacrifier celui à qui elle devait son installation au pouvoir. Dès lors confiné dans son gouvernement d'An-

Digitized by Google

goumois, en retour le duc d'Epernon y bouda fort longtemps Marie de Médicis, sans que l'assassinat du maréchal d'Ancre l'eût rapproché de sa souveraine abandonnée sur les chemins de la disgrâce et de l'exil. Il fallut les avanies infligées par Luynes, mû d'ailleurs en cela par les antipathies traditionnelles de la régence, qui s'éternisaient à travers les révolutions de palais ; il fallut, dis-je, les avanies infligées par Luynes au protecteur orignaire de Marie de Médicis rentré au Louvre en dignitaire déclassé, pour ramener ces deux amis l'un vers l'autre en vertu de l'identification des disgrâces. C'est en se voyant molesté dans l'exercice de ses charges militaires et dans ses accointances d'inféodation; c'est en se voyant tracassé dans ses bruyantes prétentions aux préséances de cour ; c'est en subissant la préférence donnée pour le chapeau de cardinal, au mépris d'engagements calculés, à l'évêque de Paris, Gondi, sur son fils l'archevêque de Toulouse, que le duc d'Epernon se ressouvint du peu d'intervalle qui séparait le château de Blois de la citadelle d'Angoulême. De là le complot tramé avec Ruccellaï pour organiser l'évasion de Blois et assurer un refuge à Marie de Médicis. De là le cautionnement virtuel du pacte d'amnistie qui conférait à la régente déchue son apanage angevin. Luynes, il est vrai, s'ingénia à détacher de Marie de Médicis un plaignant aussi revêche, en l'endormant dans les satisfactions octroyées aux termes du traité d'Angoulême [1]. Mais la violation des engagements de la cour à l'égard de la reine-mère intéressait au fond l'homme qui avait implicitement répondu pour elle. C'est ce que Marie de Médicis allégua au duc d'Epernon dans son appel en cause accompagné de l'envoi d'une montre

[1] Quelles que fussent néanmoins les dispositions du duc d'Epernon à l'égard de Luynes au moment de l'arrivée en Anjou de Marie de Médicis, il s'abstint de publier dans son gouvernement la Déclaration du 9 novembre, en faveur du prince de Condé, avant d'avoir là dessus consulté sa souveraine. Nous ignorons la réponse de Marie de Médicis.

Digitized by Google

garnie de diamants avec ce prétentieux compliment : « Les diamants que j'ai fait mettre à la montre qu'on vous rendra de ma part, ne sont pas plus à l'épreuve du marteau que l'affection que j'ai pour vous est à l'épreuve de tout ce qui serait capable de la diminuer. La générosité avec laquelle vous m'avez servie, repasse aussi souvent et aussi régulièrement dans mon esprit que l'aiguille marque les heures différentes sur le cadran. » Moins touché du cadeau de sa souveraine et du vernis de bel esprit italien dont s'avisait sa missive, que des sollicitations par où elle le piquait d'honneur ; et d'ailleurs ne pouvant oublier qu'en définitive le traité d'Angoulême lui avait enlevé son gouvernement de Boulogne, le duc d'Epernon n'hésita qu'un instant[1] avant d'adhérer pour lui et les siens, du fond de son cantonnement solitaire, à l'appel en garantie de sa souveraine. Mais dans cette intervention, en principe d'ailleurs distincte de celles des ducs de Savoie et de Mayenne, il se promit bien de jouer son rôle à part, sans prendre rang dans cette mêlée de grands seigneurs qui l'avaient honni la veille, et à qui il ne pouvait en sa fierté inacceptée ni commander ni obéir.

Si dans sa droiture et aussi dans sa coquetterie de protecteur, le duc d'Epernon se fit prier[2] pour ne s'engager que sous cette réserve, il en fut encore bien autrement du faible et indécis duc de Longueville, qu'après la fuite du duc de Mayenne, la frayeur bien plus que la détermination insurrectionnelle avait poussé vers son gouvernement de Normandie, et qui ne s'y était acheminé que sous le prétexte

[1] Marillac : « Mons. d'Epernon se trouva avoir mal à la main dont on écrit. »

[2] Pontchartin, pp. 412-413. — Bassompierre, pp. 127-128. — Rohan, p. 514. — Brienne, passim. — Coll. Dupuy, extrait, etc., passim. — Marillac, p. 16. — *Despacc. degl. amb. venez*, 17 mars 1620. — Arch. des aff. étr., n° 772, f°s 163-164. — Dupleix, pp. 116-117, 133. — Levassor, t. III, 1re partie, pp. 596 et 638 ; 2e partie, pp. 166 et 173. — Dariste, p. 57. — Mme d'Arconville, t. III, p. 46. — Batterel, t. I, l. III, n° 10. — Gerard, *Vie du duc d'Epernon*, pp. 291-295 ; 346-347.

Digitized by Google

d'y conduire et d'y installer sa jeune femme. Aussi, quand les émissaires Marillac et Casteljaloux, et après eux le duc de Retz, tout en cabalant séditieusement dans la Normandie, vinrent recueillir son adhésion à la cause de Marie de Médicis, ils le trouvèrent ballotté entre les deux fractions rivales de son parlement; et partant, ils essuyèrent de longues tergiversations. Le duc de Longueville exigea d'abord comme prix de sa signature la remise d'une somme de vingt mille écus, nécessaire, alléguait-il, pour organiser ses levées militaires et pratiquer une province où son autorité était encore neuve. Même en s'engageant, il n'entendait se mettre en mouvement qu'après que le roi aurait quitté Paris, et moyennant le concours de la reine-mère à la défense de la Normandie. Pour correspondre aux vues calvitieuses du duc de Longueville et obtenir au moins son engagement verbal, l'agent Rouville lui certifia les intelligences dont Marie de Médicis disposait dans la ville et le parlement de Rouen; et elle-même lui recommanda le secret et l'immobilité jusqu'à l'heure où éclateront les provinces voisines [1].

Ce n'est certes pas la pusillanimité qui, au moment de signer l'état général, eût arrêté la main du jeune et brillant gouverneur du Languedoc Henri de Montmorency, de ce futur héros de Veillanne et de Castelnaudary. Nous en attestons les dix-sept blessures par où le plus néfaste de ces deux champs de bataille s'abreuva de tout le sang non revendiqué par l'échafaud de Toulouse. Mais l'alliance avec Marie de Médicis par sa femme Marie-Félice Orsini, ne pouvait faire oublier au duc de Montmorency son titre de beau-frère de Condé, du prince qui devait sa liberté à Luynes. Il est vrai qu'à cet égard l'accaparant Luynes avait d'avance exempté de toute gratitude envers lui l'antique et glorieuse famille qui lui disputait, de la part des

[1] Pontchartrain, *eod.* — Marillac, pp. 22 et 24. — V. Cousin, octobre, p. 627.

Digitized by Google

catholiques et parallèlement aux huguenots, le bénéfice d'un tel dénouement, en conférant à son frère Cadenet la capitainerie de Vincennes, à l'exclusion d'Henri de Montmorency. Mortification infligée non sans imprudence à un grand seigneur frustré déjà de la place de Briscou par lui-même ravie aux huguenots dans sa propre mouvance du Languedoc, et aux avenues mêmes du Languedoc militairement surveillé durant la captivité de Condé; à un grand seigneur dont la belle-mère, veuve du dernier connétable de sa race, avait essuyé la préférence donnée à la duchesse de Luynes en l'emploi de surintendante de la maison d'Anne d'Autriche. Tant d'avanies, en effet, eussent dès lors aigri dangereusement l'homme poussé plus tard au champ de bataille de Castelnaudary par le seul chagrin de voir après l'éphémère intrusion de Luynes, et, au lendemain de l'exploit de Veillanne, s'échapper de ses rêves d'avenir ce titre de connétable envisagé par lui comme héréditaire dans sa race; mais ce titre-là même était le prix de la loyauté qui suivait le sang des Montmorency, et qui d'abord maintint dans le devoir, en dépit des incitations de Marie de Médicis et de ses propres penchants, l'aventureux Henri[1].

Ce nom d'Henri de Montmorency vient de nous rappeler les deux partis religieux concourant jusque dans leur antagonisme à ravir à Luynes, au pied du donjon de Vincennes, le bénéfice de la délivrance de Condé, et par là même tous les deux, au jour de cette délivrance, également mystifiés. De là, et de la part de Marie de Médicis elle-même, associée dans sa mesure à ce commun mécompte, une adroite simultanéité d'avances envers les chefs actuels des deux groupes du protestantisme et de la vieille ligue : ici les

[1] Pontchartrain, pp. 409 et 412-414. — Rohan, p. 516. — Marillac, pp. 6 et 15. — Coll. Dupuy, *eod.*, p. 135. — Roncoveri, p. 317. — Gramond, pp. 285, 294-295. — *Hist. de la maison de Montmorency*, p. M. Desormeaux (Paris, 1764, t. III), p. 213.

Digitized by Google

Mayenne ou les Montmorency, et là Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne et duc de Bouillon. En ce qui est de ce dernier, qu'attendre d'un hypocrite agitateur attaché, durant toute la régence, à lier les coalitions qui tinrent en échec l'autorité royale, afin de se donner en cour l'utile mérite de les dissoudre? Mais en cour cet homme, encore plus suspecté qu'indispensable, s'était vu mal payé de ce double jeu. Car, après avoir en vain sollicité le gouvernement du Poitou comme prix de son entremise dans la dissolution de l'assemblée de Saumur, il avait essuyé la préférence donnée à Brantes pour le mariage avec l'héritière du Luxembourg, en dépit d'une promesse littérale d'Henri IV. Aussi, dès lors, se retrancha-t-il sans retour et de guerre lasse dans sa principauté de Sedan, où il n'ambitionna plus qu'à se maintenir redoutable par la communication directe avec les réformés d'Allemagne et de Hollande, encore plus que par l'alliance avec les maisons d'Orange et de la Trémouille. Une seule fois il sortit de son silence, vers la fin de la captivité à Blois de Marie de Médicis, à l'effet d'aboucher ensemble Ruccellaï et le duc d'Épernon, en vue d'une entente pour la délivrance de leur souveraine. Mais à peine le duc de Bouillon eut-il jeté sournoisement dans le royaume ce brandon de discorde, qu'en attendant la conflagration par là même si subrepticement provoquée, il se replia vite dans la neutralité de ses expectatives. Adieu donc les espérances trop prématurément fondées en Anjou sur le souvenir des préliminaires occultes de l'évasion de Blois, autant que sur la promesse de cinquante mille écus articulée par Sardini, principal émissaire de la reine-mère [1]! Au surplus, Marie de Médicis eut de quoi se consoler

[1] Pontchartrain, pp. 412-413. — Bassompierre, p. 132. — Marillac, pp. 7 et 15. — Coll. Dupuy, *eod.*, pp. 134 v. et 135 r. — *Despacc. degl. amb. venez*, 7 et 16 juillet 1619. — Dupleix, p. 140. — Levassor, t. III, 2e partie, p. 589 — Mme d'Arconville, t. III, p. 54. — V. Cousin, novembre 1861, p. 706. — *Le duc de Bouillon*, d'après des documents inédits, p. Auguste Lauduel, t. II (*Revue des Deux-Mondes*, janvier-février 1877, passim.

Digitized by Google

ailleurs dans l'hétérodoxie de ses agissements, par la plus sincère en même temps que par la plus efficace adhésion.

Hors du groupe des soutiens originaires du parti de Marie de Médicis, se détache au premier rang des seigneurs qui tour à tour y adhérèrent, une haute physionomie. Henri, vicomte de Rohan, organisateur moins heureux qu'habile des guerres de religion du règne de Louis XIII et de la défense de la Valteline entreprise au cours de la guerre de Trente ans, ne fut pas seulement un des plus grands capitaines de son siècle; mais il y a à relever aussi en lui un magnanime caractère, dont le trait principal fut l'inébranlable fidélité vouée au malheur. Nul plus que lui n'avait été victime des réactions de la régence, qui atteignirent en Rohan le gendre de Sully et l'âme de l'assemblée des protestants de Saumur, bien avant de poursuivre encore en lui le gouverneur autonome de la citadelle huguenote de Saint-Jean-d'Angély et le promoteur de la campagne contre les mariages espagnols. Mais après l'assassinat de Concini et la retraite à Blois de la reine-mère, il fut à peine nécessaire à Rohan de partager à l'égard de Luynes les déceptions de ses coreligionnaires pour ne plus voir en Marie de Médicis que la veuve persécutée d'Henri IV, du grand roi qui l'avait si paternellement formé et établi; du roi qui, presque dès le berceau, lui avait insufflé son génie avant de le créer duc et pair et de lui procurer la main de la belle et courageuse Marguerite de Béthune. Aussi, à peine Marie de Médicis eut-elle franchi le seuil du château de Blois, que Rohan fut le seul des grands seigneurs du royaume à solliciter l'autorisation de l'y aller voir. Une fois admis à grand'peine à cette faveur, qu'il dut sans doute au privilège de son alliance avec Luynes, Rohan cultiva de très près la reine-mère, en agitant avec elle, dans les apartés de la méfiance et en dehors même de Richelieu, le projet alors chimérique

Digitized by Google

d'une réconciliation avec le favori du jour, sous le bénéfice probable de nouvelles garanties en faveur du protestantisme. Malheureusement, des agents corrompus de la reine-mère dénaturèrent aux yeux du nouveau favori la portée des colloques mystérieux et partant, disaient-ils, coupables du duc avec elle. Sur ces rapports envenimés, Luynes, qui, depuis son avènement au pouvoir et surtout depuis son alliance avec une Rohan, avait en vain essayé sur le duc l'appât des faveurs pour le détacher de Marie de Médicis, tout en l'autorisant à des visites de pure politesse au château de Blois, Luynes, un jour, l'enferma dans son cabinet, et là : « Je ne suis que trop bien averti », lui dit-il, « de vos accointances avec la reine-mère, ainsi que des négociations que vous liez avec elle. Mais en considération de notre alliance, j'ai obligé le roi à vous pardonner, pourvu que vous me dénonciez le secret de vos intrigues. » Là-dessus Rohan, trop fier pour reconnaître un inquisiteur en un favori dont leur parenté même rehaussait le lustre, de se récrier : « Je ne suis point un espion, mais le très dévoué serviteur de la reine-mère. Quand j'ai pris un parti, j'agis à découvert ; et mon innocence m'élève au-dessus de la crainte. »

Sans se décourager de n'avoir pu entamer de front la loyauté du duc, et en attendant l'heure d'y revenir à la charge, mais sans plus de succès, sous les murs de Montauban, Luynes au moins essaya de la surprendre. Dès les premières ouvertures de Rohan sur sa réconciliation tentée avec Marie de Médicis, il feignit d'entrer dans ses vues pour provoquer ses confidences. Malheureusement Rohan, trop candide en sa fierté pour pénétrer jusqu'au fond des manœuvres dirigées contre lui par l'astuce de son rival, aux premières correspondances à ses ouvertures de paix livra ce que les caresses ou l'intimidation n'eussent jamais tiré de lui. Luynes eut tous ses secrets avec sa correspondance, et le dénombrement de tout ce qui adhérait

Digitized by Google

encore à la reine-mère dans son exil. Sa police n'en demandait pas davantage ; et peu de jours après on chassait d'auprès de Marie de Médicis jusqu'aux derniers débris de son ancienne cour. Rohan lui-même n'échappa point aux rigueurs qu'il avait lui-même si innocemment provoquées ; et on ne lui sut nul gré de s'être fait l'aveugle instrument des délations de Luynes. C'est ce qu'il ressentit au sujet de la récente démolition de sa forteresse du Dognon, située à proximité de son gouvernement de Saint-Jean-d'Angély, et gardant le passage d'une rivière aux environs de la Rochelle. Une aussi forte situation, occupée en face du boulevard du protestantisme par l'un de ses chefs les plus autorisés, et sous la menace d'une alliance entre Marie de Médicis et l'assemblée de Loudun, ne pouvait manquer d'alarmer la cour; aussi contraignit-elle le duc à la démolition de son dangereux point d'appui. C'en était trop pour l'âme altière d'un grand seigneur qui voyait coup sur coup sa bonne foi tentée ou trahie et ses sûretés abattues. Aussi de telles rigueurs ne pouvaient que le refouler tout entier dans le camp de Marie de Médicis, lors même que celui qui au fond les avait inspirées à Luynes, à la cour n'eût pas été d'humeur à l'accabler de ses rancunes.

C'est sur la foi du prince de Condé qu'en 1615 les protestants s'étaient ameutés sur le passage de la cour allant réaliser aux pieds des Pyrénées le double mariage espagnol. Aussi quel mécontentement pour Rohan, chef de cette campagne, où il préludait à son rôle d'indéfectible soutien du protestantisme en ruines, lorsqu'à la paix de Loudun il vit l'héritier du nom de Condé, une fois son ambition rassasiée dès les protocoles, lâcher, après les avoir exploités comme des alliés de circonstance, les anciens coreligionnaires de sa race. Aussi, à son tour, en 1616, assistant au Louvre à l'arrestation d'Henri de Bourbon qui sollicitait de lui sa délivrance, Rohan affecta l'immobilité la plus significative en lui répondant froidement : « Je ne suis

Digitized by Google

point ici pour m'opposer aux volontés de la reine. » Quand, plus tard même autour du donjon de Vincennes se formèrent les partis contradictoirement intéressés, mais tous ensemble visant à la libération du premier prince du sang, Rohan se sépara là de ses collègues, moins récemment déçus par Condé que par Luynes. Lui, au contraire, dans l'égalité des griefs subordonnant ses dégoûts personnels à ses rancunes de sectaire, et en fait de trahisons plus offensé de celles qui en partant de plus haut atteignaient plus loin, il exhorta Luynes, d'ailleurs avec moins de générosité qu'il ne l'avait fait pour le rappel de Marie de Médicis au Louvre, à éterniser une captivité qui ne l'avait pas encore assez vengé des félonies de Loudun. En revanche, quand enfin avec l'ouverture des portes d'une prison de tous côtés assiégée éclata contre Rohan le signal de représailles encourues par lui sur le chemin de la Bastille, on peut juger combien il se dut croire menacé dans une cour où Condé, une fois libéré, viendrait renforcer Luynes. Et, dans ce redoublement d'inquiétudes, on conçoit que celui qui avait si persévéramment assisté dans son exil de Blois Marie de Médicis, et qui savait comme elle avait accueilli à Champigny les députés de Loudun, n'ait plus trouvé dans le royaume nul asile aussi sûr qu'au sein de son quartier-général angevin[1].

Là encore le duc de Rohan faillit d'abord se heurter à une impasse. Marie de Médicis, en effet, depuis les malheureuses confidences de Rohan à Luynes, lui avait longtemps tenu rigueur, à en juger du moins par le silence gardé vis-à-vis de lui sur son évasion de Blois. A son tour, piqué d'une telle marque de défiance infligée par sa souveraine en vue d'un retour à cette liberté à laquelle il s'était si courageusement intéressé, Rohan déclina ses sollicitations insurrectionnelles datées du camp d'Angoulême.

[1] Il y était d'ailleurs appelé par des difficultés pendantes devant le présidial d'Angers, au sujet de son acquisition du fort du Dognon.

Digitized by Google

Après cela, comment n'encourir pas au seuil de son apanage angevin le froid accueil d'une reine qui s'était vue tour à tour par lui si opportunément, bien que si innocemment ou si légitimement compromise ou délaissée? Au moins Rohan l'eût craint de la part de Marie de Médicis, sans le souvenir de tout ce qu'il avait souffert pour elle. Une fois, d'ailleurs, lancée en Anjou dans ses préparatifs militaires, la reine-mère appréciait trop l'avantage de gagner à sa cause un capitaine d'une habileté déjà si éprouvée, pour ne lui pardonner pas de grand cœur ses bouderies autant que ses imprudences diplomatiques. Elle accueillit donc avec joie dans son apanage, et, sans doute là comme à Blois à l'insu de Richelieu, les reprises d'assiduité de Rohan, moins encore en souvenir de ses gages de fidélité passée que pour entretenir les ombrages de Luynes. Luynes, en effet, qui redoutait moins Rohan aux antichambres du Louvre qu'à l'abri des remparts de la cité angevine et à proximité de l'assemblée de Loudun, comme d'un théâtre plus en rapport avec son envergure; Luynes, qui mesurait toute l'étendue des griefs du gouverneur de la citadelle démantelée du Dognon, et, partant, s'attachait à éclairer en Anjou ses démarches, somma la reine-mère de congédier un hôte qui lui redevenait plus que jamais redoutable auprès d'elle; et c'est sans doute à l'instigation du vigilant favori que le nonce agit dans ce sens auprès de Richelieu par l'entremise du père Arnoux et de la pieuse duchesse de Nevers. Mais la reine-mère déclara hautement qu'elle prenait le duc sous sa protection. Assurément, il y avait dans un aussi sûr langage de quoi faire oublier à Rohan les réserves où s'était retranchée à Blois vis-à-vis de lui Marie de Médicis. Aussi, après avoir mandé en Anjou sa courageuse femme, qui accourut à son appel, Rohan se voua tout entier à la cause de la reine-mère avec tout ce que ses hautes facultés lui valaient d'empire sur ses coreligionnaires. Entreprenant et réfléchi, capable à la fois de concevoir et d'exécuter,

Digitized by Google

éloquent dans les conseils et intrépide sur les champs de bataille; avec tout cela, élevé dans la rigidité calviniste par son ardente mère Catherine de Parthenay, et instruit par de longs voyages, rien n'eût manqué à Rohan, si le règne du protecteur qui déjà le distinguait avait eu sa durée naturelle, pour y jouer un rôle considérable. Au moins, et en attendant que la guerre de Trente ans lui en rouvrît la perspective sur le théâtre de Valteline, en 1620, et entre le quartier-général de Marie de Médicis et l'assemblée de Loudun il y avait pour ses facultés si longtemps rentrées un peu de jeu et d'espace. Au lendemain de l'assemblée de Saumur et des mariages espagnols, lui apparaissait là l'ébauche d'une guerre de religion qui, il est vrai, même reprise après l'entrevue de Brissac au pied des murs de Montauban et de la Rochelle, ne pouvait plus être, sous Luynes et Richelieu, qu'une sanglante chimère et un anachronisme. Mais, jusque dans l'agonie de la cause qui à la fin se résume toute en lui, Rohan y déploiera la constance d'un Napoléon ou d'un d'Annibal, ou, si l'on aime mieux, d'un Charette ou d'un Mercœur.

Eus. Pavie.

(A suivre)

Digitized by Google

DESCRIPTION ARCHITECTONIQUE

DE

L'ÉGLISE DE BOCÉ

PROJET DE RESTAURATION

L'église de Bocé, ancien prieuré de Marmoutier, date du XIe siècle.

La nef, couverte en lambris de bois, avec ses murs en appareil irrégulier et ses huit petites fenêtres en plein cintre, accuse bien cette époque.

Le chœur et le transept, flanqué de deux chapelles, appartiennent au style roman du XIIe siècle. Le clocher, carré, percé de trois fenêtres ogivales, est du XIIIe.

Par suite de circonstances dont l'histoire ne fait pas mention, il existe une différence notable entre le transept nord et celui du midi. Le premier est voûté en berceau, tout en pierre de tuffeau, et l'autre, au contraire, est couvert en lambris de bois mal ajustés et sans couvre-joints.

Un examen attentif de cette partie de l'édifice révèle les causes de cette notable différence.

Il est évident que le transept méridional était, à l'origine, voûté en pierre, mais, au lieu d'être à plein cintre, la voûte était ogivale, avec nervures supportées par des colonnettes d'angle. Celles-ci sont encore visibles en deux points et, en montant dans les combles, on voit les deux formerets, de style ogival, qui constituaient les deux grands côtés de l'ancienne voûte.

Doit-on voir là un travail inachevé ou le résultat d'une destruction?

Digitized by Google

Cette dernière hypothèse est mise hors de doute par l'état des deux contreforts, qui butent les angles du transept méridional à l'extérieur.

Deux lézardes sillonnent le mur de chaque côté, et les contreforts, quoique renforcés aux pieds par une butée en maçonnerie, sont hors d'aplomb de vingt à vingt-cinq centimètres.

La conclusion rigoureuse de ce fait est qu'au XIIIe siècle on a voulu, suivant la mode prédominante alors de la forme ogivale, faire une voûte dans ce genre, que les maçons angevins, peu au courant de ce système de construction, depuis longtemps pratiqué dans le nord, ont entrepris de bâtir sur plan barlong d'une longueur de sept mètres, une voûte en pierre d'un seul jet. Logiquement, cette voûte a poussé dans le vide les deux contreforts, beaucoup trop faibles, et provoqué la chute de la maçonnerie peu après sa construction. Il est facile de comprendre, après un pareil accident, que les bailleurs de fonds, déçus dans leur espérance de couvrir cette partie par une belle voûte à nervures, en style ogival, se soient rejetés sur la charpente pour en établir une en bardeaux mal joints, ce qui indique que l'art est sacrifié à l'économie.

Cette solution du problème, que présente cette partie de l'église de Bocé, me paraît hors de toute contestation.

Il n'en est malheureusement pas de même pour le suivant, dont je vais exposer les données constitutives sans me flatter de pouvoir en présenter une explication acceptable.

Le plan d'ensemble de l'Église de Bocé retrace celui des nombreux édifices du XIIe siècle du midi et du centre de la France, dont l'abbaye de Fontevrault, en Anjou, nous offre un riche spécimen.

Ce qui caractérise essentiellement ce genre d'églises est la forme crucifère, avec chœur en cul-de-four, chapelles attenantes aux bras de croix, coupole au centre sur plan carré.

Digitized by Google

Le chœur de Bocé, sauf les mutilations qu'il a subies au XVIIe siècle, appartient complètement au genre roman. Les bras de croix et la partie centrale sont conçus en plan dans ce même style, et enfin deux chapelles latérales, orientées, comme le chœur, sur le transept, complètent cet ensemble, dans lequel seulement la coupole est remplacée par une voûte à nervures de style ogival et d'un beau caractère. L'une des chapelles, celle du nord, servant aujourd'hui de sacristie, reproduit, dans de moindres dimensions, les dispositions architecturales du chœur. Trois fenêtres en plein cintre, avec archivoltes s'appuyant sur des colonnettes, et la voûte s'arrondissant en fornice, forment un ensemble des plus gracieux qui fait regretter la nouvelle destination que le XVIIe siècle lui a donnée au mépris de toute convenance, sans respect pour une architecture méprisée.

L'autre chapelle, qui fait pendant à la précédente sur le mur du transept méridional, est d'un tout autre style. Autant qu'on en puisse juger après les ravages que ce côté de l'édifice a subis, elle était de style ogival comme le côté du transept lui-même, ainsi que nous l'avons dit précédemment. En plan elle est carrée, la voûte n'existe plus, mais l'arc qui la faisait déboucher sur le transept est ogival, ainsi que les formerets, dont les traces se reconnaissent sur les murs latéraux. Mais, et c'est ici que le problème se pose et sollicite la sagacité des archéologues, l'unique fenêtre à l'Est est petite, à plein cintre et ornée à l'extérieur d'une archivolte moulurée accusant le XIe siècle, ce que confirme l'appareil moyen à joints de mortier épais, dont se compose la construction elle-même.

Ainsi, excepté leur position semblable sur les murs des transepts, tout diffère dans ces deux chapelles, le plan, le genre d'architecture, la nature de l'ornementation et, de plus, cette anomalie inexplicable d'une fenêtre unique d'un style absolument primitif dans un cadre ogival. On peut

Digitized by Google

objecter, il est vrai, que, d'une part, l'escalier qui monte au clocher, de l'autre, le désastre, conséquence de la chute de la voûte ogivale du transept, ont pu, lors de la reconstruction, faire modifier les dispositions primitives. Nous admettons que cela ait influé sur les dimensions en élévation et sur les dispositions intérieures de cette partie de l'édifice; mais ce qui n'a pas changé, c'est le plan et la nature de la construction dont l'appareil dénote l'ancienneté.

Le problème reste donc dans son entier et je laisse à plus habile le soin de le résoudre.

La ruine de la voûte du transept méridional, remplacée par un lambris, n'a pas été la seule cause du délabrement actuel de l'église de Bocé.

Sous prétexte de restauration, le XVIIe siècle a occasionné un peu partout des ruines non moins graves.

L'amour du grec et du romain, ou du moins de ce qu'on croyait l'être, avait faussé le goût de nos pères au point que toute œuvre du moyen âge leur paraissait barbare et digne du mépris des hommes de goût. Aussi quand les ressources pécuniaires faisaient défaut pour prendre un édifice par le pied et le reconstruire de fond en comble dans le goût régnant, ils ne se faisaient pas faute de le défigurer en coupant les colonnes pour y suspendre une chaire à prêcher, en bouchant les fenêtres par des retables en style rococo et agrandissant à coups de marteau les baies qui ne donnaient pas assez de lumière. C'est de cette manière qu'a été traité le sanctuaire si remarquable de Bocé. Un affreux retable lourdement sculpté, avec des prétentions au naturel, servant de cadre a un très mauvais tableau de la Cène, occupe le fond de l'abside, bouche la fenêtre du milieu, tandis que celle de droite a été horriblement mutilée pour donner plus de jour à l'autel, situé alors au bas du retable.

Mais l'acte de vandalisme le plus regrettable est la conversion des absidioles, l'une en sacristie, l'autre en chapelle du château de Parpacé.

Digitized by Google

Jusqu'au XVIIe siècle, le besoin de sacristie dans les églises rurales et même urbaines ne s'était pas fait sentir. A Bocé, le curé-prieur logeait dans des bâtiments attenant à l'église, au midi, et l'on voit encore à l'extérieur une petite porte ogivale servant de communication. Les ornements et les ustensiles du culte étaient conservés dans le prieuré et le clergé arrivait à l'église tout habillé. Le changement de mœurs et, peut-être, l'exemple des paroisses du voisinage, entraîna les bénéficiaires de la paroisse de Bocé à chercher le moyen de donner satisfaction à ce nouveau besoin.

Il est à croire, et il y a pour cela de sérieuses présomptions, que le curé-prieur d'alors s'entendit avec le sieur de Parpacé pour l'exécution du nouveau projet. La chapelle septentrionale fut murée sur le transept pour servir de sacristie; celle du midi, également murée, devenait la chapelle du château de Parpacé et, en compensation du secours pécuniaire fourni certainement par le sieur Mathurin du Rideo, il acquit le droit de s'y faire enterrer. Deux portes d'accès furent ouvertes sur le chœur en mutilant et faisant condamner les fenêtres au-dessus. Le grand autel et quatre plus petits furent édifiés en style italiano-greco-romain pour remplacer les deux chapelles changées de destination Quand même on ne lirait pas au fronton de celle de Saint-Fiacre la date de 1668, le style des retables et celui des deux portes, avec leurs lourdes moulures, révéleraient avec certitude le goût de la seconde moitié du XVIIe siècle. Il n'est pas besoin d'insister sur les désastreux effets produits par ces mutilations dans l'ensemble de l'édifice. Ils sont là sous nos yeux, et il ne nous reste plus qu'à chercher comment on pourrait remédier à l'état de choses actuel et rendre à l'église de Bocé, sinon son caractère primitif, du moins lui enlever cet aspect incohérent, sale et délabré, qui ne permet plus qu'aux archéologues de reconnaître ce qu'il y avait de convenance et même de grandeur dans le plan du XIIe siècle.

Digitized by Google

En principe, on peut dire que la restauration projetée doit consister à enlever les œuvres malheureuses du XVIIe siècle et rendre au chœur, d'abord, et ensuite aux chapelles absidales, leur aspect primitif, en rétablissant les colonnes et colonnettes coupées et mutilées, ouvrant les fenêtres bouchées et réparant les archivoltes détruites. Mais, avant tout, il faut, pour satisfaire aux exigences du culte, trouver à remplacer les deux sacristies actuelles. Or, cela peut se faire à peu de frais.

Dans l'angle nord-ouest du transept septentrional, il existe un magasin de chaises auquel on accède par le porche de l'église. Mais, en face, il y a une ancienne porte à plein cintre donnant dans le bras de croix en face de l'autel de la Sainte-Vierge; il n'y aurait qu'à ouvrir cette porte et faire un plancher, qui manque à cet appentis, pour avoir une sacristie de trois mètres sur quatre, plus grande que celle de l'absidiole qui en tient lieu depuis 1668.

Cette construction une fois terminée et la sacristie installée dans ce lieu, il faudrait mettre immédiatement au jour la chapelle absidale en face, en démolissant le mur qui la bouche, et dont les matériaux seraient utilisés soit à la restauration des parties endommagées de la chapelle même et du chœur, soit à construire une seconde sacristie, au midi, en pendant à la première. Ceci fait, et avant de passer au transept, je serais d'avis de décorer convenablement par la peinture le chœur et la chapelle restaurés dans leurs lignes architecturales primitives. Ce parti pris aurait pour effet de donner aux paroissiens un avant-goût d'une restauration complète, de les engager dans la mesure de leurs forces à venir en aide aux bénéficiaires, sur qui incomberait la plus grande partie de la charge.

J'ai la conviction qu'en suivant cette méthode, le complément de l'œuvre serait atteint avec le temps, sans lequel on ne peut rien faire de durable.

Cte DE GALEMBERT.

Digitized by Google

ÉTUDE

SUR

LES COMPTES DE MACÉ DARNE

MAITRE DES ŒUVRES DE LOUIS Ier

DUC D'ANJOU ET COMTE DU MAINE

(1367-1376)

D'APRÈS UN MANUSCRIT INÉDIT DU BRITISH MUSEUM

CHAPITRE IV

Dépenses. — La restauration partielle du château de Saumur et la construction de la chapelle neuve (1367-1376).

De 1367 à 1376, d'après les comptes de Macé Darne, une grande partie du château de Saumur fut restaurée[1].

On voulait fortifier cette place et la mettre à l'abri des attaques des Anglais qui occupaient plusieurs points de la province. Les fournitures de la pierre destinée aux divers travaux de défense commencent à la Toussaint 1367 et durent près de neuf années. Ces comptes sont dressés par matières : « Perriers. — Chaux. — Charrois. — Massons et tailleurs de pierre. — Manœuvres et outils. — Charpenterie. — Œuvres de forge. — Cordaiges. — Plomberie. — Couverture d'ardoise ».

Dès le mois de juin 1368, on travaille à « haucer de III ornes et demie le portal du baille (du château) par

[1] Voir, au British Museum, le ms. add. 21201, f°s 97-152.

Digitized by Google

devers les champs [1]. » Un millier de « coings » de pierre et un demi millier de pierres « doublières » rendues au port de Saumur, à cette époque, coûtent XVI l. Perrot Baudit, maçon de cette ville, est chargé du travail. Il y fait aussi trois bonnes cheminées et « un engravement en un des costés du portail pour asseoir un eschellier de bois par dehors pour monter ou hourdeis dud. portail », moyennant la somme de XVII l. XIV s. Laurent Guibert, charpentier, reçoit à forfait XXVI l. pour « la charpenterie dudit portal, pour faire le hourdeis, un grand eschelier de bois, tout clos, pour aller et venir oudit hourdeis par dehors, pour faire un engin à lever la charpenterie ».

L'ardoise, les clous, les lattes, les gonds, les serrures, « l'estain pour estainer de l'œuvre de main les pommelles dudit portal », le charroi, la main d'œuvre, s'élèvent, en y ajoutant les dépenses précédentes, à un total de CCLXII l. XV s. On recouvre une partie du château et on reconstruit en entier le pont-levis de l'entrée de la forteresse [2]. Le bois nécessaire est coupé dans la forêt du duc à Chinon et amené par eau jusqu'au port de Saumur. C'est Jehan Chabot, charpentier, qui exécute le travail pour L l. Les dépenses accessoires montent à XCIII s. VIII d.

Dans la dernière semaine du mois de juillet de la même année, par l'ordre de maître Jehan de Faremoustier, maître de la Chambre des Comptes du duc, on rase une maison

[1] Le gouverneur de la ville et du château de Saumur était alors Robert de Sancerre, troisième fils de Louis, comte de Sancerre, tué à Crécy, et de Béatrix de Roucy, qui avait succédé à Hue du Bellay. Il fut remplacé en 1377 par Rémon de Vaux, chevalier. Le château était commandé par un « capitaine » à la nomination du duc, puis du roi. On trouve de plus, jusqu'au XVIIIe siècle, un capitaine de la bastille avancée qui couvrait l'entrée des ponts. (*Dict. hist. de M.-et-L.*, t. III, p. 487.)

[2] Voir, sur le château de Saumur, le *Dict. hist. de M.-et-L.*, t. III, p. 481. — Voir, sur la construction du donjon actuel, l'article de M. d'Espinay, dans la *Revue de l'Anjou*, 1887, juillet-août, p. 1 à 15, intitulé : *Documents relatifs à la construction du donjon du château de Saumur*. Cette construction, commencée en 1464, fut terminée en 1472.

Digitized by Google

« en appentiz » contre le pavillon du château, parce qu'elle « boutoit » contre le mur de clôture dudit château. En la même semaine, on « apparaille les hourdeis dud. pavillon » et on y fait plusieurs guérites.

Au commencement du mois de mars suivant (1369), on refait plusieurs « terraces en la longue chambre d'emprès le portal et en la salle où le capitaine demeure » ainsi que dans les chambres voisines, en fort mauvais état. Dans la première semaine du mois de mai, on démolit quatre vieilles maisons et le « muraige » du côté du château sur la rue de « Feunet[1] » pour élever une maison et deux tourelles « aux deux bouts d'icelle ». Le travail s'avance. On emploie, à la fin du même mois, quatre maçons pour « esgaller de pierre à sec les brêches dud. mur et huit maneuvres pour couvrir dessus de pipes sur bout plaines de pierres et de sablon, pour cause des ennemis que l'on disoit venir faire siège devant la ville de Saumur[2]. » Le tout se monte à 78 livres 2 sols 3 deniers.

PERRIERS. — CHAUX. — CHARROIS. — MASSONS ET TAILLEURS DE PIERRE. — MANŒUVRES ET OUTILS.

On achète une grande quantité de « coings tout simples », des pierres appelées « tableaux » pour les fondements, des pierres nommées « voussuers, pour faire grands arcs contre le pavillon », des grandes pierres « d'apparay » pour les « chemines, huisseries » et fenêtres, des pierres « doublières », des « pains » appelés « bougez », cinq grandes

[1] Fenet, faubourg de Saumur. « C'est, je crois, dit M. C. Port, la *villa Fanum*, dont il est question dans un diplôme de 845 donné au profit de l'abbaye de St-Maur-sur-Loire. » (Cartul., ch. 19.)

[2] Bertrand du Guesclin séjourna à Saumur en 1369 et y rallia ses troupes à pied. — Voir les *Chroniques de Froissart*, publiées par M. Siméon Luce, pour la Société de l'Histoire de France, t. VII, sommaire du livre premier, p. LXXXI; peu après, en effet, le comte de Pembroke, Hugh de Calverly, Louis de Harcourt et les seigneurs poitevins du parti anglais firent une chevauchée en Anjou et assiégèrent vainement Saumur.

Digitized by Google

pierres pour faire les quatre « coings » des deux cheminées « du haut estage de lad. maison » et la clef de voûte de la chapelle.

A la même époque, on achète ensuite quatre autres grandes pierres « à couvrir husserie double à entrer du paveillon en la chambre de parement » et pour les marches des deux « eschelliers », l'un à monter en lad chambre de parement « devez le puiz » et l'autre « à descendre au bas cellier d'icelle maisson », puis d'autres pierres pour paver « les deux hautes chambres », l'une de « parement », l'autre de « retrait » et le devant de la chapelle, » ainsi qu'une pierre « bien grande à faire l'espi de la tour devers la salle du baille [1] », des pierres dures pour les fenêtres, corbeaux et croisées. Les pierres ordinaires proviennent en grande partie des carrières de « Dampierre du chemin [2] » et les pierres dures de « Savonnières [3] ». Quant à l'autel de la chapelle, il est fait « d'une grant pierre dure d'espave qui fut trouvée es grèves près Saumur. » Cette pierre est payée soixante sols [4]. Les fournitures de pierres commencent à la Toussaint de l'année 1367, pour se terminer au mois de mai 1376. La dépense totale s'élève à 1,283 livres 4 sols 2 deniers. L'achat de la chaux monte à 585 livres 5 sols 6 deniers. Elle provient des marchands de Saumur et d'Angers ou de chaufourniers de Montigné.

Pour ne pas grever les laboureurs de la contrée, on acheta le 12 octobre 1370 quatre bœufs au marché de Saumur. Entre le 12 et la troisième semaine d'octobre, on fut obligé d'acheter de nouveau du foin pour nourrir ces

[1] Baille, basse-cour.

[2] Dampierre, canton et arrondissement de Saumur. — Ce nom de « du chemin » lui était donné d'ordinaire à cause du chemin qui conduisait en été de Saumur à Montsoreau, le long de la Loire.

[3] Savonnières, près Tours (Indre-et-Loire).

[4] « A Mace Boutin, prevoust de Saumur, pour son droit d'une grant pierre dure d'espave qui fut trouvée es grèves près Saumur, de laquelle a esté fait l'auter de la chappelle dudit chastel de Saumur, Pour ce..... LX s. » (*Comptes de Macé Darne, ibid.*, f° 102.)

Digitized by Google

animaux « parce que les gens mons. Bertran du Gueclin, Connestable de France, avoint prins et despensé tout ce que il en trouvèrent en ladicte salle ou temps qu'ilz furent devant Sainct-Mor-sur-Loire que les Anglois avoient fait fort et rempart [1] ». Les frais jusqu'au 10 juillet 1376 se montent à 879 livres 9 sols 6 deniers. C'est dans la semaine de la mi-août 1371 que l'on mène des grèves de la Vienne au château la pierre qui servira à faire l'autel de la chapelle. On achète une charrette le 18 mai 1372 « d'un marchant qui estoit venu aux vins et les Anglois lui ostèrent ses chevaux sur les pons de Saumur... [2] »

Au mois de mars 1369 (n. s.), les maçons tailleurs de pierre commencent à tailler les « coings » de pierre et les autres pierres nécessaires pour les ouvrages du château. Ils continuent jusqu'à la quatrième semaine de juin. « En la semaine où fut la St-Pierre et St-Paul » de la même année, on se met à maçonner. Treize maçons, tant maîtres que valets, sont employés à cette besogne, avec vingt-quatre manœuvres pour les servir. « En la semaine de la Décollation St-Jehan-Baptiste », on travaille sans fêter cette fête, « pour ce que les ennemis estoient lors sur le pais [3] ». Dans la deuxième semaine d'octobre, Guillaume Cravent et Jehan Massuyau, maçons, font pour 40 livres la maçonnerie « de deux grans cors de pierre entre les bas pilliers du paveillon pour soutenir d'un bout le grant plancher du melliou de la

[1] Comme on le voit par le curieux passage que nous reproduisons, un détachement de forces françaises avait donc assiégé le fort de Saint-Maur-sur-Loire, occupé par des bandes anglaises bien avant le passage du corps de l'armée de Robert Knolles, dès la fin d'octobre, quoique le combat de Pontvallain ait été livré cinq semaines plus tard.

[2] Le pont de Saumur était entretenu par l'abbaye de Saint-Florent qui devait remplacer chaque année une arche de bois par une arche de pierre. — Ce passage prouve que, bien que repoussés de Saumur en 1369, les Anglais venaient braver les défenseurs de la place.

[3] Voir les *Chroniques de J. Froissart, ibid.* — Voir notre étude sur *les Invasions anglaises en Anjou aux XIVe et XVe siècles.* — Cressewell et Calviley, repoussés de Saumur, avaient occupé Saint-Maur et d'autres compagnies s'emparaient de Beaufort-en-Vallée.

Digitized by Google

maison du costé de la rivière sur la rue de Feunet », et « une masse de murs de troys piez d'epaisseur en celui ouvraige et parmi celui mur tout au bout un condit de pierre dure pour porter hors les eaux dudit chastel du costé de la chapelle[1] ».

Simon Corbet et Jehan Petit, moyennant quarante-trois livres, taillent une « fourmeitte de pierre » et l'assoient sur trois « mayneaux[2] » qui sont « dehors le mur devant la chappelle » ; ils font aussi et asseoient « tout le jambage de ladite fourmette » et établissent une forge « dans la salle du baille pour faire les œuvres de forgerie ». On construit un pan de mur du « coing du paveillon jusques à la tour où est la chappelle dudit chastel du haut du gros mur de dehors pour porter d'un bout le plancher de melieu de lad. maison que l'on fait audit cousté du chastel derrière la rivière sur la rue de Feunet ». La construction d'une « husserie au dit mur » achève le travail évalué à 22 livres. On donne 52 livres à Guillaume Cravent et à Jehan Giffart « pour faire un autre pan de mur du coign dudit paveillon jusqu'à la tour deprès le puiz, de troys piez d'espesse[3], et du haut de l'autre pan de mur dessus dit et une bonne husserie et une fenestre pour avoir clarté en la chambre devant le bas sellier et pour haucer l'autre pan de mur d'une ourne au-dessus du planchier et pour abbatre un vieil arc qui estoit sur la basse husserie de ladicte tour deprès le puiz, pour ce que il estoit rompu et ne pouvoit soustenir la massonnerie et pour refaire celui arc ». On travaille peu fin d'octobre 1369.

L'ouvrage est interrompu jusqu'au commencement d'avril 1370. Simon Corbet, maçon, passe, dans la première semaine du mois, cinq jours et demi à faire les moules d'une des « fourmettes » de la chapelle et taille ensuite les pierres

[1] Voir, sur cette chapelle, les divers ouvrages relatifs à Saumur énumérés dans le *Dict. hist. de M.-et-L.*, t. III, p. 495-496.
[2] Moyneaux, meneaux.
[3] Espesse, épaisseur.

Digitized by Google

nécessaires pour ce, tandis que les autres ouvriers taillent les coins et les pierres « d'apparay ».

Un sergent va, dans la première semaine de mai, à Tours et à Chinon, pour « chercher et fere venir auxditz ouvraiges maistre Simon Corbet, Thomas Cailleau et Johan, son filz, qui sont ouvriers de taille à fere bestes, fuilles et autres nobles ouvraiges en pierre ». On travaille sans désemparer, pendant la seconde semaine, « pour doubte des ennemis[1] ». Thomas Cailleau et Simon Corbet passent cinq jours et demi « à faire moules » pour les cheminées et fenêtres de la chambre « de parement » et de la chambre « de retrait ». Dans la troisième semaine, Cailleau et Corbet commencent à « ouvrer en bestes et en felaiges ». Guion Bouytart taille en pierres dures « d'apparay pour les fenestraiges ». Ils reçoivent tous 3 ou 5 sols par jour. « En la semaine de la Pentecoste », Jehan Cailleau rejoint ses compagnons. Guillaume Cravent et Bouytart font les « moulleures ».

Dans la quatrième semaine de juin, on commence à découvrir la tour où doit se faire la chapelle et à abattre la maçonnerie pour construire cette dite chapelle. On continue ainsi jusqu'à la troisième semaine d'octobre. Thomas Cailleau reçoit alors 20 livres pour « acomplir et faire l'ouvraige de fuilles, de bestes, de reprinses et de entablement de la cheminée de la chambre de parement et de la

[1] Les garnisons anglaises des places voisines faisaient de fréquentes sorties, rançonnaient les campagnes et s'aventuraient souvent jusqu'aux portes de la ville de Saumur. Mais le gouverneur, Robert de Sancerre, faisait bonne garde et l'enceinte de la place était munie de défenseurs. — Le 6 décembre 1370, deux jours seulement après Pontvallain, du Guesclin était à Saumur, où il passa en revue la compagnie de Jean de Mauquenchy, dit Mouton, sire de Blainville. maréchal de France, qui avait avec lui 7 chevaliers bacheliers et 24 écuyers. Le sire d'Audrehem, maréchal de France, mourut à Saumur entre le 6 et le 25 du même mois. Le 5 septembre 1371, B. du Guesclin était de retour à Saumur avec Olivier de Clisson. (Voir les *Chroniques de Froissart*, édition publiée pour la Société de l'Histoire de France, t. VIII, sommaire du premier livre, p. VII, note 1, et p. III, note 1, p. IX et p. XV.)

Digitized by Google

cheminée de la chambre de retrait ». On chôme à peu près à partir du mois de novembre. Le travail reprend au mois de février 1371, mais en l'absence de Simon Corbet.

« En la première semaine de juing », « Hamelin Berthelot, sergent, « qui lors avoit sauf conduit des annemie », va à Mirebeau[1] pour « adjourner plusieurs gens du pais par devant les commissaires sur le fait des finances des fransfiez dont les proufiz sont renduz en la recepte de cest présent compte ». « Pour ce, audit sergent, pour avancer ledit fait, affin d'avoir chevance[2] d'argent pour paier les ouvriers qui faisoient les diz ouvraiges. . . . . XXX S. »

« En la semaine commençant le lundy 25 aoust », un valet va « de Saumur à Tours pour faire venir maistre Simon Corbet auxdiz ouvraiges, pour ce que il y avoit poy d'ouvriers pour faire bestes, fuillages et reprenses ». Maître Simon reprend son travail dans la semaine commençant le lundi 15 septembre et le continue jusque vers le milieu d'octobre.

« En la semaine commençant le lundy 6 octobre », un valet va « de Saumur à Paris par devers mons. de Chateaufromont, lieutenant de mons. le duc, pour le fait du trespas de Loire, qui avoit esté décrié et deffendu à Saumur de par le Roy, nostre sire, le IIIIe jour dudit mois d'octobre, et partant les fermiers ne l'osoient plus lever et les marchans ne le vouloient plus paier et le maistre des euvres n'avoit plus argent à faire euvres[3] ». Un mois après, le 3 novembre, le maître des œuvres envoie, pour le même sujet, un nouveau courrier à Paris, parce qu'il n'avait pas reçu de réponse. Du 8 au 15 décembre, les deux Cailleau « ouvrent à faire une des formettes de lad. chappelle qui est emprés la pecine[4] ». Le travail se continue en plein hiver. « En la

[1] Mirebeau, chef-lieu de canton (Vienne). Cette petite ville faisait alors partie de l'Anjou.
[2] Chevance, le bien qu'on a ou qu'on peut avoir.
[3] Ce fait curieux n'a été signalé par aucun historien angevin.
[4] Pecine, piscine.

Digitized by Google

première semaine de juing » 1372, les Cailleau, moyennant 18 livres, taillent « une formecte qui est sur la fenestre croisée d'entre la viz[1] de la chappelle et le coing du paveillon et les fuilles de lad. fenestre ».

« En la semaine commençant le 12 juillet », on passe marché avec « Guillaume Cravent et Jehan Giffart, « massons, demourans à Saumur, pour faire la vouste de la chappelle et la massonnerie de ladicte vouste et du haut oratoire au haut de la viz qui y joint, c'est assavoir d'audessus des chapitreaux[2] jusques à l'arasement du dessus de ladicte vouste et auxi ledit haut oratoire, par ainsi que le maistre des euvres leur baille la taille qui estoit faicte, et il doivent faire le sourplus, et leur doit l'en livrer en place toutes les materes et doit faire faire ledit maistre des euvres les deux clefs des voustes de ladicte chappelle et dudit oratoire. Pour ce. . . . . 80 l. »

Thomas Cailleau disparaît des comptes à partir de la deuxième semaine de juillet.

« En la première semaine de décembre », on se préoccupe d'élever, à l'aide de perches et de roseaux, un abri pour préserver les travaux contre la gelée. Néanmoins « Jehan Ricendeau, Jehan Vinet et Perrot Brossart, massons », passent marché « pour faire de la main sanz fuilles, sanz bestes et sans reprinses, une huisserie pour entrer en la chambre de parement par devers le paveillon et pour faire un grant eschellier de pierre à demee viz par le bas et un gros membre par dessus pour monter par devers le puiz en la chambre de retrait[3]. Pour tout ce..... 39 livres... »

[1] *Viz*, vis d'escalier.
[2] Chapitreaux, chapiteaux.
[3] Chambre de retrait, latrines, privés, lieux secrets, chambre secrète, chambre courtoise, chambre basse, désignait ce petit local, et l'on disait alors *aller à la chambre*, comme on dit aujourd'hui aller au cabinet. Les fosses d'aisance étaient rares au XIVe siècle et réservées aux seigneurs. (Voir le très curieux ouvrage de M. Alfred Franklin : *La Vie d'autrefois, Arts et Métiers, Modes, Mœurs et Usages des Parisiens du XIIe au XVIIe siècle.*)

Digitized by Google

G. Cravent et J. Giffart « pavent de la main tout entierement la chambre de parement jusques à l'entrée de la nouefve[1] chappelle », pour 29 livres. Ils se chargent aussi de « faire de la main sans fuilles, etc., deux pans de mur, c'est assavoir le premier en bas estage commençant aussi bas comme l'eschellier par où l'on devale[2] ou bas celier et pour y faire un pillier quarré tout au bout pour conforter ledit mur et une huisserie bonée, et l'autre pan de mur commençant sur le plancher au droit de l'autre dessusdit jusques au haut plancher et pour y faire un autre pillier autel comme celui dessus dit et une bonne huisserie et paver la chappelle et moittre l'autier[3] à point. Pour tout ce... 38 livres ».

Jehan Ricendeau et Perrot Brossart font marché « pour faire de la main deux ars de pierre en bas celier jusques au dessouserain plancher[4] joignant au mur qui porte le tou par où les eaux eissent[5] dudit chastel ou cousté de la chappelle fondez aussi bas comme les fondemens d'iceluy mur et pour faire sur ledit planchier au droit d'iceux un pan de mur jusques au planchier melouen[6] et pour faire en celuy pan de mur un pillier quarré au lonc par endroit le melieu pour conforter ledit mur et pour y faire une bonne huisserie bonée. Pour tout... 15 livres ».

Jehan Cailleau, pour faire « les fuilles et reprinses dessus les deux chambrillars[7] de l'huisserie double à entrer du paveillon en la chambre de parement et pour taillier et ouvrer les basses et chapiteaux pour l'uisserie devant à entrer en la chambre dessus la chappelle », reçoit 15 livres. Il est aussi chargé d'orner de « bestes, fuilles et reprinses les deux huisseries » faites par G. Cravent et J. Giffart.

[1] Nouefve, nouvelle.
[2] Devale, descend.
[3] Autier, autel.
[4] Le dessouserain plancher, le plancher le plus bas.
[5] Eissent, s'écoulent.
[6] Le plancher melouen, le plancher du milieu.
[7] Chambillars, chambranles.

Digitized by Google

Les travaux sont interrompus jusqu'au mois de mars 1373. On se remet à la besogne jusqu'à la fin de décembre, sans discontinuer. Dans la semaine commençant le 12 décembre, un marché est passé « pour massonner le parpain d'entre la chappelle et la chambre de parement et pour paver le bas estage nouef sanz la vouste de la tour devers la salle du baille et tailler le quarrel dudit pavement ».

En 1374, Thomas Cailleau réapparaît « en la semaine de la Tiphaine ». On achève le « fellage[1] de l'usserie d'entre la nouefve chappelle et la chambre de parement »; on asseoit « le pavement en la basse chambre du portal devers les champs devant ledit chastel »; on taille les pierres « d'apparay[2] pour asseoir gons »; on achève de tailler le foyer de la cheminée de ladite chambre.

Thomas Cailleau ne paraît plus à partir de février. A partir du 6 mars, on taille des pierres « de membreures[3] pour huisseries, fenestrages et cheminées ». L'ouvrage se continue sans interruption en 1375. « En la semaine commençant le lundi 10 décembre », on achève de maçonner le dedans de la tour devers le « baille » et le « parpaign d'icelle tour »; on commence à tailler le « pavement ». Jehan Cailleau, moyennant 9 livres, ouvre « le fuillage et autres ouvraiges tout environ l'entablement de la cheminée de la garde robe et les symèses ». On pave les deux hautes chambres « de dessus la chappelle ». Les travaux continuent en 1376. Le compte s'arrête après la semaine qui suit celle commençant le 5 mai.

Les dépenses pour les maçons s'élèvent à 4,947 livres 2 sous 4 deniers. Ces ouvriers étaient en moyenne de dix à vingt, avec un nombre proportionné de manœuvres, et ils

[1] Fellage, feuillure.
[2] Apparay, appareil.
[3] On appelle aujourd'hui membrures les pièces de bois épaisses dans lesquelles on enchâsse les panneaux.

Digitized by Google

travaillaient généralement quatre, cinq ou cinq demi-jours par semaine. Les prix habituels étaient les suivants :

Les deux Cailleau, maistre Simon Corbet, Guion Bossart, Guillaume Cravent, « pour chascun jour, V s. », Guillaume Pou, Jehan Massuau, Jehan Giffart, Jehan Petit « pour chascun jour, IIII s. VI d. », Guillaume Nuet, Jehan Vinet, Jehan Ricendeau, Jehannot Bot, « pour jour, chascun IV s. », Estienne Dromel « III s. VI d. » Denis Pou, Jehan Francoys, Jehan Gneroil, Jehan Dromel, Thomas Brient, « pour chascun jour, III s. » Le « vallet » Massuau, « pour jour, II s. ». Le fils Francois, « pour jour, XX d. ». Les manœuvres gagnaient « XX d. » par jour.

Les pelles de bois, les seilles de bois, « l'oint[1] pour oindre les poulies des engins à lever et descendre les matères, les symèses à bras pour porter les matères, les escuelles de bois pour agiter eau sur la massonnerie, les petiz penniers pour porter pierre menue, les civières roullercees[2] pour mener pierre menue, une petite charrette pour mener grosse pierre et les civières à rouel » coûtent « XXXIX livres VII s. VI d. ».

CHARPENTERIE

En juin 1369, on construit des engins pour ravaler les pierres, on fait des guérites « environ le paveillon » et on planchéie les quatre tourelles de ce pavillon. En juillet, Johan Chabot, charpentier, reçoit 7 livres 4 sous pour faire « un auditoire en la salle du baille pour tenir les assises, c'est assavoir pour la chaere pour le juge et les sièges haux et bas et les barres pour les avocaz ».

On fabrique des « oiseaux pour porter le mortier », en 1370. A la fin de juin et en juillet, on enlève les chevrons de la tour où a été faite la chapelle, ainsi que le « hourdeys » et le haut plancher ; on démolit aussi le côté du « vieil

[1] Oint ou oing, graisse de porc fondue.
[2] Les civières roullercees, les civières munies de roues.

Digitized by Google

hourdeis de la tour devers la salle pour allier ceste tour avec ledit ouvraige ». « En la troisième semaine de novembre », on achète « VIII toises de aes[1]... pour refaire l'auditoire et tenir les assises que les gens Mons. Bertran du Guesclin, connestable de France, avoient dépecé et ars quant il y furent logez[2] ». Les charpentiers font, à la même époque, « une barbequenne de bois sur la tour qui estoit commencée à dépécer pour ce qu'il estoit venu nouvelles que les anemis avoint à propos de assaillir ledit chastel ». Coût : 61 sous 6 deniers.

Dans la première semaine de mai 1371, on refait la roue et l'arbre de la roue du puis. On construit une grue, la grande porte, « la quarrée et le guischet pour la barrière devers les champs »; on mène la grande pierre dure « à faire l'autel d'auprès de la grande tour au-dessus de la chappelle ». En 1372, construction de « entrecloistres, huis et fenestres ». En mai 1373, construction de marches pour « la viz de la chappelle ». En septembre, construction des « chauffaux et cintres à faire la vouste de la tour devers la salle du baille ». En novembre, deuxième semaine, construction du « hourdeys d'une tour dudit chastel appelée la tour aux Roux[3] ». A la fin du même mois, on fait « un huys entre la chappelle et la chambre de parement et un huys à la viz par où l'on descend à la garde-robe[4] » et les fenêtres « d'icelle garde-robe ».

Au commencement de janvier 1374, on fait trois huis et deux fenêtres aux deux oratoires de la chapelle, quatre fenêtres au pavillon, et on appareille les autres fenêtres de ce pavillon. Dans le même mois, on fait « un leteul pour la chappelle », puis « un chauffaut de bois pour assoir les

[1] Aes, ais.
[2] Ce passage indique que B. du Guesclin passa par Saumur dans l'automne de 1369.
[3] Le nom de cette tour n'a été mentionné par aucun auteur angevin.
[4] C'est dans la garde-robe que l'on renfermait les vêtements, les étoffes précieuses, les armes de luxe, les bijoux.

Digitized by Google

vitres de lad. chappelle que mons. de Chasteaufromont avoit fait apporter de Paris ». Les charpentiers font aussi, pour cette même chapelle, un chandelier et une croix de bois.

« En la semaine de la Sainct-Michiel », on fait « des chauffaux pour lever le gros espi de pierre dessus la tour devers la salle du baille »; puis, en décembre, on commence à faire les huis, fenêtres et châssis pour cette même tour. On s'occupe aussi à planchéier et à lambrisser jusqu'à semaine d'après Pâques fleuries, 1376.

Les charpentiers gagnent jusqu'à 7 sous 6 deniers par jour. Les dépenses totales pour ce chapitre s'élèvent à 857 livres 14 sous 3 deniers.

ŒUVRES DE FORGE

Le 24 janvier 1370, marché est passé avec « Jehan Viau[1], alias Montloy, fevre de la ville de Tours, pour faire l'ouvrage de forge pour ledit chastel de Saumur et pour celui d'Angiers, par aussi que il doit estre habergé en l'ostel de la salle du baille dudit chastel de Saumur, et lui doit l'en faire une forge et fournir d'un tronc de bois et doit avoir, pour chascune livre de fer qu'il ouvrera, rendue preste, XX d. ».

Mais, à partir du 26 octobre, il demanda, au lieu de 12 deniers, 15 deniers, pour ne pas se trouver en perte, ce qu'on lui accorda. Il fait « la forgeure des fenestres », des « yraignes de fer » pour « la chambre de parement » et celle de « retrait »; puis « la ferreure de la grant fourmette » de l'entrée de la chapelle où il y a seize « traverses et unze montangs et osteaux rons et quatre gomons pesans cinq cens vingt et cinq livres, pois de Saumur »; les chaînes pour le plancher du pont de l'entrée du « chastel »; la

[1] Le nom de ce Jehan Viau est cité dans plusieurs passages des *Comptes municipaux de la ville de Tours*, publiés par M. Delaville-Le-Roulx, tome I, p. 115-120, 633-635, 1107-1108.

Digitized by Google

grande « graille à mettre devant le trou par où sortent les eaux dudit chastel », les « clefs, claveures, loquets », nécessaires pour les diverses portes, pour le coffre où l'on met « les espices de Mons. de Chasteaufromont », pour le charnier où l'on met les « chars sallées des garnisons dudit chastel », etc., etc.; les « yraignes de la chappelle » et une petite « yraigne pour la fenestre de l'oratoire »; des chevilles de fer pour porter les gouttières de plomb « d'environ la tour »; quatre grandes grappes de fer pour « l'espi de dessuz la viz qui joint à ladite tour », etc., etc. Il se sert habituellement du fer d'Espagne, alors très renommé. La dépense totale est de 728 livres 4 sous 2 deniers.

CORDAIGES

Les « cordaiges » sont fournis par Jehan Faucher, cordier, demeurant sur les ponts de Saumur.

En tout : 49 livres 7 sous 4 deniers.

PLOMBERIE

On couvre de plomb tout le haut plancher de l'ouvrage qui a été fait en « la rue de Feunet entre les deux tours de celui costé ». Le maître des œuvres fit venir dans ce but du plomb de plusieurs endroits : 1° de Chinon, six grandes pièces pesant 5,769 livres que lui délivra Mons. Hues de Bellay, chevalier, capitaine du château de Chinon; 2° du château de Loudun, 3,766 livres, que lui délivra Mons. Jehan de la Jaille, capitaine de Loudun ; 3° du château d'Angers, 5,000 livres de plomb. C'est « Jehan le plommier, demourant au Mans, paroissien de « Domfront en Champaigne », qui se chargea de faire cette « couverture de plomb », au prix de 45 livres. Le plomb vaut 12 d. la livre; l'étain 16 d.; la « soudeure » 18 d. Il demanda 11 livres pour faire « l'ouvraige des gouttières de plom tout environ la tour devers les champs en laquelle est la chappelle » et pour refaire des tuyaux qui « gitent l'eau dehors », ainsi que pour couvrir de plomb « le bois qui porte le penuncel

Digitized by Google

entre l'espi et la couverture d'ardoises ». Même travail pour la tour « de devers la salle du baille ». Depense totale : 149 livres 3 sous 6 deniers, non compris le plomb amené de Chinon, de Loudun et d'Angers.

COUVERTURE D'ARDOISE ET TRAVAUX DIVERS

Le millier de lattes vaut 30 sous rendu au port de Saumur. « A Johan le Paintre, lors demourant à Saumur, pour paindre de fin or et d'asur et d'autres couleurs le penuncel qui est sur ladite tour [de devers le baille], pour marché fait avec lui... 65 s. »

« A Jehan Noteaux, pour bacin d'airain à faire ledit penuncel, 19 s. »

En tout : 65 livres 10 s. 50 d.

Les dépenses pour couvrir « la tour où est la neufve chappelle » se montèrent à 83 l. 12 s. 5 d., y compris :

« A Guillaume le Boucher, pour II^cX livres de fer d'Espaigne pour faire une grant barre de fer et les grappes qui portent l'espi et le pennuncel de ladicte tour, le cent, XL s. Pour ce... 4 l. 4 s.

« Pour un grant bacin d'airain à faire ledit penuncel... 20 s.

« A Johan le Paintre[1], pour paindre d'or et d'asur et d'autres couleurs ledit penuncel aux armes de Mons. le duc[2], par marché fait avec lui. Pour ce, 4 l. »

André Joubert.

[1] Ce Johan le Paintre est sans doute celui qui demeurait en 1379 à Château-Gontier et qui fut chargé, avec Guillaume le Paintre, d'Angers, d'ouvrer « les bestes et ystoires » qui servirent de décoration et de « parement » lors de l'entrée du duc Louis Ier « en sa ville d'Angers ».

[2] Les armoiries du duc Louis Ier d'Anjou étaient : « *Tiercé en pal : au premier d'argent à la croix potencée et cantonnée de quatre croisettes de même,* qui est de Jérusalem ; au second *d'azur semé de France au lambel de quatre pendants de gueules,* qui est d'Anjou-Sicile ; *au troisième semé de France à la bordure de gueules,* qui est de la deuxième branche d'Anjou-Sicile. (Gencien, mss. 996, p. 11. — *Armorial général de l'Anjou,* t. I, p. 64. D'autres ajoutent : *sur le tout d'Aragon qui est d'or à quatre pals de gueules.*)

Digitized by Google

UNE VICTIME DE LA RÉVOLUTION

M. HUAU DE LA BERNARDRIE [1]

Curé de Saint-Clément de Craon.

Le clergé du diocèse d'Angers fut certainement un de ceux qui fournirent le plus grand nombre de victimes pendant la Révolution [2]. Sans parler des prêtres déportés pour refus de serment ou de ceux qui, restés dans le pays pour y exercer secrètement leur ministère, moururent de misère dans leurs retraites, ou encore de ceux qui succombèrent dans les prisons où ils étaient enfermés, comme les quinze prêtres infirmes transportés à Nantes et déposés sur une galiote hollandaise au mois de mars 1794, beaucoup périrent de mort violente, quelques-uns assassinés au moment de leur arrestation, d'autres noyés par les ordres de Carrier, d'autres enfin condamnés à mort par les tribunaux révolutionnaires.

Au nombre de ces derniers se trouve M. Huau de la Bernardrie, qui fait l'objet de la notice suivante ; non que le curé de Saint-Clément de Craon ait eu une vie plus sainte ou une mort plus dramatique que beaucoup de ses collègues qui partagèrent le même sort, mais parce qu'il nous a été donné de recueillir sur sa personne un certain nombre de renseignements inédits, nous permettant de raconter avec quelques détails l'existence de cet honorable

[1] Nous avons adopté cette orthographe d'après la signature que nous avons eue sous les yeux aux Archives de la Cour d'appel d'Angers. Mais presque tous les auteurs qui ont parlé du curé de Craon écrivent son nom Huault de la Bernarderie.

[2] Avant que la France n'eût été divisée en départements, en 1790, la ville de Craon, de même que Château-Gontier, faisaient partie de la province d'Anjou et par conséquent du diocèse d'Angers.

Digitized by Google

ecclésiastique mort victime de son attachement à ses fonctions et de son respect pour la religion catholique dont il était l'un des ministres.

M. Charles-Marie-Joseph Huau de la Bernardrie était né, vers 1745, dans la paroisse du Mesnil, près Saint-Florent-le-Vieil, en Anjou [1]. Après avoir terminé ses études, il entra au Séminaire d'Angers, où il dut être ordonné prêtre vers 1767. A cette époque, il obtint, sur la présentation de M. Jean-Félix Sourdille de la Valette, curé de Louvaines, d'être nommé l'un des aumôniers de l'Hôpital des Renfermés de la ville d'Angers [2]. Il devait rester jusqu'en 1781 attaché à cet établissement et alors que ses fonctions, partagées avec plusieurs autres ecclésiastiques, lui laissaient quelques loisirs, il en profita pour prendre ses grades en théologie à l'Université d'Angers.

M. Nicolas-Joseph Goupil, curé de Notre-Dame d'Allençon, étant venu à mourir, le 23 avril 1781, au cours d'un des mois pendant lesquels les bénéfices qui venaient à vaquer étaient réservés aux gradués des Universités [3],

[1] Dans son interrogatoire, subi devant le Comité révolutionnaire d'Ancenis, le 3 janvier 1794, M. de la Bernardrie déclare être âgé de 48 ans. Les registres de l'état-civil de la paroisse du Mesnil ayant été détruits pendant la guerre de Vendée, nous n'avons pu retrouver son acte de baptême. M. le chanoine Boussion, curé du Mesnil, M. l'abbé Courbet, curé de la Pommeraye, pas plus que M. l'abbé Fournier, originaire du Mesnil, n'ont pu nous fournir de renseignements sur le curé de Craon ou sur sa famille. Nous n'en prions pas moins ces Messieurs d'agréer l'expression de notre gratitude pour l'extrême obligeance avec laquelle ils ont bien voulu s'associer à nos recherches.

Un des parents de M. de la Bernardrie, son frère sans doute, était en 1788 régisseur des biens de l'abbaye du Ronceray. Un autre membre de cette famille, portant le même nom, meurt à Angers, le 10 mai 1819, marchand de draps, rue Saint-Laud, à l'âge de 32 ans et 10 mois. Celui-ci était né paroisse de la Pommeraye.

[2] Renseignement fourni par M. Ch. Ménière.

[3] Un article du concile de Bâle, confirmé par la Pragmatique-Sanction du roi Charles VII, et ensuite par le Concordat fait entre le pape Léon X et le roi François Ier, avait réservé, dans le but de favoriser les hautes études universitaires, aux gradués de ces universités, un tiers des bénéfices qui viendraient à vaquer chaque année ; et, pour éviter toute difficulté sur le choix desdits bénéfices, il avait été arrêté que ceux d'entre eux qui deviendraient vacants pendant les mois de janvier, avril, juillet et octobre seraient spécialement affectés aux gradués,

Digitized by Google

M. de la Bernardrie, informé de son décès, se hâta de demander cette cure au chanoine hebdomadaire de la cathédrale d'Angers à qui appartenait le droit de présentation à ce bénéfice [1]. Cet ecclésiastique, qui connaissait les mérites du solliciteur, s'empressa, à la date du 26 avril, de lui accorder cette nomination qui fut inscrite le 8 mai sur le registre des Insinuations du diocèse. Ce choix ayant été confirmé, le 30 du même mois, par l'évêque collateur, M. de la Bernardrie prit possession dès le lendemain de son presbytère.

Mais il ne tarda pas à être troublé dans la possession de cette cure ; son prédécesseur, M. Goupil, accablé depuis de longues années d'infirmités qui le mettaient fréquemment dans l'impossibilité de remplir ses devoirs de pasteur, avait eu recours, pour le seconder quand il n'avait pas de vicaire, à un ecclésiastique attaché à la paroisse voisine de Vauchrétien, M. Jean Dron, originaire de Coutures. Quelques semaines avant sa mort, il s'était décidé, le 2 avril 1781, à résigner sa cure en faveur de l'abbé Dron moyennant une pension annuelle de 500 livres. L'acte de résignation, reçu par un notaire apostolique, avait été envoyé à Rome et était parvenu à la Daterie le 23 avril, le jour même où M. Goupil mourait, à dix heures du soir, à Allençon.

Par suite des lenteurs habituelles à la cour de Rome, les pièces approuvant cette résignation parvinrent seulement le 20 octobre suivant à M. Dron qui s'empressa d'inviter M. de la Bernardrie à lui céder la place. Celui-ci ayant refusé de se retirer, l'abbé Dron introduisit contre lui, le 14 janvier 1782, une action en complainte pour faire annuler une nomination qu'il prétendait avoir été faite au préjudice de

[1] Suivant M. Port, la présentation à la cure d'Allençon appartenait à la prébende de Saint-Blaise du chapitre de Saint-Maurice. Nous suivons la version donnée par l'abbé Dron dans son *Mémoire* imprimé dont nous parlons ci-après.

Digitized by Google

ses droits acquis, puisque l'acte de résignation de M. Goupil était parvenu à Rome le jour même de la mort, mais cependant avant le décès de celui-ci. Le demandeur publia même à cette occasion un mémoire imprimé pour faire valoir ses moyens [1].

Ce procès n'était pas encore terminé, lorsque M. Huau de la Bernardrie obtint d'être nommé à la cure plus importante de Saint-Clément de Craon, devenue vacante par la mort du titulaire, M. Ratier, décédé le 16 décembre 1782 [2]. L'instance engagée par M. l'abbé Dron devait alors prendre fin, mais c'est seulement le 2 août 1783 qu'un arrêt du Parlement envoya celui-ci en possession de la cure d'Allençon.

Nous n'avons que bien peu de renseignements sur le séjour à Craon de M. de la Bernardrie. Nous savons du moins qu'il s'y fit chérir pour sa bonté envers les malheureux. Saint-Clément n'était qu'un faubourg de Craon où les pauvres habitaient en grand nombre, et le nouveau curé se fit tout d'abord remarquer par la générosité des aumônes qu'il faisait aux indigents. Le prieuré de Saint-Clément appartenait aux Bénédictins de Vendôme et le titulaire de ce bénéfice devait donner chaque année au curé de la paroisse 36 setiers de seigle, pris sur les dîmes qu'il avait droit de percevoir, pour être employés à la nourriture des malheureux. Cet important secours permettait à M. de la

[1] *Précis pour Jean Dron ayant droit à la cure de Notre-Dame d'Alençon, demandeur en complainte, contre M. Charles-Marie Huault de la Bernarderie, défendeur à la complainte. s. d. Angers, Mame, imprimeur de Monsieur*, 22 pp. in-4°. Ce *Mémoire* est signé de Me Esnault, avocat, et Marsille, procureur.

[2] La nomination de M. de la Bernardrie porte la date du 27 décembre 1782. En inscrivant cette nomination sur les registres de la paroisse d'Allençon, M. Dron ajoute à la suite une note ainsi conçue : « Le sieur Huau de la Bernardrie, qui a fait les fonctions curiales « dans cette paroisse pendant plus de deux ans, n'en a jamais été le « véritable curé, puisque le sieur Jean Dron, résignataire de « M. Gouppil, a été envoyé en possession de ladite cure par arrest « de la grande chambre du Parlement de Paris du 2 août 1783. » Voir le compte rendu de ce procès dans les *Affiches d'Angers* du 12 septembre 1783, page 156.

Digitized by Google

Bernardrie de venir en aide à ses pauvres par de fréquentes distributions de pain. Chaque dimanche, à l'issue de sa messe, il tenait à remettre lui-même à chacun de ceux-ci la quantité de pain qui lui était destinée. Parfois, son domestique qui l'aidait dans cette besogne, le voyant fatigué d'un jeûne prolongé, voulait l'envoyer déjeuner. « Et mes pauvres, ont-ils dîné? » répondait M. de la Bernardrie, et il continuait sa distribution jusqu'à ce que tous eussent reçu leur part [1].

Profondément attaché à ses devoirs, le curé de Saint-Clément ne pouvait consentir à prêter le serment exigé des ecclésiastiques par la constitution civile du clergé. Un contemporain nous a conservé dans un *journal*, malheureusement incomplet, que nous avons sous les yeux, le souvenir de la scène dans laquelle M. de la Bernardrie déclara publiquement qu'il était fermement résolu à refuser ce serment [2].

« Du dimanche 16 janvier 1791.

« M. Huau de la Bernarderie, curé de Saint-Clément de Craon, a publié au prosne de la grand'messe plusieurs décrets, entre autres celui concernant le serment que doivent prêter les ecclésiastiques fonctionnaires publics. Après cette publication, il a dit : « On a dit que j'avais prêté serment; je ne l'ai point fait. J'ai bien prêté le serment civique, mais je ne prêterai jamais celui-ci parce qu'il est contre ma conscience et contre la religion. On a débité que beaucoup de députés l'avaient prêté à l'assemblée.

[1] Souvenirs d'un témoin encore vivant en 1869, cités par M. de Bodard de la Jacopière dans ses *Chroniques Craonnaises*, 2e édition, 1871, p. 620, à la note.

[2] Journal d'un habitant de Craon, manuscrit inédit, rédigé par M. François Midy, ancien receveur des vingtièmes et procureur du roi au grenier à sel de Craon ; devenu ensuite, en 1792, juge au tribunal du district de Craon ; en 1793, accusateur public près le tribunal criminel du département de la Mayenne ; en l'an IV, juge au tribunal du département ; sous l'empire, avoué à Laval, où il est mort au mois de juin 1807.

Digitized by Google

Cela n'est pas vrai. Il n'y a eu qu'un évêque, et beaucoup de ceux qui l'ont prêté ont protesté. »

« Alors, M. Nupied, maire de Craon, et M. Boisseau, maire de Saint-Clément [1], se sont levés et ont observé au curé qu'il devait se borner à publier le décret et non le commenter, que lors de son serment il dirait ses raisons.

« Grand tumulte dans l'église, les femmes pleurent, les hommes parlent comme ils sont affectés, Mme Auguste Besnard, femme du médecin, avec Mlle Dupetitpont, femme du procureur, sortent de l'église.

« Le curé les engage à rester et dit qu'il n'abandonnera pas ses paroissiens, à moins qu'ils ne le renvoient, mais qu'il verserait plutôt jusqu'à la dernière goutte de son sang que de prêter le serment. Les maires ont dit quelque chose, mais qu'on n'a pu me rapporter, ainsi que ce qu'a dit M. Bouchard, vicaire, qui, monté sur un banc, dans le chœur, gesticulait comme un forcené. Le tumulte augmentait. Il y a eu des personnes qui criaient au curé qu'ils le soutiendraient.

« Alors le curé, qui a craint quelque chose de plus que le désordre et a vu les esprits très animés, a cherché à calmer et prêcher la paix.

« Depuis la messe où la scène s'est passée, les esprits fermentent d'une manière considérable, parce qu'on a persuadé aux gens des campagnes qu'il n'y aurait plus de messes ni de confession et que les prêtres qui viendraient n'auraient aucun pouvoir.

« Tous les ecclésiastiques fonctionnaires publics de ce district sont déterminés à ne point le prêter et cherchent à soutenir leurs paroissiens contre les décrets et l'Assemblée nationale. »

[1] Par suite de la nouvelle division de la France en départements, districts et communes, la paroisse de Saint-Clément avait été érigée en commune distincte de celle de Craon.

Digitized by Google

Le lendemain, le rédacteur de ce récit le complétait par le détail suivant :

« Du lundi 17 janvier 1791.

« Il m'a été rapporté que M. Bouchard, vicaire de Saint-Clément[1], était, lors de la scène du curé, monté sur un coffre, dans le chœur, et criait de toute sa force qu'il ne ferait point le serment, qu'il voulait vivre et mourir dans la religion catholique, apostolique et romaine, demandant qu'on lui apportât une table et qu'il le signerait de son sang. »

A la suite de cette scène, le curé de Saint-Clément et son vicaire renouvelèrent officiellement leur refus de prêter le serment constitutionnel. On s'occupa dès lors de pourvoir à leur remplacement. Un curé assermenté, nommé Benoît, fut élu[2]. Mais M. de la Bernardrie et l'abbé Bouchard n'en demeurèrent pas moins dans leur paroisse, continuant à exercer leur ministère avec le même zèle et le même dévouement jusqu'au mois de juillet 1791, époque à laquelle ils furent contraints de quitter Craon. Ils vinrent alors habiter Angers. M. de la Bernardrie prit un logement, faubourg Bressigny, chez une dame Montrobin, tandis que l'abbé Bouchard se retirait dans sa famille, place de la Laiterie.

Quelques mois plus tard, un arrêté du département de Maine-et-Loire, en date du 2 février 1792, enjoignit à

[1] Louis-Jacques Bouchard, vicaire de Saint-Clément, retiré à Angers, dans sa famille, en 1791, fut emprisonné au séminaire de cette ville au mois de juin 1792 et ensuite déporté en Espagne, au mois d'octobre suivant, sur le vaisseau *La Didon*.

[2] Benoît, Pierre-Mathurin, ancien vicaire de Saint-Clément de Craon, devenu chanoine de Saint-Nicolas de la même ville. Son ancien curé, M. de la Bernardrie, l'appelait *endormeur de consciences*. Après la Terreur, Benoît reprit l'exercice du culte constitutionnel à Craon et fut nommé au Concordat curé de la Selle-Craonnaise, où il est mort peu considéré. De Bodard. *Notice sur l'église Saint-Clément de Craon*, dans les *Mémoires de la Société Académique de Maine-et-Loire*, 1862, t. VII, p. 126.

Digitized by Google

tous les prêtres non assermentés qui se trouvaient dans le département de venir habiter Angers. Ils devraient en outre déclarer à la municipalité de cette ville le lieu de leur domicile et se soumettre à un appel quotidien. M. de la Bernardrie et son vicaire s'empressèrent de venir faire leurs déclarations à la mairie et se rendirent régulièrement à l'appel de chaque jour [1].

Le 17 juin suivant, les gardes nationaux d'Angers, réunis sous le prétexte de faire des manœuvres au Pâtis de Beuzon, près les fours à chaux, envahirent sans ordres l'Hôtel-de-Ville, dont ils occupèrent toutes les portes, à l'heure de l'appel des prêtres insermentés. Ils s'emparèrent de tous ceux qui se présentèrent et les conduisirent, au nombre de 375 environ, aux deux Séminaires de la rue Courte où ils les enfermèrent [2]. L'administration du département prit aussitôt un arrêté pour blâmer la conduite des gardes nationaux, maisi nvitant toutefois les prêtres détenus à demeurer en prison, dans l'intérêt même de leur sûreté, en raison des troubles que leur présence pourrait exciter dans la ville parmi le peuple.

L'abbé Bouchard était du nombre des prêtres détenus au Séminaire. Mais le nom de M. de la Bernardrie ne se trouve porté sur aucune des listes de prisonniers que nous avons consultées. Avait-il déjà quitté Angers au moment de l'arrestation de ses confrères, ou bien sortit-il de cette ville, le 22 juin seulement, en apprenant ce qui se passait à l'Hôtel-de-ville? Il nous a été impossible de nous renseigner sur ce point.

[1] Archives municipales de la ville d'Angers. Registre des déclarations des prêtres insermentés.

[2] Récit de M. Oudart, ancien curé de Montsoreau, reproduit par M Godard-Faultrier. *Le Champ des Martyrs*, 4e édition, 1887, p. 75. Suivant M. Cél. Port, *La Vendée Angevine*, t. Ier, p. 354, c'est à l'abbaye Saint-Aubin (aujourd'hui la Préfecture) que se faisait, depuis quelques jours déjà, l'appel des prêtres réfractaires réunis à Angers, lorsque ceux-ci furent saisis par les gardes nationaux et conduits à la maison voisine du Séminaire, situé rue Courte.

Digitized by Google

M. l'abbé Carron, dans la notice qu'il a consacrée à M. de la Bernardrie, rapporte que celui-ci se réfugia dans son pays natal, où il demeura caché, en proie à la maladie et aux infirmités les plus graves [1].

Les événements de la guerre de Vendée vinrent empirer sa situation. Obligé de changer de retraites suivant que les républicains obtenaient des succès ou étaient contraints de reculer, M. de la Bernardrie suivit la fortune des Vendéens. Après la prise de Cholet, il dut passer la Loire avec l'armée royale, le 18 octobre 1793 ; mais nous n'avons pu découvrir s'il se sépara alors de cette armée pour rester caché aux environs d'Ancenis, ou s'il la suivit dans son expédition de Normandie et la quitta seulement à son retour sur les bords la Loire, après la déroute du Mans [2].

A la fin du mois de décembre 1793, M. de la Bernardrie se trouvait sur le territoire de la commune de Maumusson, lorsqu'il fut arrêté, le 1er janvier 1794, par une colonne de gardes nationaux qui l'amenèrent devant le comité révolutionnaire d'Ancenis. Il subit devant les membres de ce comité un interrogatoire que nous reproduisons d'après l'original déposé aux archives du greffe de la Cour d'appel d'Angers.

L'an deux de la République Française une et indivisible,
Le 14 nivôse.

Le comité de surveillance séant à Ancenis a fait extraire de la maison d'arrêt un homme ; lui entré dans une des salles des séances, les questions suivantes lui ont été faites par l'un des membres :

[1] *Les Confesseurs de la foi*, t. I, p. 245 et suivantes.

[2] Le fait d'avoir suivi les Vendéens dans leur campagne de Normandie après le passage de la Loire n'est relevé contre M. de la Bernardrie, ni dans son interrogatoire, ni dans son jugement, alors que ce chef d'accusation fait l'objet d'un considérant particulier à l'égard du chirurgien Niveleau condamné à mort par le même jugement.

Digitized by Google

Demande. Quels sont vos noms, âge, profession et demeure?

Réponse. Je me nomme Charles-Marie-Joseph Huau dit de la Bernardrie; je suis âgé de 48 ans; je suis prêtre; j'étais curé de la paroisse de Saint-Clément de la ville de Craon, district du même nom, département de la Mayenne, où j'ai demeuré jusqu'au 30 juillet dix-sept cent quatre-vingt-onze.

D. Quand, où, par qui et pourquoi avez-vous été arrêté?

R. J'ai été arrêté le 12 nivôse, présent mois, dans une pièce de terre dépendant de la métairie de Lassu, en la commune de Maumusson, par une patrouille de la garde, il était environ neuf heures du matin. J'ignore les raisons pourquoi.

D. Depuis quand avez-vous quitté votre cure de Craon et qu'avez-vous fait depuis?

R. Je viens de dire que ce fut le 30 juillet 1791 que je quittai la maison curiale de Craon. Je me rendis au commencement du mois d'août suivant dans la ville d'Angers. Je me refugiai dans une maison, au faubourg Bressigny. Je fis ma déclaration au département établi en la ville d'Angers Je me présentai tous les jours à l'appel nominal qui était des prêtres refugiés.

D. Quelles sont les personnes chez lesquelles vous étiez réfugié au faubourg Bressigny?

R. J'étais logé chez une dame Montrobin, sans état, vivant de son petit revenu. J'y ai demeuré environ onze mois ou environ, et pendant cet espace de temps je me suis toujours trouvé à l'appel nominal.

D. Depuis l'époque que vous indiquez où vous êtes-vous retiré?

R. J'ai erré, tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre.

D. Avez-vous pris les armes contre la patrie? Vous êtes-

Digitized by Google

vous lié avec les rebelles ? Faisiez-vous nombre dans leur armée ?

R. Je n'ai jamais porté les armes ni n'ai fait nombre dans les armées des révoltés.

D. Avez-vous fait le serment, en votre qualité de prêtre, que vous prescrivait impérieusement la loi ?

R. J'ai fait le serment civique qu'exigeait la loi. Ce fut au mois de janvier 1791. Je n'en ai pas fait d'autre, ce qui m'a obligé de quitter ma cure.

D. N'avez-vous point prêché la contre-révolution dans votre paroisse de Craon ?

R. Non, mes paroissiens sont en cas de l'attester.

D. Dans les campagnes que vous avez fréquentées, n'avez-vous pas dit la messe, confessé et fait d'autres cérémonies, et ce depuis votre sortie de Craon ?

R. Jamais. Je n'en ai pas eu l'idée. J'aurais, en le faisant, mis le trouble.

D. Lors de votre arrestation, pourquoi avez-vous pris le nom de Charles Bordager ?

R. Si je l'ai pris, c'est parce que je le portais au collège.

D. Où êtes-vous né ?

R. Je suis né en la paroisse de *Metail*, à présent du Ménil, district du Mont-Glône.

D. N'avez-vous pas vécu, depuis votre départ de Craon, avec des prêtres refractaires ? N'étiez-vous pas coalisé avec eux pour abuser le peuple ?

R. Je n'ai jamais eu cette idée. J'ai trop de religion. Je ne me suis point coalisé avec aucun prêtre réfractaire.

D. Avez-vous dit la vérité ?

R. Oui.

Lecture faite au détenu de son présent interrogatoire, il a dit qu'il contient vérité, n'y vouloir augmenter ni diminuer et a signé avec nous.

HUAU DE LA BERNARDRIE. GUICHARD.

Digitized by Google

A la suite de cet interrogatoire, dans lequel, sans chercher à dissimuler sa personnalité, il avait répondu avec autant de franchise que de dignité aux diverses questions qui lui avaient été posées, M. de la Bernardrie fut reconduit en prison. Quelques jours après, le 7 janvier 1794, le comité révolutionnaire d'Ancenis ordonnait qu'il fût conduit à Angers.

Liberté. Au nom de la Loi. Égalité.

Extrait des registres du Comité de surveillance séant à Ancenis.

Du 18 nivôse, l'an deux de la République une et indivisible.

Le Comité de surveillance s'étant occupé des causes de l'arrestation de Charles-Marie-Joseph Huaud dit la Bernardrie ; attendu qu'il est constaté par l'interrogatoire par lui subi, le quatorze de ce mois, au Comité, qu'il est prêtre réfractaire et ci-devant curé de la paroisse de Saint-Clément de la ville de Craon, arrête qu'il sera incessamment transféré à Angers et traduit au tribunal révolutionnaire dudit Angers, département de Maine-et-Loire, à l'effet de quoi ledit interrogatoire sera envoyé au citoyen accusateur public près ledit tribunal. Ainsi signé : Poupart, Auvray, Luneau, Lahen, Autreux, Guichard et R. Cheminard.

Pour expédition conformément aux registres.

LUNEAU. P. le secrétaire.

M. de la Bernardrie fut en effet transféré à Angers en exécution de cet arrêté, en même temps qu'un chirurgien des Ponts-de-Cé, M. Joseph Niveleau [1], qui venait d'être arrêté quelques jours auparavant à Ancenis. Celui-ci avait passé la Loire, le 18 octobre 1793, à Saint-Florent, avec

[1] L'interrogatoire subi devant le Comité révolutionnaire d'Ancenis par M. Niveleau existe aux archives de la Cour d'appel d'Angers.

Digitized by Google

l'armée vendéenne, qu'il avait suivie dans sa campagne de Normandie, et dont il s'était séparé vraisemblablement au passage de celle-ci à Ancenis, le 26 frimaire-16 décembre. M. Niveleau était resté caché en cette ville jusqu'au moment de son arrestation.

Les deux prisonniers furent déposés à la Citadelle. Le 1er pluviôse, les membres de la Commission militaire, opérant ce qu'on a appelé le recensement des prisons, firent comparaître devant eux M. de la Bernardrie dont l'interrogatoire est résumé en quelques lignes.

« 202. Charles Esnault de la Bernarderie, prêtre inconstitutionnel, âgé de 48 ans, curé de Craon. Il n'a prêté que le serment civique. Renvoyé à plus ample information[1]. »

La lettre G. inscrite en marge, en face du nom du détenu, indique le sens de cette dernière phrase. Elle veut dire que le prisonnier, en raison de son caractère de prêtre, sera réservé pour un jugement public et pour la guillotine, alors que les individus sans notoriété, les femmes et les paysans notamment, étaient marqués de la lettre F. qui les désignait pour la fusillade au *champ des Martyrs*.

Le 7 pluviôse, le curé de Saint-Clément fut traduit devant la Commission militaire, en même temps que le chirurgien Niveleau et quatre dames vendéennes, ci-devant nobles[2]. Le président Félix procéda aussitôt à l'interrogatoire sommaire des prisonniers. M. de la Bernardrie fut interrogé le dernier.

« Le sixième a dit se nommer Charles-Marie Huault de

[1] M. Niveleau avait été interrogé le même jour par les Commissaires recenseurs.
« 176. Joseph Nivelot, âgé de 30 ans, domicilié des Ponts-de-Cé, « a passé la Loire avec les brigands. Son interrogatoire est au Comité. « Il a été admis comme chirurgien chez les brigands par un nommé « Huon, chirurgien-major à la suite de cette armée, à Ancenis. »

[2] Mesdames Marie et Armande Dutreau, natives de Mortagne, Marie-Jeanne Thibault, dite la Pinière, native d'Angers, et Marie de la Dive, veuve Verdier de la Sorinière, native de Saint-Crespin.

Digitized by Google

la Bernarderie, âgé de 47 ans, natif du Ménil, ci-devant curé de Craon, non assermenté.

« D. Pourquoi il n'a point obéi à la loi de déportation ?

« R. Qu'il en avait grand envie, mais que des affaires de famille l'en ont empêché et qu'il en a eu grand regret depuis, aimant beaucoup à voyager.

« D. Que la nation avait prévu son goût, puisqu'elle avait ordonné qu'il fût déporté en pays étranger.

« R. Que le fait est vrai, mais que ses affaires l'ont retenu. »

Et c'est tout. Les six accusés interpellés déclarent que leurs réponses contiennent vérité et signent au-dessous.

Cette fois la signature de M. de la Bernardrie, bien que très lisible encore, est d'une écriture très tremblée; non que celui-ci, connaissant d'avance le sort qui l'attendait et auquel il était résigné, en fût effrayé, sa contenance au cours du jugement prouve surabondamment le contraire; mais par suite des souffrances que lui causaient les douleurs rhumatismales dont il était atteint depuis plusieurs mois et que son séjour en prison avait ravivées au point de le mettre dans l'impossibilité de marcher et de se servir de ses mains.

A la suite de ce semblant d'interrogatoire, dans lequel le président Félix avait le triste courage de plaisanter la victime dont il allait quelques instants plus tard ordonner l'exécution, les prisonniers furent traduits devant la Commission militaire qui les condamna à mort par deux jugements distincts, le premier relatif aux quatres dames vendéennes, le second concernant MM. de la Bernardrie et Niveleau. Ce dernier est ainsi conçu :

Séance publique tenue à Angers, le 7 pluviôse an second de la République française et le premier de la mort du tyran.

Sur les questions de savoir si Joseph Niveleau, chirurgien aux Ponts-de-Cé, natif de Monfaucon, et Charles-Marie-

Digitized by Google

Joseph Huaud dit la Bernardrie, prêtre non assermenté, ci-devant curé de la commune de Craon, natif du Mesnil, âgé de quarante-sept ans ; sont coupables :

1° D'avoir entretenu des correspondances avec les brigands de la Vendée.

2° D'avoir (Niveleau) suivi ces mêmes brigands dans leur marche contre-révolutionnaire depuis le dix-sept octobre dernier (style esclave) jusqu'au moment de son arrestation à Ancenis.

3° D'avoir (Huault) enfreint la loi relative à la déportation des prêtres non assermentés.

4° D'avoir, après cette infraction à la loi, toujours erré ou habité dans des pays envahis par ces brigands, et d'avoir, par là, servi, excité ou maintenu leurs projets contre-révolutionnaires.

5° D'avoir (Niveleau et Huault) provoqué au rétablissement de la royauté et conspiré contre la souveraineté du peuple français.

Considérant qu'il est prouvé que Niveleau et Huault ont eu des intelligences avec les brigands de la Vendée.

Considérant qu'il est prouvé que Niveleau a servi leurs projets liberticides en les suivant dans leur marche contre-révolutionnaire depuis le dix-sept octobre dernier (style esclave) jusqu'au moment de son arrestation à Ancenis.

Considérant qu'il est également prouvé que Huault a enfreint la loi relative à la déportation des prêtres non assermentés.

Considérant qu'après cette infraction à la loi il a toujours erré ou habité des pays envahis par les brigands et que, par là, il a servi, excité ou maintenu leurs projets contre-révolutionnaires qui ont éclaté dans ce département et la Vendée.

Considérant enfin que, par l'ensemble des délits commis par Niveleau et Huault, il est prouvé impérieusement qu'ils ont tous deux provoqué au rétablissement de la royauté et à la destruction de la République française.

Digitized by Google

La Commission militaire les déclare tous deux atteints et convaincus de conspiration envers la souveraineté du peuple français.

Et en exécution des lois des 19 mars et 9 avril 1793.

La Commission condamne Joseph Niveleau et Charles-Marie-Joseph Huault à la peine de mort.

Et sera le présent jugement exécuté dans les vingt-quatre heures.

Et enfin, en exécution de la même loi du 19 mars 1793, article Ier.

La Commission déclare les biens desdits Niveleau et Huault acquis et confisqués au profit de la République.

Et sera le présent jugement publié et affiché.

Ainsi prononcé, d'après les opinions, par Antoine Félix, président, François Laporte, Jacques Hudoux, Joseph Roussel, tous membres de la Commission militaire, et Marie Obrumier, suppléant, en séance publique tenue à Angers, le sept pluviôse l'an second de la République française et le premier de la mort du tyran.

HUDOUX. LAPORTE, vice-président. OBRUMIER fils.
FÉLIX, président[1].

[1] *Registre des jugements de la Commission Félix au Greffe de la Cour d'appel d'Angers.* Le juge Roussel, bien que porté présent dans ce jugement, ne l'a cependant pas signé.

Suivant l'abbé Carron, M. de la Bernardrie, interrogé par le président Félix avant son jugement, se borna à lui répondre : « C'est donc « ainsi que vous jugez et que vous faites mourir les honnêtes gens ? « Je suis, dites-vous, un des chefs de l'armée catholique ; quelle « preuve en avez-vous ? Je n'assistai jamais à aucun combat ; je « n'ai su ce qui s'y passait que par ceux qui me le rapportaient. Non, « je ne suis point un chef de l'armée vendéenne. Je suis prêtre et « prêtre catholique, curé non assermenté de la ville de Craon. Je « suis ministre de l'église catholique dans le sein de laquelle je « désire et veux mourir. Voilà ma profession. » Ce discours est rapporté, presque dans les mêmes termes, par M. l'abbé Gruget, curé de la Trinité, dans ses *Mémoires inédits* (communiqués par M. l'abbé Longin) dont l'abbé Carron avait vraisemblablement eu communication. Il se trouve également reproduit dans l'*Histoire de l'église du Mans* de dom Piolin, tome IX, pages 67 et 69. Cet historien donne en même temps un autre texte de ce discours, dont les termes seuls sont changés et dont le sens est identiquement le même.

Digitized by Google

A la suite de ce jugement est inscrit le procès-verbal, signé du vice-président Laporte et d'un autre juge, constatant que les deux condamnés ont été exécutés le même jour, à quatre heures de relevée, sur la place du Ralliement où était dressée la guillotine Tous les deux montrèrent un grand courage. M. l'abbé Carron rapporte dans la notice qu'il a consacrée à M. Huau de la Bernardrie (*Les Confesseurs de la foi*, t. Ier, pages 245 et suivantes) que celui-ci, ne pouvant marcher, par suite des infirmités dont il était atteint, dut être porté jusque sur l'échafaud.

E. Queruau-Lamerie.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Notre distingué collaborateur, M. E. L., qui publie en ce moment, dans la *Revue de l'Anjou*, la *Notice de la ville d'Angers*, de Thorode, nous a adressé la lettre suivante :

Lyon, 15 décembre 1889.

Monsieur le Directeur de la *Revue*,

J'avais l'intention de vous envoyer, pour ce numéro de la *Revue*, un petit article sur les Cartulaires noir et violet de Saint-Maurice, et j'avais emporté dans cette vue des notes assez nombreuses. Je me vois, à mon grand regret, forcé de renoncer momentanément à ce dessein. Éloigné des Archives et des Bibliothèques d'Angers, je crains de n'avoir pas sous la main tous les documents nécessaires et, par suite, de commettre des erreurs qu'il me serait impossible de corriger. Ce n'est, du reste, que partie remise ; dès mon retour je m'occuperai de ce travail, et ce retard me permettra de le rendre plus complet.

En attendant, vos lecteurs seront heureux d'apprendre que le Cartulaire noir n'a pas été brûlé, comme on l'a toujours cru, durant la Révolution. J'ai eu la bonne fortune d'en découvrir un fragment sur le dos d'un livre. J'en publierai le texte dans la petite étude que je vous annonce, peut-être même en ferai-je tirer un fac-similé, qui serait, pour les amateurs, un souvenir du plus précieux de tous les manuscrits angevins, et à l'aide duquel ils pourraient, à leur tour, en trouver et reconnaitre d'autres fragments.

Veuillez agréer, etc. E. L.

Digitized by Google

L'exposition de la Société des Amis des Arts d'Angers a obtenu un brillant succès. Un certain nombre d'œuvres ont été acquises soit par la Société elle-même, soit par la Ville ou par des particuliers. Les achats représentent treize pour cent des œuvres exposées et une valeur de vingt-deux mille francs, ce qui fait bien présager de l'avenir.

∴

Nous sommes heureux d'apprendre à nos lecteurs que notre collaborateur et ami, M. A. de Villiers, dont les travaux sont si appréciés, vient d'obtenir les palmes académiques.

∴

La ville d'Angers a perdu dans M. le docteur Meleux, directeur de l'École de Médecine et de Pharmacie de notre ville, décédé à l'âge de 52 ans, un savant professeur et un praticien distingué. Plusieurs discours ont été prononcés sur sa tombe par M. Robert, inspecteur d'Académie et MM. les docteurs Legludic, Tesson et Guignard, au nom de l'École de Médecine, de la Société de Médecine et de la Ville d'Angers.

M. le docteur Legludic a été nommé directeur de l'École de Médecine en remplacement de M. le docteur Meleux.

∴

M. J. Coutret, ancien président à la Cour d'appel, est décédé le 14 décembre. M. Jac, ancien premier président à la Cour d'appel, a prononcé l'éloge funèbre du défunt, dont il a rappelé en termes émus les services rendus dans la magistrature et les vertus domestiques.

∴

Le clergé de l'Anjou vient de perdre deux de ses membres éminents. M. l'abbé Mérit, curé de Saint-Pierre de Saumur, auteur d'intéressantes publications et dont le talent littéraire était si légitimement apprécié, a été inhumé le 18 février en présence d'une assistance d'élite. Mgr Pessard, vicaire général,

Digitized by Google

a prononcé l'éloge funèbre du défunt si profondément regretté de tous ceux qui l'ont connu.

M. l'abbé Choyer, chanoine honoraire, qui s'est éteint le 29 novembre dernier, s'était acquis une célébrité bien méritée « par ses œuvres de sculpture répandues dans notre diocèse « et au-delà. On lui doit, en particulier, la belle chaire de « notre cathédrale. »

∴

M. de la Borderie, président de la Société des Bibliophiles Bretons, vient d'être nommé membre de l'Institut. C'est la juste récompense due aux nombreux et savants travaux de ce « bénédictin laïque », comme l'a appelé un de ses biographes. Le nouvel élu a consacré toute sa vie à retracer l'histoire de sa chère Bretagne, dont il a étudié avec tant de soin et de persévérance, dans ses nombreuses publications, le glorieux passé. Nous avons l'honneur d'adresser à M. de la Borderie, au nom de la *Revue de l'Anjou*, nos sincères et respectueuses félicitations. A. J.

Digitized by Google

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Les Noellet, par René Bazin, un vol. in-18. Calman-Lévy, éditeur, Paris, 1890.

Comme elle est triste cette histoire des Noellet, de la Genivière, que nous conte aujourd'hui l'heureux auteur d'*Une Tache d'Encre* dont l'Académie française a si justement récompensé le précédent ouvrage ! Certes, quelques épisodes joyeux se détachent, comme des broderies claires, sur le fond sombre de ce récit. Mais la note générale est d'une mélancolie pénétrante, car la mort, avec son cortège de douleurs et d'afflictions, enlève tour à tour, à la fleur de l'âge, les deux frères, Jacques et Pierre Noellet. Ils reviennent expirer au pays natal, le premier victime de la phtisie, contractée au régiment, l'autre abruti et usé par l'intempérance, après avoir vu s'évanouir ses rêves dorés de gloire et d'amour.

Les diverses scènes de ce nouveau roman ont presque toutes pour théâtre la Vendée angevine, la commune du Fief-Sauvin et ses environs. Les aspects changeants de la nature sont décrits de main de maître, car le narrateur a le sentiment profond des beautés intimes de la campagne et il excelle dans les peintures de la vie rurale. Ses paysans sont dessinés d'un crayon sobre et vrai. Ils ne ressemblent en rien aux caricatures violentes et fausses que l'école réaliste s'efforce de nous donner comme des photographies parfaites de ses singuliers héros, véritables brutes assujetties aux instincts physiques les plus répugnants. L'auteur croit, avec raison et par expérience, qu'il existe encore des familles de métayers où l'honnêteté continue d'être pratiquée par la grande majorité des membres qui les composent. Les mauvais sujets s'y rencontrent, mais ils sont peu nombreux. Entre les bergers enrubannés de Florian et les personnages odieux de Zola, il y a place pour les paysans dont M. René Bazin a su retracer si fidèlement les mœurs simples et l'existence laborieuse.

Une mâle et austère figure domine toute les autres dans ce récit, c'est celle du père Noellet. « Sa haute taille occupait

Digitized by Google

presque toute l'ouverture de la porte. Il avait la tête forte, le visage carré et sans barbe, les lèvres minces, les yeux enfoncés sous des buissons de sourcils, une physionomie grave et un peu rude. Ses cheveux, courts sur le front, retombaient en mèches roulées sur le col de sa veste. Quarante-cinq ans de service au soleil ne l'avaient ni décharné ni voûté, et rien qu'à le voir s'avancer vers son hôte, le regard droit, et lui serrer la main avec une familiarité respectueuse, on eût deviné l'honnête homme de race ancienne et maître chez lui. » Après avoir été ébranlé par la fin lamentable de ses deux fils, Julien Noellet se raidit contre le chagrin et, quand il a uni sa fille Marie au grand Louis Fauvèpre, le vigoureux charron, destiné à devenir son successeur, l'aïeul résigné, sinon consolé, sent son cœur s'ouvrir de nouveau à l'immortelle espérance.

La physionomie de sa femme, la Noellet, est plus effacée. Celles de Marie et d'Antoinette, ses deux filles, si différentes d'humeur, forment une vivante opposition. Le contraste entre le caractère de Pierre, l'aîné, l'enfant précoce que l'on croit appelé à devenir un grand homme, dédaigneux de la vie des champs, aspirant à connaître des horizons moins monotones, et celui de Jacques, le cadet, dont tout le cœur tient dans sa Genivière, est finement analysé.

Quelle touchante et douce figure que celle de Mélie Rainette, si tristement sacrifiée à Mlle Laubriet par l'ambitieux Pierre, dont elle n'a cessé d'être la confidente et qu'elle aime d'un si constant amour ! Élevée par les sœurs de l'école, « elle avait pris de ces femmes d'humble condition, mais que leur vocation rendait si supérieures au milieu où elles vivaient, quelque chose de leur manière d'être. Ses joues blanches, que colorait seulement une tache rose aux pommettes, semblaient avoir connu l'ombre de la cornette. Elle était peu curieuse des choses du dehors. Elle avait tant à faire ! »

D'autres personnages se groupent autour des précédents, marqués d'un trait rapide et caractéristique : Madeleine Laubriet, grande, souple, fière de ses cheveux châtains, sûre de sa royauté de jeune fille qu'elle a lue dans les yeux de son père ; Marthe Laubriet, nature franche, à la parole vive et libre ; M. Laubriet, le châtelain de la Landehue, au visage maigre et fin, encadré de favoris gris, mélange d'astuce et de bonhomie ; Mme Laubriet, née de Ponthual, qui représente à merveille

Digitized by Google

la vieille aristocratie terrienne de la Vendée angevine; le bon abbé Heurtebise, curé de Villeneuve.

Plus en arrière, on remarque M. Chabersot, professeur honoraire de l'Université, si compatissant et si indulgent pour les fautes de Pierre Noellet; Arsène Loutrel, le type des esprits médiocres et vulgaires, qui réussissent à faire leur chemin dans le monde à force d'intrigues et de platitudes.

Une mention particulière doit être décernée à la Huasse, la vielle jument de la Genivière, aux poils blancs et ébouriffés, au ventre énorme pelé par l'attelage, qui est si choyée par ses maîtres. Ne riez pas trop de la pauvre bête, dont l'aspect est si peu flatteur, elle a bien son mérite. N'oublions pas enfin la Roussette, l'autre jument, qui suit la chasse en forêt et se conduit si vaillamment.

Après avoir énuméré les principaux personnages, nous devons indiquer les épisodes les plus intéressants du roman : l'entrée et le séjour de Pierre Noellet au collège de Beaupréau; la maladie, la mort et l'enterrement de Jacques Noellet, d'une si poignante vérité; les épreuves de Mélie Rainette; la vente des robustes bœufs Vernais et Fauveau, « tachés de blancs et de roux, hauts d'échine, larges de croupe », à la foire de Beaupréau, par le père Noellet, si attristé d'être obligé de se défaire de ses vieux serviteurs; le retour au pays de Pierre Noellet et sa fin lugubre.

Il serait difficile de citer tous les paysages qui se suivent dans ce récit captivant et composent comme une galerie de tableaux variés et pittoresque. L'auteur nous montre tour à tour les tristes soirs d'octobre, la campagne pendant l'été et pendant l'hiver, les bords de l'Èvre, l'aspect des champs au printemps. Chaque description a son mérite spécial et tous les détails en sont aussi parfaitement exacts que délicatement rendus.

Nous n'avons plus à louer les qualités du style de l'écrivain qui a su conserver à son talent un cachet absolument personnel. L'originalité des aperçus, la justesse des réflexions qui parsèment cet intéressant ouvrage ainsi que la vérité d'observation qui s'y retrouve à chaque page assurent à ce nouveau volume le même succès qu'aux précédents.

* * *

Digitized by Google

Recherches pour servir à l'Histoire des arts en Poitou, par Joseph Berthelé, archiviste du département des Deux-Sèvres, un vol. in-8°. Melle, Ed. Lacuve, éditeur, 1889.

Le très savant et très intéressant ouvrage que nous recommandons aujourd'hui à l'attention des érudits angevins a été couronné par la Société française d'Archéologie. Ces pages attrayantes sont relatives à l'histoire de l'architecture et à l'histoire du mobilier en Poitou. On remarque, dans la première partie, trois chapitres de chronologie archéologique, et trois chapitres de généalogie archéologique et un chapitre consacré à l'architecture Plantagenet. La seconde partie, spéciale au mobilier, a trait à l'orfèvrerie (reliquaires chefs, bas reliquaires et vases sacrés), aux cloches poitevines, du XIIe siècle au XIXe siècle, et aux fondeurs de cloches. En 1511, Christophe More, poitevin, restaure les vitraux de l'église collégiale de Montreuil-Bellay.

Le chapitre VII, le plus important, contient des aperçus nouveaux sur les monuments les plus remarquables du style Plantagenet d'Angers et de l'Anjou. L'auteur rappelle les travaux si consciencieux et si complets de MM. Godard-Faultrier, l'abbé Choyer, G. d'Espinay, E. Dénville, etc., sur cette délicate matière. Il étudie successivement les origines du style Plantagenet, la période Bysantine à quatre nervures, la période Gothique à quatre nervures, la période à huit nervures, la période à plus de huit nervures, les coupoles Bysantines à nervures et le style pseudo-Plantagenet, le style Plantagenet dans l'Ouest, du XVe au XVIIe siècle et la synthèse chronologique des évolutions de l'architecture Plantagenet.

Chemin faisant, l'éminent archiviste mentionne et analyse les édifices de notre province dignes d'être cités comme les meilleurs types du style Plantagenet en Anjou, tels que l'Hôpital Saint-Jean, les voûtes de la nef de la cathédrale d'Angers, la voûte du premier étage de la tour Saint-Aubin, le transept de l'église de Mouliherne, les voûtes des intertransepts de Notre-Dame de Nantilly et de Saint-Pierre, à Saumur, les anciennes églises de Saint-Lazare et de Saint-Benoist, à Fontevrault, le transept de l'église de la Trinité d'Angers, le chœur et les bras du transept de l'église de Saint-Pierre, à Saumur, les voûtes de l'église Saint-Martin d'Angers, le porche de l'ancienne église abbatiale de Saint-Florent-lès-Saumur, les nefs de l'église Saint-Nicolas, à Saumur, la nef

Digitized by Google

de l'église paroissiale de Fontevrault, les bras du transept de Saint-Serge, à Angers, l'église du Puy-Notre-Dame, une partie des nefs de l'église de Cunault, le chœur et le transept de la cathédrale d'Angers, le chœur de Saint-Serge, la nef et le chevet de la chapelle Saint-Jean, à Saumur, les voûtes de l'église Toussaint, etc.

Ce beau livre, qui est un véritable monument élevé en l'honneur de l'histoire artistique du Poitou, sera accueilli avec faveur par les archéologues de l'Ouest et tout particulièrement par ceux de l'Anjou, car, comme nous venons de le dire, il renferme un précieux ensemble d'indications, de réflexions et de renseignements qui intéressent notre chère province. Nous sommes donc heureux de lui souhaiter ici la bienvenue et d'adresser à l'auteur nos respectueux compliments.

André Joubert.

L'Espagne et l'Andalousie, par J.-T. de Belloc, in 8°, Paris, Haton.

Madame de Belloc, l'auteur du *Bienheureux Nicolas de Flüe*, dont le talent est désormais connu des lecteurs de cette Revue, publie, cette année, deux volumes de voyages : *l'Espagne et l'Andalousie*, chez Haton, *le Pays des Pharaons*, édition de grand luxe, à l'Imprimerie de Paris.

Je n'aime pas beaucoup le titre du premier : *l'Espagne et l'Andalousie* ; c'est un peu comme si l'on disait, l'arbre et sa fleur, la pêche et son noyau, la France et Marseille. Si vous nous parlez de l'Espagne, il est sûr que vous n'oublierez pas l'Andalousie, qui en est la plus belle province. Je sais bien que le nom est chatoyant, et que c'est une tentation de l'écrire. Si je tourne la couverture, d'ailleurs, le texte ne me paraît pas donner lieu à de nombreuses critiques. Certes, nous ne manquons pas de voyages en Espagne. Le mérite de celui de Madame de Belloc est peut-être de ne pas décrire avec excès, de nous offrir, mêlés aux peintures de paysages ou de villes, un peu d'histoire, des anecdotes, des traits de mœurs bien observés. Et, ma foi, j'avoue qu'au milieu des citations du romancero, des mulets galopants, des trésors de cathédrales ou de bibliothèques, des danses de gitanas et des courses de taureaux, bien que nous ayons tous assisté aux corridas de la

Digitized by Google

rue Pergolèse, je n'ai pas éprouvé ces petits moments de défaillance qu'un bon livre même peut donner au mieux disposé de ses lecteurs.

*
* *

Le Pays des Pharaons, par J.-T. de Belloc, grand in 8° carré illustré, Imprimerie de Paris.

Le Pays des Pharaons est un ouvrage d'un très réel mérite, par la beauté de la typographie et des illustrations, qui sont charmantes, bien choisies, bien venues, et aussi par le soin de la composition. Madame de Belloc parle en voyageur instruit et qui sait voir des monuments et des villes d'Égypte, de races diverses qui la peuplent, de son climat, de ses richesses. Elle a pénétré dans le harem dont elle nous fait une longue et curieuse description. Ses anecdoctes sont bien venues. Celle de l'Italien qui se déguise en femme pour pénétrer chez un pacha, et qui meurt de peur derrière une tenture, est joliment dite. Je voudrais pouvoir en citer quelque chose. En voici, du moins une autre, plus courte, prise au hasard dans le nombre, et qui ne manque pas d'une certaine saveur. Il s'agit de la visite que fit, en 1882, la supérieure du couvent du Bon-Pasteur du Caire au camp d'Arabi-Pacha, pour implorer sa protection en faveur du grand établissement qu'elle dirigeait. La Sœur, un peu émue, arrive, non sans quelques difficultés, en présence du chef des rebelles. Il la rassure :

« Je commande, lui dit-il, depuis Khartoum jusqu'à Damiette. Rien ne s'y fait sans mon ordre. Comment supposer qu'on puisse vous faire du mal, à toi qui es la mère des pauvres, qui passes ton temps à faire du bien ? Tes enfants sont mes enfants. Ne sommes-nous pas tous issus des mêmes père et mère ?

« Et comme je l'interrompis, continue la Sœur, en m'écriant : « Ah ! mes pauvres enfants, ils sont si effrayés de ce qu'ils voient et entendent qu'ils ne mangent plus et dorment à peine ! » Arabi se prit à sourire et, se levant, me regarda avec bienveillance ; puis, de sa voix la plus douce, il me dit :

« Je suis contraint de te quitter (on ne connaît pas le *vous* en arabe), je le regrette, mais calme les craintes de ton cœur, je veillerai à ta santé et à celle de tes enfants. Recommande-leur de continuer à bien prier et à bien étudier, et aussi, termina-t-il en appuyant, à bien manger et à bien dormir. »

Digitized by Google

Je serais étonné si ces deux volumes, le second surtout, ne recevaient pas du public l'accueil qu'ils méritent. Madame de Belloc écrit bien. Elle n'a pas le style élégiaque de la majorité des femmes de lettres. Ce qu'elle raconte peut être mis sous les yeux des honnêtes gens. Qualités rares, et qui constituent, dans les catalogues de livres nouveaux, une originalité véritable parmi tant de décadences morales et littéraires.

R. B.

***

Henri de La Rochejaquelein et la Guerre de la Vendée, d'après des documents inédits. Paris, Champion, et Niort, Clouzot, 1890. 1 vol. in-16 soleil.

La bibliographie des ouvrages relatifs à la Guerre de Vendée vient de s'enrichir d'un nouveau livre que nous croyons devoir signaler aux lecteurs de la *Revue de l'Anjou*. L'auteur, par un excès de modestie, a cru devoir garder l'anonyme. Nous devons respecter ses scrupules, tout en regrettant qu'il ne nous soit pas permis de citer son nom. *Henri de La Rochejaquelein et la Guerre de la Vendée* constitue, en effet, une œuvre intéressante, élégamment écrite et d'une lecture attachante. L'auteur, que des liens de parenté unissent à la famille de La Rochejaquelein, a eu communication des archives du château de Clisson. Les lettres particulières, les souvenirs de famille, les mémoires inédits de Madame de Donnissan et de Pauvert de la Jubeaudière, etc... mis à sa disposition, lui ont permis de fournir sur le héros vendéen, né le 3 août 1772 et mort, à vingt-et-un ans, après une vie aussi courte que glorieuse, un grand nombre de renseignements nouveaux. Les documents publiés à la fin de ce volume sont des plus intéressants, notamment ceux qui sont relatifs à la mort de Henri de La Rochejaquelein, tué à Nuaillé, près Cholet, le 28 janvier 1794, à son exhumation en 1816, et au transport de ses restes à Saint-Aubin-de-Baubigné où une chapelle a été construite pour recevoir les dépouilles des généraux vendéens, Henri de La Rochejaquelein, Louis de La Rochejaquelein, Lescure et Donnissan. Ce livre, écrit avec un grand souci de la vérité et la préoccupation constante de ne rien avancer qui ne soit établi par des documents ou des témoignages certains, constitue une œuvre de valeur et fait

Digitized by Google

honneur à son auteur anonyme. Il comble une lacune, car la véritable histoire de Henri de La Rochejaquelein, que l'on a appelé « l'Achille de la Vendée », n'avait pas encore été écrite, et il aura sa place marquée dans les bibliothèques de tous ceux qui s'intéressent aux hommes ou aux événements de la grande guerre.

Une table des noms de personnes et de lieux cités dans l'ouvrage termine le volume. Celui-ci, tiré à petit nombre, cent exemplaires seulement, a été édité avec luxe. Il est orné d'une reproduction d'autographe, d'un portrait de Henri de La Rochejaquelein, et d'une eau-forte de M. de Rochebrune représentant la chapelle funéraire des La Rochejaquelein à Saint-Aubin-de-Baubigné. Q. L.

Mémoires et Consultations en faveur de Jeanne d'Arc, par les Juges du Procès de Réhabilitation, d'après les manuscrits authentiques, publiés pour la première fois par Pierre Lanéry d'Arc, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel d'Aix, pour servir de complément et de tome VI aux Procès de condamnation et de réhabilitation de Jules Quicherat. — Paris, Alphonse Picard, 1889, 1 vol. in 8° de 601 pages.

Cette importante publication, qui complète le recueil des pièces relatives aux Procès de Jeanne d'Arc, et que nous avons annoncée dans un des précédents numéros de la *Revue de l'Anjou*, vient de paraître. Elle comprend dix-neuf mémoires, les uns préliminaires au Procès de réhabilitation (7), les autres insérés dans les pièces de ce Procès (9), les troisièmes extra-judiciaires (3). « De ces mémoires, dit M. Pierre Lanéry d'Arc, Quicherat n'en a publié *in extenso* que quatre, ou plutôt en a publié un et a donné une nouvelle impression des trois autres. » C'est dire tout l'intérêt du recueil, presque entièrement inédit. Il a sa place marquée dans toutes les bibliothèques, à côté et à la suite des publications de Quicherat, dont il est le complément nécessaire. E. F.

Le Propriétaire-Gérant : G. GRASSIN.

Angers, imp. Germain et G. Grassin, rue Saint-Laud. — 264-90.

Digitized by Google

LIBRAIRIE GERMAIN ET G. GRASSIN

HISTOIRE DE LA BARONNIE DE CRAON

De 1382 a 1626

Par **André JOUBERT**

Un beau volume grand in-8°. — Broché, **5** *francs.*

ÉTUDE

SUR

LES MISÈRES DE L'ANJOU

AUX XV° ET XVI° SIÈCLES

Par **André JOUBERT**

Un beau volume grand in-8°. — Broché, **5** fr.

NOTICE SUR LE THÉATRE D'ANGERS

1755-1825

PAR

E. QUERUAU-LAMERIE

Un volume grand in-8°, broché..... **3** fr. **50**

Les Élections et les Représentants de Maine-et-Loire

DEPUIS 1789

Par **Guillaume BODINIER**

Un volume grand in-8°..... ..... **4** *francs*

LES PAROISSES D'ANGERS

AVANT LA RÉVOLUTION

D'APRÈS THORODE

Une brochure grand in-8°, **1** fr. **50**

Digitized by Google

OUVRAGES NOUVEAUX

Les Noellet, par René Bazin, in-18, **3 fr. 50.**

La Dernière Bataille, par Édouard Drumont, in-18. **3 50**

Souvenirs des guerres de Crimée et d'Italie, par le général Lebrun, in-18 . . . . . **3 50**

La France pendant la guerre de Cent Ans, par Siméon Luce, in-18. . . . . **3 50**

Dix-huitième siècle, études littéraires, par Émile Faguet, in-18. **3 50**

La Maison de l'Ogre, par Alphonse Karr, in-18 . . . . . **3 50**

Au Maroc, par Pierre Loti, in-18 . . . . . **3 50**

Souvenirs intimes de la Cour des Tuileries, 2e série, par Mme Carette, in-18 . . . . . **3 50**

Toute une Jeunesse, par François Coppée, in-18. . . . . **3 50**

Paris pendant la Terreur, par Edmond Biré, in-18. . . . . **3 50**

Histoire de Marie-Antoinette, par Maxime de la Rocheterie, 2 vol. in-8°. . . . . **15 »**

Le Père Damien, par Mme Augustus Craven, in-12 . . . . . **2 50**

Le Socialisme d'État et la Réforme sociale, par Claudio Jannet, in-8°. **7 50**

Comédies et Drames, tome III, par Ernest Legouvé, in-18. . . **3 50**

Les Vignes américaines, leur greffage et leur taille, par Félix Sahut, 1 fort vol. in-12. . . . . **6 »**

A travers l'Empire Britannique, par le comte de Hübner, 2 vol. in-18. . . . . **8 »**

Impressions de Théâtre, par Jules Lemaître, 4e série, in-18. . **3 50**

Journal de la Campagne d'Italie, par le comte d'Hérisson, in-18. . . . . **3 50**

Le Saint Empire Romain Germanique, par James Bryce, in-8°. . . . . **8 »**

L'Illusion de Florestan, par Henry Rabusson, in-18 . . . . . **3 50**

L'Église et la Jeunesse ouvrière, par l'abbé Sécretain, in-18. **2 50**

Lettres du duc d'Orléans 1825-1842, publiées par ses fils, in-18. **3 50**

Andrée de Lozé, par Gennevraye, in-18. . . . . **3 50**

Mgr Dupanloup et la liberté, par l'abbé Chapon, 1 vol. in-18. **4 »**

Discours de Mgr Bougaud, par l'abbé Lagrange, in-8°. . . . **7 50**

Digitized by Google

REVUE
DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

3e et 4e Livraisons — Mars et Avril 1890

TOME VINGTIÈME

ANGERS
IMPRIMERIE-LIBRAIRIE GERMAIN ET G. GRASSIN
RUE SAINT-LAUD

1890

Digitized by Google

SOMMAIRE

1° *Un Angevin d'autrefois. — René Thibault-Chambault, échevin d'Angers et conseiller perpétuel.* — BRULEY.

2° *Documents inédits sur la guerre de Cent ans. — Négociations relatives à l'échange de Charles, duc d'Orléans, et de Jean, comte d'Angoulême, captifs en Angleterre, contre les seigneurs anglais faits prisonniers à la bataille de Baugé* (1421). — André JOUBERT.

3° *Fleurs*, sonnets. — André GODARD.

4° *Jean Bodin. Sa vie et ses œuvres* (*fin*). — H. CASTONNET DES FOSSES.

5° *La guerre entre Louis XIII et Marie de Médicis* (1619-1620) (*suite*). — Eusèbe PAVIE.

6° *Chronique.* — André JOUBERT.

Dons de M. Robert David au Musée des Beaux-Arts. — La commission de l'Hôtel Pincé. — Dons de M. Grabowski au Musée des Beaux-Arts. — Envois des artistes angevins au Salon. — La restauration de l'abbaye de Saint-Maur-sur-Loire. — M. Élie Sorin, lauréat des Jeux Floraux. — La démolition des anciennes Halles de Château-Gontier. — Les ouvrages nouvellement parus de MM. L. Cosnier, Cte de Romain, H. Jouin, Eusèbe Pavie, Léon Destor, Paul Viriot. — Entrée en loge de M. L. Mignon, peintre angevin. — Mort de Mgr Grolleau, de MM. J. Morel et Ballu. — Un monument gaulois à Trèves-Cunaud. — M. de la Sicotière, lauréat de l'Académie française.

7° *Chronique bibliographique.*

Une famille de grands prévôts d'Anjou aux XVIIe et XVIIIe siècles. — Les Constantin, seigneurs de Varennes et de la Lorie, orné de 24 héliogravures, par André Joûbert. — R. de V.

Un émule de Clément Marot. Les poésies de Germain Colin Bucher, angevin, par M. Joseph Denais. — André JOUBERT.

Prix de l'abonnement à la *REVUE DE L'ANJOU*

12 francs par an

Digitized by Google

UN ANGEVIN D'AUTREFOIS

RENÉ THIBAULT-CHAMBAULT

ÉCHEVIN D'ANGERS ET CONSEILLER PERPÉTUEL

CHAPITRE PREMIER

PENDANT LA ROYAUTÉ
(1744-1793)

Il est attristant de voir avec quelle facilité l'on oublie ceux qui ont acquis des droits à la reconnaissance de leurs contemporains. Qui se souvient aujourd'hui, à Angers, de René Thibault-Chambault, ancien échevin de la ville, conseiller perpétuel, et successivement investi des plus honorables fonctions publiques?

Grâce à son éducation, à sa haute intelligence, à sa connaissance des affaires, il fut souvent l'inspirateur des plus grands personnages de son temps. Les descendants de ceux qu'il a sauvés de la famine, de la misère, de l'échafaud ont probablement oublié son nom.

Il naquit à Angers le 5 décembre 1744. Sa famille, sans notoriété particulière, appartenait au haut négoce et possédait de nombreux représentants dans le clergé.

De tous les enfants de sa mère, René était le préféré, grâce sans doute à ses heureuses qualités. Aussi fit-elle pour lui de grands sacrifices et l'envoya-t-elle, à dix-neuf

Digitized by Google

ans, se perfectionner à Paris dans une importante maison de banque. Il s'y fit promptement remarquer par sa rare aptitude aux affaires. Pour chaque pays il observait non seulement le genre de commerce particulier à la contrée, mais la solvabilité des principaux négociants et, ce qui montre sa prévoyance, il savait se ménager de profitables amitiés dans le monde de la finance.

Se jugeant en état de commercer pour son compte, il revint à Angers. Deux saintes femmes, ses tantes, lui firent les avances nécessaires pour organiser une importante maison de commission. Cela lui permit d'épouser Mlle Jacquine Péan du Chesnay, fille d'un ancien consul d'Angers et dont la famille occupait dans le Maine diverses charges importantes, notamment dans la magistrature.

De part et d'autre les parents aidèrent le jeune ménage : l'un d'entre eux, le P. Favereau, procureur général des Cordeliers, lui fut surtout d'un grand secours par ses relations journalières avec les principaux personnages de la Cour et du clergé. Muni de renseignements précis sur la valeur locative des principaux fiefs du Maine et de la Bretagne, il en devint le fermier. Il se trouva par là détenteur de produits agricoles considérables dont il sut habilement tirer profit, et vit alors quelles entraves apportaient au commerce les règlements qui s'opposaient à la libre circulation des grains. Il s'efforça d'en obtenir la suppression, mais il se heurta à l'invincible résistance de l'abbé Terray, contrôleur général des Finances, personnellement intéressé au maintien de règlements favorables à la bande d'accapareurs dont il faisait secrètement partie, mais contre laquelle il jugeait néanmoins prudent de récriminer.

Les vastes domaines dont M. Chambault avait la gestion le mirent en rapports fréquents avec leurs puissants propriétaires et surtout avec leurs intendants. Il sut capter la bienveillance des uns et des autres par des avances de fermages et des cadeaux. Insensiblement il se faufila même

Digitized by Google

dans les bonnes grâces de plusieurs grandes dames séduites par ses manières, par son esprit, peut-être aussi par ses avantages physiques.

Dans ses fréquents voyages à Paris, M. Chambault retrouvait avec un vif plaisir ses anciens camarades, toujours heureux de le revoir.

Plusieurs de ceux-ci commençaient à prospérer et vivaient en financiers, amis de tous les plaisirs, fréquentant beaucoup le monde élégant.

Il y avait là pour notre jeune provincial plus d'un genre de séduction parfois difficile à éviter. Il faut cependant reconnaître qu'il n'oubliait jamais tout à fait ses affaires.

Ce fut sans doute dans une partie fine qu'il eut la pensée de faire connaître à l'étranger, en Pologne notamment, nos vins mousseux de l'Anjou. Il voulut intéresser à l'entreprise quelques grands personnages, mais les représentants de la France répondirent qu'ils ne pouvaient s'occuper de semblables bagatelles.

En homme avisé, M. Chambault voulut acheter une charge conférant la noblesse, afin de jouir des privilèges attachés à cette qualité. C'est dans ce but qu'il songea à entrer, comme officier, dans les chasses royales, puis dans les écuries du roi. Ces situations, surtout honorifiques, lui eussent permis de continuer à habiter la province; mais il trouva qu'on en demandait un prix trop élevé par rapport aux avantages qu'elles procuraient.

Bien que naturellement enclin à rechercher la société des grands, M. Chambault était surtout préoccupé d'accroître sa fortune, sachant bien que, pour réussir dans le monde, l'argent est trop souvent indispensable.

L'entrée de Turgot au ministère était pour M. Chambault la promesse de toutes les réformes économiques qu'il avait inutilement espérées. Ce grand homme venait d'édicter la liberté du commerce des vins et des céréales. On sait qu'auparavant les exportations, même à l'*inté-*

Digitized by Google

rieur, étaient prohibées, l'accès de chaque province étant défendu par des barrières douanières. Turgot ne put acccomplir ce progrès qu'en soutenant de formidables luttes contre tous les monopoleurs menacés dans leurs intérêts, et même contre le peuple lui-même auquel il voulait procurer le pain à bon marché, mais qui cependant accusait le contrôleur général de vouloir l'affamer, car une malheureuse coïncidence faisait que ces réformes avaient lieu dans une année de disette. Le Parlement lui-même était hostile.

Pour faire comprendre combien la liberté du commerce était désirable, il est bon de rappeler qu'à Rouen, par exemple, le commerce des blés était entre les mains d'une compagnie de cent douze marchands, et qu'eux seuls pouvaient acheter et vendre des grains dans cette ville. Une confrérie de quatre-vingt-dix portefaix jouissait, *sous leurs ordres*, du droit exclusif de transporter les sacs; une autre association avait le privilège de moudre pour la consommation des habitants.

Bien que soutenu par le roi Louis XVI, lequel disait avec une certaine raison que lui seul et Turgot aimaient le peuple, le grand ministre dut renoncer à la lourde tâche qu'il avait entreprise, tant était devenue puissante la coalition des intérêts ameutés contre lui.

Le patriotisme et la clairvoyance de M. Chambault furent vivement affectés de cet échec.

En 1777, il devint pour dix-huit années locataire de la terre et baronnie de Vitré, appartenant au prince de la Trémoille, moyennant un prix de fermage annuel de 24,000 livres. Il versa en outre 14,400 livres pour pot-de-vin. Dans les droits concédés à M. Chambault, figuraient d'importantes redevances féodales, dues au propriétaire de ce fief, et qui furent bientôt supprimées par la Révolution. Cette grande terre n'était pas la seule dont M. Chambault fût le locataire général. Ses fermages annuels dépassaient

Digitized by Google

300,000 livres, mais des agents intelligents le déchargeaient de la plus grande partie de la gestion. Il ne s'était guère réservé que la vente des produits agricoles, qui suffisaient, on le voit, pour alimenter un important commerce. De là, sans doute aussi, le goût prononcé de M. Chambault pour la chasse, si fructueuse à cette époque.

Le genre de négoce auquel il se livrait dans l'ouest, au moment de la guerre avec l'Angleterre, lui permit de concourir au ravitaillement des armées de terre et de mer. Il passa pour cela d'importants traités avec le gouvernement et devint, notamment pour les bois de construction nécessaires à la flotte, le fournisseur attitré du ministère de la marine. Ces livraisons de bois et l'exploitation des forêts domaniales étaient l'objet principal de ses occupations. La nature de ses opérations commerciales nécessitait une correspondance active avec une foule de personnages de situations diverses, bien placés pour le renseigner sur les événements en préparation. De là beaucoup de lettres, encore intéressantes à consulter, mais qui, rentrant surtout dans l'histoire générale de la France, entraîneraient trop loin de l'Anjou.

Au cours de l'année 1781, M. Chambault fut nommé premier échevin de la ville d'Angers, puis bientôt conseiller perpétuel. Ces situations soulevaient toujours d'ardentes compétitions, parce qu'elles conduisaient à la noblesse. En 1782, à peine en fonctions, apprenant que la flotte commandée par l'amiral de Grasse venait d'être détruite aux Antilles dans un combat inégal contre les Anglais, il prend l'initiative d'une souscription patriotique destinée à offrir une frégate au Roi, pour la reconstitution de nos forces navales. Il s'inscrit en tête de la liste pour 1,200 livres. Mais son exemple ne trouva que de trop rares imitateurs et, la somme nécessaire ne pouvant être réunie, ce généreux projet fut abandonné.

Les relations que M. Chambault s'était faites dans l'en-

Digitized by Google

tourage du comte de Provence, *Monsieur*, frère du Roi, plus tard Louis XVIII, lui valurent d'être invité, en septembre 1783, aux chasses que donnait ce prince à son château de Brunoy, près Paris. M. Chambault voulut reconnaître cette politesse et chaque année il envoyait au prince ou à son entourage les plus belles aloses et les plus remarquables saumons capturés dans la Loire entre Saumur et Nantes. Ces cadeaux étaient fort goûtés du comte de Provence, très gourmand de sa nature; aussi la poste avait-elle reçu l'ordre de se charger de ces expéditions. Il n'y avait là rien de très anormal, puisque la province du Maine faisait partie de l'apanage de ce prince, qui touchait à ce titre de nombreuses redevances. C'est ainsi qu'un échevin d'Angers devait verser une somme de 3,000 livres, avant son investiture, et qu'un simple barbier avait à débourser un droit proportionnel au prix de la maîtrise dont il devenait acquéreur. Ce droit était de 18 livres 6 sous 8 deniers pour 1,000 livres.

En 1786, M. Chambault fut nommé consul, c'est-à-dire juge en matière commerciale. C'était la juste récompense du désintéressement dont il venait de faire preuve. Une grande disette ayant éprouvé, en 1785 et 1786, la Bretagne et l'Anjou, M. Chambault avait fait distribuer aux pauvres, à un prix bien inférieur au cours, les grains déposés dans ses greniers de Sarzeau, près Vannes, et provenant des redevances dues à la duchesse de Châtillon, dont M. Chambault était le cessionnaire.

C'est ce qu'attestèrent, le 3 août 1786, le sénéchal de Rhuis, un vicaire général de Vannes et le procureur du Roi à Rhuis, déclarant que ces libéralités furent le seul soulagement apporté à la détresse affreuse de la population, et que M. Chambault avait poussé la générosité jusqu'à refuser d'exporter le contenu des greniers, s'exposant ainsi à ne pouvoir plus se défaire de ses grains l'année suivante.

Des livraisons semblables, beaucoup au-dessous du

Digitized by Google

cours, eurent également lieu dans les greniers que M. Chambault possédait à Chalonnes, où se trouvaient réunis des seigles tirés des provinces voisines.

Voilà l'homme que la populace angevine, égarée, allait bientôt accuser d'accaparement, menacer d'incendie et de mort, et auquel la municipalité allait refuser les bons nécessaires alors pour obtenir du pain. On le verra souvent, la générosité était la qualité dominante de M. Chambault. Une notable partie de ses revenus passait chaque année à ses parents ou à des amis nécessiteux.

Dès 1787, la province était agitée par l'attente des grands événements en préparation à Paris. Témoin cette lettre du 7 février 1787 écrite par la fille aînée de M. Chambault, plus tard Mme des Varannes, alors en pension à Angers, au couvent des Ursulines, lettre adressée à son père en ce moment à Paris.

« ..... Dans tes lettres, tu ne nous parles point des grandes affaires du jour. Toutes les personnes que nous voyons et qui te savent à Paris, nous disent : « Mesdemoi-« selles, mais vous avez eu des nouvelles de M. votre père. « Il ne vous dit rien de l'assemblée des Notables, de la « santé de M. de Vergennes, de celle de M. de Calonne, de « l'affaire de M. de Sainte-James ?

« — Eh non, messieurs; non, mesdames ! »

« Ce sont surtout Mme l'Abbesse et sa tante qui nous tourmentent pour savoir tout cela, que nous ne savons pas nous-mêmes.

« Soyez, je vous prie, mon petit papa, notre nouvelliste fidèle et mettez-nous dans le cas de répondre juste, et de dire notre mot, comme des personnes raisonnables et qui ont l'air d'avoir de l'esprit, parce qu'elles répètent ce qui leur a été dit ou écrit. On nous prend pour des sottes ou des enfants qui ne savent rien et à qui vous ne parlez que toilette ou ménage. Que nous donnions meilleure opinion

Digitized by Google

de nous, je vous prie, et que nous ayons aussi l'air patriote!..... »

A cette époque la pénurie du trésor public était l'objet des préoccupations légitimes de tous les bons Français. Beaucoup soumettaient au gouvernement des projets de réformes plus ou moins réalisables, mais qui, la plupart du temps, venaient se briser contre le mauvais vouloir des gens de cour intéressés au maintien des abus qu'il s'agissait d'empêcher.

M. Chambault fut des plus ardents à signaler les vices de notre administration. Ses relations dans les ministères, son expérience, sa haute situation à Angers lui donnaient le droit de s'exprimer avec compétence et autorité.

Il avait vu les fraudes qui se perpétuaient au ministère de la marine, grâce à la complicité de hauts fonctionnaires chargés de la surveillance des marchés. Pour les faire cesser, il s'agissait de soustraire les contrôleurs à leur influence. M. Chambault avait même indiqué approximativement les économies qu'on eût ainsi réalisées. Mais les coupables triomphèrent.

De même, frappé des avantages qu'aurait pu retirer le trésor d'un meilleur aménagement de la terre de Chambord, il avait indiqué, dans un mémoire au Roi, les réformes à opérer, exprimant le souhait d'être appelé à bénéficier d'une partie des économies réalisées.

Le marquis de Montécler s'était chargé d'appuyer ces projets. Mais là encore se révoltèrent les intérêts privés.

Voici, en effet, la réponse hautaine du marquis de Polignac au marquis de Montécler.

Versailles, 22 mai 1787.

« J'ai reçu, Monsieur, le mémoire du sieur Chambault que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser et dont je vous prie d'agréer mes remercîments. Il paraît que ce particulier ignore que le Roi a établi à Chambord un haras

Digitized by Google

auquel Sa Majesté a affecté la totalité du parc, et que le meilleur parti que l'on puisse en tirer est d'y élever des chevaux, qui réussissent parfaitement. L'étendue et la qualité des pâturages indiquaient la nécessité d'y former un pareil établissement dont l'utilité reconnue ne peut qu'accroître avec le temps.

« J'ai l'honneur d'être, avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« LE Mis DE POLIGNAC. »

Le marquis de Montécler, en transmettant de son château de la Rongère, le 3 juin 1787, cette lettre à M. Chambault s'exprimait ainsi :

« J'ai l'honneur de vous faire passer, Monsieur, la réponse que j'ai reçue de M. de Polignac. Je ne suis pas de son avis et je pense qu'il serait possible, par d'autres moyens que d'élever des chevaux, d'élever le produit de Chambord.

« Mais vous connaissez les gens de là bas, pourvu qu'ils y trouvent leur compte, ils se f..... du reste.

« Si vous aviez quelques observations à faire, je penserais qu'il vaudrait mieux les faire parvenir au contrôleur général, ou administrateur, comme on le voudra nommer, que de revenir à la charge auprès de M. de Polignac.

« Dans toute circonstance, monsieur, si vous aviez besoin de moi, soyez sûr de mon désir de vous être agréable.

« J'ai l'honneur d'être, avec un sincère attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« MONTÉCLER. »

M. Chambault répondit qu'il jugeait inutile d'insister parce qu'on se heurterait toujours au mauvais vouloir tout-puissant des personnages intéressés au maintien des abus dont ils profitaient, et l'affaire en resta là.

Digitized by Google

On sait que les parlements prirent parti contre les réformes essayées par l'infortuné Louis XVI, résistance qui devint une des causes de leur chute. Voici un exemple qui fera comprendre combien le système de privilèges qu'ils voulaient maintenir, était chose révoltante.

Au mois de mai 1788, M. Chambault, depuis un certain temps devenu l'un des fournisseurs attitrés de l'État, avait conclu avec la marine un important marché de bois pour la construction des navires de guerre. Les prix avaient été arrêtés d'un commun accord et les époques de livraison fixées. Les achats de M. Chambault étaient en partie terminés quand il apprit, tout à coup, qu'au mépris des engagements contractés avec lui, l'État venait de concéder, à Angers, à deux négociants le privilège *exclusif* de fournir tous les bois nécessaires à la flotte dans l'Ouest.

Cette mesure était d'autant plus monstrueuse que, par suite des règlements en vigueur, les propriétaires de bois propres aux constructions de la marine ne pouvaient plus teaiter qu'avec ces nouveaux fournisseurs, ni employer leurs bois à un autre usage.

Pour M. Chambault, c'était la ruine; et pour les propriétaires de forêts, un désastre, puisque les deux fournisseurs privilégiés devenaient les arbitres des prix.

M. Chambault s'éleva de toutes ses forces contre cette déplorable mesure. La seule concession qu'il obtint du ministre, M. de la Luzerne, le 11 juillet, fut que le marché ne prendrait fin que le 31 décembre suivant, au lieu de s'arrêter immédiatement. Or, il était matériellement impossible de livrer dans les ports pour cette époque. Le ministre, pour s'excuser, avait prétendu que le traité passé avec M. Chambault n'avait pas été revêtu de l'approbation personnelle du ministre, formalité dont personne ne s'était jamais prévalu.

M. Chambault, dont cette mesure allait consommer la ruine, mit en campagne tous ses amis et parvint à grand'

Digitized by Google

peine à faire proroger le délai des quelques mois indispensables pour achever les livraisons commencées. Ce qui l'avait surtout révolté, c'était que les deux nouveaux fournisseurs, concessionnaires privilégiés pour neuf années, étaient ses anciens associés, deux Angevins qui, jusqu'au dernier moment, lui avaient prodigué les témoignages de leur fausse amitié. Mais comme la mesure ministérielle compromettait gravement les intérêts du comte de Provence, propriétaire dans le Maine d'importantes forêts, une transaction intervint entre M. Chambault et les nouveaux fournisseurs, grâce à l'entourage du prince.

M. Chambault était de ceux qui avaient salué avec joie le retour de Necker aux affaires. L'annonce d'une prochaine convocation des États généraux l'avait rempli d'une patriotique espérance.

Le 9 décembre 1788, dans une délibération de la municipalité d'Angers, il avait fait approuver les projets du nouveau ministre. Aussi le chargea-t-on d'aller appuyer à Paris certaines réclamations fiscales très importantes pour la municipalité, lesquelles furent acceptées.

Dès cette époque notre échevin entrevoyait la disette à brève échéance. Il s'empressa donc de soumettre au ministère les moyens propres à la conjurer. Il prétendait qu'avec huit ou neuf millions employés en achats faits par le gouvernement à l'étranger et avec quelques primes allouées aux importateurs privés, on empêcherait la hausse de s'accentuer, car l'insuffisance des grains était plus factice que réelle et provenait surtout de ce que les détenteurs fermaient leurs greniers dans l'attente de la hausse. Or ces importations leur feraient craindre la baisse. Mais pour toutes ces mesures il fallait un contrôle sérieux, notamment à l'arrivage, afin d'empêcher les abus qui s'étaient déjà produits dans des circonstances analogues.

Necker refusa d'entrer dans cette voie, alléguant que cette intervention de l'administration pourrait décourager

Digitized by Google

le commerce, qu'au surplus la nécessité des primes serait étudiée séparément. Il est présumable qu'il redoutait de voir se renouveler les accusations de concussion qui s'étaient produites sous le ministère de l'abbé Terray.

M. Chambault insista, mais en vain. Un avenir prochain devait malheureusement lui donner raison.

En effet, le 23 novembre 1789, un arrêt du conseil vient aggraver le mal auquel on voulait remédier : on interdisait de vendre les grains et farines ailleurs que dans les halles et marchés. On accrut ainsi la panique et l'on rendit impossible l'approvisionnement de certaines localités. Comme en 1786, M. Chambault fit vendre aux nécessiteux, bien au-dessous du cours, le seigle provenant des redevances de Sarzeau. Quant au froment, malgré les édits rendus pour la circulation des grains, il eût été dangereux de le porter ailleurs, car la protection des autorités était illusoire, et les habitants de la presqu'île de Rhuis, où se trouvait Sarzeau, étaient d'ailleurs trop pauvres pour acheter du blé. Cette générosité eut comme effet d'exposer M. Chambault aux stupides préventions de la populace, en le faisant confondre avec les accapareurs. Des ennemis, ou plutôt des jaloux, en profitèrent pour le désigner aux violences de la foule qui voulait rééditer à Angers les excès qui avaient suivi, à Paris, la prise de la Bastille. On l'accusait de connivence avec les prétendus mitrailleurs du peuple. Ainsi que le maire d'Angers, M. Claveau, déjà victime de ces stupides imputations, M. Chambault fut contraint d'aller solliciter à Paris une protection spéciale de la part du gouvernement. Ce voyage fut pour lui l'occasion de remarques intéressantes. Il trouva partout les populations des campagnes procédant à la récolte avec une fiévreuse anxiété. En traversant Blois, le 31 juillet, il apprend qu'on y a défendu aux pâtissiers de faire usage de la farine de froment, et qu'on la réserve aux malades, tant elle manque déjà. Il trouve, le lendemain, le marché

Digitized by Google

d'Orléans occupé par des troupes nombreuses, pour réprimer les troubles. La municipalité fait distribuer aux boulangers du froment à prix réduit, la perte étant supportée par la classe aisée. Un emprunt de cent mille livres doit faire face à ces avances.

Mais comme le prix du pain a été abaissé facticement, la population des campagnes est venue s'approvisionner en ville pour revendre, avec bénéfice, le pain livré par les boulangers. D'où bientôt la nécessité, pour la municipalité, de limiter la vente aux seuls habitants de la ville, au moyen de billets rendus nécessaires pour obtenir toute livraison de pain. Bien entendu, les gens aisés n'étaient point appelés à profiter des abaissements de prix, réservés aux seuls nécessiteux. On avait répandu de tels bruits sur l'état des provinces, que les amis de M. Chambault se jetèrent dans ses bras en le voyant arriver sain et sauf.

La détresse générale, le désordre des finances, la fièvre des spéculations, les variations imprévues de toutes les valeurs avaient entraîné de nombreux sinistres.

L'un des principaux, fut la faillite de M. Blanchard de Sainte-James, caissier de la marine, dont la famille occupait en Anjou une situation considérable, et qui se trouva ruinée par cet événement. Elle dut abandonner ses propriétés aux nombreux créanciers, dont beaucoup étaient angevins. C'est ainsi que les châteaux et terres d'Écharbot et des Grullières, près Angers, appartenant à M. Blanchard de Pégon, se trouvèrent mises en vente. Il dut abandonner aussi sa charge de receveur particulier des Finances de la généralité, charge évaluée à 376,000 livres dans l'acte d'abandonnement du 14 septembre 1790. M. Chambault devint cessionnaire de cette recette, mais ses fonctions furent bientôt entourées d'inextricables difficultés.

Les autorités locales avaient pris parti pour les contribuables, résistant aux nouvelles taxes et, pour en retarder le recouvrement, elles imaginèrent toutes sortes de moyens,

Digitized by Google

tels que le refus de parapher les registres indispensables à la perception.

Il s'ensuivit qu'au 31 décembre 1790, faute de recouvrements, la remise proportionnelle du receveur ne s'éleva qu'à 26 livres, alors qu'elle eût dû monter à 2,600. M. Chambault en fut donc pour ses frais de registres, de ports de lettres, d'impressions, de commis, ce qui constituait une avance considérable, étant donné l'établissement de nouveaux impôts.

Ce préjudice ne fut pas le seul que lui valurent les réformes importées par le nouvel ordre des choses. Dans le revenu des fiefs dont il était locataire, figuraient de nombreux droits féodaux. Ils se trouvèrent supprimés par la patriotique, mais imprudente renonciation de la noblesse à ses privilèges. Il fallut donc remanier tous les baux. On conçoit que les seigneurs, revenus de leur premier entraînement, ne s'exécutassent pas avec empressement. Ce n'est pas tout : les biens de mainmorte avaient été confisqués, et les corps administratifs, chargés des intérêts de la nation, se montraient beaucoup plus pointilleux et moins généreux que les évêques ou moines qu'ils remplaçaient vis-à-vis des particuliers. Ils refusaient notamment de reconnaître les conventions verbales intervenues antérieurement.

M. Chambault était fermier de beaucoup de ces biens : de là de nouvelles pertes et surtout une situation fort tendue avec les autorités administratives, ce qui n'était pas sans péril à la veille de la Révolution. Les opérations financières devinrent non moins difficiles par suite de la rareté progressive du numéraire, conséquence forcée de la progression incessante de la fabrication des assignats.

Les collecteurs se livraient effrontément au commerce de la monnaie qui leur était versée par les contribuables. Ils étaient secrètement encouragés dans ce trafic blâmable par les directeurs du district qui y trouvaient eux-mêmes leur avantage particulier et qui empiétaient au besoin sur

Digitized by Google

les attributions du receveur. Aussi M. Chambault ne recevait-il plus pour sa caisse publique que du papier-monnaie. Récriminations et menaces restaient également impuissantes à empêcher ces scandaleux abus.

Ces concussions lui étaient fort préjudiciables, car pour assurer les nombreux services dont il était chargé, il était obligé de tirer de sa bourse personnelle la monnaie nécessaire aux appoints, aux petits paiements, et de la remplacer par des assignats perdant déjà la moitié de leur valeur nominale.

La correspondance de M. Chambault est fertile en renseignements sur les événements qui, à Angers même, préludaient à la Révolution.

C'est ainsi qu'à l'occasion de la fuite du Roi, on voit, au club, discuter l'opportunité d'enlever à Louis XVI sa couronne, de priver sa famille de l'hérédité au trône et de proclamer la république.

Ces discours épouvantaient les gens paisibles.

Le 14 juillet 1791, jour de la Fédération, la garde-nationale d'Angers renouvela le serment « d'être fidèle à la nation et à la loi et de maintenir la Constitution de tout son pouvoir ». Le nom du Roi était retranché de la formule, de même qu'il avait été effacé de la plupart des inscriptions sur l'autel de la Patrie et sur les emblêmes mis par les habitants à leurs fenêtres. Le soir, pendant l'illumination, le maire prononça, au club des Amis de la Constitution, un violent discours contre la royauté et ses attributions constitutionnelles, et cela au milieu des vifs applaudissements de l'assistance. Quelques officiers du régiment de *Royal-cravate* avaient quitté leur corps la veille de la fête, pour ne pas prêter le serment prescrit : c'était le commencement de l'émigration.

Bientôt on voit la garde nationale exciter les troubles qu'elle avait mission de prévenir. Dans une lettre du 7 septembre 1791, M. Chambault raconte que la milice citoyenne

Digitized by Google

d'Angers est presque toujours sur pied, soit pour arrêter les prêtres non assermentés, qui causent des inquiétudes, soit pour dissiper les attroupements qu'ils occasionnent, surtout dans le district de Cholet où le « fanatisme » est porté à un point extrême. On fait des processions nocturnes dans la forêt de Bellefontaine, à la lueur des flambeaux et des cierges; on y vient de trois ou quatre lieues à la ronde et parfois le rassemblement a dépassé six mille âmes.

« Les gardes nationaux angevins y sont allés mettre le bon ordre, mais en rasant la chapelle et comblant la fontaine miraculeuse. Je ne sais, ajoute M. Chambault, si, malgré cette destruction, les paysans continueront à s'y rendre en pèlerinage, mais nous avons de justes alarmes sur le parti terrible qu'en pourraient tirer des factieux : un mot suffirait pour que ce peuple égaré ne changeât la torche sacrée contre des armes meurtrières. »

C'était là, en effet, le commencement du soulèvement de la Vendée. L'expérience de tous les siècles a démontré que la persécution a toujours surexcité le sentiment religieux.

Des difficultés de toutes sortes, les dangers qui menaçaient déjà les gens en évidence par leur fortune ou leur situation, contraignirent M. Chambault à se réfugier à Paris, dès le commencement de 1792. Dans cette grande ville il lui était plus facile qu'à Angers de demeurer inaperçu.

Son fils fut obligé de rester en province pour la gestion de la maison de commerce et pour la recette des Tailles, fonction ingrate dans laquelle il suppléait son père.

L'un et l'autre rencontrèrent de nombreux périls qu'il faut redire, car de nos jours on a trop oublié les angoisses au milieu desquelles nos pères ont vécu.

BRULEY.

(A suivre)

Digitized by Google

DOCUMENTS INÉDITS

SUR LA

GUERRE DE CENT ANS

NÉGOCIATIONS RELATIVES A L'ÉCHANGE DE CHARLES, DUC D'ORLÉANS, ET DE JEAN, COMTE D'ANGOULÊME, CAPTIFS EN ANGLETERRE, CONTRE LES SEIGNEURS ANGLAIS FAITS PRISONNIERS A LA BATAILLE DE BAUGÉ.

(21 avril — 23 mai 1421 n. s.)

Les documents inédits que nous publions aujourd'hui, dans cette revue, après avoir eu le soin de les annoter, sont extraits des manuscrits du British Museum, add. chartes, nos 297, 3549, 300, 3552. Nous en devons la copie à l'extrême obligeance de l'éminent archiviste, M. E. Bougenot, que nous voulons remercier ici de son amicale complaisance. Comme l'indique le titre, ces pièces sont relatives aux négociations entamées entre les Français et les Anglais au sujet de l'échange de Charles, duc d'Orléans, et de Jean, comte d'Angoulême, captifs en Angleterre, contre les seigneurs anglais faits prisonniers à la bataille de Baugé, le samedi saint, 22 mars 1421 n. s. Ces négociations échouèrent devant le refus obstiné du roi d'Angleterre, Henri V.

André JOUBERT.

Digitized by Google

I

Paiement de vingt livres tournois fait à Jean Bonnet, secrétaire du duc d'Orléans, qui s'est rendu, par ordre de Marguerite et de Jeanne d'Orléans, auprès du Dauphin, à Poitiers, pour le prier d'écrire à des seigneurs écossais, logés près du Mans, relativement à l'échange des capitaines anglais pris à la bataille de Baugé, contre Charles, duc d'Orléans, et Jean, comte d'Angoulême (*21 avril 1421*).

Charles, duc d'Orleans et de Valoys, conte de Bloys et de Beaumont et seigneur de Coucy[1], à nostre amé et féal trésorier général Pierre Renier, salut et dilection. Nous voulons et vous mandons que des deniers de noz finances par vous receuz ou à recevoir, vous paiez, baillez et délivrez à nostre amé et féal secrétaire maistre Jehan Bonnet la somme de vint livres tournois, laquelle nous par l'advis et délibération des gens de nostre conseil lui avons tauxée et ordonnée lui estre présentement par vous baillée et délivrée et en laquelle nous lui sommes tenuz pour ung véage par lui nagaires fait par l'ordonnance de noz très chiers et très amées suer et fille Marguerite[2] et Jehanne[3] d'Orléans et de nostre amé et féal chancelier de Bloys à

[1] Charles d'Orléans, fils aîné de Louis d'Orléans et de Valentine Visconti, né à Paris en 1391, blessé et pris en 1415 à Azincourt, emmené captif en Angleterre où il fut détenu pendant vingt-cinq ans, auteur de poésies célèbres. Il avait épousé Isabelle, fille de Charles VI et veuve de Richard II, en 1406. Après la mort de celle-ci, il s'unit en 1410 à Bonne d'Armagnac, fille de Bernard VII d'Armagnac, puis à Marie de Clèves en 1440. Il fut rendu la même année à la liberté et mourut en 1464.

[2] Marguerite d'Orléans, née en 1406, sœur du duc poète, mariée en 1421 à Richard de Bretagne.

[3] Jeanne d'Orléans, fille du duc Charles, née le 13 septembre 1409, mariée en 1421 à Jean II, duc d'Alençon.

Digitized by Google

Poictiers[1] porter lettres closes de nosdites suer et fille adrecans à monseigneur le Régent le royaume, daulphin de Viennoys, et autres lettres closes de nostre dit chancelier adrecans à aucuns des gens du Conseil de mondit seigneur le Régent, ad ce que mondit seigneur le Régent voulsist escrire aux contes et seigneurs d'Escosse estans environ le Mans[2] d'aucuns seigneurs d'Angleterre qu'ilz ont nagaires prins prisonniers à la journée de Baugé[3] qui a esté pour mondit seigneur le Régent contre les Anglois, touchant le fait de la délivrance de nostre personne et de nostre très cher et très amé frère Jehan, conte d'Angolesme[4], et pour son retour audit lieu de Bloys rapporter sur ce réponse à nosdites suer et fille et à nostre dit chancelier; et par rapportant ces présentes et quittance sur ce de nostre dit secrétaire tant seulement, nous voulons et

[1] Le dauphin Charles habita à Poitiers aux mois de février-mars 1421. Il résidait habituellement au château des comtes du Poitou. C'est là qu'il apprit le 24 mars, par un gentilhomme de Sologne, nommé Louis Boyau, qui avait pris part à la bataille, la victoire de Baugé. Il se rendit à pied du château à la cathédrale où il fit célébrer ce triomphe par un *Te Deum* et par un sermon que prêcha maître Pierre de Versailles. (Ursins-Godefroy, p. 390. — Berry, p. 441. — *Itinéraire.*) — Les bannières enlevées aux anglais avaient été portées dans l'église de Notre-Dame du Puy.

[2] Quatre à cinq mille Écossais étaient venus au secours du Dauphin sous la conduite du comte de Buchan, Jean Stuart de Railston et de Tillicultry, gendre d'Archibald IV Douglas, allié à la famille royale d'Ecosse, de Jean Stuart, seigneur de Darneley, connétable ou chef des troupes, et de Jean Douglas, comte de Wigton. (*Scottish baronetage*).

[3] Parmi les seigneurs anglais faits prisonniers à la bataille de Baugé, le samedi saint, 22 mars 1421 n. s., figuraient : Thomas Montacute, comte de Sulisbury et du Perche, lieutenant du prince de Lancastre ; Jean Beaufort, comte de Sommerset ; John Holland, comte de Huntington ; sir de Fitzwater ; sir de Barkeley ; sir de Nevil Ranold ; sir Henry Inglous ; sir William Bowes ; sir William Langton ; sir William Wolfe ; sir Edmond Herron ; sir Richard Bennet ; sir William Crafford ; sir Thomas Bourgh ; sir William Lansac, ainsi que Richard Stether et Richard Walter, « esquiers ». (British Museum, vol. coté n° 782, folio 49. — *Recherches sur le Vieil-Baugé*, par P. Marchegay, *Revue de l'Anjou*, 1853, t. II, p. 79.)

[4] Jean d'Orléans, dit le Bon, comte d'Angoulême, frère du duc, né en 1404, époux de Marguerite de Rohan, mort en 1467. Il avait été fait prisonnier à la bataille d'Azincourt avec son frère Charles d'Orléans. Il demeura captif en Angleterre jusqu'en 1444.

Digitized by Google

mandons ladicte somme de vint livres tournois estre allouée en voz comptes et rebatue de vostre recepte par noz amez et féaulx gens de noz comptes sans aucun contredit ou difficulté, non obstant qu'il n'appere autrement des journées vacquées par nostre dit secrétaire ou dit véage, que ces dictes lettres ne soient expédiées du signer de nostre amé et féal conseiller maistre Nicole le Dur pour cause de son absence et quelzconques ordonnées restrinctions, mandemens ou deffenses à ce contraires. Donné à Bloys le premier jour d'avril l'an de grâce mil CCCC et vingt ung après Pasques.

Par monseigneur le duc, à la relation de vous à ce par lui commis.

PERRIER [1].

II

Paiement de cinquante livres tournois fait à Guillaume Cousinot, chancelier du duc d'Orléans, qui s'est rendu de Blois à Tours auprès du Dauphin et des seigneurs écossais pour s'enquérir s'il y a quelque possibilité d'échanger les seigneurs anglais pris à Baugé contre Charles, duc d'Orléans, et Jean, comte d'Angoulême (21 avril 1421).

Charles, duc d'Orleans et de Valoys, conte de Bloys et de Beaumont et seigneur de Coucy, à nos amez et féaulx gens de noz comptes, salut et dilection. Nous voulons et vous mandons que des deniers de noz finances vous faites paier, bailler et délivrer par nostre amé et féal trésorier général Pierre Rénier à nostre amé et féal chancelier maistre Guillaume Cousinot la somme de cinquante livres tournois, laquelle nous avons ordonné et voulons lui estre présente-

[1] British Museum. — Add. chart. 297.

Digitized by Google

ment baillée et délivrée et en laquelle nous lui sommes tenuz pour ung véage par lui nagaires fait de Blois à Tours[1], par devers monseigneur le Régent le Royaume, daulphin de Viennoys, et les seigneurs d'Escosse pour savoir se l'on pourroit avoir aucuns des prisonniers anglois que lesdiz seigneurs d'Écosse ont nagaires prins à la journée de Baugé qui a esté pour mondit seigneur le régent contre les Anglois anciens ennemis de ce royaume, pour ravoir nous et nostre très cher et très amé frère Jehan, conte d'Angolesme ou l'un de nous du pais d'Angleterre où nous sommes es mains desdiz Anglois, et pour son retour audit lieu de Blois, et d'ilec à Orléans exposer à nostre conseil estant ilec la response qui lui a esté sur ce faicte[2]; ouquel véage faisant nostre dit chancelier a affermé avoir vacqué tant en alant, séjournant audit lieu de Tours[3] pour attendre ladicte response comme retournant par huit jours et demi, commencans le mardi premier jour de ce présent moys après disner et finissans le mercredi IX jour dudit moys ensui-

[1] Charles VII résida à Tours du 29 mars au 7 avril. Il quitta Tours le 8 avril, puis se rendit à Chinon, gagna ensuite Saumur, où il séjourna du 14 au 26 Le 27, il était à l'abbaye de Saint-Florent-lès-Saumur. Le 28 et le 29, il visita les positions militaires et le lieu de la bataille à Beaufort-en-Vallée, puis à Baugé. Le 4 mai, il était à Sablé, où il conclut un traité d'allliance avec le duc de Bretagne, le 8 mai.

[2] Par les soins de Guillaume Cousinot, un Anglais avait été dépêché comme interprète négociateur, dit Vallet de Viriville, dans son *Histoire de Charles VII*, p. 261. Cet Anglais se rendit à Paris vers le duc d'Exeter, Thomas Beaufort, gouverneur de cette capitale, et vers la duchesse douairière de Clarence. Il leur proposa de la part du Dauphin et du duc d'Orléans, de rendre la liberté au bâtard de Clarence, mommé aussi Thomas Beaufort, fils naturel du feu duc de Clarence et prisonnier du Dauphin. Jean, comte d'Angoulême, devait être, en retour, également mis en liberté. (Voir le Catalogue Joursanvault, nos 3386, 3392. — Tyler, *Mémoirs on Henri V*, t. II, pp. 218, 260, 292, 306.)

[3] Comme nous venons de le dire, le Dauphin était à Tours depuis le 29 mars. Les héros de Baugé y arrivèrent avec leurs prisonniers. Du 1er au 5 avril, le régent conféra au comte de Buchan l'épée de connétable. Un grand festin réunit, selon l'auteur de l'*Histoire de Charles VII*, à la table du prince, les vainqueurs et les vaincus. (Voir aussi Cousinot, p. 181, J. Chartier, t. III, p. 317.) Tout le mois d'avril se passa en fêtes. Des présents et des terres furent donnés aux seigneurs écossais qui avaient contribué à la victoire de Baugé.

Digitized by Google

vant au soir; pour lesquelz nous, par vostre advis et délibération, présens nostre dit trésorier et autres de nostre conseil en la chambre de nosdiz comptes, pour considération des despens qui à présent sont grans pour la cherté des vivres, lui avons ordonné et tauxé ladicte somme de cinquante livres tournois, laquelle en rapportant ces présentes avec voz lettres d'expédition sur ce et quittance de nostre dit chancelier tant seulement, nous voulons et mandons estre par vous allouée es comptes de nostre dit trésorier et rabatue de sa recepte sans aucun contredit ou difficulté, non obstant restrinctions faictes au contraire et quelzconques autres ordonnances, mandemens ou deffenses à ce contraires. Donné à Orléans le XXIe jour d'avril, l'an de grâce mil CCCC et vingt ung après Pasques.

Par monseigneur le duc, à la relacion du conseil estant en sa chambre des comptes.

THOMAS[1].

III

Paiement de sept livres tournois fait à Michaut Sorty, qui s'est rendu de Blois en Anjou, au mois de mars précédent, pour prendre des informations au sujet du nombre des Anglais campés en Anjou, peu de temps avant la bataille de Baugé (*21 avril 1421*).

Je Pierre Thomas, secrétaire de monseigneur le duc d'Orléans, certifie à tous à qui il appartiendra que Pierre, Renier, trésorier général de mondit seigneur le duc, a paié et délivré en ma présence à Michaut Sorty, demourant à Bloys, la somme de VII livres tournois, qui deue lui estoit pour avoir esté dès le XXe jour de mars derrenement passé, par l'ordonnance de monseigneur le chancelier et conseil de mondit seigneur le duc, dudit lieu de Blois ou pais

[1] British Museum. — Add. chart. nº 3549.

Digitized by Google

d'Anjou savoir la commire des Anglois estans lors ilec avant la bataille[1] qui tantost après a esté contre eulx à la journée de Baugé et quelle conclusion s'en pourroit ensuir, affin de savoir quil seroît afaire pour la seureté des villes et pais de mondit seigneur le duc et pour son retour audit lieu de Blois devers mondit seigneur le chancelier[2] et ledit conseil lui rapporter sur ce réponse. De laquelle somme de VII l. t. dessus dite, ledit Michaut s'est tenu et tient pour contant et bien paié et en a quitté et quitte mondit seigneur le duc, sondit trésorier et tous autres. Tesmoing mon saing manuel cy mis le XXIe jour d'avril l'an mil CCCC et vint ung après Pasques.

THOMAS[3].

IV

Paiement de quarante livres tournois fait à Hugues Perrier, secrétaire de Charles, duc d'Orléans, chargé de négocier l'échange de Thomas Beaufort, chevalier, fils de la duchesse de Clarence, pris à la bataille de Baugé, contre Jean, comte d'Angoulême, et les otages captifs en Angleterre (*23 mai 1421*).

Charles, duc d'Orleans et de Valoys, conte de Bloys et de Beaumont et seigneur de Coucy, à nostre amé et féal trésorier général Pierre Renier, salut et dilection. Nous voulons et vous mandons que des deniers de noz finances par

[1] Nous avons dit que la bataille de Baugé avait eu lieu le 22 mars 1421 n. s. Voir, sur ce combat, notre ouvrage intitulé les *Invasions anglaises en Anjou au XIVe et XVe siècles*. Les Anglais attribuèrent leur défaite à la trahison d'André Lambert qu'ils nomment « a doubell traiter », selon le document du volume n° 782 du British Museum. On lit dans l'ouvrage intitulé *Grafton Chronicle's*, t. I, p. 543, que le traître était un Lombard « called Andreu Forgusa » La mort du duc de Clarence fut attribuée à divers personnages. Les historiens ne sont pas d'accord à ce sujet.

[2] Guillaume Cousinot.

[3] Brith. Mus. — Add. chart. 300.

Digitized by Google

vous receuz ou à recevoir vous paiez, baillez et délivrez à nostre amé et féal sécrétaire maistre Hugues Perrier[1] la somme de quarante livres tournois, laquelle nous, par l'advis et délibération des gens de nostre conseil, lui avons tauxée et ordonnée et voulons presentement lui estre par vous baillée et délivrée, et en laquelle somme lui sommes tenuz pour deux véages par lui faiz ou mois d'avril derrenement passé, lui IIe à cheval, par l'advis et délibération que dessus, c'est assavoir le premier de nostre ville de Blois à Vendosme, par devers nostre amé et féal conseiller et chambellan messire Jehan Descroz, chevalier, pour trouver manière par le moyen de lui de envoier ung anglois en la ville de Paris et de Rouen, par devers la duchesse de Clarence[2] et le duc d'Exestre[3] pour savoir se pour messire Thomas Beaufort, chevalier, filz de ladicte duchesse de Clarence[4], qui a esté nagaires prins prisonnier à la journée de Baugé par le connestable d'Escoce, ilz voudroient rendre nostre très chier et très amé frère Jehan, conte d'Angolesme, et ses hostages estans despieca en hostages de par nous en pays d'Angleterre et pour son retour audit lieu de Blois rapporter la response sur ce devers lesdiz genz de nostre conseil, et le secont véage dudit lieu de Blois ou pays de Touraine par devers ledit connestable d'Escoce pour parler à lui sur le fait dudit messire Thomas, son prisonnier, touchant certaine composition que nostre

[1] Hugues Perrier était trésorier de la ville d'Orléans en 1429. C'est dans sa maison que logea la Pucelle. (J. Quicherat, procès, III, 68) En 1440, Jacques Bouchier, trésorier du duc d'Orléans, Hugues Perrier, auditeur des comptes, et Jehan Bernard, serviteur du même prince, députés vers le roi d'Angleterre pour traiter de l'élargissement de leur maître, obtinrent de Henri VI un sauf-conduit pour eux, accompagnés, le premier et le second de chacun de dix, et le troisième de six personnes. (Rymer, X, 817. — *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, ibid., p. 135, note 4.)

[2] Marguerite Holland, duchesse de Clarence, veuve de Thomas de Lancastre, duc de Bedford et de Clarence, frère de Henri V, roi d'Angleterre, tué à la bataille de Baugé.

[3] Thomas Beaufort, duc d'Exeter, gouverneur de Paris.

[4] Ce Thomas Beaufort était fils naturel du feu duc de Clarence.

Digitized by Google

dit conseil a entencion de faire avec ledit connestable sur ce, et pour son retour semblablement audit lieu de Blois rapporter sa response devers nostre dit conseil. Et par rapportant ces présentes et quittance sur ce de nostre dit secrétaire tant seulement nous voulons et mandons ladicte somme de quarante livres tournois estre allouée en voz comptes et rabatue de vostre recette par noz amez et féaux gens de noz comptes sans aucun contredit ou difficulté, non obstant qu'il n'appere autrement du nombre des journées de la vacquation faicte par vostre dit secrétaire esdiz deux véages et quelzconques ordonnances, restrinction, mandemens ou deffenses à ce contraires et aussi que ces dictes présentes ne soient expédiées du signet de nostre amé et féal conseiller maistre Nicole le Dur pour cause de son absence. Donné à Blois le XXIIIe jour de may l'an de grâce mil CCCC et vint ung.

Par monseigneur le duc à la relation de vous à ce par lui commis.

THOMAS [1].

[1] British Museum. — Add. chart. 3552. — M. G. du Fresne de Beaucourt, l'érudit auteur de la belle et savante *Histoire de Charles VII*, en cours de publication, semble avoir ignoré ces négociations, car il ne les mentionne pas dans son intéressant ouvrage.

Digitized by Google

FLEURS

SONNETS

FLEURS D'ÉVENTAILS

Sur le satin luisant des éventails laqués
Qu'agitent dans l'air chaud d'un bal des mains câlines,
Les dahlias hautains, les roses purpurines
Parlent aux amoureux vers Cythère embarqués.

Mais pour les fronts qu'un pli de douleur a marqués,
Sur de noirs éventails aux gazes argentines
Dorment les nénuphars et les fleurs des ruines,
Qui disent les vieux jours, les regrets évoqués.

Il est des éventails d'ébène aux plumes noires ;
Il en est où la soie étale sur ses moires
Les bergers de Watteau dans un rose décor ;

Comme les éventails, le rêve des poètes
Agite incessamment de blanches silhouettes,
De lugubres oiseaux d'ébène et des fleurs d'or.

Digitized by Google

FLEUR DE DÉCOR

Elle avait pour père un ténor,
Pour mère une petite actrice ;
Elle grandit dans la coulisse :
On l'appelait *Fleur de décor.*

Tout son horizon fut d'abord
Lierre en carton, lilas factice ;
Puis on l'applaudit cantatrice ;
Elle épousa jeune un vieux lord.

Mais dans les grands parcs de l'Écosse,
Son cœur languit d'un mal précoce :
— Ah ! dit-elle un jour au vieillard,

Je meurs de vos fleurs véritables ;
Rendez-moi l'air du boulevard
Et les roses des praticables ! —

LES NÉNUPHARS

Les nénuphars dormaient sous le tronc mort d'un saule.
Deux amoureux causaient sur la rive à côté :
« Ah ! dit-elle, ces fleurs sur un chapeau d'été
Font très bien ; cueillez-les pour moi. » — Lui, dans son rôle,

Esclave fasciné par une blanche épaule,
S'avança sur le tronc du vieil arbre voûté.
Sa main déjà touchait le calice argenté ;
Le saule craque : il tombe à l'eau. — « Dieu que c'est drôle ! »

Digitized by Google

Ricanait la donzelle au nez du paria ;
Hélas ! il barbota tant bien qu'il se noya,
Jetant au bord les fleurs comme un adieu suprême.

Elle, qui dédaignait le pauvre fou, pleura.
Mourez pour une femme, elle vous chérira ;
Vous apprendrez là-haut qu'ici-bas on vous aime.

GARDÉNIA

L'espoir de paix universelle,
Sans Sémite et sans Arya
Que la raison longtemps railla
Se réalise en dépit d'elle.

Vieux peuples en lutte éternelle,
Quel drapeau vous concilia ?
C'est la fleur du gardénia
Au boulevard Bonne-Nouvelle.

Tous l'arborent, Slave et Latin,
Fils de Japhet, fils de Caïn ;
Elle jaunit la veste ouverte

Des anthropophages bien mis
Qui vont s'absinther entre amis
Dans les cafés, à l'heure verte.

Digitized by Google

FLEURS DES TOMBES

La nature sourit dans quelques cimetières
De campagne, blottis sous un humble clocher;
On voit les lichens d'or des murs gris s'épancher;
La brise y verse à flots les senteurs printanières.

Mais un deuil plane encor sur les antiques pierres
Où les oiseaux chanteurs viennent en vain percher.
Que d'aïeux inconnus s'y sont venus coucher!
Les fleurs ont pris racine en l'ombre de leurs bières.

Tels aussi ces vieux parcs où pleure un souvenir,
Ces murs clos, qu'un passé défend à l'avenir,
Où d'incultes rosiers refleurissent sous l'herbe;

Tant d'amours et d'enfance y sont ensevelis
Que même l'étranger s'attriste à voir un lis
Au seuil abandonné surgir, froid et superbe.

AU LUXEMBOURG

Quand les chrysanthèmes pâlissent
Au Luxembourg, les marronniers
Perdent leurs feuillages derniers
Dans la paix des soirs qui blêmissent.

Puis feuillages et fleurs remplissent
Tristement les chars coutumiers :
On les traîne vers des fumiers.
Les joyeux mois s'ensevelissent.

Digitized by Google

Lors, musique, enfants, rossignol,
Tout à fui, tout jusqu'à Guignol.
Seuls, les marbres frileux demeurent;

Ils rêvent; à quoi rêvent-ils?
Aux lilas des anciens avrils,
Aux amours qui chaque été meurent.

IMMORTELLES

Au bout des caps, parmi les sables solitaires,
Les immortelles d'or fleurissent au grand vent;
Et le Large là-bas s'enfonce décevant
Vers les vaporeux ciels et les lointaines terres.

O fleurs qui contemplez les Infinis austères,
Près des flots solennels, loin du peuple vivant,
Tandis que le poète en vain s'en va rêvant,
Peut-être de la mort savez-vous les mystères.

Dites, ah! dites-nous l'azur des paradis
Où revivent sans fin nos rêves de jadis,
Où se rouvrent les yeux chéris que nous fermâmes;

Le flot qui meurt au pli de la dune, le soir,
Vous parle-t-il pour nous de ces pays d'espoir,
Immortelles, ô fleurs d'infini, fleurs des âmes!

André Godard.

Digitized by Google

JEAN BODIN

SA VIE ET SES ŒUVRES

(Suite.)

Bodin traite ensuite de la deuxième forme du gouvernement de l'aristocratie. Il s'attache avant tout à la définir et nous dit que c'est *une forme de république où le moindre particulier des citoyens commande au surplus en général par puissance souveraine et sur chacun de tous les citoyens en particulier; en quoi, elle est contraire à l'état populaire où la plupart des citoyens commande à la moindre en nom collectif.* Les inconvénients de l'aristocratie sont signalés avec soin et l'oligarchie est le plus grand. Bodin nous cite comme états aristocratiques, existant alors en Europe, Venise, Gênes, la Suisse, l'Allemagne. Quant à la démocratie, à l'état populaire, à la manière dont il en parle, Bodin y serait porté par tempérament; mais les excès, auxquels le peuple se livre, l'effraient, et il craint que la populace, devenue maîtresse des destinées du pays, n'arrive au nivellement et même au communisme. Après avoir dit quelques mots de la république fédérale, l'auteur se demande si l'on ne pourrait imaginer un gouvernement mixte où entreraient les trois éléments monarchique, aristocratique et démocratique, et il parle de la constitution de l'Angleterre. Si, en ce qui concerne les institutions anglaises, il est assez ignorant,

Digitized by Google

néanmoins l'on est obligé de reconnaître qu'il est le premier à formuler la théorie du gouvernement mixte dans notre pays; on peut le considérer comme le fondateur de l'école constitutionnelle.

Le troisième livre de la *République* présente un intérêt réel; il est consacré à l'organisation de l'État. Bodin se déclare partisan de la monarchie royale, c'est-à-dire tempérée, et aussi il veut qu'il soit assisté d'un conseil et d'une assemblée portant le nom de Sénat. Cette assemblée nommée à vie, que Bodin appelle souvent parlement, ne devrait avoir que des attributions assez restreintes et son rôle se borner à être consulté et à faire des remontrances. Bodin défend avec éloquence les États généraux et les États provinciaux. Aux premiers appartient le droit de voter l'impôt et aux seconds incombe le soin de veiller sur les intérêts des provinces. Il demande le développement des communautés civiles et religieuses, des corporations, avec la faculté d'acquérir et de posséder, tout en reconnaissant que cette liberté offre quelque danger. Il entrevoit la séparation nécessaire du pouvoir judiciaire et du pouvoir législatif et ne veut pas que le roi se mêle personnellement de la justice. Il attaque vivement la vénalité des charges. En fait d'économie politique, il est protectionniste très prononcé; il conseille de mettre des droits très modérés sur l'importation des matières premières, des droits très élevés sur les produits manufacturés, et de défendre ou de restreindre l'exportation des matières premières afin de favoriser l'essor du génie manufacturier. Il recommande les impôts sur le luxe, la fixité dans les monnaies, blâme les privilèges des deux premiers ordres, en matière d'impôts, mais prend la défense des nécessités de l'État contre ceux qui veulent reporter les impôts au chiffre nominal du temps de Louis XII et qui n'ont pas d'égard à la multiplication, et par conséquent à l'avilissement de l'or et de l'argent, depuis la découverte de l'Amérique.

Digitized by Google

La question rellgieuse occupe forcément Bodin et il la traite assez longuement. Il se déclare partisan de la tolérance religieuse et reproche amèrement aux rois d'avoir persécuté les Juifs durant le moyen âge et de s'être emparé de leurs richesses à différentes reprises. Ces sympathies pour la race hébraïque ne peuvent guère s'expliquer que par ses origines sémitiques. Il parle du procès des Templiers, prend leur défense et se livre à leur sujet à une attaque des plus virulentes contre Philippe le Bel. Il pense qu'on ne doit pas laisser mettre en discussion la religion dans les sociétés où règne l'unité religieuse; mais il ajoute qu'une fois que les sectes sont formées, il faut adopter un *modus vivendi.* Il ne faut pas que le prince se fasse chef de parti et emploie la violence pour ramener les dissidents à son sentiment. A l'époque où il écrivait, le Protestantisme menaçait l'unité nationale, et cependant il ne laisse pas entrevoir de craintes à ce sujet; ce silence nous semble être un calcul. Bodin était trop perspicace pour ignorer la crise que la France traversait et qui pouvait amener sa perte

Le quatrième livre de la *République* et plusieurs chapitres des deux livres suivants traitent des révolutions, c'est-à-dire du plus grand sujet qui puisse provoquer les méditations d'un écrivain politique. Après nous avoir parlé de l'origine des États, de leur décadence, Bodin recherche les causes des révolutions. Ces causes sont la faiblesse des princes, la pauvreté trop grande de la plupart des sujets, les richesses excessives d'un petit nombre de gens, la division inégale des honneurs, la vengeance des injures, la cruauté et l'oppression des tyrans, le changement de lois ou de religions. Les États démocratiques sont plus exposés que les autres aux révolutions. Bodin se demande ensuite quels sont les moyens de prévenir les révolutions et il se livre à un examen des plus minutieux. Il ne pense pas que l'abolition des dettes, procédé jadis fort usité à Rome, soit un moyen bien pratique, et en même temps il déclare que

Digitized by Google

cette mesure, loin d'être favorable au peuple comme elle en a l'apparence, lèse au contraire ses intérêts. Il s'élève contre l'usure et demande que le taux de l'intérêt soit limité. Il ne croit pas que les réformes puissent s'accomplir brusquement, et en même temps il va jusqu'à dire qu'il est presque impossible de rajeunir une république déjà *envieillie* : « *Si on remue* », dit-il, « *tant soit peu les fondements qui la soutiennent, il y a grand danger de la ruine d'icelle.* » L'existence d'une classe moyenne est un gage de sécurité et de repos, la meilleure digue qu'on puisse opposer aux révolutions.

Au XVIe siècle, l'astrologie était fort en honneur et l'on attribuait aux astres une grande influence sur les destinées des peuples comme sur celles des individus. Si Bodin veut combattre certaines idées des astrologues, il est un adepte de l'astrologie à laquelle il demande la dernière raison de la politique et de l'histoire, en faisant néanmoins certaines réserves au profit de la liberté humaine et du gouvernement de la Providence. Il rattache au système planétaire les révolutions des empires, attribue une importance extrême à la conjonction du scorpion, aux rencontres des hautes planètes quand elles changent de triplicité, aux concurrences d'éclipses. S'il repousse l'opinion alors accréditée en vertu de laquelle le premier homme aurait été créé sous le signe du bélier, en mars, il se prononce pour septembre, le signe de la balance; s'il combat les prédictons fixant la fin du monde, il donne des calculs cabalistiques sur la durée des empires, sur *le nombre nuptial, les nombres mâles et femelles*, certaines combinaisons, certains multiples. Nul nombre n'est aussi propre aux changements de république que le nombre 496 ! La musique donne lieu à de longues dissertations et son pouvoir, pour changer et retenir l'État, est considérable. Toute cette partie du livre de la *République* est presque illisible et ressemble à un fatras d'astrologue ou de diseur de bonne aventure.

Digitized by Google

La partie la plus philosophique de l'ouvrage, celle qui traite de l'influence des climats et du génie, est la plus remarquable; Bodin plane réellement dans une région supérieure, quoique ses erreurs soient nombreuses. Les origines des peuples lui sont choses inconnues. C'est ainsi qu'il croit que les Suisses sont sortis de la Suède. Cependant, il rompt avec son époque, la devance, lorsqu'il étudie le caractère de chaque peuple, son génie, ses aptitudes. Il se révèle historien et l'on est parfois surpris de ses jugements. En parlant de l'influence du climat, des caractères des nations de l'Europe, il est arrivé à parler des relations qui existent entre elles, du *droit des gens*. Si l'on ne trouve pas chez lui des idées d'un ordre élevé, comme chez Grotius qui écrivit son *mare librum* quarante ans plus tard, cependant il montre des sentiments généreux, se déclare contre la guerre qu'il regarde comme un mal funeste destiné à éviter un plus grand mal.

Tel est le livre de la *République* et, en l'écrivant, Bodin s'était assuré de l'admiration de ses contemporains, mais il ne put en jouir à son aise.

Nous nous rappellerons que Bodin avait été nommé député du Vermandois aux États généraux qui devaient se réunir à Blois à la fin de l'année 1576. Il venait d'écrire son livre, la *République*, et ne l'avait pas encore livré à la publicité. Malgré le désir qu'il pouvait avoir de faire connaître son œuvre, il avait pris sans tarder la route de Blois, sachant bien que rarement les États Généraux avaient été convoqués dans une situation aussi critique et persuadé avec raison de l'importance de son rôle. Le clergé comptait 104 députés, la noblesse 72 et le tiers état 150. Chacun des trois ordres s'était divisé en douze bureaux correspondant aux douze anciens gouvernements de la France, et chacun des bureaux devait mettre d'accord ses cahiers particuliers avant qu'on procédât à la discussion du cahier général de l'ordre. Le débat fut très animé dans le bureau du tiers

Digitized by Google

état de l'Ile-de-France. Le cahier de Paris demandait que le roi unit tous ses sujets en une même religion : le cahier de Vermandois réclamait le maintien de la paix et la tenue d'un concile général ou national, sous deux ans, pour régler le fait de religion. Bodin, qui avait été l'inspirateur du cahier de Vermandois, défendit avec acharnement son ouvrage contre l'avocat Versoris, député de Paris, personnage tout dévoué aux Guises. Le bureau se trouva partagé et l'article de la religion fut ajourné.

Il y eut également de vives discussions dans les autres bureaux. La plupart des élections avaient été faites sous l'influence de la Ligue qui avait une prépondérance marquée dans le tiers état. La noblesse était moins décidée à s'associer à la fortune des Guises ; quant à la Cour, quoique paraissant faire cause commune avec les ligueurs, elle voulait s'assurer des partisans et, à mesure que les députés arrivaient à Blois, ils étaient circonvenus par Catherine de Médicis ou ses agents. Quoique absent, le duc de Guise était maître de la situation.

La séance royale eut lieu le 6 décembre dans la grande salle du château de Blois. Quand le roi entra, l'assemblée se leva, la tête découverte, et ceux du tiers état un genou en terre jusqu'à ce que le roi et les reines se fussent assis. Henri III prononça « d'une grâce en action très belle », nous dit Bodin, un discours rédigé, dit-on, par l'évêque d'Orléans, Jean de Morvilliers. Les paroles du roi offrirent un étrange contraste avec sa conduite. Il affecta beaucoup de réserve et de modération et tâcha de se justifier, ainsi que sa mère, de toute participation aux maux de la France. Il déclara qu'après avoir bien considéré les inconvénients, « qui étaient de tous côtés à craindre, il avait choisi finalement la voie de la douceur et de la réconciliation ». Henri III voulait éviter de prendre l'initiative de la rupture du traité de la paix de La Rochelle : il voulait que les États eussent l'air de lui forcer la main ; son autorité croulait

Digitized by Google

déjà et il la ruinait davantage dans l'opinion. Le chancelier Birague termina par quelques mots sur la malheureuse situation des finances qui serait communiquée aux trois ordres. Après, les trois ordres remercièrent le roi par l'organe de l'archevêque de Lyon, Pierre d'Espinac, du seigneur de Rochefort et du prévôt des marchands de Paris, Pierre L'Huillier.

Les députés ne perdirent pas de temps. Dès le lendemain, les trois ordres délibérèrent, chacun en particulier, non sur les requêtes à présenter, mais sur le sort qu'auraient ces requêtes une fois présentées. On voulait s'assurer que les réclamations des États ne seraient pas considérées comme de simples doléances, dont la Cour déciderait à sa fantaisie après la séparation de l'assemblée. Le tiers état arrêta que le roi serait supplié de faire donner règlement par des juges sur le choix desquels les états pourraient faire remontrances. Douze députés de chaque ordre seraient appelés à discuter le règlement qui, une fois adopté, deviendrait loi inviolable. La requête fut présentée au roi et l'archevêque de Lyon, qui parla pour tous, protesta qu'on n'avait pas dessein de toucher en rien à la souveraineté du monarque. Cette demande des États était des plus justes et des plus légitimes.

Henri III ne pouvait se méprendre sur cette tentative. Il usa de diplomatie et déclara qu'il ne pouvait transférer son autorité aux États. Il déclarait néanmoins qu'il consentait à traiter des affaires de l'État avec les trente-six commissaires des trois ordres qui n'auraient que simple voix consultative. En même temps, il redoublait ses efforts pour absorber les députés dans la question religieuse et les détourner de leurs entreprises sur son pouvoir.

Le chapitre de la religion devait figurer le premier dans les trois cahiers généraux. Dès le 19 décembre, la noblesse votait la requête de l'unité religieuse avec la proposition de mesure de rigueur contre les ministres et les gentils-

Digitized by Google

hommes qui leur donneraient asile. Le 22 décembre, le clergé se prononçait pour la suppression du culte *prétendu réformé*, mais déclarait qu'il ne voulait pas *d'effusion de sang*. A un moment donné, l'affaire de la réception du concile de Trente, toujours en suspens, suscita un violent orage. Les évêques voulaient avec raison requérir la réception intégrale des canons de Trente. Les religieux et les curés s'y opposaient. L'on transigea et l'on décida de requérir la publication du concile, sous toute réserve, des *libertés de l'Église gallicane* ! Au tiers état, la lutte sur la question religieuse fut des plus vives. Versoris affirma que le roi voulait qu'il n'y eût plus qu'une religion en France. Bodin réclama le maintien de l'édit de pacification et dit que l'adoption de la proposition de Versoris serait l'ouverture de la guerre. Cette fois, Bodin ne fut pas soutenu et la majorité conclut à prier le roi de ramener tous ses sujets à la religion catholique, en ajoutant toutefois ces mots : *par les plus douces et saintes voies*. Bodin avait accepté cette rédaction qui laissait voir qu'au fond la majorité n'était pas favorable à la guerre.

L'attitude prise par Bodin avait alarmé les ligueurs. Le 16 décembre, l'assemblée du tiers état recevait une députation envoyée par les villes de Soissons, de Reims et de Châlons pour désavouer Bodin « comme ayant demandé deux religions ». Le 26, tous les bureaux du tiers réunis votaient sur ce chapitre de la religion. Sept bureaux, ceux de l'Ile-de-France, de Normandie, de Champagne, de Languedoc, d'Orléans, de Picardie et de Provence, décidèrent que le roi serait prié de réduire tous ses sujets au Catholicisme « par les meilleures et les plus saintes voies que faire se pourrait » et d'interdire tout exercice de religion prétendue réformée. Les bureaux des provinces de Bourgogne, de Guyenne, de Bretagne, du Lyonnais et du Dauphiné, proposaient que « *l'union de religion* se fît par voies publiques et sans guerre ». La ligue avait obtenu la

Digitized by Google

majorité. Les députés du roi de Navarre et des églises réformées, qui étaient à Blois, ne s'étaient pas présentés dans les réunions des États conformément à leurs instructions. Après le vote des trois ordres contre le Protestantisme, ils repartirent précipitamment et bientôt l'on reçut de mauvaises nouvelles de Guyenne et de Poitou. Les Huguenots avaient repris les armes à la voix du roi de Navarre et du prince de Condé. Ce fut une belle occasion pour les partisans de la paix de récriminer contre leurs adversaires. La réunion du tiers état devint des plus orageuses et l'on vit les députés de la Guyenne et du Languedoc s'injurier de part et d'autre. Henri III invita les trois ordres à expédier des commissaires au roi de Navarre, au prince de Condé, au maréchal de Damvile pour les sommer de mettre bas les armes. De nouveaux débats s'élevèrent sur la forme des instructions à donner aux envoyés. Le tiers état fit retrancher tout ce qui pouvait être interprété comme une déclaration de guerre et adoucit « *plusieurs paroles aigres et piquantes* » proposées par les deux autres ordres. Les commissaires partirent dans les premiers jours de janvier 1557, accompagnés de Biron que Henri III dépêchait vers le roi de Navarre : Bodin avait refusé de figurer parmi eux; il se sentait plus utile dans l'assemblée.

Le roi semblait se confirmer de plus en plus dans ses dispositions belliqueuses ; il ne cessait de répéter que l'édit de pacification était sans valeur puisqu'il avait été accepté par force et que, du reste, lui-même n'était pas tenu de l'observer, attendu que, lorsqu'il l'avait signé, il n'avait pas vingt-cinq ans accomplis et par conséquent était mineur au point de vue monarchique. Cet argument était fort peu orthodoxe; mais peu importait à Henri III; il voulait la guerre et il donnait des preuves de sa résolution en demandant aux membres de conseil des avis sur les moyens de commencer la lutte et d'entrer en campagne. Les députés des trois ordres de la Bourgogne, consultés, avaient déclaré

Digitized by Google

qu'ils ne pouvaient rien faire sans consulter les États Provinciaux, et pourtant le duc de Mayenne était gouverneur de leur province. La ligue de Paris, de son côté, offrait 2,500 fantassins et 500 cavaliers. La cour avait obtenu des États Généraux la ratification de cette association, qui devenait une puissance redoutable, et la condamnation du culte protestant. L'on devait s'attendre à voir commencer les hostilités à bref délai.

Malheureusement, il fallait se procurer les ressources nécessaires pour entreprendre une campagne. Les dons volontaires de la ligue ne pouvaient suffire. Le clergé était à bout de sacrifices ; depuis seize ans, il avait donné 60 millions et servait en ce moment les rentes de l'Hôtel de Ville jusqu'à concurrence de 1,200,000 livres. La noblesse voulait une solde pour entrer dans les compagnies d'ordonnance et le tiers état repoussait tout emprunt, tout nouvel impôt, et même s'opposait à ce que la taille et le taillon fussent rendus intégralement à leur destination première, c'est-à-dire à l'entretien de l'armée. C'est en vain que l'on faisait proposition sur proposition. L'on ne trouvait rien de praticable.

La situation devenait en conséquence de plus en plus critique. Les nouvelles du Midi étaient des plus alarmantes. La guerre, qui avait commencé, s'étendait en Languedoc, en Provence, en Dauphiné, en Auvergne. La plupart des petites villes de ces provinces étaient au pouvoir des Huguenots. Beaucoup de châteaux étaient occupés par des bandes de brigands qui mettaient tout à feu et à sang, en arborant le drapeau de la Réforme, et les chefs protestants, heureux de cet appui, ne voulaient ou n'osaient pas les désavouer. Le désordre était à son comble. Le roi, qui voulait en finir, prévint les députés des trois ordres de préparer leurs réponses à son discours d'ouverture pour le 17 janvier 1577. Le 15 janvier, Versoris, l'adversaire de Bodin, était élu orateur du tiers état.

Digitized by Google

Sans perdre de temps, Versoris lut devant l'assemblée du tiers un projet de harangue qui provoqua un débat et les attaques de Bodin. Les ligueurs perdirent la majorité qu'ils avaient péniblement acquise et Bodin l'emporta. La majorité revint sur la décision du 26 décembre et arrêta que l'orateur demanderait la réunion de tous les sujets du roi au Catholicisme par « doux moyens et sans guerre ». Le président Aimar, député et maire de Bordeaux, avança que c'était « par conciles et par réformation des abus » que se devait opérer l'union religieuse. La discussion financière avait déterminé cette éclatante réaction. L'assemblée du tiers recommanda en outre à son orateur de réclamer le rétablissement des élections ecclésiastiques et de *toucher au vif* la mauvaise administration des finances et les malversations des *étrangers* (des Italiens). L'on décida en même temps que l'on refuserait toute demande de nouveaux subsides. L'œuvre du roi et de la ligue était sapée par la base. Henri III fut exaspéré de l'attitude du tiers état. Cette opposition l'indignait et, à partir de ce moment, il conçut une haine profonde contre Bodin qui en était l'auteur et le chef.

Henri III ne se tint pas pour battu et il essaya, à différentes reprises, de modifier l'avis des députés ; c'est ainsi que le 23 janvier il faisait proposer au tiers état un plan financier qui supprimait les subsides, aides et gabelles et les remplaçait par un impôt unique payable par feu. Cet impôt devait, disait-on, produire 15,000,000 de livres ; mais en réalité la cour comptait sur le double ; à cette époque, la population du royaume ne dépassait guère 15,000,000 habitants. Le tiers état, dirigé par Bodin, fut inflexible ; quant aux ordres privilégiés, la noblesse s'engagea à servir à ses frais et le clergé consentit à octroyer pendant six mois la solde de 5,000 soldats.

La Cour se trouvait fort embarrassée. Les députés qu'elle avait envoyés aux chefs des Huguenots étaient revenus.

Digitized by Google

Le prince de Condé ne voulait rien écouter; le roi de Navarre adjurait les États généraux de maintenir la tolérance religieuse; quant au maréchal de Damville, il manifestait des intentions pacifiques, mais on savait qu'il fallait peu se fier à lui. Il songeait sérieusement à s'appuyer sur les Turcs et, pour s'assurer de leurs concours, il voulait les mettre en possession d'Aigues-Mortes.

Malgré sa défiance, le roi était obligé de s'appuyer sur les États généraux. Dans le but de se les rendre favorables, il leur proposa de réduire son conseil privé et d'admettre douze commissaires de chaque ordre à discuter avec lui. Le tiers s'y refusa formellement, à l'instigation de Bodin : ce qui s'était passé depuis les débuts de la session avait éclairé notre compatriote sur le danger de remettre le pouvoir des États à une commission que l'on pouvait transformer en *États généraux, en petit pied*, ambulatoires à la suite du roi. Il était à craindre que trente-six députés ne se laissassent aller à accorder ce qu'avaient refusé trois à quatre cents, et que la commission ne devînt un instrument docile aux mains de la Cour. La France aurait été livrée à un despotisme légalisé par une représentation mensongère. Le clergé, sur les représentations de Bodin, s'unit au tiers et refusa, ainsi que lui, de nommer des délégués.

Dans le but de se procurer des ressources, le roi convoqua les trois ordres et leur demanda leur consentement pour vendre les biens du domaine royal jusqu'à concurrence de 300,000 livres de rente à perpétuité. Bodin s'opposa à cette proposition avec énergie. Il déclara que le roi n'était que simple usager du domaine et que le fonds appartenait au peuple. Cette déclaration hardie entraîna le tiers et, malgré les intrigues de la Cour, la majorité des députés fut inébranlable. Le roi en pleura de colère : « Ils ne me veulent », disait-il, « secourir du leur ni me permettre que je m'aide du mien. »

Les idées de paix gagnaient du terrain, non seulement

Digitized by Google

dans le tiers état, mais encore dans le clergé et la noblesse. Bodin était le chef de l'ancienne minorité devenue la majorité ; aussi Henri III, voyant qu'il ne pouvait vaincre l'opposition des États généraux, les licencia dans les premiers jours de mars 1577.

Par son opposition, Bodin avait perdu la faveur royale et, ici, sa conduite était d'autant plus louable qu'il était pauvre. Il s'était montré réellement indépendant et sa conduite ne laisse pas de nous étonner, d'autant plus que, dans le cours de sa carrière politique, il avait généralement subi l'influence du courant. Aux états de Blois, à quel mobile obéissait-il ? Agissait-il par patriotisme ou prévoyait-il que la cause des Valois était perdue ? Voilà ce que nous ne pouvons savoir. En tout cas, il ne resta pas inactif et, à partir de ce moment, nous le voyons s'attacher à la personne du duc d'Anjou et s'unir étroitement au parti des politiques.

La sixième guerre de religion était commencée et, avec sa duplicité ordinaire, tout en continuant les négociations, Henri III résolut d'agir. Le duc de Mayenne, appelé au commandement de l'armée du Poitou, s'empara de Brouage, et le duc d'Anjou, appelé au commandement de l'armée de la Loire, emporta les places de La Charité et d'Issoire, après quoi il se reposa. Henri III profita de ces médiocres succès pour faire avec les Huguenots la paix de Bergerac qui fut signée le 17 septembre 1577. Cette paix accordait aux Protestants une liberté de conscience plus étendue et plus spécifiée que dans les édits précédents, des juges particuliers dans les huit parlements, huit places de sûreté et prononçait l'abolition de toute confédération. Henri III espérait ainsi atteindre la ligue qu'il redoutait pour le moins autant que les Réformés.

Bodin s'était retiré à Laon après les États de Blois, et pendant que les Ligueurs et Huguenots en venaient aux mains, il vivait dans la retraite sans s'occuper des arque-

Digitized by Google

busades et écrivait son livre *De la Démonomanie.* Ce livre est étrange et il montre que son auteur était loin de devancer son siècle, comme jusqu'à présent on a voulu ou cherché à le croire. Bodin est sceptique; il ne croit pas à la divinité du Christ ni à l'Église, mais il croit à la sorcellerie et aux maléfices. L'ouvrage est divisé en quatre livres. Dans la préface, l'auteur nous dit les raisons qui l'ont engagé à écrire son traité. En 1568, il avait suivi le procès d'une vieille sorcière qui, depuis l'âge de douze ans, disait-on, était en rapports constants avec le diable. Bodin affirme la puissance de la sorcellerie, de la magie, et nous parle longuement des sorciers, de leurs mœurs, de leurs invocations aux esprits malins, de leurs rapports avec les démons, des maléfices, des effets qu'ils produisent, de leur puissance et des moyens de la combattre. Si Bodin ne croit pas aux vérités du Christianisme, il n'admet pas que l'on puisse douter un seul instant du pouvoir des sorciers et des esprits malins. Aussi l'on est étrangement surpris en lisant l'ouvrage, et les impressions que l'on éprouve sont des plus contradictoires. Le traité de la démonomanie était conforme aux idées du temps et aussi obtint-il un véritable succès. La première édition parut en 1581 et fut suivie de plusieurs autres que les contemporains lurent avec plus d'empressement que le livre *De la République.*

Bodin ne pouvait se contenter d'une vie calme et tranquille. Le mouvement était en quelque sorte un besoin pour lui et il lui fallait jouer un rôle coûte que coûte, aussi accepta-t-il avec empressement l'offre que lui fit le duc d'Anjou de l'accompagner à Londres où il se rendait afin de demander la main d'Élisabeth. Un voyage en Angleterre ne pouvait que sourire à notre compatriote et, du reste, il fut agréablement surpris en voyant que son livre *De la République* était lu et commenté à l'université de Cambridge et par les érudits de Londres. L'impression qu'il laissa dans la société anglaise fut loin de lui être

Digitized by Google

favorable et, du reste, l'on eût dit qu'il prenait plaisir à heurter les préjugés de nos voisins d'outre-Manche. Un jour qu'il dînait chez un seigneur fort entiché des institutions britanniques, il tourna en ridicule les mœurs et les usages du pays, critiqua le droit de succession à la couronne en vertu duquel les femmes pouvaient monter sur le trône, ce qui lui attira une répartie des plus mordantes. A la Cour, ses plaisanteries parfois grossières sur les dames d'honneur de la reine lui avaient aliéné les esprits et Élisabeth, voulant jouer avec son nom, l'appelait Badin avec une affectation qui n'avait rien de flatteur pour lui. Il laissa partout la réputation d'un pédant dont la grossièreté n'était guère égalée que par la suffisance. A son retour en France, dans le courant de 1581, Bodin resta près du duc d'Anjou et ne tarda pas à prendre avec lui la route des Pays-Bas soulevés alors contre l'Espagne. Cette expédition ne pouvait que plaire à l'ancien député du Vermandois qui, avec son caractère inquiet, ne pouvait s'habituer à l'inaction et se berçait de l'espoir de jouer un rôle en cas de succès et, tout au moins, se trouvait heureux de connaître les villes flamandes dont les richesses étaient devenues proverbiales dans toute l'Europe.

Les Pays-Bas avaient favorablement accueilli la Réforme, et l'on peut dire que depuis longtemps ils y étaient préparés. Depuis le XIIe siècle, l'hérésie n'avait cessé d'y recruter des partisans. Vers 1110, un moine apostat, Tanchelyn, avait attaqué l'autorité du pape et prêché la communauté des biens et des femmes. La doctrine vaudoise comptait un grand nombre d'adeptes ainsi que les erreurs du Wicklef, d'Arnauld et de Jean Huss. Au milieu du XVe siècle, le docteur Grandfort de Groningue avait fondé dans la Frise une secte qui niait l'autorité du pape, s'élevait contre le culte des morts et repoussait la plupart des sacrements, la doctrine du purgatoire et de l'absolution. Aussi, quand le Protestantisme fit son apparition, plus de la moitié de la popu-

Digitized by Google

lation, en Hollande, dans l'évêché d'Utrecht, en Frise, en Brabant, avait rompu avec l'église catholique. En Flandre même, nombre de bourgeois étaient favorables aux idées nouvelles. Le Calvinisme n'eut qu'à grouper des sectes éparses et la révolution religieuse s'accomplit avec une rapidité incroyable.

Au XVIe siècle, les Pays-Bas étaient le plus riche pays de l'Europe. Le commerce et l'industrie y avaient obtenu une prospérité incroyable. Charles-Quint, qui était originaire de Gand, aimait les Flamands, les favorisait et se plaisait à leur confier les principales charges de son empire. S'il traitait durement les Réformés, il respectait les libertés provinciales. Aussi son gouvernement était populaire. Sous Philippe II, tout changea et l'opposition fut générale. En 1566, la noblesse conclut le compromis de Breda afin de résister à l'oppression. En 1572, la Hollande et la Zélande prenaient les armes et reconnaissaient pour chef Guillaume de Nassau, prince d'Orange. Ce fut le signal d'une lutte de trente-sept ans à la suite de laquelle les provinces du Nord se constituèrent en république. Les gouverneurs envoyés par la Cour de Madrid, le duc d'Albe, Don Luiz de Requesens, Don Juan d'Autriche, étaient impuissants à réprimer l'insurrection ; l'on vit même, en 1576, les provinces flamandes et wallonnes, où dominait le Catholicisme, s'unir aux provinces bataves et appeler le duc d'Anjou.

Ce prince était assez mal avec le roi. Il se trouvait à Angers (février 1578) lorsqu'il apprit que les provinces catholiques des Pays-Bas voulaient le prendre pour chef. Il se mit en route sans tarder avec 7,000 volontaires, se rendit à Arras, à Mons, précédé d'un manifeste où il invoquait les droits de la France sur la Flandre. Malheureusement, le duc d'Anjou avait des rivaux dans le prince Jean Casimir et l'archiduc Mathias et, de plus, sa personne était peu sympathique aux Flamands. Il n'avait de partisans que dans la population wallonne. Ses exploits militaires se rédui-

Digitized by Google

sirent à la prise de Binch et à celle de Maubeuge. Après quoi, il licenciait sa petite armée et rentrait en France.

Le duc d'Anjou n'avait pas renoncé à ses projets sur les Pays-Bas et, du reste, il y était encouragé par sa mère qui voulait que son fils eût une couronne. Les événements lui étaient favorables. Les états des dix-sept provinces réunis à Anvers, grâce à l'appui du prince d'Orange, s'étaient déclarés en faveur du duc d'Anjou qui s'était engagé par un pacte à respecter les libertés provinciales. En outre, la Hollande et l'Irlande se réservaient une indépendance intérieure presque absolue sans l'administration du prince d'Orange. Le 26 juillet 1581, François de Valois était proclamé seigneur souverain des Pays Bas.

A peine le duc d'Anjou avait-il été instruit de son élection, qu'il se mettait en campagne. Il était fiancé à Élisabeth et se croyait déjà en possession des deux couronnes d'Angleterre et des Pays-Bas. Il passait la frontière, vers le milieu d'août, avec une armée de près de 15,000 hommes, et forçait le duc de Parme à lever le siège de Cambrai où il faisait une entrée triomphale. Au lieu d'agir avec vigueur, il dépensa les subsides que la cour de France lui avait fournis, licencia son armée qu'il ne pouvait plus payer et laissa tomber Tournai au pouvoir des Espasgnols. Puis il partit pour l'Angleterre pour s'y procurer des secours ; il y resta jusqu'en février 1582 et revint après qu'Élisabeth lui eut avancé 30,000 livres sterling et donné quelques centaines de soldats sous le commandement du comte de Leicester. Il débarqua à Flessingue et, de là, se rendit à Anvers où, le 19 février, il était proclamé en grande pompe duc de Brabant.

Le nouveau souverain des Pays-Bas fit bientôt l'épreuve des difficultés de sa position. La rivalité des Hollandais, des Flamands et desWallons, la lutte qui existait entre les Catholiques et les Protestants, l'insolence des Francais suscitaient des complications à chaque instant. De son

Digitized by Google

côté, le duc d'Anjou, loin de se concilier les sympathies, s'aliénait la population. Il jalousait Guillaume d'Orange et, cependant, sans ce prince, il n'aurait pu gouverner pendant deux mois. La défiance qu'il lui témoignait était tellement visible, que lorsqu'une tentative d'assassinat fut faite sur la personne du prince d'Orange, il en fut accusé et les bourgeois d'Anvers commençaient à menacer les Français. Le calme ne se rétablit que lorsqu'on apprit que l'auteur du crime était un Espagnol payé par la Cour de Madrid.

Le prince d'Orange avait appelé le duc d'Anjou; aussi s'efforçait-il de consolider sa souveraineté et le faisait-il reconnaître comte de Flandre par les villes de Gand et de Bruges. Malheureusement, cette race des Valois semblait être saisie d'un esprit d'étourdissement et de stupidité. Du reste Bodin, tout en approuvant l'expédition, en qualité de lecteur de la *Franco-Gallia*, qui avait inauguré la politique des frontières naturelles, ne s'était fait aucune illusion. Il connaissait le duc d'Anjou et, tout en lui étant attaché, il avait pu constater sa nullité et aussi, si nous en croyons le duc de Nevers, il aurait, à un moment donné, dissuadé son maître de partir pour les Pays-Bas.

Irrité des bornes imposées à son pouvoir, le duc d'Anjou s'adonna sans réserves aux conseils de son nouveau favori Fervaques, courtisan turbulent et corrompu. Il résolut d'occuper militairement, par surprise, les principales places fortes de la Flandre et du Brabant, d'en chasser les troupes flamandes et d'y établir son autorité absolue. Le coup réussit à Dunkerque, à Dixmude, à Dindermonde, à Berg, à Vilvorde, mais échoua à Bruges, à Ostende, à Alost, à Nieuport, à Anvers, où se trouvait le duc. Les Français croyaient tenir la ville et criaient déjà : « vive la messe, ville gagnée, » quand les bourgeois, ralliés au son des cloches, les taillèrent en pièces en leur tuant douze à quinze cents hommes. Le duc d'Anjou fut contraint de battre en

Digitized by Google

retraite avec les débris de son armée à travers un pays inondé et de se réfugier à Calais Sa cause était perdue et la *folie d'Anvers*, comme on appela son équipée, ne put être réparée. Bodin avait été mis au courant des projets du duc et c'est à tort qu'on l'a accusé d'avoir encouragé cette équipée. Le duc de Nevers nous dit, au contraire, dans ses mémoires, qu'il fit tout au monde pour en empêcher l'exécution, et tel est notre avis. Bodin, avec sa finesse, ne pouvait penser que les gens de Flandre accepteraient la royauté de bon plaisir. Le duc d'Anjou ne survécut que quelques mois à son échec ; il mourut dans le courant de 1584, à Château-Thierry, fort peu regretté; ses vices et sa fourberie lui avaient aliéné tous les partis ; au moment de sa mort une seule ville, dans les Pays-Bas, celle de Cambrai, reconnaissait encore son autorité.

Bodin n'avait pas quitté la personne du duc d'Anjou durant son expédition dans les Pays-Bas. Il se trouvait avec lui à Anvers et l'avait accompagné à Calais, à Château-Thierry. Sitôt qu'il fut mort, il reprit la route de Laon et, à peine arrivé dans cette ville, il se mettait à traduire en latin son livre *De la République* dont il donnait une édition en 1586. En même temps, il s'occupait de ses enfants, ainsi que le prouve une épître qu'il adressait à son neveu sur l'instruction de ses enfants. Il avait deux fils, dont l'un mourut avant lui et l'autre vécut dans le célibat, et une fille qui tomba en démence et parvint à un âge avancé. Il ne faut pas considérer cette épître comme un plan d'éducation : c'est la lettre d'un père de famille pleine de bonhomie, qui exerce ses enfants aux rudiments des lettres, aux éléments des sciences et aussi à ses rêveries si chères sur la magie, l'influence des astres. Il tient essentiellement à ce que ses enfants parlent latin et il semble que, pour lui, la possession de cette langue est la base de toute éducation. En 1587, il perdait son beau-père, Nicolas Trouillard, et lui succédait en la place de procureur.

Digitized by Google

Bodin ne devait pas tarder à être distrait de la vie de famille. La ligue devenait de plus en plus puissante et recevait l'adhésion des villes les plus importantes du royaume. Henri III n'était plus roi que de nom et les chances du Béarnais étaient douteuses à Laon. Bodin, à cause de ses antécédents, était suspect aux ligueurs, et aussi la population fut-elle assez surprise lorsqu'elle vit l'ancien ami des Huguenots, l'ancien politique, l'ancien courtisan de Henri III, se déclarer ligueur publiquement, traiter ce même Henri III de traître et d'hypocrite, l'appeler *être fatal* pour la France, annoncer sa chute en s'appuyant sur des raisons tirées du cours des astres et entraîner la ville de Laon à s'unir à celle de Paris pour combattre l'hérésie. Ce langage était hypocrite et, en adhérant à la ligue, Bodin voulait, avant tout, sauver sa situation personnelle et s'assurer probablement la protection de la maison de Guise dans l'espoir que, si elle arrivait au trône, comme tout le faisait prévoir, elle n'oublierait pas son zèle et saurait l'en récompenser.

En tenant cette conduite, Bodin se rendit suspect à tous les partis. Sa modération lui aliéna de nombreux esprits. En voulant protéger plusieurs habitants de Laon soupçonnés d'être dévoués au roi de Navarre et en les arrachant aux mains de la populace fanatique, Bodin fut en butte aux attaques les plus violentes et, dans le courant de 1590, il était accusé d'hérésie; une perquisition avait même lieu dans sa demeure. La rumeur publique le désignait comme sorcier! Inutile de dire que l'instruction fut abandonnée. Dès lors, Bodin vit qu'il n'avait rien à gagner avec la ligue et, à partir de ce moment, il la soutint avec une tiédeur remarquable. En 1593, il prenait une autre voie, rompait ouvertement les faibles liens qui le rattachaient à la *sainte union catholique* et reconnaissait les droits du roi de Navarre au trône de France et se déclarait son partisan!

Digitized by Google

Bodin était arrivé au terme de sa carrière et il ne pouvait songer à jouer un rôle politique sous le nouveau règne. Du reste, sa vie antérieure l'avait déconsidéré : tour à tour partisan des huguenots, royaliste, politique, ligueur, il n'inspirait aucune confiance et aurait fait triste figure dans l'œuvre de la reconstitution nationale. Il resta à Laon et consacra ses dernières années à écrire deux livres qui indiquent son esprit sceptique et antireligieux.

Le premier, intitulé : « *Heptaplomeres sive colloquium de sublimium rerum abditis* » trahit son origine juive. L'auteur met aux prises, sous forme de dialogue, un philosophe théiste et mystique, Toralba, un Juif, Salomon, un rénégat devenu Musulman, Octave Fagnola, un Zwinglien, Curtius, un Luthérien, Frédéric, et un Catholique, Coronœus. La scène a lieu à Venise, dans la demeure de ce Coronœus, dont le Catholicisme est d'une tiédeur remarquable. Le théiste Toralba, c'est Bodin, lui-même, et le juif Salomon a constamment le beau rôle. Catholiques et Protestants sont fort malmenés dans la discussion. La divinité de Jésus-Christ est niée avec énergie et l'Évangile traité comme un écrit sans valeur. Ce livre n'est guère qu'une attaque violente et impie contre le Christianisme. L'auteur défend le Judaïsme avec acharnement et va même jusqu'à la religion naturelle. Il vit probablement quel orage soulèverait son œuvre, car il ne la publia pas. Elle ne fut guère connue qu'au XVIIe siècle par les copies qui en furent assez nombreuses. M. Guhrauer en a donné une traduction allemande en 1841. Pendant longtemps, l'on s'est demandé en quelle année Bodin aurait écrit l'*Heptaplomeres*. L'on est actuellement d'accord pour fixer la date en 1593.

Le deuxième livre est l'*Amplitheatrum naturæ*, qui parut en 1596. Il est plein d'obscurité, d'erreurs et de contradictions. L'auteur croit à la sorcellerie, se livre à des contemplations creuses sur le feu, l'eau, l'air, la terre, les pierres, les serpents, les taupes, les insectes, etc.,

Digitized by Google

regarde les comètes comme des esprits qui, ayant vécu sur la terre, célèbrent leur dernier triomphe avant de rentrer dans le néant. En même temps, il nie la vie future et refuse son intelligence au système de Copernic et à la découverte de Galilée.

Ces deux dernières œuvres ne peuvent laisser aucun doute sur le scepticisme de Bodin et, en même temps, sur la haine qu'il portait au Christianisme; et tout porte à croire qu'il mourut dans les mêmes idées. En 1596, la peste ravageait la ville de Laon, il en fut une des premières victimes. Nous ne savons rien sur ses derniers moments; il fut enterré au couvent des Cordeliers de la ville, et Jacques Gillard, qui se trouvait alors à Laon, écrit à Scaliger, qu'il *fut enterré comme un chien, sine ullo pietatis sensu, n'étant ni juif, ni chrétien, ni turc.* Tel est le jugement que porte un contemporain sur l'auteur de l'*Hephtaplomeres* et nous le regardons comme juste et mérité. Tout en reconnaissant la valeur littéraire de Bodin, nous ne pouvons estimer son caractère; sans convictions politiques, sans croyances religieuses, son rôle manqua de franchise et de loyauté, et aussi nous avons peine à comprendre la vogue dont il jouit encore dans une certaine école et la renommée qui s'attache à son nom.

H. Castonnet des Fosses.

Digitized by Google

LA GUERRE

ENTRE

LOUIS XIII ET MARIE DE MÉDICIS

(1619-1620)

(Suite)

CHAPITRE II

ORGANISATION ET DÉVELOPPEMENT DU PARTI DE MARIE DE MÉDICIS[1]

Nous avons vu sur la route de Tours à Angers, c'est-à-dire à Champigny, et jusque sous les regards investigateurs de Brantes, Marie de Médicis caresser les députés de l'Assemblée limitrophe de Loudun. Encouragé par cet accueil, dès l'arrivée en Anjou de la reine-mère, le vidame de Chartres, président de l'Assemblée, envoya sa cousine Mme de Maintenon solliciter la reine-mère d'accepter leur offre de service, en lui soumettant les demandes qu'ils adressaient au roi. Plus libre de ses mouvements au regard de la Cour dans ce centre de son apanage, Marie de Médicis y subissait, par d'autres côtés, une surveillance tout aussi active, mais sans contredit vis-à-vis d'elle plus protectrice que celle de Luynes. Ce n'est certes pas Richelieu qui, du fond de son évêché de Luçon et à travers l'orthodoxie de ses polémiques religieuses, avait déjà médité le siège de

[1] Voir, pour les précédentes insertions, les livraisons de juillet-août, septembre-octobre, novembre-décembre 1888, janvier-février 1889.

Digitized by Google

la Rochelle et inscrit parmi ses maximes d'homme d'État la ruine du protestantisme, qui pouvait tant soit peu pactiser avec l'Assemblée de Loudun. Bien plus, en sa qualité de mentor accepté de Marie de Médicis, par laquelle seule il voulait reconquérir le pouvoir, l'ambitieux prélat, en la réacheminant vers le trône de saint Louis, tenait à la préserver de tout contact compromettant avec l'hérésie. Il eût donc bien souhaité que la reine-mère eût écarté de son apanage le duc de Rohan, ou au moins renvoyé au roi la députation de Mme de Maintenon. Mais son entourage séditieux, au grand mécontentement de la Cour, insista pour l'admettre. Au moins Richelieu conjura la reine-mère de n'user en son discours de réception que d'irréprochables formules. Pour concilier les exigences de l'état-major de Chanteloube avec les représentations de l'évêque de Luçon, Marie de Médicis accueillit en ces termes ambigus la démarche de Mme de Maintenon : « Le roi en son conseil résoudra ce qui sera juste et raisonnable. Quant à moi, je ne prétends point prendre connaissance de vos demandes. Au reste, votre témoignage d'affection m'est fort agréable. Soyez sûrs que *je serai bonne voisine à tous égards* ». Un tel langage, non écouté d'aussi près qu'à Champigny par des oreilles ennemies, et à grand peine refréné par les avertissements du devoir, laissait percer sous son ambiguité de trop significatives avances, pour ne pas redoubler l'espoir que les Huguenots avaient conçu dans le voisinage de la gouvernante offensée de l'Anjou. Aussi l'Assemblée de Loudun tint bon jusqu'à ce que la Cour, pressée de diviser les Huguenots d'avec Marie de Médicis, mais inflexible d'ailleurs sur l'article du rétablissement du catholicisme en Béarn, eut fait droit à leurs autres requêtes. Sur la foi de Condé et de Luynes et sous la garantie des ducs de Châtillon et de Lesdiguières, et moyennant une immédiate dissolution, elle concéda les articles suivants : 1° La prorogation triennale du terme concédé

Digitized by Google

par l'édit de Nantes aux Huguenots pour le garde de leurs places de sûreté ; 2° l'admission de deux nouveaux conseillers protestants au Parlement de Paris pour compléter légalement la *Chambre de l'Édit* ; 3° la remise aux mains des Huguenots de leur place de Lectoure, un moment retombée au pouvoir du roi depuis la conversion de son gouverneur Fontrailles au catholicisme. Sur ces entrefaites, le duc de Rohan, à mesure qu'il voyait en Anjou s'accumuler les griefs et s'affermir le parti de Marie de Médicis, et tout en fortifiant de son côté son gouvernement de Saint-Jean-d'Angély en vue d'une reprise des guerres de religion, s'ingéniait à tirer de la reine-mère la réalisation de ses avances de moins en moins dissimulées. Aussi, au moment des concessions royales imparties à l'Assemblée de Loudun, la reine-mère, à l'instigation des ducs de Rohan et de la Trémouille, s'était liée hautement, avec tous les princes mécontents, à la cause du protestantisme. Fort d'un tel appui, Rohan, en dépit de l'étendue des offres royales, opina au sein de l'Assemblée pour qu'elle subsistât jusqu'à pleine satisfaction sur l'article de ses cahiers réclamant le rappel de l'édit de religion relatif au Béarn. Mais l'Assemblée, sous l'influence modératrice de Duplessy-Mornay, du duc de Lesdiguières et de la duchesse douairière de la Trémouille, s'étant prononcée pour la séparation immédiate, Rohan du moins insista pour qu'on réclamât, et en effet l'Assemblée obtint, à défaut de l'exécution des offres royales dans le délai de six mois, le droit de se réunir au cours du mois suivant, sans convocation spéciale, à la Rochelle. Se tournant alors vers Marie de Médicis à qui il avait en vain garanti et fait agréer à tout événement la subsistance de l'Assemblée, Rohan tenta de tirer d'elle là-dessus un désistement désormais inévitable, eu égard aux satisfactions conquises, en lui remontrant d'ailleurs l'heureux effet d'une obéissance immédiate en regard de la mauvaise foi de Luynes qui autorisait certainement, après

Digitized by Google

l'expiation des six mois de rigueur, la réunion de la Rochelle. Mais Marie de Médicis, qui croyait son sort lié à celui du conciliabule qui, depuis le départ de Tours, l'avait si assidûment recherchée, envisageait la dissolution même conditionnelle de l'Assemblée de Loudun comme un abandon de sa propre cause ; aussi elle mit toute son opiniâtreté à soutenir les résolutions extrêmes que Rohan lui-même avait d'abord suggérées. Mais enfin, désespérant d'y fixer ses coreligionnaires, Rohan, pour faire entendre raison là-dessus à la reine-mère, au moins s'ingénia à tirer de l'Assemblée, à la veille de sa séparation actuelle et en faveur de Marie de Médicis, des garanties survivant à son existence légale. A ce moment critique, en vain surgirent auprès du chef abusé de la campagne de la Bidassoa les exhortations jusque-là si écoutées de Duplessis-Mornay, éclairé encore plus à fond que lui-même sur l'ingratitude des ambitions de prince une fois rassasiées pour n'appréhender pas d'y inféoder leur parti. Au mépris des avertissements de ce nestor du protestantisme et par l'intermédiaire de son beau-frère d'Orval, Rohan décida ses collègues à opérer, en cas d'imminentes hostilités contre Marie de Médicis et sans attendre l'expiration des six mois, une forte diversion militaire. En retour de cette levée de boucliers infligeant un si flagrant démenti à cette attitude d'obéissance recommandée par la sagesse et que l'hypocrisie seule s'attachait à observer, la reine-mère, achevant en cela de justifier les pronostics émanés du nonce lors de la constitution de son douaire, et tout en publiant officiellement dans son apanage les lettres patentes du roi proscrivant la dissolution de l'Assemblée, promettait de ne poser point les armes avant d'avoir obtenu en faveur des Huguenots les plus pleines satisfactions tant sur les articles concédés que sur l'affaire du Béarn. Coupable engagement où manquait seule, et de là de longues hésitations de l'Assemblée en voie de traiter avec elle, où manquait seule la signature de

Digitized by Google

Marie de Médicis! Mais le prélat sagement ambitieux qui n'avait pu conjurer ni la réception du duc de Rohan dans son apanage, ni l'entrevue de sa souveraine avec les Huguenots de Loudun, ni la conclusion de leur alliance, en prévint du moins la consécration officielle. Sans se pouvoir en elle-même défendre d'avoir recherché l'appui de leurs armes, la reine-mère les laissa hors d'état de l'en convaincre; et au moins, grâce à Richelieu, nulle contamination d'hérésie n'atteignit manifestement le nom de Marie de Médicis [1].

Après tout, même sous cette réserve de style, Marie de Médicis s'était trop effectivement avancée dans le camp du protestantisme pour n'y gagner pas, en échange de sa compromission vis-à-vis de la Cour et à la suite du duc de Rohan, avec environ cent places fortes, les plus notables adhérences. En première ligne (car aujourd'hui l'on ne

[1] Telle nous apparaît du moins, ainsi qu'à l'excellent historien Gramond, la seule manière de concilier, sur cet incident des relations de Marie de Médicis avec l'assemblée de Loudun, les absolues dénégations de Richelieu, si sévèrement appréciées par Cousin, avec le récit accusateur du duc de Rohan : il faut admettre à la fois, de la part de Marie de Médicis, et la réalité d'un engagement verbal, et le défaut d'une signature. — Richelieu, t. XXI, p. 178, et t. XXII, p. 41; et notice de Petitot, p. 33. — Rohan, pp. 515-516. — Deageant, p. 126. — *La nunz. di Fr.*, 7 septembre, 24 octobre et 7 novembre 1619; 17 janvier, 10 avril et 1er juillet 1620. — Vitt. Siri, 20e partie, passim. — Phil. de Mornay, *Lettres et Mém.*, pp. 271-311. — Marillac, pp. 6 et 7. — *Dispacc. degl. amb. venez.*, 1er et 31 mars. — *Manifeste de Mme la duchesse de Rohan* (Fond St-Victor), 1081, f° 220. — Roncoveri, pp. 297, 303, 322 et 323. — Gramond, p. 289. — Dupleix, p. 133. — Levassor, p. 471 et passim. — Bazin, p. 365. — Henri Martin, pp. 157-160. — Mme d'Arconville, pp. 32, 33, 43, 46. — *Vie du cardinal-duc de Richelieu*, pp. 54 et 60. — V. Cousin, juin, p. 349; juillet, pp. 446, 448, 452; septembre, pp. 526-527, 531; novembre, p. 706. — *Arch. de la maison de Condé* (dont Monseigneur le duc d'Aumale a bien voulu nous octroyer la gracieuse communication) : Recueil de Lettres, t. 296. — Bibl. nat. Z, 2284, R. 15. Recueil Z, p. 75. — *Hist. de Henry, duc de Rohan, pair de France* (elzévir attribué à Fauvelet du Toc), pp. 31, 33, 39, 40. — *La France illustrée, ou le Plutarque français*, p. M. Turpin, t. II (Paris, 1780). — *Henri de Rohan*, pp. 28 et 31. — *Henry de Rohan*, p. Auguste Laugel (1889), pp. 87-90. — *Hist. de l'Edit de Nantes* (Deft, 1693), t. II, pp. 272, 288-289, 291 et passim. — *Vie de messire Philippes de Mornay*, p. 529. — *Louis XIII et le Béarn*, p. l'abbé Puyol (Paris, 1872), pp. 481-482. — *Journal de Jehan Louvet* (Rev. d'Anj. 1855), t. II, p. 5.

Digitized by Google

peut plus révoquer en doute sa complicité[1]) en première ligne et dans la lointaine majesté d'une disgrâce mal digérée à travers son puritanisme, c'était le glorieux duc de Sully, confusément aigri dans la sénilité de ses dédains contre tout ce qui remplaçait Henri IV, et que par là n'avaient que trop captieusement attaqué à la fois son gendre Rohan et son fils d'Orval, pour tirer presque de lui finalement, même au nom de Marie de Médicis, en plein Orléanais et partant au cœur de la France, le passage de la Loire[2]. C'était ensuite, et au mépris des exhortations maternelles appuyées de l'autorité de Duplessis-Mornay, le duc Henri de la Trémouille qui, en Bretagne et en Poitou ou, pour mieux dire, à tous les confins de l'apanage angevin de la reine-mère, aux yeux de ses coreligionnaires rehaussait sa considération territoriale du prestige de son nom patronymique et de son alliance avec les Bouillon[3]. Plus loin, et par delà les ducs d'Épernon et de Mayenne, c'était le duc de la Force, alarmé de l'édit de rétablissement du catholicisme en son gouvernement de Béarn, et d'ailleurs offensé, lui le fidèle serviteur et le vieil ami d'Henri IV, des déchéances infligées en cour à son jeune fils ; car l'ambitieux Montpouillan venait de se voir écarté des entrées du Louvre par la sourde hostilité de Luynes pour y avoir, en revanche de sa complicité dans le coup d'État du 24 avril 1617 et dans la répartition consécutive des faveurs rémunératrices, encouru ses ombrages[4]. Plus loin encore, le duc de Châtillon, gouverneur du Bas-

[1] Même à raison du silence gardé sur lui par les mémoires contemporains de la coll. Petitot.

[2] Marillac : « La liaison fut arrestée avec deux sortes de gens, les uns pour servir à des couvert... au delà de la Loire... de Sully (p. 12). »

[3] Marillac, p. 27. – *Lettres et Mém. de messire Philippes de Mornay*, t. II, p. 256. — *Vie de messire Philippes de Mornay*, p. 530.

[4] *Mémoires authentiques de Jacques Nompar de Caumont, duc de la Force* (publ. La Grange, t. II). pp. 106–108, et t. IV : *Mémoires du marquis de Montpouillan*, pp. 39–63. — V. Cousin, novembre, 1861, p. 705).

Digitized by Google

Languedoc, et finalement dévié de sa qualité de garant formel des promesses de la Cour envers l'Assemblée de Loudun par la frustration dans ses expectatives du bâton de maréchal de France[1].

Sans sortir du quartier-général de la réforme et par un déplacement de sa hiérarchie insurrectionnelle, on voyait aux avenues de la Rochelle et du sein des marécages du Maillezais surgir, en contraste avec la mouvance de ses coreligionnaires, le plus rébarbatif des séides du duc de Rohan. Agrippa d'Aubigné, cet athlète à outrance de nos premières guerres de religion, à dater de l'ère nouvelle marquée par l'abjuration d'Henri IV et la pacification de l'Édit de Nantes, s'était senti par degrés figé dans sa bile de sectaire. Mais après l'assassinat de son royal compagnon d'armes, pour réveiller ses incandescences il n'en avait pas fallu plus que l'orageuse atmosphère d'une minorité de réaction. Et, en effet, dans ce tempérament volcanique que d'ébullitions nouvelles provoquées coup sur coup sous la régence de Marie de Médicis par la disgrâce de Sully et la dissolution de l'Assemblée de Saumur, par les mariages espagnols et par les entreprises sur l'autonomie de la citadelle huguenote de Saint-Jean-d'Angély ! Ce fut au point qu'après le coup d'État de 1617 ni les désillusions opérées dans le camp de la réforme par le rétablissement du catholicisme en Béarn, ni l'éclatant exemple du duc de Rohan ne purent en Anjou plus qu'à Blois et à Angoulême rapprocher de Marie de Médicis Agrippa d'Aubigné dans la coalition des disgrâces. Non certes que Luynes ne l'ait exaspéré au même degré que l'avait fait la reine-mère en poursuivant aux mains de Rohan, au lendemain des rigueurs exercées à Blois, le démantèlement de la citadelle de Dognon que lui-même ne lui avait transmise intacte, bien que déjà condamnée, qu'en espérant du moins, moyennant

[1] Arch. des aff. étr., F fr., 773, f°s 67, 84, 165-166.

Digitized by Google

cette aliénation, en conjurer la ruine. Une telle identification de griefs entre les deux gouverneurs voisins de Saint-Jean-d'Angély et du Maillezais n'avait amené d'Aubigné, en 1620, à lier sa cause à celle de son complice qu'en répudiant pour sa part toute solidarité avec la souveraine qui, même en écoutant à Champigny et à Angers les députations de Loudun, n'avait pu se le réconcilier. Aussi, lorsqu'au cours de l'organisation du parti de la reine-mère le duc de Rohan, en un conseil de guerre tenu à Saint-Maixent, interrogea ses coreligionnaires en armes sur l'objectif de la campagne à ouvrir, le vétéran assombri des journées déjà si lointaines de Coutras, d'Arques et d'Ivry, tout en assurant de son indéfectibilité son candide prosélyte exalté dans un regain d'espérances avec tout le protestantisme à la veille d'une nouvelle guerre de religion aboutissant au cataclysme de la Rochelle, ne lui dissimula pas plus les réserves de son inféodation qu'il ne lui épargna l'amertume de ses pronostics. Au moment où le duc de Rohan le voulut sonder sur les mesures à prendre au cas où Marie de Médicis marcherait sur Paris à la tête d'une armée de soixante mille hommes : « J'ai eu l'honneur », répondit Agrippa d'Aubigné, « d'être consulté deux autres fois sur les préparatifs du siège de Paris ; et je me souviens à peu près comment on y avisa. Mais, de grâce, au lieu de répondre aujourd'hui à votre extravagante ouverture », ajouta à son tour, après Duplessy-Mornay, Agrippa d'Aubigné, comme par allusion à ce qui avait bien plus choqué que désabusé son interlocuteur dans les défections princières du traité de Loudun, « réfléchissez, de grâce, à l'imminente dissolution de votre formidable parti. Quant à moi, je ne tirerai point hors du crochet ma petite épée pour la cause de la reine-mère. Mais, au reste, en ce qui vous touche personnellement », conclua-t-il en prenant congé du duc de Rohan et de son frère Soubise, « à l'extrémité j'épouserai votre propre querelle ». Dès le jour même où Agrippa

Digitized by Google

d'Aubigné s'affermissait ainsi dans l'énergie non moins que dans l'individualité de son allégeance à toute épreuve, cette inféodation de coreligionnaires dont il s'isolait sans la renier pouvait compter sur la disponibilité de son gouvernement du Maillezais pour le libre accès vers la Rochelle[1].

Tout en recrutant au loin son parti, Marie de Médicis le consolidait au sein de son propre apanage. A cet égard, elle n'eut que trop beau jeu à spéculer sur la déception éprouvée par son lieutenant-général du Bellay au sujet, sinon du bâton de maréchal de France, du moins du grade de maréchal de camp[2]. Elle crut avoir non moins heureusement exploité les liens d'amitié noués tour à tour avec le maréchal de Brissac, gouverneur de Bretagne, et le maréchal de Boisdauphin, gouverneur du Maine. Que pouvait, ce semble, lui refuser en effet l'héritier des plus hautes traditions d'hospitalité princière, après que Marie de Médicis, en ses pérégrinations de villégiature, eut échangé contre les somptuosités urbaines de l'hôtel Lasnier et du Logis Barrault, les magnificences rurales du château de Brissac[3]? Et comment Boisdauphin ne se serait-il pas inféodé sans réserve à la souveraine à qui il avait cédé son gouvernement d'Anjou, après leurs règlements amiables de transmission scellés sur les fonts baptismaux de l'église de Sablé où Marie de Médicis alla tenir, au 20 mars 1620, le second fils du maréchal, en l'appelant de son propre nom Henri-Marie[4]?

D'autre part, à mesure que la propagande insurrectionnelle allait s'étendant des rives de la Loire aux rives de la

[1] *Œuvres complètes de Théodore Agrippa d'Aubigné* (publ. Beaume et de Caussade, Paris, Lemerre), t. I (1873) : *Sa vie à ses enfants*, pp 95-96. — *Histoire du sieur d'Aubigné* (Cologne, 729), pp. 135-136. — *Henry de Rohan*, p. A. de Langel, p. 90.
[2] Marillac, p. 27.
[3] Jehan Louvet, passim.
[4] *Seconde partie de l'histoire de Sablé*, p. Gilles Ménage (Le Mans, Monnoyer, 1844), p. 57. — Jehan Louvet, p. 4.

Digitized by Google

Seine ou de la Garonne, des commissions de la reine-mère partout distribuées avec les copies de l'État-général prescrivaient des levées militaires activées autour d'elle par de puissants auxiliaires. En Anjou, dans le Maine et la Normandie, c'était l'agent Marillac, pour lors attaché à Marie de Médicis par les inféodations de l'avarice bien plus que par les alliances de famille, et qui tout en accomplissant sa mission diplomatique près du duc de Longueville, poursuivait en chemin ses enrôlements avec l'aide des Du Bellay et des Boisdauphin, des Saint-Aignan et des Montsoreau, des Matignon, des Lavardin et des Senneterre. Dans le Perche et le Vendômois c'étaient, bien entendu, les Soissons et les Vendôme. Au sud de la Loire et d'Angers à Bayonne, on pouvait s'en rapporter aux ducs de Rohan, de la Trémouille, de Retz, d'Épernon, de Mayenne et de La Force, ainsi que dans la Bourgogne et jusque dans le Genevois au duc de Nemours, et à l'agent Sardini dans la Champagne. Enfin à cette même extrémité du royaume l'agent Barbin, jadis associé à Richelieu dans le ministère renversé par le coup d'État de 1617, et qui n'avait vu qu'à grand'peine son emprisonnement consécutif commué en un éternel et bien plus lointain exil, en dépit ou plutôt à raison même des sollicitations de Marie de Médicis par là s'avouant trop pressée de le revoir auprès d'elle; en Belgique, Barbin activait pour la reine-mère dans le pays de Liège et avec la connivence du général espagnol Spinola, des recrutements d'élite [1].

[1] Pontchartrain, p. 412. — Merc. fr., pp. 274-282. — *Dispacc. degl. amb. venez.*, 12 mai, 22 juillet, 1er août. — Lettre mss. in-f° signée sur velin « *à Lesquille Bouchaire, Angers, 28 juillet 1620* », dont nous devons l'obligeante communication à notre ami André Joûbert. — Collection Dupuy, 92. — F. Colbert, 500. — F. fr., 3802, f° 57. — Jehan Louvet, t. II, f°s 26 et 49. — Marillac, pp. 11, 16, 18, 27-29, 31, 37. — Arch. des aff. étr., F. fr., 773, f° 52. — Malingre, pp. 621 et 644. — Gramond, p. 288. — P. Griffet, p 259. - Mairie d'Angers, Archives anciennes EE, *Guerre entre Louis XIII et Marie de Médicis* (feuilles volantes trouvées dans les greniers de la mairie par l'archiviste M. Aubert), pièce 2. — Archives historiques du Poitou, t. XIV, 1863, n° 161 — *Louis XIII et le Béarn*, p. l'abbé Puyol (Paris, 1872), p. 482.

Digitized by Google

Pour en revenir à Marillac, en Anjou, du moins, il ne tint pas à lui que Marie de Médicis n'ait débauché la garnison de Saumur, heureusement maintenue dans l'ordre sous le régime de surveillance inauguré par Duplessis-Mornay dès le lendemain de la fuite du duc de Mayenne, et sans doute aggravé durant les délibérations insurrectionnelles de l'assemblée de Loudun. Pour emporter d'assaut cette dernière entrave à la pleine communication entre les divers foyers de révolte allumés sur les deux rives de la Loire, il fallait s'introduire au cœur même du boulevard du protestantisme, afin d'y battre en brèche l'inflexibilité du vieux gouverneur préposé à ses destinées; c'est ce dont on ne se fit pas faute en entreprenant coup sur coup Duplessis-Mornay avec une insistance motivée par sa haute considération. Depuis qu'en effet s'étaient établies des relations suivies de diplomatie entre l'Anjou et le Louvre, pas un des ambassadeurs personnellement adressés à Marie de Médicis n'avait franchi le seuil de son apanage sans avoir d'abord conféré l'objet de sa mission avec le gouverneur de Saumur, pas un non plus ne quittait l'Anjou sans l'avoir revu au sortir d'avec la reine-mère. C'est que, malgré la rigueur vindicative dans son principe, mais en elle-même légitime avec laquelle Duplessis-Mornay exécuta contre Marie de Médicis les ordres reçus de la cour au sujet de la fuite du duc de Mayenne, en son génie modérateur s'absorbaient des rancunes déjà par cette rigueur même en grande partie satisfaites. Aussi l'impartialité de Duplessis-Mornay était-elle alors passée en proverbe; et après Richelieu, sauf l'échec essuyé dans les délibérations de Loudun au sujet de l'immédiate prise d'armes des chefs du protestantisme, c'était l'autorité la plus recherchée des deux partis en lutte. D'après cela, comment s'étonner qu'à son arrivée en Anjou Marie de Médicis la première, à travers tout ce qui la séparait d'un formidable voisin qu'elle avait en vain essayé d'intimider ou d'asservir, ait attenté

Digitized by Google

à son incorruptibilité par les plus persistantes avances? Dès le voyage de Tours à Angers et dans l'étape de Chinon la reine-mère, en y recevant sur cette avenue du gouvernement de Saumur, au 26 septembre 1619, la visite officielle de Duplessis-Mornay, l'avait retenu seul dans son cabinet deux heures, assis et couvert devant elle. Elle l'y avait entretenu familièrement de ce que Henri IV lui avait voué de haute estime, en même temps que de la légitimité de ses griefs maternels. Elle lui avait protesté de son vif désir, une fois revenue au pouvoir, d'y maintenir les édits de religion, et ne l'avait congédié qu'en lui promettant de passer par Saumur. A Saumur, où elle séjourna du 12 au 14 octobre, en considération de Duplessis-Mornay, elle écouta la harangue du pasteur Bouchereau ; et ce dernier, gratifié d'une favorable réponse, déjà s'éloignait d'elle, quand elle le rappela jusque sous la persistante surveillance des espions de Luynes, pour lui réitérer les assurances déjà données à Champigny et à Chinon en faveur de ses coreligionnaires de Loudun.

Mais une fois installée en Anjou et dès le mois de novembre, Marie de Médicis redoubla de politesses envers Duplessis-Mornay, sans en obtenir en retour qu'une stricte déférence. Puis elle attira soit au Logis Barrault, soit au château de Brissac ses trois filles, Mmes de la Villarnoul, de la Tabarière et de Fontenay, pour les y choyer à l'envi l'une de l'autre. Plus tard, après la clôture des délibérations de Loudun, sachant le gouverneur de Saumur affligé d'une apoplexie contractée le 16 mai en reconduisant au serein jusqu'aux portes de sa citadelle le duc de Blainville, un des ambassadeurs quotidiennement adressés par Louis XIII à sa mère, elle lui adressa le lendemain son écuyer Montglat, ancien ami de Duplessis-Mornay, soit-disant pour s'informer de sa santé, mais au fond pour l'attaquer sur la récente prise d'armes de ses coreligionnaires, « fondée », insistait-il, « sur la réformation de l'État,

Digitized by Google

à laquelle tous les bons Français devaient tenir la main. » « Je n'ignore pas », répliqua Duplessis-Mornay, en cherchant à détacher Marie de Médicis du mouvement où on le voulait impliquer lui-même, et par cette irrépréhensibilité d'allures renforçant le poids des avis modérateurs simultanément adressés à la cour par l'organe des ducs de Montbazon et de Blainville, « je n'ignore pas les désordres du royaume, mais la reine-mère doit discerner les remèdes qu'ils exigent. Je crains », ajoutait Duplessis-Mornay en prémunissant la reine-mère contre les égoïsmes de parti aussi soigneusement qu'il faisait à ses coreligionnaires vis-à-vis de l'égoïsme seigneurial, « je crains que plusieurs de ceux qui assistent Sa Majesté sous ce masque de réformateurs de l'État, ne songent qu'à sa ruine. C'est ce dont Sa Majesté se doit garer soigneusement, de peur qu'une telle coalition d'intérêts privés n'absorbe celui du public avec le sien propre. Tant que son parti restera dégagé de toute alliance suspecte, il sera en réalité plus considéré. La sûreté que Sa Majesté poursuit pour elle-même, si elle ne la trouve dans le cœur du roi et dans son nom de mère, qui la lui garantira ? Qu'on ne se flatte pas de joindre à sa cause celle de notre religion, vu le crédit que quelques grands seigneurs y possèdent. Si le roi tient les promesses contractées envers l'assemblée de Loudun, il n'y aura moyen de soulever le protestantisme, attaché toujours à la royauté sous le bénéfice des édits qu'elle nous a octroyés. Pour apprécier d'ailleurs à cet égard la loyauté de la cour », concluait Duplessis-Mornay en refrénant là-dessus les impatiences communiquées par le duc de Rohan à Marie de Médicis, « il faut attendre l'expiration du délai de six mois qu'elle s'est réservé pour l'accomplissement de ses promesses ».

Peu de jours après, le 26 mai, Duplessis-Mornay entrait à peine en convalescence, qu'à son chevet, et avec l'âpreté présomptueuse d'un sectaire inaccessible aux fatidiques avertissements d'Agrippa d'Aubigné, le duc de Rohan

Digitized by Google

revint à la charge. « Mais », reprit le gouverneur qui, au premier plan du quartier général de la réforme, opposait ainsi aux impétuosités du prosélytisme militaire l'immuabilité de sa sagesse politique, « n'avez-vous pas hier juré d'attendre l'expiration du délai de six mois? Par la violation d'un tel serment vous l'affranchiriez de ses propres engagements, et nous exposeriez au reproche d'entrer dans tous les mouvements qui troublent le royaume. » — « Ma qualité de duc et pair de France », reprit le duc de Rohan, « m'oblige en conscience à la réforme de l'État. S'il s'ensuit une guerre civile, nous autres grands seigneurs en revendiquons hardiment toute responsabilité pour en exonérer le corps même de notre religion. » — « En ce qui est de votre prétendue vocation à la réforme de l'État, » reprit Duplessis-Mornay, « c'est à vous à suivre les inspirations de votre conscience. Mais quant à cette distinction que vous posez, vous autres grands seigneurs, entre votre propre personnalité et celle des assemblées que vous pratiquez journellement par vos agents, y croyez-vous sérieusement? Si là-dessus on vous prenait au mot, en vous réduisant aux proportions d'individualités isolées, ne vous sentiriez-vous pas amoindris dans votre considération? En tout cas », et c'était là la conclusion prophétique du gouverneur jaloux de soustraire sa citadelle aux entreprises insurrectionnelles, « gardez-vous d'engager dans votre sédition nos places fortes, qui ne nous ont été remises que pour la défense de nos sûretés. En abusant de ce sacré dépôt vous en consommeriez la ruine. » — « Je saurai bien en disposer de l'aveu même de nos églises », repartit le duc de Rohan en brisant là-dessus, sans que l'impassible Duplessis-Mornay s'émût de ce qui éclatait ainsi contre les bastions de sa citadelle comme une vaine bravade.

En envisageant des hauteurs de la stratégie et comme en prévision des derniers désastres du parti de Marie de Médicis la nécessité du libre parcours de la Loire à travers

Digitized by Google

toute l'étendue de son apanage, on conçoit l'insistance de Rohan auprès de Duplessis-Mornay, et ce que lui causa d'irritation mal contenue l'échec de sa démarche. Mais, pour le vrai salut de Marie de Médicis il s'agissait bien moins de gagner à sa cause Duplessis-Mornay que de la rapprocher efficacement du gouverneur de Saumur. Pour y parvenir, et par là pénétrer Marie de Médicis d'une influence aussi relativement saine, plus encore que ne le pouvait faire l'adroite duchesse de la Trémouille, il fallait l'homme qui, avec ce qu'on pouvait déjà comme entrevoir en lui de sa double qualité de vainqueur de la Rochelle et d'allié de Gustave-Adolphe, se sentait à la fois seul de force à tenir tête au futur héros de Montauban et de la Valteline, et seul dans sa force assez libre pour risquer impunément sa dignité épiscopale en des pourparlers diplomatiques avec *le Pape des Huguenots*. Outre ces hautes garanties de succès, il fallait encore avoir, à ce degré-là même où l'avait fait Richelieu, enlevé comme d'assaut la confiance de Marie de Médicis en bravant à toutes les étapes de la disgrâce et de l'exil les soupçons de Luynes, sans y gagner en échange que l'animadversion de la cabale de Chanteloube, de cette cabale acharnée en Anjou à entraver le retour à Paris de la reine-mère et à introduire auprès d'elle les députés de Loudun.

Trop habile ménager du crédit si laborieusement conquis sur Marie de Médicis pour affronter le courant établi en Anjou depuis l'audience donnée au Logis Barrault à Mme de Maintenon, et encore admis à grand'peine à frayer avec un homme estimé dangereux à pratiquer dès lors qu'il fallait désespérer de le conquérir, Richelieu ne se fit qu'à grand'peine décerner le mandat officiel d'essayer du moins d'engager Duplessis-Mornay dans la prise d'armes de ses coreligionnaires. Mais à peine l'évêque de Luçon eut-il, par une satisfaction d'apparences concédée à un état-major d'irréconciliables, recommandé du bout des lèvres

Digitized by Google

au gouverneur de Saumur les exigences de sa souveraine, qu'échangeant son titre patent d'ambassadeur contre les initiatives d'un arbitre sûr de n'être pas désavoué de celle qui le savait incapable de la trahir, au nom et en vue de la rentrée en grâce de cette reine qui avait lié sa cause aux destinées du conciliabule de Loudun, il offrit carte blanche à un plénipotentiaire confirmé par lui-même dans sa droiture, et aussi autorisé sur le terrain des querelles religieuses que lui-même l'avait été à Angoulême, à Tours et en Anjou pour réconcilier la maison royale. Hardie, mais judicieuse démarche [1], en vérité digne d'amener dès lors le pacifique dénouement d'une crise, hélas! trop tendue désormais pour se résondre ailleurs que sur un champ de bataille! Du moins les négociations à peine engagées par cette voie aussi sûre que neuve se dérobent à nous dans le tumulte des armes [2], en nous laissant hésiter lequel en les menant à terme y eût dès lors acquis plus de gloire, ou de Duplessis-Mornay en méritant la confiance de Richelieu, ou de Richelieu en pénétrant la loyauté du gouverneur de Saumur.

A travers les recrutements militaires et les entreprises diplomatiques, Marie de Médicis, depuis son arrivée en Anjou, et il est vrai moins heureusement encore pour la considération de son parti que pour la prospérité de son

[1] Cette démarche dans sa complexité ressort, suivant nous, des termes en apparence contradictoires du passage suivant de la vie de Duplessis-Mornay : « Mr de Lusson, qui seul pouvoit tout auprès d'elle [Marie de Médicis] leur fit cet honneur de les visiter [les trois filles de Duplessis-Mornay] et vouloit qu'ellés creussent qu'il s'ouvrait à elles. Mais les propos revenoient là, que M. du Plessis se gardait de mesprendre, *et ne faisoit pas pour le service de la Royne tout ce qu'elle pouvoit*, mais qu'elle *étoit tant persuadée de sa probité et si resolüe dailleurs à ne chercher que le bien du Roy et de son Estat, qu'elle signeroit yeux clos tout ce qu'il en diroit et lui bailleroit carte blanche.* »

[2] *Lettres et Mémoires de Duplessis-Mornay*, pp. 239, 242, 250-251, 259, 261. — *Vie de messire Philippes de Mornay* (Leyde, Elz., 1647), pp. 499-501, 507, 529-531.

Digitized by Google

apanage, n'avait cessé d'y entretenir la solidité à son égard déjà si éprouvée des attaches locales. Poursuivant avant tout l'œuvre de réparation fiscale inaugurée, comme nous avons vu, dès son avènement sur les rives de la Loire, par l'installation aux Ponts-de-Cé de l'équitable gouverneur Bettancourt, Marie de Médicis refréna en tous sens en Anjou la tyrannie des maltôtiers. Étendant même ses sollicitudes protectrices jusqu'au siège de la justice envahi par le monopole des procureurs, elle en affranchit, au grand bénéfice de la liberté des plaidoiries, les avocats de son présidial. Jalouse aussi de préserver son apanage des fléaux de son organisation insurrectionnelle, afin qu'on n'y vînt pas à maudire au lieu d'embrasser sa querelle, aux termes de l'État général elle concentra les levées militaires sous forme de garnison dans l'enceinte des villes ou des bourgs fermés, en vue du soulagement des campagnes.

Pour qu'ensuite une administration aussi tutélaire se rehaussât de tout l'éclat de la munificence florentine, elle prodigua ses aumônes aux églises, aux couvents et aux hospices, aux prisons et aux ateliers. Mais, dans cette exubérance de générosités, c'est surtout par les affectations religieuses que la fille des Médicis pouvait capter les sympathies d'une province affirmant son catholicisme autant par la multiplicité de ses sanctuaires que par l'éclat des pompes liturgiques. De là, et grâce à la double assistance du père Joseph et du père de Bérulle, les mémorables fondations du Calvaire et de l'Oratoire, par où Marie de Médicis a acclimaté chez nous sa renommée en même temps que par son habile identification à la vie angevine. Pour correspondre en effet aux témoignages de l'orthodoxie démonstrative d'un pays d'où étaient partis tour à tour les premiers anathèmes contre la négation du dogme eucharistique et les dernières clameurs de la ligue, elle suivit les processions du sacre et du jubilé, ou les prédications de l'avant et du carême données par son confesseur l'éloquent

Digitized by Google

jésuite Suffren. Le jeudi saint, elle lavait les pieds à douze pauvres qu'ensuite elle-même servait à table; et le vendredi saint elle ouvrait les prisons de la ville. Car Marie de Médicis ne pouvait apparaître ou dans nos solennités religieuses ou municipales, ou dans nos fêtes de famille, ou sur nos chantiers les plus animés, sans qu'on y vît l'abondance et la liesse éclater sur ses traces. Ainsi à Trélazé, et sur la foi des perrayeurs ébahis, s'aventurait elle résolument dans le gouffre béant des ardoisières avec sa bourse entr'ouverte; et chaque jour quelque enfant du peuple, tenu sur les fonts du baptême ou par elle ou en son nom, sentait pour ainsi dire couler sur son front avec l'eau régénératrice une émanation des largesses royales. Aussi partout Marie de Médicis rayonnait chez nous comme une déesse aussi abordable que libérale. A chacune de ses allées et venues d'une église à un monastère ou d'un château ou d'un parc à une promenade publique, on ne sait si ce fut avec plus d'amour ou d'orgueil que les Angevins multipliaient les ovations au-devant d'elle; et aujourd'hui encore l'inscription du nom de Marie de Médicis sous les arcades de nos monuments publics éternise la popularité de son souvenir[1].

Tout en cimentant ses attaches centrales et tout en consolidant par là le fondement de son parti, Marie de Médicis

[1] Etat général. — *Journal de Jehan Louvet :* Rev. d'Anj., 1855, t I, pp. 314-318; t. II, pp. 2, 4-6, 8, 9-11; 15, 17-18; 24, 29; 35, 40, 46. — Rangeard, mss. 893, pp. 358-360, 366. — *Descr. de la ville d'Angers*, p. Péan de la Tuillerie (publ. C. Port), pp. 363, 364-366, 526-527. — Grandet, *N.-D. Angevine*, mss 620; *Le Calvaire d'Angers*, p. 22 r. — *Philandinopolis*, de Bruneau de Tartifume, mss, 870, pp. 50 et 51. — Journal de Lehoreau, p. 818. — *L'ami du Secrétaire*, de Brossier (mss. 656), p. 162. — Album de l'Anjou et du Maine : *le Logis Barrault*, p. V. Pavie. — *Bulletin historique et monumental de l'Anjou*, p. Aimé de Soland (1re année, 1852), n° 14, p. 224. — Rev. d'Anj. (nov. 1863) : *L'Hôtel Lancreau*, p. M. C. Port. — Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire, t. XVI, 1864, p. 7. — Archives de Maine-et-Loire, supplément à la série E, arrondissement de la ville d'Angers, registre de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste, pp. 89, 98, 118, 129, 141, 159, 221, 272, 284, 302, 313.

Digitized by Google

pourvoyait non moins sérieusement à en assurer la subsistance. A cet effet elle se fût vite trouvée prise au dépourvu avec les seules ressources de son douaire, de ses revenus domaniaux et ses fonds de Toscane. Aussi, dès son arrivée en Anjou l'avons-nous vue, préoccupée de l'exécution à son profit des clauses et du traité d'Angoulême, expédier à Paris coup sur coup, en octobre 1619 et au début de janvier 1620, l'abbé de la Cochère, Chanteloube et son trésorier d'Argouges, à l'effet de réclamer les subsides qu'à Angoulême elle-même avait stipulés pour l'acquit de ses dettes contractées depuis l'évasion de Blois, pour la pension de ses serviteurs [1], et surtout pour l'entretien de sa compagnie de chevau-légers et des garnisons de son apanage. Au moins jusqu'à concurrence du montant de ses dettes et de la pension de ses serviteurs, et sur la recommandation de Luynes soucieux de détacher des huguenots de Loudun Marie de Médicis, le surintendant des finances Schomberg obtempéra d'abord à ses exigences par une série de versements ou d'assignations à réaliser sur les trésors de l'épargne ou sur diverses fermes de tailles, de traites ou de gabelles. Mais lorsque l'ambassadeur Blainville, expédié en Anjou vers la fin de mai avec un à-compte de six cent mille livres dont s'autorisait ou dont se couvrait sa mission tout à la fois réconciliatrice et inquisitoriale, eut constaté que les subsides royaux servaient moins à éteindre qu'à armer les griefs de la reine-mère; lorsque dans toute l'étendue de son apanage, où se rédigeait par derrière lui l'état général, il eut vu se déceler son organisation insurrectionnelle, il en avertit Schomberg, qui aussitôt resserra et ralentit ses avances. Force fut alors à Marie de Médicis, après la vente ou la mise en gage de ses joyaux, de recourir à la voie des emprunts avec l'assistance de Richelieu. De concert avec Marillac, en dépit de la déconfiture du tréso-

[1] C'étaient surtout Richelieu, Marillac, Pontcourlay, Sardini et Charmel.

Digitized by Google

rier d'Argouges habilement palliée, et sous le pseudonyme des plus sûres entremises, l'évêque de Luçon s'ingénia à ouvrir d'abondantes sources de crédit ; et c'est par là surtout qu'en attendant l'issue des négociations financières avec la Savoie et la Lorraine, et tout en empruntant du maire angevin Lasnier six cent mille livres, Marie de Médicis reçut de Paris cinq cent mille écus fournis par la comtesse de Soissons. Mais lorsque, sous le déguisement des prête-noms, la cour eut vu tout le numéraire de Paris prêt à s'écouler en une destination réprouvée, elle interdit aux notaires de la capitale d'instrumenter sans avoir d'abord informé le lieutenant civil, et par lui le conseil du Louvre, pour l'extradition de toute valeur excédant dix mille francs.

Si encore, pour se dédommager d'une aussi radicale interceptation de subsides, Marie de Médicis avait pu intégralement réaliser ses fonds de Toscane ! A cet effet, l'agent de la reine-mère Gamorino alla à Florence solliciter de sa part ses remboursements auprès de son oncle, le grand-duc François de Médicis, il est vrai en lui avouant, avec l'illusion de tout ce que les liens du sang lui promettaient là de complicité, le caractère séditieux d'une telle démarche. Mais à Florence la sagesse politique, et en regard des envahissements de la maison d'Autriche en Italie une nécessité traditionnellement reconnue de l'alliance française, prévalaient trop sur l'exclusif point de vue des solidarités de famille pour qu'à la requête de Gamorino l'on s'interdit de ménager cumulativement au-delà des Alpes les deux partis en lutte pour la conservation ou le recouvrement du pouvoir. C'est en conformité de ce principe et aux origines encore indéterminées de notre querelle intestine, que le Conseil de la Cour du grand-duc, saisi des réclamations financières de la reine-mère, avait opiné pour les accueillir en répondant la-dessus aux interpellations alarmées de Louis XIII, que les Médicis restituaient à leur nièce son patrimoine sans lui rien communiquer

Digitized by Google

du leur ni l'assister de leurs conseils. Mais, lorsque l'attitude hostile de Marie de Médicis s'accentua au point qu'on ne lui pût plus rien avancer sans soudoyer par là directement sa prise d'armes et sans qu'au surplus, par cette prise d'armes, elle parût en voie d'aboutir à une autre issue qu'à sa ruine, avec la plus prévoyante évolution le grand-duc, en secret, se tourna tout entier vers Luynes pour l'avertir des instances de la reine-mère, et interrompit le cours de ses versements. Non que par là le grand-duc de Toscane rompît ouvertement avec sa nièce ; car une réconciliation de la maison de France pouvait toujours, en prévenant la ruine de Marie de Médicis, la remettre en faveur. Aussi, sur les récriminations qui l'atteignirent au Louvre, l'honnête ambassadeur Florentin Bartholini, dans sa correspondance ou dans ses voyages en Anjou concertés tour à tour avec Luynes et avec le nonce, s'ingéniait-il, vis-à-vis de la reine-mère, à édulcorer ses explications diplomatiques : « C'était bien dommage », lui redisait-il, « qu'elle n'ait pas produit sa requête financière à une date plus opportune. Car aujourd'hui on ne pouvait plus satisfaire Marie de Médicis sans se déclarer l'ennemi du roi de France. On ne le pouvait plus, surtout en se convainquant que le vrai salut pour la mère, c'était de se rapprocher de son fils. Alors seulement le grand-duc se retournerait vers sa nièce ; alors seulement elle en pourrait tout obtenir. » Sous le vernis d'une aussi spécieuse défaite, Marie de Médicis entrevit à quel point ses disgrâces pesaient à sa judicieuse famille [1]. Elle entrevit qu'aux dernières phases d'une odyssée à peine suspendue, que dis-je ? au fond rouverte par l'entrevue de Brissac, qui ne ramènera Richelieu par Marie de Médicis au pouvoir que pour l'y ériger contre elle en créature émancipée et par là même en pierre d'achop-

[1] Cette diplomatie tournante du grand duc de Florence, à nos yeux, explique seule les contradictions par nous relevées sur son attitude dans la guerre intestine de 1620, entre les dépêches du résident florentin Gondi et les relations contemporaines de l'historien Roncoveri.

Digitized by Google

pement, elle entrevit qu'alors les siens l'abandonneront à jamais sur les chemins de son dernier exil. Dès lors, elle put mesurer l'abîme creusé par la Journée des Dupes entre le palais des Médicis et le grabat mortuaire de Cologne.

Par cette interceptation de subsides enfin réduite aux abois, Marie de Médicis ne recula pas devant les extrémités qui suivent une déclaration de guerre. De là, et coup sur coup[1], la saisie des recettes royales en Anjou et en Touraine, en Normandie, en Saintonge et en Guyenne. Bref, en joignant à ses ressources personnelles les contingents fournis tour à tour par l'industrie diplomatique ou l'audace militaire, Maris de Médicis avait, à la fin de juin, réalisé deux millions[2] aussitôt employés en achats d'armes, de munitions, d'artillerie et de chevaux. Pendant ce temps, ses agents, munis de lettres de change, hâtaient les levées d'objectif dans les gouvernements insurgés[3], ou les

[1] En vertu d'ordonnances dont un échantillon est ci-joint aux pièces justificatives, n° V.

[2] Marillac : « Par le bon soin de Monsieur de Lusson, plus de deux millions délivrés dans les coffres de la Royne où trois semaines auparavant il n'y avoit pas un escu. » — On lit dans la *Trésorerie générale*, etc, à la clôture du compte de l'année 1620 : « Et la recepte monte deux millions deux cent soixante treize mil montant quatre livres huit sols. » — Richelieu, t. XXI, p. 194; t. XXII, pp. 32, 33, 34, 92. — Pontchartrain, p. 411. — *Mercure français*, p. 322. — *La nunz di Fr.*, 15 juillet 1620. — *Dispacc. degl. amb. venez.*, 21 janv., 9 juin, 7 septembre 1620. — F. Colbert, 500, t. II, pp. 47-48. — Coll. Dupuy, 92. pp. 178, 179 v. — F. fr., 3812, f° 50. — Marillac, pp. 12, 17 et 22. — Arch. des aff. étr. F. fr., 772, f° 150; 773, f°s 10, 41, 43, 46, 51, 52, 62 et 155. — Mss. de Godefroy, bibl. de l'Institut. — *Trésorerie générale de la Royne mère du roy, pour l'année finie le dernier décembre mil six cent vingt, M° Florent Dargouges, trésorier* (Arch. nat., maison de Marie de Médicis, 1620, KK, 187. — Malingre, *Hist. des Guerres de Louis XIII*, passim. — Dupleix, passim. — Mathieu de Mourgues, *Remontrances du Caton Chrestien*, p. 20. — Œuvre d'Estienne Pasquier, Lettres de Nicolas Pasquier, t. II, Amsterdam, 1723; Lettre 16, p. 1355. — Le p. Griffet, p. 256. — Levassor, p. 562. — Dareste, p. 66. — Mme d'Arconville, t. III, pp. 34, 63. — V. Cousin, septembre 1861, p. 530; novembre 1861, p. 705. — Jehan Louvet, t. II, p. 42.

[3] Marillac : « Dans l'étendue de son voysinage [il s'agit de la reine-mère], tous ceux qui pouvoient l'assister promptement furent mandez, les paroles prises et données à qui d'un régiment, à qui d'une compagnie de gens de pied, à qui de cavalerie, et à tous pour les pouvoir assembler à point nommé. »

Digitized by Google

poursuivaient jusqu'en Bourgogne et en Lorraine, en Savoie, à Genève et en Belgique[1].

A mesure que se développait ainsi l'organisation matérielle du parti de Marie de Médicis, et dans tout le champ conquis par la mise en circulation de l'État général, on voyait surgir, en vertu des principes déposés en cette sorte de code militaire, on voyait, dis-je, avec les progrès de ce parti, et il est vrai sous la surveillance préservatrice de Richelieu[2], se dessiner à la fois son vrai caractère et sa hiérarchie, sa discipline et son programme. Richelieu ! Tel est le nom qu'on aime à retrouver ici comme une garantie de ce qui se pouvait insérer de correctif en l'âcreté des préambules d'une guerre civile. Tout en ouvrant maintes sources de crédit à Marie de Médicis et tout en endormant la vigilance de l'ambassadeur Blainville sur les préparatifs militaires édictés ou poursuivis en Anjou, au sein du conseil où ces préparatifs s'élaboraient et à l'encontre de la cabale de Chanteloube, Richelieu s'attachait, à en atténuer la portée. Justement, à l'extrémité opposée du théâtre des grandes conflagrations européennes du dix-septième siècle, la guerre de Trente Ans venait de s'ouvrir par l'incident de la défenestration de Prague, qui mit vite aux prises la maison d'Autriche avec l'électeur palatin Frédéric V, usurpateur de la couronne de Bohême. Querelle mémo-

[1] Pontchartrain, p. 12. — Fontenay-Mareuil, p. 53. — Brienne, p. 341. — *Mercure français*, pp. 274 et 282. — Lettres du cardinal Bentivoglio, 9 juillet 1620. — Marillac, pp. 11 et 15. — *Dispacc. degl amb. venez.*, 12 mai et 1er août 1620. — Arch. des aff. étr., F. France, 773, f° 52. — Levassor, p. 572. — P. Griffet, p. 259. — Mme d'Arconville, p. 53. — *Vie de messire Philippes de Mornay*, p. 533.

[2] Marillac, p. 12 : « Tout ce qui se put faire de préparatifs se fit soubz le soin de Mons. de Lusson qui sans doubte eut seu aussi bien courageusement manier les interests de la Reyne dans le trouble jusques au bout de sa carrière, qu'il avoit fait dans la tranquillité si la venüe des grands auprès d'elle ne luy eust lié les mains... La Royne avoit besoin de ce serviteur ; son adresse, sa prévoyance, sa vigilance et son affection luy estoient nécessaires, sans luy elle n'eut pas fait la moitié de sa carrière. »

Digitized by Google

rable, et dont la gravité ne pouvait échapper à la Cour de France. Car, à en envisager d'avance toutes les issus possibles, il y allait pour un royaume à grande peine pacifié par l'Édit de Nantes et la paix de Vervins, ou de l'exhorbitante prépondérance de la maison d'Autriche, ou de la contagion révolutionnaire de l'hérésie germanique. Pour parer à cette alternative de menaces attachées aux frontières orientales du royaume, il y avait lieu de se tenir sur ses gardes; et de là, dans les premiers mois de l'année 1620, l'envoi par Louis XIII d'une armée d'observation en Champagne. A ce moment-là même, le duc de Bouillon, en voyant du fond de sa citadelle de Sedan se multiplier les signatures au pied de l'État général, peu à peu s'enhardissait jusqu'à sortir de sa neutralité observatrice pour incliner vers le parti de Marie de Médicis. Aussi, en Anjou, pouvait-on croire l'armée de Champagne organisée moins encore contre les protestants d'Allemagne que contre le sournois agitateur soupçonné de lier leur cause à celle de l'Assemblée de Loudun et par l'Assemblée de Loudun au parti de la reine-mère. Voilà qu'aussitôt on sonne l'alarme au quartier-général de Marie de Médicis où la cabale de Chanteloube, ici renforcée du vénal et partant du vacillant Marillac et épiant avec ses impatiences guerrières tout ce qui pouvait de leur part, vis-à-vis de la cause royale, autoriser l'offensive, presse l'entrée en campagne. Mais Richelieu, sans contredire les sinistres interprétations tirées du mouvement de l'armée royale, et tout en y puisant un vigoureux argument pour l'accélération des préparatifs militaires, soutint et fit prévaloir au sein du conseil de la reine-mère le parti d'observer la stricte défensive[1]. Pour maintenir même d'avance plus sûrement

[1] Marillac, pp. 8-11 : « Les armes se dérouillèrent en Anjou avec trop grande discrétion... [On connut] la faute... de ne le pas prévenir [Luynes] aux conspirations qu'il alloit faire, chacun estoit bien d'accord qu'il reculoit pour mieux sauter, et opinoit de faire davantage, mais cette bonne mère ne pouvoit se résoudre à tourner les

Digitized by Google

dans cette irréprochable attitude Marie de Médicis, on peut se demander si lui-même n'avait pas introduit dans l'État général la clause réservant le signal des hostilités[1] avec la distribution des emplois militaires à la souveraine[2] qu'il s'attachait à gouverner tout en proclamant sa prééminence hiérarchique. A tout le moins, pour soustraire la reine-mère aux influences capables de dénaturer la signification de sa prise d'armes, Richelieu s'évertua et réussit encore à fixer son quartier-général au lieu même où elle lui pouvait le plus exclusivement appartenir. Car Richelieu ne pouvait trouver nulle part de règne plus envié, parce que nulle part il n'en pouvait espérer de plus absolu qu'au sein de cet apanage accepté de ses propres mains par Marie de Médicis, où il avait enraciné ses créatures après y avoir adossé sa clientèle patrimoniale, et dont il pratiquait journellement les garnisons[3]. En un mot, au point de vue de ses sollicitudes tutélaires, l'Anjou était le vrai domaine de Richelieu. Aussi à l'inverse, pour lui ravir Marie de Médicis et sous le nom de Marie de Médicis s'approprier le théâtre des hostilités, les mécontents les plus irréconciliables, avec la connivence du fougueux état-major du Logis Barrault, s'acharnèrent à détacher de l'Anjou la reine-mère, en déplaçant à leur

armes contre son fils, quoyque ce fut pour luy autant que pour elle qu'elle se préparoit à les prendre ; elle se contenta donc de disposer un armement pour ne s'en servir qu'en cas de necessité. Mons' de Lusson luy mesme fust contraint de crier aux armes..., mais avec cette reserve pourtant de ne prétendre qu'à la deffensive. — *Mercure français*, p. 272.

[1] Marillac, p. 12 : « Je n'oublieray pas à vous dire que la première condition qui fut mise en ce grand et misérable complot estoit que nul ne mettroit aux champs ny ses discours ny ses armes, que quand et comment il auroit l'ordre de Sa Majesté. Cette bonne et vertueuse mère ne pouvait avaler ce calice et faire seulement quelque chose qui eût semblant de révolte contre son fils. »

[2] Etat général.

[3] Marillac : « De toutes les places d'Anjou, Sablé seul estoit à la Reyne. Encore par le maréchal de Boisdauphin [ponctuation, *sic*] il falloit donc s'asseurer des autres ou par industrie ou autrement. A cela le mesme Mons. de Lusson sçeut si dextrement travailler que de toutes il s'asseura le moyen d'en devenir maistre pour elle [Marie de Médicis] quand il en seroit temps. »

Digitized by Google

profit le siège de la rébellion. A cet égard, nul ne pouvait parler plus haut que les coreligionnaires de l'homme menacé dans sa principauté de Sedan pas l'armée de Champagne. Nul ne le pouvait en leur nom plus éloquemment que le vigoureux sectaire qui avait lié les Huguenots de Loudun à la cause de Marie de Médicis, et qui peut-être, sans la surveillance de Richelieu et en le supposant un peu plus ébranlable, y eût attiré Duplessis-Mornay. Nous avons par là suffisamment désigné le duc de Rohan.

Vu l'immuabilité du gouverneur de Saumur, et en l'absence de solides forteresses angevines, le duc de Rohan voyait, en effet, l'apanage de Marie de Médicis dépourvu de son seul avantage stratégique, à ses yeux consistant dans le libre parcours de la Loire. Mais surtout en Anjou Marie de Médicis paraissait au duc de Rohan trop à la merci du prélat qui, sans avoir pu fermer ni à lui-même ni aux députés de Loudun l'entrée de son apanage, ni conconjurer leur alliance avec la reine-mère, en avait du moins réduit les proportions et pallié le scandale. De là l'insistance du duc de Rohan vis-à-vis de Marie de Médicis, pour substituer comme centre de ses opérations militaires à une citadelle relevant du futur vainqueur de la Rochelle, le chef-lieu d'une province des plus originairement soulevées, et ce en plein théâtre d'une imminente guerre de religion. Car à la Guyenne confinaient la Rochelle, le Languedoc et le Béarn. Et la Guyenne correspondait à ces foyers d'hérésie sous les auspices de son gouverneur le duc de Mayenne qui, dès le lendemain de sa fuite de Paris, avec l'autorité de son titre de lieutenant du parti de Marie de Médicis, avait communiqué aux Huguenots du midi son levain de rébellion en leur empruntant le leur. Un duc de Mayenne allié et complice des Huguenots ! Il faut vraiment avoir apprécié ce qu'il y a d'hétérogène dans les coalitions de parti pour ne s'étonner pas de voir, en 1620, le fils de

Digitized by Google

l'ancien lieutenant-général de la ligue tendre la main au futur défenseur de cette place de Montauban dont les remparts, dans un an, les devaient à jamais séparer l'un de l'autre. Mais au début de cette année 1620, la solidarité insurrectionnelle avait assez uni les deux seigneurs portant les deux noms si naturellement rivaux de Rohan et de Mayenne, pour que le plus autorisé des deux par le génie et l'éloquence militaire, ait compté sur son compagnon d'armes actuel, au point de proposer, dis-je, bien haut à Marie de Médicis, aux premiers mouvements de l'armée royale en Champagne, la retraite sur Bordeaux. « L'Anjou, » remontrait le duc de Rohan en déguisant ses calculs de domination personnelle sous de plausibles considérations stratégiques, celles-là même d'abord si loyalement exposées par Richelieu à Marie de Médicis à la veille du traité d'Angoulême, « l'Anjou n'est défendu que par de fragiles forteresses, et le château des Ponts-de-Cé y commande seul le passage de la Loire. Or l'armée royale approche, » ajoutait Rohan, qui entrevoyait déjà l'armée de Champagne déviée de ce qui apparaissait de sa destination primitive au point d'accourir aux confins de l'apanage de la reine-mère où la viendrait renforcer souverainement de sa présence le jeune Louis XIII; « l'armée de Champagne approche, et dans quelques jours menacera de près l'Anjou avec tout ce qui s'attache d'intimidation au nom du roi. Par là qui ne voit déjà l'Anjou, province ouverte et isolée, succomber, et avec l'Anjou toute la tête du parti? Que si, au contraire, la reine-mère se décide à passer en Guyenne sous la protection des forces recueillies sur sa route en Poitou, en Angoumois et en Saintonge, il y aura là pour elle l'avantage d'une province régie, en la personne du duc de Mayenne, par un des ennemis les plus invétérés de Luynes, et qui a déjà recruté pour elle dix-huit mille hommes. Elle trouvera dans la Guyenne un pays hérissé de cours d'eau; un pays qui, dans les sécu-

Digitized by Google

rités de la distance et au centre du soulèvement, correspond au nord avec les Rohan et les d'Épernon, et au sud avec les ducs de La Force et de Châtillon, que dis-je ? peut-être » (car Marie de Médicis, en dépit des résistances du Parlement de Toulouse, ne renonça jamais à se l'accaparer), « peut-être avec l'incertain duc de Montmorency. Au reste », concluait adroitement Rohan, « la reine-mère peut croire au désintéressement de son avis. Que gagne-t-il, en effet, lui duc de Rohan, à voir la reine-mère passer d'Angers à Bordeaux ? Une fois l'Anjou absolument dégarni par cette retraite, ne se verra-t-il pas, vu la contiguité de ses domaines de Poitou au regard de l'armée royale franchissant librement la Loire, à découvert sans être pour cela, d'ailleurs, moins inébranlable en son nouveau poste d'avant-garde [1] ? »

En entreprenant aussi chevaleresquement d'acheminer sous son égide Marie de Médicis vers ses sécurités les plus centrales avant de la relancer de là contre Paris, le duc de Rohan songeait à l'éloigner moins encore, si c'est possible, de l'armée royale que du prélat qu'il soupçonnait d'attirer cette armée, et avec elle Louis XIII en personne, au cœur de l'Anjou. Mais Richelieu, bien loin de songer à livrer la reine-mère à Louis XIII, ne la lui voulait ramener que réconciliée dans sa force et dans sa liberté. A cet effet, jaloux de disputer à Rohan la possession de Marie de Médicis autant qu'il lui avait déjà fait l'introduction à Angers des députés de Loudun et le libre passage de la Loire à Saumur, il opposa aux accaparements de l'hérésie la vigilance de ses revendications tutélaires, sous la persévérante forme des débats d'un conseil de guerre. « En échangeant », objectait-il directement à Rohan, « en échangeant dans son projet d'émigration méridionale son ancien asile d'An-

[1] Nous résumons ici le plaidoyer en faveur de la retraite sur Bordeaux, tel que nous l'a transmis l'historien Gramond, après l'avoir recueilli de la bouche même du duc de Rohan.

Digitized by Google

goulême contre les rives plus lointaines de la Gironde, la reine-mère ne craint-elle pas d'offenser le duc d'Épernon, qui verra là comme une désertion de son hospitalité? Et même ne provoque-t-elle pas dangereusement la jalousie seigneuriale de cet avantageux potentat, qui, en comparant son titre d'ancien organisateur de l'évasion de Blois avec ce qu'offre de solidité l'établissement voisin du duc de Mayenne, croit la préférence due aux initiatives de la protection plutôt qu'à l'inviolabilité du refuge? Au point de vue même du public, a-t-on calculé l'effet démoralisateur de l'évacuation actuelle de l'Anjou, envisagé comme le siège officiel de la puissance de la reine-mère et comme le foyer originaire de sa propagande insurrectionnelle? Même au point de vue stratégique et au regard de la reine-mère qui, pour la direction de son parti, à bon droit se soucie d'une assiette centrale, l'Anjou est-ce un quartier général si déshérité? Pour la reine-mère, principalement assistée dans sa révolte à la fois par la comtesse de Soissons et par le duc de Mayenne, quoi de plus souhaitable comme base de ses opérations qu'une province accédant par le Maine à la Normandie aussi bien que par le Poitou à la Guyenne? Il est vrai que le passage de la Loire, qui assure la perméabilité de cette zone insurrectionnelle allant de la Seine à la Garonne, n'est protégé contre une marche en Anjou des troupes royales que par le faible château des Ponts-de-Cé. Mais pour écarter de l'Anjou les troupes royales accourant de Paris ou de la Champagne, encore une fois, est-ce rien pour la reine-mère, adossée d'ailleurs à toutes ses agglutinations méridionales, que les diversions d'avant-garde que tenteront à la fois en Normandie, dans le Perche et dans le Vendômois les Soissons, les Longueville et les Vendôme? Est-ce rien surtout », poursuivait Richelieu, encore moins soucieux d'affermir en Anjou sa domination que d'en dissimuler la sollicitude, « est-ce rien pour la reine-mère qu'un ensemble de protections lui conférant toute la sécurité con-

Digitized by Google

ciliable avec son indépendance? Car dans la diversité des accaparements actuels, où peut-elle ailleurs que chez elle s'appartenir à elle-même? Au surplus », concluait à son tour fort adroitement Richelieu (car, par cette sugestion finale, il achevait à la fois de couvrir sa louable ambition de protecteur; et sans rien risquer pour lui-même, il éteignait autour de lui mille jalousies d'accaparement, en promenant devant tout le groupe des adhérents méridionaux de Marie de Médicis une fuyante perspective de sa possession), « au surplus, que n'invite-t-on nominativement chacun des ducs d'Épernon, de Rohan, de Retz, de Roannais et de Mayenne à ménager d'avance à la reine-mère, éventuellement décidée à passer la Loire, au sein de leurs gouvernements respectifs une prompte et sûre retraite [1]? »

Mais encore une fois l'hypothèse d'une évacuation de l'Anjou par Marie de Médicis nous semble là trop vaguement énoncée par l'évêque de Luçon pour que nous nous méprenions sur son ardent désir de voir Marie de Médicis, dans l'incommutabilité de son quartier général, demeurer maîtresse de ses destinées. S'appartenir à elle-même, ou pour mieux dire appartenir aux plus saines influences, tel était en effet l'idéal qu'au nom de Marie de Médicis Richelieu ne cessait d'envisager, en poursuivant d'ailleurs l'affranchissement de sa souveraine vis-à-vis de la comtesse de Soissons aussi bien que des ducs de Rohan et de Mayenne. C'est dire à quel point Richelieu, faute d'avoir pu fermer à Rohan ou aux députés de Loudun l'entrée de l'Anjou, eût souhaité s'y reprendre à l'égard de cette Anne

[1] Marillac : « Avec Noss. d'Espernon, de Rohan, de Retz, de Roannais et de la Trémouille, il fut arresté qu'ils tiendraient leurs places et leurs amys en estat pour recevoir la Royne au cas qu'elle eût à repasser l'eau. » — Rohan, p. 516. — Gramond, pp. 283-290. — Marillac, pp. 11 et 21. — Jehan Louvet. p. 15. — *Hist. d'Henry, duc de Rohan, pair de France*, p. Fauvelet du Toc (Elz., 1666), p. 43. — Levassor, pp. 572-573. — Bazin, p. 365. — *Hist. de l'Edit de Nantes*, pp. 291-292. — V. Cousin, 4e art., p. 626, et 6e art., p. 709. — *Henry de Rohan*, p. A. Laugel, p. 90.

Digitized by Google

de Montafié qui, à la naissance même du parti de Marie de Médicis, et au Louvre aussi bien qu'à Vincennes et à Cousières, nous est apparue si impérieuse en ses insufflations pestilentielles. Malheureusement nous avons vu la comtesse de Soissons, au début de l'année 1620 et dès le lendemain de l'échec des pourparlers du mariage de son fils avec Henriette de France, expédier en Anjou son agent Senneterre, afin de s'entendre avec la reine-mère sur l'époque de son voyage et de son installation près d'elle. Et comme si, à cet égard, l'amertume du grief de la mère du jeune Louis de Soissons n'eût pas semblé une suffisante garantie de l'indéfectibilité de tels engagements, la reine-mère en assura la consécration dans une clause expresse de l'État général interdisant à la remuante comtesse, une fois décidée à fuir Paris, tout autre établissement qu'au sein de son propre apanage[1]. Sans pouvoir abolir l'énoncé d'un tel pacte, qui enracinait si fort en Anjou auprès de Marie de Médicis son plus mauvais génie, au moins Richelieu, en vue de l'imminence du voyage d'Anne de Montafié, s'ingénia d'avance à conjurer ses maléfices. Il fallait, il est vrai, que le prélat débordé par l'irruption en Anjou des députés de Loudun et le développement de la cabale de Chanteloube, se résignât à voir apparaître en dominatrice sur le théâtre de l'insurrection angevine celle qui l'avait principalement fomentée. Et à première vue c'en serait à se demander à quoi bon Richelieu eût retenu sur le chemin de Bordeaux Marie de Médicis pour la livrer à la seule qui eût réussi à armer séditieusement le duc de Mayenne. Heureusement que pour reculer la date de l'invasion au Logis Barrault de la plus pernicieuse complice de Marie de Médicis, Richelieu se voyait justement favorisé en ses médicatrices temporisations par les précautionneuses expectatives d'Anne de Montafié. Elle que nous avons vue déjà se détacher si soi-

[1] Etat général.

Digitized by Google

gneusement de toute apparence de complicité dans la fuite prématurée du duc de Mayenne; elle si résolue à ne s'acheminer vers l'Anjou qu'avec la certitude de s'y adosser à une vraie organisation militaire, à coup sûr visait surtout à la sécurité dans la distillation de son fiel. Aussi à cet égard, et par un raffinement de sollicitude personnelle, on conçoit que, tout en acceptant d'avance pour son fils, des mains de Marie de Médicis, le titre de généralissime [1], elle ait subordonné son voyage, aux termes mêmes de cet état général qui enchaînait ses pas, à l'expresse condition de le voir d'abord revêtu de toutes les signatures du parti [2]. Or, c'est de ces délais contre lui-même si hostilement calculés qu'à l'inverse Richelieu s'attacha à corroborer autour de la reine-mère le régime d'influence médiatrice inauguré dès l'origine en Anjou par ses inféodations de famille et de clientèle. Du moins plus les Soissons, les Mayenne et les Rohan s'ingénient de près ou de loin à circonvenir dans son apanage Marie de Médicis, en y exploitant tour à tour le levain permanent de la cabale de Chanteloube, et plus on voit au Logis Barrault se resserrer discrètement autour de la reine-mère l'état-major de l'opposition préservatrice organisée par l'évêque de Luçon, et s'accentuer dans la pénombre les attributions des Bouthiller, des d'Argouges et des Marillac. Il n'y a pas jusqu'à Richelieu dont on ne voie, dans les conseils les plus secrets de Marie de Médicis, se caractériser le rôle innomé à travers toute son industrie pour y dépister les soupçons les plus contraires. En poursuivant, sous la surveillance des ambassadeurs de cour ou des propitiateurs ecclésiastiques aussi bien que des agents de cabales se croisant dans l'antichambre de la reine-mère,

[1] Marillac : « Mons. le Comte de Soissons fut déclaré général d'armée (p. 28). » — *La nunz di Fr.*, 13 juillet 1620. — V. Cousin, mai 1868, p. 315.
[2] Etat général.

Digitized by Google

une œuvre à la fois de réconciliation et de défense; en s'y évertuant autour d'elle, avec son alternance d'aptitudes, tour à tour à alimenter et à contenir sa force, à nos yeux et sur la foi du groupe intime qui l'assiste en sa tâche aussi ingrate que complexe, il s'y spécialise dans la haute direction des préparatifs militaires et de la diplomatie, dans le maniement du personnel et dans la surintendance des finances[1]. Il a l'œil sur les levées militaires, les mouvements de troupes et les travaux de défense. On rencontre sa main dans tous les recouvrements de deniers qui, en vertu d'une clause insérée sans doute par lui-même à l'État général, passent tous par les mains de la reine-mère, c'est-à-dire par les siennes. S'agit-il de pourvoir à de nouveaux postes, ce sont ses désignations qui prévalent. Dans la correspondance épistolaire entretenue tour à tour par Marie de Médicis avec les mécontents et avec la cour, c'est invariablement lui qui tient sa plume et parfois même celle de ses pamphlétaires à gages. C'est à lui seul que Marie de Médicis donne la parole dans les colloques avec les Montbazon et les Blainville.

Grâce surtout à l'impulsion aussi hardie que mesurée de l'évêque de Luçon, le parti qu'il eût souhaité de maîtriser toujours, et à qui il avait du moins imprimé son caractère originaire et maintenu définitivement son siège, acquérait par cela même tant soit peu de discipline et de concentration. On voyait affluer déjà au Logis Barrault comme en une cour plénière, il est vrai pour y accaparer distincte-

[1] Marillac : « Tout ce qui se peut faire de préparatifs se fit soubz le soin de Mons. de Lusson (p. 11)... Mons. de Lusson ne se voulait mettre que des recouvrances... Richelieu avoit pour la conduitte générale des affaires et pour le maniement des bons et mauvais esprits, tout le faix sur les épaules (p. 12). » — Etat général. — Math. de Mourgues : *Rec. de pièces*, etc., pp. 12 et 13. — *Lumières pour l'hist. de France*, p. 33. — *Vrais et bons advis du François fidèle*, p. 24.

Digitized by Google

ment Marie de Médicis, mais en reconnaissant au moins par cette collectivité dans l'orientation angevine la suprématie du seul chef incontesté par où se pût autoriser une influence contrebalançant un peu la leur; on voyait, dis-je, affluer au Logis Barrault l'élite des grands seigneurs mécontents. En attendant la comtesse de Soissons, c'étaient pêle-mêle le duc et le grand-prieur de Vendôme, les ducs de Longueville, de Rohan, de la Trémouille, de Rohannais et de Retz, le maréchal de Boisdauphin, le comte d'Aubeterre, le cardinal de Guise, l'archevêque de Toulouse Lavalette, troisième fils du duc d'Épernon et escorté de ses deux frères Candale et Lavalette[1]. En même temps se dessinait dans cette foule compacte un vaste état-major. En première ligne c'était, avec le titre de généralissime dont se renforçait sa qualité de second prince du sang, le jeune Louis de Soissons. Immédiatement après lui, le duc de Vendôme, avec sa qualité de lieutenant général rehaussant en lui le sang d'Henri IV, ainsi que le faisait en la personne du grand-prieur, son frère, le titre de général de la cavalerie. Après les Soissons et les Senneterre, et comme pour les surveiller de plus près, venait Marillac, en somme trop inféodé aux calculs modérateurs de Richelieu et à sa fortune (car la journée des Dupes est encore loin) pour qu'en un état-major où de tels noms s'imposaient en première

[1] Nous ne mentionnons pas dans ce groupe le duc d'Epernon lui-même, dont la présence à Angers, en 1620, n'est mentionnée dans aucun historien de première main. C'est qu'en effet la fière attitude d'aparté qu'il avait adoptée dès le début de l'insurrection, dut le tenir systématiquement éloigné de cette cour angevine où ne l'eût rehaussé nulle supériorité hiérarchique. — Brienne, p. 339. — *La nunz di Fr.*, 20 mai 1620. — Lettres du cardinal Bentivoglio, 19 juillet 620. — Vitt. Siri, pp. 80 et 127. — Marillac, pp. 4, 6, 7, 28 et passim. — *Dispacc. degl. amb. venez.*, 31 mai, 7 et 14 juillet 1620. — Arch. des aff. étr., F. fr., n° 773, f°s 22 et 147. — *Ludovici XIII Itinerarium* (Boterius, Parisiis, 1621), p. 3. — Rec. andeg. Pand., pp. 94 r. et v. 195 v. — Math. de Mourgues, *Rec. de pièces*, p. 13. Gramond, p. 284. — Mme d'Arconville, passim. — Bazin, pp. 334 et 335. — Dareste, p. 66. — *Lettres et Mém. de messire Philippes de Mornay*, p. 369. — Girard, *Vie du duc d'Epernon*, passim.

Digitized by Google

ligne Richelieu n'ait pas étendu le plus possible sa situation militaire, en lui conférant, avec la charge de commandant en chef de l'artillerie, celle de maréchal général, qui l'appelait à ordonnancer la distribution des finances, et qui l'autorisait au-dessus des quatre maréchaux de camp du Bellay, Saint-Aignan, Montsoreau et Sennéterre. Ensuite, et à côté de Marillac, c'était l'ingénieur italien Gamorino, qui, plus tard, sous les ordres de Thoiras, se distinguera dans la défense de Casal, et que, dès aujourd'hui, Marie de Médicis préposait en Anjou à ses travaux de fortifications. En sortant de l'Anjou pour embrasser toute la zone insurrectionnelle, on voyait le commandement supérieur se partager en deux lieutenances répondant aux deux régions divisées par la Loire : au nord, le maréchal de Boisdauphin, le duc de Longueville et le cardinal de Guise, lui-même préposé aux ducs de Bouillon, de Joinville et de Lavalette; et au midi, le duc de Mayenne ayant sous ses ordres les ducs de Rohan, d'Épernon, de Châtillon et de Nemours[1].

Pour mieux éclairer, même en Anjou, ce vaste état-major de rebelles sur une marche d'ensemble à suivre, il s'établit, d'un camp à l'autre, au moyen d'un système régulier d'espionnage installé aux portes du Louvre sous la direction de La Cochère et relié à l'Anjou par des courriers hebdomadaires, un courant continu d'informations presque aussitôt recueillies et distribuées. En même temps, partout les agents de Marillac allaient dénombrer les ressources, sonder les passages, scruter les refuges[2]. Bref, partout se propageait la cohésion du parti de la reine-mère autour des deux grands noyaux d'insurrection qui s'étaient

[1] *La nunz di Fr.*, 15 juillet 1620. — Marillac, pp. 28, 31 et 42. — *Dispacc. degl, amb. venez.*, 2 juillet. — Arch. des aff. étr., F. fr., 773, f° 182. — V. Cousin, mai 1862, f° 315. — H. Martin, p. 161.
[2] Etat général.

Digitized by Google

le plus originairement formés aux deux extrémités opposées de son apanage et sur les deux rives de la Loire.

La Normandie, on se le rappelle, avait été, depuis l'avènement de Louis XIII, le premier apanage de Marie de Médicis[1]. De là, dans cette vaste province, en sa faveur et jusqu'après l'avènement de Luynes, de persistantes avances, entretenues par la comtesse de Soissons grâce à l'intermédiaire et à titre de belle-mère du gouverneur actuel le duc de Longueville ; car le duc de Longueville à son profit y rehaussait le nom de Dunois et la considération territoriale de tout le prestige de sa magnificence et de son affabilité. C'est en opérant sur ce fond sinon très solide au moins très engageant qu'au début de l'organisation du parti de la reine-mère Marillac, assisté de l'agent Casteljaloux et de Rouville, secrétaire encore fidèle du duc de Longueville, s'était assuré un solide point d'appui central en une notable fraction du Parlement de Rouen. Nous voulons parler de la forte cabale du président à mortier Leroux de Bourgthroude.

Justement, à quelques mois de là, le jeune roi Louis XIII, pressé de battre monnaie en vue des menaces d'une guerre civile, était apparu à l'improviste, avec une fidèle escorte de princes et de pairs, au Parlement de Paris, pour y imposer en lit de justice, hors la forme habituelle des présentations et remontrances, et au mépris d'engagements donnés dans la dernière assemblée de notables, l'enregistrement d'édits bursaux sur de nouvelles créations ou transmissions héréditaires d'offices. En vain le premier président Verdun et l'avocat général Servin, au nom de collègues habitués, durant l'anarchie des guerres de religion, à s'ériger en modérateurs politiques, protestèrent hautement. Il leur fallut céder, mais en déclarant qu'ils obéissaient sans consentir.

Bientôt l'irritation causée par d'aussi arbitraires pro-

[1] Elle y avait même préposé le maréchal d'Ancre à titre de lieutenant général.

Digitized by Google

cédés gagna tout le corps judiciaire. Et vite informée de cette mauvaise humeur générale, la reine-mère l'attisa soigneusement pour se créer un point d'appui dans les parlements, sauf à les renvoyer, une fois grâce à eux satisfaite (à cet égard, il suffit de rappeler qu'elle avait Richelieu auprès d'elle), à ses strictes fonctions judiciaires. A cet effet, tout en proposant ces mêmes parlements à l'ambassadeur Blainville comme cautions des engagements de la cour vis-à-vis d'elle, elle envoya d'abord La Cochère à l'intègre et austère procureur général Molé pour l'attirer à sa cause. Puis, et en conformité des clauses de l'État général, elle adressa, sous son seing, à toutes les cours du royaume des remontrances formées des mémoires rédigés sur les avis ou revêtues de la signature de tous les princes mécontents. Avec eux aussi l'on convint que si ces remontrances générales, autorisées de la recommandation des parlements, étaient accueillies, aussitôt on licencierait les levées militaires. Au cas d'une remise de leur examen à la conclusion d'une paix, la reine-mère y serait représentée par des ambassadeurs au choix de tous les alliés, sans que pour cela les garnisons se rompissent. Enfin, au cas d'un refus réitéré d'y obtempérer, toutes les levées entreraient en campagne[1].

C'est dans ces dispositions générales si favorables à ses vues, que durant ses premiers voyages à Rouen, Marillac, à l'aide de Rouville, avait tiré du président à mortier Leroux de Bourgthroude, bien plus vite qu'il n'avait fait du duc de Longueville, de formels engagements en faveur de la reine-mère[2]. Par contre-coup, ce magistrat y avait puissamment autorisé sa cause dans son parlement, avec

[1] Etat général. — Arch. des aff. étr., F. fr., n° 773. — *Mém. de Math. Molé* (publ. de la Soc. d'hist. de Fr.), p. Aimé Champollion-Figeac (1855), pp. 236 et 237, et en n. Gramond, p. 287. — Dupleix, p. 134. — Levassor, p. 582. — V. Cousin, passim.

[2] Marillac : « De luy, de son gendre et de son fils Marillac avoit eu la foy et la parole pour le service de la reyne. »

Digitized by Google

ce que lui conféraient d'ascendant et de chaleureux dehors de franchise, et une opulence accusée par le splendide hôtel portant encore aujourd'hui son nom, et par la solidité des appuis de famille. C'étaient, d'un côté, son fils, le lieutenant du baillage, Leroux de Saint-Aubin, qui, par sa détermination et par son influence, lui avait acquis un groupe imposant de sa compagnie judiciaire. C'était, d'autre part, son gendre Blancquemare du Mesnil, gouverneur du vieux palais, qui, du haut de cette citadelle, régentait avec son énergie d'ancien ligueur l'hôtel de ville. Assurément, au moyen de cette pression morale doublée d'intimidation militaire, les Bourgthroude eussent englobé vite dans le parti de la reine-mère tout le chef-lieu de la Normandie, sans l'antagonisme érigé contre eux au nom de la cause royale par le courageux premier président de Ris, de ce digne successeur des Groulard. Avec ce que sa prééminence hiérarchique et sa loyauté communicative lui valaient d'empire sur la compagnie dont ses deux collègues lui disputaient la domination, et en dépit des griefs de corps, il en rallia autour de lui les plus sûrs éléments, et par cette vigilante attitude réussit à tenir tête à la cabale adverse.

En regard d'une aussi capitale scission au sein de sa première cour de justice, et même après que sa signature, il est vrai à si grand'peine obtenue, et encore sous de craintives réserves, eût paru au pied de l'État général, on conçoit les perplexités de l'incertain duc de Longueville, et même, et vis-à-vis des deux forces rivales qui devant lui longtemps s'équilibrèrent, ses alternatifs ménagements [1].

[1] Marillac : « Tous deux [le président à mortier Bourghtroude et le premier président de Ris] estaient nécessaires à Mons. de Longueville. Partant pour les conserver il ne se trouva pas de meilleur expédient que de les tromper en assurant l'un que l'autre n'avoit point de part en leurs entreprises, et l'on feroit avec chacun d'eux à part. » — Floquet, *Histoire du Parlement de Rouen* (1845), t. IV, p. 337. — V. Cousin, mai 1861, pp. 301 et 302; juin, p. 628; octobre, p. 635 ; novembre, pp. 606-607 ; novembre 1862, p. 301.

Digitized by Google

Mais dès que, avec l'affluence des signatures au pied de l'État général, s'enhardit auprès de lui Anne de Montafié, qui n'avait pas plus retenu qu'entraîné le duc de Mayenne sur le chemin de Paris à Bordeaux, et qui n'avait qu'ajourné à Rouen les irrévocables déterminations de son gendre, sous son impulsion désormais plus accusée celui-ci s'engagea chaque jour plus avant dans le parti des Bourgthroude. Que dis-je? une fois acculé aux dernières extrémités, et mû par ce principe de faiblesse où la timidité confine à la violence, le duc de Longueville, importuné des suggestions temporisatrices de son secrétaire Rouville, qui d'ailleurs tranchaient trop sur son initiative originaire pour ne couvrir pas une trahison (et, en effet, on apprit bientôt qu'il livrait à la cour les correspondances du duc avec Marie de Médicis et le duc de Mayenne), n'hésita pas à le poignarder de sa propre main. Puis, en convoquant à l'hôtel de Bourgthroude environ mille spadassins des plus déterminés, sous prétexte d'accompagner en sa solennelle entrée à Rouen sa jeune femme, il tenta de réduire au silence l'inébranlable groupe du premier président de Ris par un coup de main dont le succès eût été décisif, car par là toute la ville de Rouen se rangeait à l'unisson du reste de la Normandie universellement soulevée.

En effet, partout autour du duc de Longueville se multipliaient les foyers et les arsenaux de l'insurrection. Il tenait en ses mains le château de Dieppe. La ville de Caen surtout s'organisait séditieusement sous la surveillance encore lointaine de son gouverneur le grand prieur de Vendôme, aussi primordialement attaché avec son frère au duc de Longueville, que les Soissons l'étaient aux ducs de Mayenne et de Savoie. Avant de s'acheminer en personne vers ce boulevard de la haute Normandie, le grand prieur y expédia, le 1er juillet, son lieutenant Prudent, qui en chassa le lieutenant du roi, puis occupa le château avec dix-huit

Digitized by Google

cents hommes, le mit en état de défense et le remonta en munitions et en vivres. A Alençon, le parti de Marie de Médicis avait imposé en son nom la domination du gouverneur Belin. Dans la basse Normandie, Thorigny, parent du duc de Longueville et l'un de ses plus braves lieutenants, avait soulevé Granville, Cherbourg et Saint-Lô. Au Havre, Villars achevait d'assurer à la reine-mère l'occupation du cours de la Seine; et sur tous les points de la Normandie au nom du duc de Longueville, son homme-lige Matignon pressant les recrutements. En même temps, à toutes les extrémités d'une province aussi généralement révolutionnée, on voyait s'étendre l'épidémie de rébellion issue de l'hôtel des Bourgthroude. Au nord, entre les deux bassins de la Seine et de la Somme, le duc de Longueville ravivait d'anciennes accointances en son gouvernement originaire de Picardie, limitrophe de la Champagne [1]. Au sud de la Normandie et au centre du Perche, où elle accourait de Paris entre deux conciliabules, sauf à n'y apparaître que furtivement pour ne se pas compromettre avant l'heure sur la route d'Angers, la comtesse de Soissons, en se ralliant par les citadelles de Dreux et de la Ferté-Bernard aux Vendôme, autant qu'eux-mêmes par Caen et le Vendômois se ralliaient à la fois à la Normandie et au Maine, et par le Maine à l'Anjou, affermissait par eux sa domination, et déversait son venin dans toute la zone allant des rives de la Seine aux rives de la Loire [2].

Au noyau insurrectionnel ainsi condensé et agrandi sur la rive droite de la Loire par les Soissons, les Bourgthroude et les Vendôme, répondait à l'extrémité opposée de l'apanage de Marie de Médicis la confédération méridionale groupée autour du bassin de la Garonne sous les auspices

[1] Pontchartrain, p. 414. — V. Cousin, 9 novembre 1861, p. 706.
[2] *Mercure français*, p. 273. — Vitt. Siri, p. 149-150. — P. Griffet, p. 259. — Bazin, p. 365. — V. Cousin, novembre 1861, p. 707.

Digitized by Google

du duc de Mayenne. A peine rendu le 29 mars au chef-lieu de son gouvernement de Guyenne, envisagé par lui dès l'abord comme la dernière étape de sa fuite; que dis-je? encore haletant de la fausse alerte qui, du Louvre, l'avait jeté sur la route de Bordeaux et qu'entretenaient de malignes insinuations sur le vrai objectif de l'armée de Champagne reporté encore bien au-delà des rives de la Loire, ce chaleureux lieutenant d'Anne de Montafié brusqua par l'intermédiaire de Chanteloube consécutivement expédié d'Angers vers lui, l'alliance formelle avec Marie de Médicis, aussitôt notifiée par celle-ci à la comtesse de Soissons. Puis, grâce sans doute à la même entremise, et après l'audience donnée par Marie de Médicis à Angers aux députés de Loudun, il consomma avec leur habile introducteur cette alliance hybride où nous nous sommes étonnés de voir s'accoupler les deux noms de Mayenne et de Rohan. Une fois même cette monstrueuse alliance contractée au grand bénéfice des accaparements de l'hérésie, et dès qu'on eut apprécié l'infériorité stratégique du bassin de la Loire comparé au bassin de la Garonne, il ne tint pas au duc de Mayenne, appuyé surtout en ses offres d'hospitalité par les sollicitations du duc de Rohan, que la reine-mère n'ait transporté jusqu'à Bordeaux son quartier-général. Et même, si à ce moment l'interposition de Richelieu retint Marie de Médicis sur le chemin de Bordeaux, à Bordeaux il ne put y conjurer le développement de son organisation insurrectionnelle. Car, dans un intervalle des colloques avec Chanteloube, et en attendant les séditieuses remontrances préparées par la reine-mère à l'adresse du parlement bordelais, le duc de Mayenne le saisit de ses justifications pour le révolutionner au même degré que les Bourgthroude avaient fait, ou peu s'en faut, le parlement de Rouen. Mais aux rives de la Gironde il en alla tout autrement qu'à l'hôtel des Bourgthroude. Car l'énergique magistrat normand de Ris avait

Digitized by Google

à Bordeaux un digne collègue, et un collègue bien plus universellement écouté que lui-même n'avait pu l'être à Rouen, en la personne du premier président de Gourges, qui maintint sa compagnie judiciaire dans l'unanimité de l'obéissance. Aussi, sur l'initiative de leur chef, les magistrats de Bordeaux ne pouvaient hésiter à renvoyer à la cour sans les décacheter, les remontrances séditieuses que leur adressa Marie de Médicis, et même à décréter des poursuites contre les armements séditieux de la Guyenne. Mais à de telles intimidations le duc de Mayenne avait à opposer son lieutenant-général Roquelaure, ancien et vaillant compagnon d'armes d'Henri IV, et qu'aujourd'hui les ingratitudes réactionnaires de la régence avaient tourné vers le fils du lieutenant-général de la ligue, avec la liberté gasconne et les lucratives rancunes d'un condottiéri tour à tour enrichi et négligé. Grâce aux avances de Roquelaure, le duc de Mayenne s'assujettit la ville de Bordeaux par la possession de la citadelle du Château-Trompette, et y gagna toute la noblesse de la Guyenne. Puis, en nourrissant les mécontentements qu'une frustration des honneurs du cordon bleu avait éveillés chez le vicomte d'Aubeterre, gouverneur de Blaye, il s'assura avec lui de l'embouchure de la Gironde. Puis, au moyen du gouverneur de Fronsac, François d'Orléans, comte de Saint-Paul et oncle du duc de Longueville, il occupa le cours de la Dordogne. Et après s'être assuré avec les commissions de la reine-mère la levée d'un effectif militaire de douze cents fantassins et mille cavaliers, il les répartit dans toute la Guyenne, en colloquant spécialement dans le Quercy et surtout dans la ville de Moissac, les régiments de son neveu le comte de la Suze. En même temps, et sous les auspices de Marie de Médicis, il correspondait par Montauban, Castres et Nîmes avec le duc de Montmorency, aussi bien que, sous les auspices du duc de Rohan,

Digitized by Google

il correspondait avec le groupe protestant des Châtillon et des La Force[1].

C'est ainsi qu'autour de Marie de Médicis les deux grands foyers insurrectionnels les plus immédiatement éveillés aux deux rives de la Loire, et parallèlement en Normandie et en Guyenne, allaient de là s'étendant de proche en proche, ou peu s'en faut, jusqu'aux confins de l'Anjou. Car, au nord, à travers les places de Sablé et du Mans, qui commandaient les bassins de la Sarthe et du Loir, Marie de Médicis communiquait par le gouverneur du Maine Boisdauphin avec les Vendôme, aussi bien que par les Vendôme avec les Soissons[2]. Au nord-ouest, à travers les places de Châteaugontier et de Laval, commandant le bassin de la Mayenne, elle communiquait par le même gouverneur Boisdauphin et par les ducs de la Trémouille et de Rohannais avec la Bretagne, où le maréchal de Brissac pratiquait le Parlement de Rennes, en lui assurant à Nantes le passage de la Loire, où le duc de Vendôme ressuscitait dans la vaste clientèle de Mercœur les effervescences de la Ligue, où les Rohan contreminaient l'influence collatérale des Montbazon, et où le duc de Retz offrait à la reine-mère l'inexpugnable poste maritime de Belle-Isle[3].

Au sud de la Loire, par delà les ducs de la Rochefoucauld, de la Trémouille, d'Aubigné et de Rohan, de Rohan-

[1] Pontchartrain, pp. 412-414. — Fontenay-Mareuil, p. 153. — Arnaud d'Andilly, f° 4. — *Mercure français*, p. 274. — Vitt. Siri, pp. 97-150. — *Reg. secr. du Parlement*, 16 avril, 18 et 20 juillet 1620. — Arch. des aff. étr. F. fr., 773, f° 187. — Roncoveri, p. 307. — Gramond, pp. 238, 284, 287-296. — Malingre, p. 642. — Dupleix, p. 133. — P. Griffet, p. 257. — Levassor, p. 563-572. — *Ludovici XIII Itinerarium*, p. 14. — V. Cousin, septembre, p. 533, et novembre, pp. 706-709. — Mme d'Arconville, p. 51. — *Vie du duc d'Epernon*, p. 349.

[2] Richelieu, p. 64. — *Mercure français*, p. 273. — Vitt. Siri, p. 150. — *Dispacc. degl. amb. venez.*, 22 juillet 1620. — Levassor, p. 562. — V. Cousin, novembre, p. 707. — Jehan Louvet (1855), p. 47.

[3] Pontchartrain, p. 414. — Marillac, pp. 7 et 19. — Gramond, p. 295. — V. Cousin, octobre 1861, p. 626.

Digitized by Google

nais et de Retz, échelonnés en Poitou devant elle, et sous le bénéfice des recrutements du frère de Rohan Soubise, et à travers les citadelles de Thouars, de Saint-Maixent, de Saint-Jean-d'Angély et de la Rochelle, Marie de Médicis donnait les mains au duc d'Épernon [1]. D'autre part, grâce au duc d'Épernon, fort d'une levée de six mille fantassins et de cinq cents cavaliers, qui portait à trois mille hommes l'effectif de la rive gauche de la Loire, et à travers les citadelles de Chinon, de Loches et d'Angoulême, commandant les bassins du Cher, de l'Indre et de la Charente, et à la fois par l'Angoumois, la Saintonge et le Limousin, elle communiquait avec le duc de Mayenne [2], aussi bien que le duc de Mayenne avec les ducs de la Force et de Châtillon. Enfin à l'orient et par delà l'enclave du Saumurois, Marie de Médicis, à la faveur de ce même poste de Chinon que lui gardait Chanteloube, et grâce à l'indéniable connivence de Sully avec les Rohan, étendait sa libre disposition du cours de la Loire, à travers l'Orléanais jusqu'aux confins de la Champagne et de la Bourgogne.

Ainsi de jour en jour, et du bassin de la Somme aux Pyrénées, la grande armée de Marie de Médicis acquérait plus de consistance et de liaison. Chaque jour elle déployait plus librement son front et ses ailes en face de l'armée royale cantonnée en Champagne, et concurremment aux

[1] Pontchartrain, p. 414. — Rohan, p. 515. — *Mercure français*, p. 273-274. — Vitt. Siri, p. 150. — Gramond, p. 288. — Malingre, p. 643. — P. Griffet, p. 259. — Bazin, p. 365. — V. Cousin, novembre 1861, p. 707. — *Vie de messire Philippes de Mornay*, p. 532. — *Rev. and. Pand.*, f° 94 v.

[2] Sur la foi de Marillac nous pouvons mentionner encore à la suite de la reine-mère, au nombre de ses partisans d'outre-Loire, les sieurs de Saint-Geran, comte de Cramail, d'Estissau, de Polignac, sans compter un grand nombre d'autres que lui-même passe sous silence. — Pontchartrain, p. 414. — Rohan, p. 515. — *Mercure français*, p. 274. — Vitt. Siri, p. 277. — Gramond, p. 285. — Dupleix, p. 134. — P. Griffet, p. 250. — Levassor, p. 563. — *Hist. du duc d'Epernon*, p. 346. — *Ludovici XIII Itinerarium*, p. 14. — V. Cousin, p. 707. — *Hist. de l'Edit de Nantes*, p. 296.

Digitized by Google

diversions orientales préparées sur ses flancs à la fois par les ducs de Bouillon et de la Valette et par la maison de Savoie. Mais à cet égard, c'est surtout vers la Moselle que s'attachaient aux forces comminatoires de la Champagne les plus énergiques revulsifs sous les auspices du fils du duc d'Épernon, La Valette. Nous avons déjà vu, dès les préliminaires de la guerre civile allumée au sein de la famille royale, et durant le blocus d'Angoulême, le marquis de la Valette, en filial complice de l'organisateur de l'évasion de Blois, et en vertu d'héréditaires prétentions d'autonomie, s'assujettir au nom de Marie de Médicis le chef-lieu de son gouvernement patrimonial de Metz. Aussi, dès la reprise des hostilités traversées par la paix d'Angoulême, vit-on l'armée de Champagne, sans démentir par là d'ailleurs l'ostensible mission qui l'attachait diplomatiquement aux confins de l'Allemagne, se concentrer préventivement autour du plus solide boulevard de la Lorraine. Sur ces entrefaites, un triste rejeton d'une maison qui justement s'est immortalisée sous ce beau nom de Lorraine, un très indigne petit-fils du glorieux libérateur de cette même cité de Metz aujourd'hui, comme nous l'allons voir, révolutionnée par sa propre race, le frivole et inconsidéré cardinal de Guise, outré d'une sentence arbitrale de cour dépossédant son fils naturel d'un prieuré litigieux de ses fiefs de Champagne, et par ce honteux grief précipité dans la révolte[1], y déversa à Angers et à Metz tout le fond des secrets d'abord enlevés à Luynes sur le double objectif de l'armée de Champagne. Éclairé par cette trahison, La Valette, avisant parmi les officiers de cette ligne d'investissement se resserrant chaque jour autour de Metz et y multipliant ses intelligences, d'an-

[1] Dès la fin de 1619, le cardinal de Guise avait déjà trahi de mauvaises dispositions envers la cour, en refusant de figurer sur la liste de promotion de l'ordre du Saint-Esprit.

Digitized by Google

ciennes créatures du duc d'Épernon, s'autorisa sur eux de ces liens naturels d'inféodation militaire accrus du prestige de l'office paternel de colonel de l'infanterie française; et, aussitôt débauchés, ceux-ci, s'introduisant nuitamment dans la citadelle de Metz, y coulèrent à leur suite environ dix-huit cents hommes. En vain les Messins, pour refouler ce flot montant d'insurrection, envoyèrent signaler à l'armée de Champagne, afin de hâter son entrée dans le reste de leur ville, ce qui y gisait des intactes ressources d'un arsenal clandestin. Mais une interceptation de courriers éventa cette mine. Aussitôt La Valette au profit de la reine-mère consomma le 30 juin la réduction de Metz, en effectuant au pied de la citadelle, sous l'intimidation de sa présence et sous le bénéfice d'un remaniement de la police urbaine, un désarmement universel. Puis, une fois confirmé par cette exécution militaire en ses sécurités domaniales, La Valette n'hésita plus à s'y entourer de toutes les complicités limitrophes. C'étaient, d'une part, et dans l'horizon même des remparts de Metz, ainsi que nous avons vu, le cardinal de Guise. Sans sortir de la maison dont les Guise n'étaient que les cadets, à Nancy c'était la duchesse de Lorraine, nièce de Marie de Médicis, et que cette parenté, jointe aux insinuations d'un favori des Vaudemont Bole, entraînait vers l'insurrection angevine. Plus loin et dans la principauté de Sedan, c'était le duc de Bouillon, que le développement du parti de Marie de Médicis et des pourparlers de mariage entre sa fille et le marquis de La Valette, enhardissaient chaque jour en ses dernières phases d'évolution insurrectionnelle, au point d'adresser au commandant de l'armée de Champagne, Bassompierre, un agent de corruption. De ces divers côtés, assisté avec la même ardeur sinon avec la même efficacité, ce fut à La Valette chose aisée d'assurer dans les deux villes de Metz et de Sedan d'inexpugnables asiles aux recrutements de Bel-

Digitized by Google

gique et de Lorraine, sauf à ne les lancer de là sur les quartiers du roi qu'après leur jonction concertée avec le prince de Piémont et son jeune collatéral Henri de Savoie, duc de Nemours. Car, arrivant de Savoie tous les deux par le Dauphiné et la Bourgogne, avec les levées que le secrétaire du duc de Nemours Pasquier racolait à Genève, et en route recueillant dans le Bourbonnais les contingents de l'Auvergne, il se devaient réunir à Mâcon, et de là ensemble par Châtillon-sur-Seine s'acheminer sur Metz [1].

A la faveur de cette diversion préparée aux rives de la Moselle sur le flanc gauche de l'armée de Champagne, l'armée de Marie de Médicis espérait se concentrer tout entière sur la Loire et marcher de là librement sur Paris. Une fois rendus à Paris, les mécontents comptaient y renverser Luynes et y rétablir, sous le nom du roi, l'autorité de la reine-mère; et puis, sous cette autorité se partager le royaume. Et tout cela avec ces vagues promesses de délivrance du roi et de suppression du favoritisme, de réforme de l'État et de soulagement du peuple, prodiguées alors dans tous les pamphlets à l'adresse de Luynes (car Luynes a eu aussi lui ses Mazarinades) [2], et qui, dans nos vicissitudes sociales, ont encore moins agité que déçu nos populations depuis la Ligue du bien public jusqu'à la Fronde. Mais depuis la Ligue du bien public nulle insurrection n'avait

[1] *Mém. de Richelieu*, t. XXII, pp. 72-73. — Pontchartrain, p. 414. Fontenay-Mareuil, p. 148. — Brienne, p. 341. — *Mercure français*, pp. 214, 282, 322, 348. — Vitt. Siri, pp. 157-159. — *Nunz di Fr.*, 11 avril 1619. — *Dispacc. degl. amb. venez*, 7, 22 juillet et 22 août 1620. — Marillac, p. 18. — Coll. Dupuy, 92. — Journal d'A. d'Andilly, f° 10. — *Ludovici XIII Itinerarium*, p. 14. — Gramond, p. 288. — Roncoveri, pp. 282-283. — Gramond, p. 288. — Griffet, p. 259. — Mme d'Arconville, p. 53. — *Procez verbal de ce qui s'est passé à Metz entre les habitans et la garnison* (Paris, chez Silvestre Moreau, 1620), pp. 7 et 81. — *Vie du duc d'Epernon*, pp. 352-353. — Deageant, pp. 135, 140-141. — V. Cousin, septembre 1861, p. 708. — *Le duc de Bouillon, d'après des documents inédits*, p. Auguste Laugel (Revue des Deux-Mondes), passim.

[2] On les peut feuilleter à la Bibliothèque de l'Institut.

Digitized by Google

encore semblé aussi formidable. Car jamais la royauté n'avait encore vu se dresser en face d'elle un parti embrassant les deux tiers de la France, muni d'alliances extérieures et s'autorisant du nom d'une reine-mère et d'un second prince du sang; un parti amalgamé de protestantisme et de fronde, et comptant dans son sein un futur grand ministre et un grand capitaine, sept ducs et pairs, dix-sept grands officiers de la couronne et dix mille gentilshommes; un parti occupant autour d'un siège central, et grâce à un réseau de forteresses par où tous les cours d'eau se communiquaient, une lisière de provinces maritimes de deux cents lieues, allant de Dieppe à Bayonne et de la Seine à l'Adour; un parti enfin qui s'avançait par Rouen jusqu'à trente lieues de la capitale[1], et qui pour s'ébranler n'attendait plus que l'arrivée en Anjou des Soissons.

Eusèbe Pavie.

(A suivre)

[1] Pontchartrain, p. 413. — *Mercure français*, pp. 271-272, 274, 283. — Vitt. Siri, p. 149. — Marillac, p. 60. — *Ludovici XIII Itinerarium*, pp. 13-14, 36. — Roncoveri, p. 313. — Gramond, pp. 285 et 291. — Griffet, pp. 261-263. — Levassor, pp. 561-563. — Bazin, p. 365. — Henri Martin, p. 160. — Dareste, pp. 65-66. — Mathieu de Mourgues, *Rec. de Lettres*, etc., pp. 24 et 63. — *Vie de messire Philippes de Mornay*, p. 563. — Mme d'Arconville, pp. 53-54. — V. Cousin, novembre 1861, pp. 706-708.

Digitized by Google

CHRONIQUE

M. Robert David d'Angers a offert au Musée des Beaux-Arts : un vase de vermeil avec reliefs en argent repoussé, par Kirstein, donné par la ville de Strasbourg à David d'Angers, lors de l'inauguration de la statue de Gutemberg ; divers dessins du grand sculpteur : *Jeune berger*, envoi de Rome, 1815; *Mort d'Epaminondas*, grand prix de Rome; étude de nu, homme vu de dos; *le Grand Condé; Gouvion Saint-Cyr; Sapho*, aquarelle; *Thérèse Ollivier;* le *portrait de Robert David, enfant;* le *portrait de David d'Angers*, par Lehmann; un bouquet de fleurs en plâtre, par David, père de David d'Angers; le projet de fronton du Panthéon, par David d'Angers; un grand cadre contenant les douze statuettes qui ornent le piédestal du roi René, dessin d'E. Marc; l'*Enfant à la grappe*, par E. Marc; deux dessins de David d'Angers représentant Alosius Bertrand mourant et mort; des dessins d'étude d'un de ses élèves représentant les douze apôtres faits par David d'Angers pour l'église de Vincennes; modèle de corvette offert par la ville de Dunkerque à David d'Angers lors de l'inauguration du *Jean Bart*.

*
* *

Une Commission spéciale, nommée par l'administration municipale, a été chargée de la surveillance des collections de l'hôtel de Pincé ainsi que de la conservation du logis lui-même. Elle est composée d'un groupe d'hommes compétents

Digitized by Google

et dévoués. Elle a pour président M. Dussauze, l'habile architecte dont nos lecteurs apprécient le mérite et les connaissances artistiques. Nous renouvelons le vœu, déjà formulé plusieurs fois, de voir les salles de l'hôtel de Pincé se remplir promptement d'œuvres intéressantes et variées qui trouveront un cadre vraiment digne d'elles dans cet admirable spécimen de la Renaissance angevine du XVIe siècle.

∴

M. Grabowski a légué à la ville d'Angers, pour le Musée des Beaux-Arts, un groupe en marbre représentant *Céphise et l'Amour* et un modèle en plâtre de *Sapho*, ainsi qu'une statuette en marbre de *Vénus au bain*. M. Giffard a offert pour l'École des Beaux-Arts le moulage du buste de la statue de la *Madeleine*, de Canova.

∴

Le tableau que notre compatriote, M. Tessier, vient d'envoyer au Salon, est intitulé *Marée montante*. Il représente une vue de la mer par un temps sombre. Les nuages gris se groupent menaçants dans le ciel. Les flots agités ont des tons verdâtres qui annoncent la venue prochaine de l'ouragan. Les vagues se brisent contre les rochers et leurs panaches d'écume blanche rebondissent de tous côtés. La mer monte. Un attelage de bœufs ramène à grand'peine du goëmon sous la direction du maître, aidé par sa femme, sans doute, qui pousse à la roue avec vigueur. Cette toile, bien composée, bien peinte et pleine de vie, aura certainement un grand succès.

Plusieurs autres envois sont signalés :

L'Art domine tout, par M. Cesbron. — *Portrait d'enfant*, par Mme Berthault. — *Les Cerises*, par M. G. Cormeray. Cette toile a figuré à l'Exposition des Amis des Arts, où elle avait été fort remarquée. M. Étienne Audfray expose le portrait du capitaine de H...

On doit mentionner aussi un grand paysage avec figure, de

Digitized by Google

Ludovic Alleaume : *Vapeur du soir*. J. Desbois, sculpteur, a exposé au Salon Meissonnier un groupe colossal : *La Mort et le Bûcheron*.

***

On parle de la formation d'une Société qui aurait pour but de rebâtir l'antique abbaye bénédictine de Saint-Maur, commune du Toureil, fondée par le pieux personnage qui lui a laissé son nom. On sait que les constructions comprenaient primitivement le monastère et quatre églises commencées en 544 et finies en 551. M. Hauréau a donné la liste des abbés, complétée par M. C. Port, de 543 à 1790. Le chartrier, conservé aux archives de Maine-et-Loire, a été publié par M. P. Marchegay. Nous souhaitons bon succès à cette intéressante entreprise et nous engageons tous ceux qui s'occupent du passé historique de notre Anjou à s'y associer.

***

L'Académie des Jeux floraux de Toulouse vient de décerner la *Violette d'argent* (prix du poème) à notre éminent collaborateur et ami, M. Élie Sorin, bibliothécaire en chef de la ville d'Angers. La pièce de vers honorée de cette flatteuse distinction a pour titre : *Les Loups*, et retrace un émouvant épisode de la terrible retraite de Russie. Cette récompense a été votée à l'unanimité, ce qui en double la valeur, car le fait ne se produit que très rarement à l'Académie des Jeux floraux. Nous serons heureux de publier, dans la *Revue de l'Anjou*, les beaux vers de M. Élie Sorin, déjà quatre fois couronné dans ces brillants concours, et nous lui adressons nos plus affectueuses félicitations.

***

Les amis de l'archéologie apprendront avec regret que les anciennes et curieuses halles de Château-Gontier, ville qui dépendait autrefois de l'Anjou, vont prochainement disparaître. M. Georges Bouet, inspecteur de la Société française

Digitized by Google

d'archéologie, en a donné un très intéressant dessin dans la *Revue du Maine*, 1877, tome II, p. 586, et M. l'abbé Robert Charles les a décrites avec sa compétence et son exactitude ordinaires. On croit que ces halles datent du xve siècle. Elles peuvent être comparées à celles d'Évron, décrites par M. de Caumont, à celles de la Ferté-Bernard et à l'entrepôt de Constance. Leur disparition est donc très regrettable.

* * *

Chargé par Mgr Freppel de réunir des notices sur les œuvres de charité de la ville d'Angers, M. Léon Cosnier s'est acquitté avec un rare bonheur de cette tâche délicate. Il a publié, sous le titre de *La Charité à Angers*, deux volumes remplis de détails instructifs et de renseignements intéressants. Nous recommandons à nos lecteurs cet attachant ouvrage, qui a coûté à son auteur dix années de soins, de recherches et de travail. Ce livre a droit à tous les éloges et à tous les encouragements.

* * *

Tous ceux qui ont le culte de la musique liront avec un vif plaisir l'excellent ouvrage de M. le comte Louis de Romain, intitulé : *Essais de critique musicale, lettre-préface* par Guy de Charnacé. Dans ce travail, l'auteur s'est attaché à propager les idées artistiques qui lui sont chères. Son livre plaira certainement à tous ceux qui se préoccupent de l'évolution actuelle de la musique. Ces études, écrites dans une langue élégante et souple, sont exemptes de tout parti-pris. On y retrouve l'affirmation des principes d'éclectisme et d'indépendance que l'écrivain a su défendre avec un si légitime succès.

* * *

Notre savant compatriote, M. Henri Jouin, l'heureux auteur de si nombreux et si importants travaux sur David d'Angers, Antoine Coyzevox, etc., lauréat de l'Académie française et de

Digitized by Google

l'Académie des Beaux-Arts, vient de publier un superbe volume sur *Charles Lebrun et les Arts sous Louis XIV*. La forme et le fond de ce beau livre sont également remarquables. Il sort des presses de l'Imprimerie nationale et contient sur le célèbre peintre et son époque une foule de renseignements curieux, nouveaux et instructifs.

*
* *

Notre collaborateur et ami, M. Eusèbe Pavie, a fait un tirage à part de sa très complète et très substantielle étude intitulée : *Albert Lemarchand, bibliothécaire de la ville d'Angers*, et extraite des *Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers*. Nous ne voulons pas déflorer ces pages si attachantes par une trop courte analyse. Nous nous contentons de les signaler à l'attention de nos lecteurs. Tous ont pieusement conservé le souvenir de l'homme excellent qui fut si longtemps le vigilant directeur de cette *Revue* et qui a organisé avec tant de soin et de sollicitude notre vaste Bibliothèque. Ils s'associeront de tout cœur à l'éloquent et juste hommage que M. Eusèbe Pavie a voulu rendre à M. Albert Lemarchand.

*
* *

Nous apprenons la mort d'un ecclésiastique bien connu des Angevins. Successivement vicaire à Saint-Maurice, aumônier des prisons, auteur de conférences suivies à Notre-Dame d'Angers, rédacteur à l'*Univers*, M. l'abbé Jules Morel était, selon la parole de notre illustre évêque, qui a prononcé, à ses obsèques, une éloquente allocution, « un polémiste vigoureux, plein de verve et d'originalité ». M. l'abbé Jules Morel était chanoine honoraire d'Angers.

*
* *

Un de nos compatriotes, M. Lucien Mignon, qui est sorti de notre École régionale, vient d'entrer en loge à l'École des Beaux-Arts pour le concours du prix de Rome (section de

Digitized by Google

peinture). Il occupe le premier rang sur la liste des admissibles. Les visiteurs de l'Exposition de la Société des Amis des Arts n'ont pas oublié l'étude très intéressante présentée par le jeune artiste.

* * *

On annonce la mort de Mgr François Grolleau, né à Chavagnes-les-Eaux le 1er novembre 1828. Tour à tour secrétaire de Mgr Angebault, aumônier des sœurs de la Visitation, puis curé de Saint-Pierre de Saumur, il fut nommé, le 17 mai 1870, évêque d'Evreux. Ses travaux lui avaient conquis une juste renommée et sa haute piété lui avait concilié la respectueuse estime de ses diocésains. Sa devise était : *Pro Christo, ecclesia et grege.*

* * *

Un jeune poète, M. Léon Destor, a réuni en un coquet volume, publié chez Léon Vanier et imprimé à Saumur, une suite de petits poèmes qui porte le titre caractéristique de *Rimes panachées.* Nous souhaitons bon succès au jeune auteur.

* * *

Les *Croquis Angevins*, de Paul Viriot, ornés d'un joli dessin de Fernand Lutscher, feront promptement leur chemin dans le monde des lettrés et des délicats. Ce livre, dédié à M. le comte de Romain, a une saveur singulièrement piquante et un goût de terroir bien accentué. L'auteur y sème, d'une main prodigue, les fines études, les descriptions pittoresques et les appréciations enjouées sur une foule de sujets angevins, tous variés et tous curieux. Une verve originale et sympathique anime ces pages attrayantes, qui méritent d'être dégustées à loisir par les connaisseurs comme une liqueur précieuse.

* * *

Digitized by Google

On vient de trouver les vestiges d'un monument gaulois sur la propriété de M. Charlemagne Dupuis, dans la commune de Trèves-Cunaud. On croit y reconnaître les restes d'un autel druidique ou pierre des sacrifices. L'auteur de cette découverte est M. G. Mesnier.

*
* *

L'Académie française, dans sa séance du 18 avril, a partagé les cinq mille francs du prix Marcelin Guérin entre plusieurs auteurs. Elle a décerné un prix de quinze cents francs à M. de la Sicotière pour sa très remarquable étude intitulée : *Louis de Frotté et les insurrections normandes (1793-1832)*, dont nous avons publié, ici même, une analyse détaillée. Nous avons l'honneur d'adresser à notre éminent collaborateur nos plus respectueuses félicitations.

*
* *

M. l'abbé André-Élie Ballu, ancien professeur au collège de Baugé, est décédé récemment à Saint-Lambert-du-Lattay. Il avait commencé, dans notre *Revue*, sous la signature « *un touriste* », la publication de ses savantes *Excursions en Anjou*. Ce travail était consacré à l'étude et à la critique de l'architecture religieuse dans notre département. Une douloureuse maladie l'avait obligé d'interrompre, quoique jeune encore, cette intéressante série qui avait attiré l'attention des érudits.

André Joubert.

Digitized by Google

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Une famille de grands prévôts d'Anjou aux XVIIe et XVIIIe siècles. — Les Constantin, seigneurs de Varennes et de la Lorie, d'après les archives inédites du château de la Lorie, ouvrage orné de vingt-quatre gravures, par André Joûbert. — Angers, Germain et G. Grassin. Paris, Émile Lechevalier, un vol. in-8°, 1890.

Les Constantin de la Lorie, terre située dans la commune de la Chapelle-sur-Oudon, près Segré, ont été, sous Louis XIV et sous Louis XV, prévôts généraux et provinciaux d'Anjou, et ont rempli avec honneur ces délicates fonctions. Mettant à profit les curieuses archives du château de la Lorie, dont il possède une grande partie, M. André Joûbert vient de publier une très intéressante et très curieuse histoire de cette importante famille, aujourd'hui éteinte. Il a pu compléter ses nombreuses et fécondes recherches par l'étude de divers autres documents, qui lui ont été très gracieusement communiqués par M. le comte de Saint-Genys, propriétaire actuel de la Lorie, et par l'analyse d'une série de pièces également inédites, empruntées au Cabinet des Titres, à la Bibliothèque nationale, ainsi qu'aux Archives nationales. Aucune source sérieuse d'informations n'a donc été négligée par le laborieux et consciencieux auteur. Ce beau volume est orné de vingt-quatre gravures relatives au château de Varennes, à celui de la Lorie, à sa chapelle, ainsi qu'à ses dépendances.

Les Angevins aimeront à trouver dans ce livre une foule de détails nouveaux et variés sur la vie et les mœurs de leurs ancêtres aux XVIIe et XVIIIe siècles; sur les décisions prises par les maréchaux de France, que le grand prévôt était chargé de

Digitized by Google

faire exécuter, afin d'empêcher les duels entre les gentilshommes; sur la punition des officiers ou des soldats désobéissants; sur les poursuites contre les émeutiers, les voleurs, les faux sauniers, les faux monnayeurs, les déserteurs, les vagabonds, les perturbateurs de la paix publique, les prisonniers enfermés au château d'Angers; sur les évasions des détenus; sur les menées des protestants; sur l'organisation et le fonctionnement des postes en Anjou au temps de Louis XIV; sur la vie brillante qu'on menait à la Lorie à la fin du XVIIIe siècle, etc.

La série des pièces justificatives mérite aussi d'être signalée. On y remarquera des inventaires très complets et très instructifs des divers mobiliers des seigneurs de la Lorie, qui abondent en renseignements précieux sur les usages et les mœurs de cette époque à la ville et à la campagne. L'estimation des bestiaux et des autres animaux domestiques est fort importante au point de vue économique.

Nous devons également mentionner les interrogatoires des protestants nouvellement convertis, accusés d'entretenir des intelligences secrètes avec les ennemis du roi, ainsi que le procès-verbal, rédigé à la Lorie, après le séjour des troupes des deux partis, au temps des guerres de la Révolution, qui entraîna la dégradation et le pillage de cette opulente demeure, si longtemps animée par les fêtes et les plaisirs, auxquels avait pris part, sous l'ancienne monarchie, l'élite de la société angevine.

R. DE V.

Un émule de Clément Marot. Les poésies de Germain Colin Bucher, Angevin, Secrétaire du Grand-Maître de Malte, publiées pour la première fois, avec notice, notes, tables et glossaire, par M. Joseph Denais. — Un vol. in-8°, Paris, librairie Léon Techner, 1890.

« Franc Colin suis, ni sacre, ni gerfaut... »

C'est en ces termes que le personnage angevin, dont M. Joseph Denais a eu l'heureuse fortune de retrouver le recueil de vers inédits, se dépeint lui-même dans une épître

Digitized by Google

à Jean Bouchet, le chroniqueur et poète poitevin. Nous avons déjà signalé précédemment à l'attention de nos lecteurs cette précieuse trouvaille de notre excellent collaborateur et ami. Elle sera accueillie avec un vif plaisir par tous ceux qui apprécient la belle et bonne littérature. Les œuvres de Germain Colin Bucher, classées sous le numéro 24,319 du fonds français, à la Bibliothèque nationale, à Paris, remplissent un volume petit in-folio, relié en veau doré sur tranches et composé de cent-sept feuilles de peau de vélin, écrites avec le plus grand soin en bâtarde ornée, aux initiales, de cinabre et d'azur. Ce manuscrit a fait partie de la Bibliothèque des Oratoriens au XVIIe siècle. Depuis la Révolution, il est conservé, comme nous venons de le dire, à la Bibliothèque nationale. On lit à la fin la devise de l'auteur : « *Vela que c'est.* » Il doit dater de l'année 1535 environ.

Germain Colin Bucher est fort peu connu. Il est cité cependant par Lacroix du Maine, dans sa *Bibliothèque françoise*, publiée en 1584; par Lenglet du Fresnoy, dans sa grande édition de *Marot*, en 1731; par Claude Ménard et par Claude-Gabriel Pocquet de Livonnière, par l'abbé Goujet, par La Monnoye, par J.-F. Bodin et par M. C. Port, dans son *Dict. hist. de M.-et-L.* Une citation erronée du *Menagiana* le mentionne également. Mais les vers du poète étaient perdus depuis trois siècles et demi et on ne soupçonnait pas la réelle valeur de l'auteur, dont les deux épîtres à Jean Bouchet et quelques petites pièces légères avaient seules été reproduites. En révélant pour ainsi dire le mérite de Germain Colin Bucher, par la publication de ses œuvres complètes, M. Joseph Denais s'est acquis un nouveau titre à la reconnaissance des lettrés et des érudits.

On n'a qu'un nombre restreint de renseignements sur le personnage. On sait qu'il naquit à Angers vers 1475 et mourut vers 1545. Il appartenait à une ancienne et illustre famille de robe qui posséda la terre de Dangé, commune de Daumeray (Maine-et-Loire). Son père avait nom René Colin et sa mère Jeanne Dubreil. Sa sœur s'appelait Catherine. Il fut reçu le 9 mai 1521 membre de la confrérie Saint-Nicolas des bourgeois d'Angers, desservie en l'église Saint-Laud. En 1529, il était

Digitized by Google

secrétaire du grand maître de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, Philippe de Villiers de l'Isle-Adam, le célèbre vaincu de Rhodes. Il l'accompagna à Malte, à Nice, à Chambéry, en Sicile, à Saragosse, etc. Les dernières années de la vie du poète furent tristes et mélancoliques. Elles s'écoulèrent dans la pauvreté et les souffrances. Il devint misanthrope. « Les femmes, la table, le jeu, sont les coupables. Gylon, la sage Gylon, le lui avait bien prédit! » Cette Gylon était une dame, « aussi sage que belle », que l'écrivain poursuivit de sa passion fougueuse.

Qui vouldra paindre amour droictement
Paigne Gylon, car soulz le firmament
Il n'y a point de patron plus insigne;
En face, en corps, en beau contentement,
En faictz, en dicts, c'est Amour en tout signe.

On ignore quelle femme se cachait derrière ce nom de Gylon.

Germain Colin Bucher entretint des relations littéraires avec Jacques Locher, mort en 1528, à Ingolstadt, auteur d'une *Historia de rege frentie cum nonnullis aliis versibus et elegiis*, datée de Fribourg-en-Brisgau; avec Macé, le chroniqueur, et avec Clément Marot. « Des neuf Muses, dit son biographe, Colin Bucher semble avoir surtout cultivé dans sa jeunesse la muse Erato. Il essaya de faire sa cour à Calliope, mais bien plus tard, en 1525 seulement. »

Le recueil des œuvres du poète comprend des vers amoureux, embaumés du parfum des grâces anacréontiques, des pièces bachiques d'une allure vraiment française et d'un caractère angevin très nettement accusé, des rondeaux d'un tour enjoué, ainsi que des épitaphes de genres variés. Certains morceaux sont malheureusement très licencieux, ce qui était alors à la mode et conforme aux goûts de l'époque. On rencontre souvent dans ces pages des noms angevins.

M. Joseph Denais déclare avec raison que Germain Colin Bucher ne méritait pas le profond oubli où il est tombé, et il se demande si son contemporain Clément Marot lui est vraiment supérieur. Il vante le charme et le naturel des vers de son poète, son esprit vif, alerte, pétillant de saillies, « qui s'é-

Digitized by Google

lève par moment à un rare degré d'énergie et d'autorité », sa langue claire, originale et personnelle, sa verve franche, tout en indiquant aussi les défauts de l'auteur. Les pièces, reproduites à la suite du *Prologue*, sont au nombre de deux cent quatre-vingt-dix. L'appendice en renferme huit autres. Un glossaire et une table alphabétique complètent ce bel ouvrage, dont l'impression est vraiment luxueuse Nous voulons, en terminant cette trop courte analyse, remercier et féliciter de nouveau M. Joseph Denais d'avoir apporté un « précieux document à l'histoire des origines et des développements de notre langue nationale. » Les lecteurs angevins ne seront pas les seuls à comprendre l'importance du service rendu aux lettres par cette intéressante publication, que les maîtres de la critique parisienne ont déjà su apprécier à sa juste valeur.

André Joubert.

Le Propriétaire-Gérant : G. GRASSIN.

Angers, imp. Germain et G. Grassin, rue Saint-Laud. — 462-90.

Digitized by Google

LIBRAIRIE GERMAIN ET G. GRASSIN

LES CONSTANTIN

SEIGNEURS DE VARENNES ET DE LA LORIE

Par **André JOUBERT**

Un beau volume grand in-8°, orné de 24 héliogravures. **7** fr. **50**

HISTOIRE DE LA BARONNIE DE CRAON

DE 1382 A 1626

Par **André JOUBERT**

Un beau volume grand in-8°. — Broché, **5** *francs.*

LA ROSSIGNOLERIE PENDANT LA RÉVOLUTION

Par **QUERUAU-LAMERIE**

Une brochure grand in-8°..... **1** fr. **50**

NOTICE SUR LE THÉATRE D'ANGERS

1755-1825

PAR

E. QUERUAU-LAMERIE

Un volume grand in-8°, broché..... **3** fr. **50**

Les Élections et les Représentants de Maine-et-Loire

DEPUIS 1789

Par **Guillaume BODINIER**

Un volume grand in-8°..... ..... **4** *francs*

LES PAROISSES D'ANGERS

AVANT LA RÉVOLUTION

D'APRÈS THORODE

Une brochure grand in-8°, **1** fr. **50**

Digitized by Google

OUVRAGES NOUVEAUX

Les Noellet, par René Bazin, in-18, **3** fr. **50.**

Mémoires du Baron Haussmann, tome I, in-8°, avec portraits.	7	50
Essais de Critique musicale, par Louis de Romain, in-12. . .	3	»
Nouveaux entr'actes, par A. Dumas fils, 1re série, in-18. . . .	3	50
Honneur d'Artiste, par Octave Feuillet, in-18.	3	50
Souvenirs du dernier secrétaire de Sainte-Beuve, par Jules Troubat, in-18	3	50
Socialisme d'État, par Léon Say, in-18.	3	50
Une Gageure, par Cherbuliez, in-18	3	50
Le prince de Bismarck, sa vie et son œuvre, par Mme Marie Dronsart, in-18.	3	50
Chaîne brisée, par Édouard Delpit, in-18.	3	50
Mensonges, collection Guillaume, par Paul Bourget, in-18 illustré.	3	50
La Dernière Bataille, par Édouard Drumont, in-18.	3	50
Souvenirs des guerres de Crimée et d'Italie, par le général Lebrun, in-18	3	50
La France pendant la guerre de Cent Ans, par Siméon Luce, in-18.	3	50
Dix-huitième siècle, études littéraires, par Émile Faguet, in-18.	3	50
La Maison de l'Ogre, par Alphonse Karr, in-18	3	50
Au Maroc, par Pierre Loti, in-18	3	50
Souvenirs intimes de la Cour des Tuileries, 2e série, par Mme Carette, in-18	3	50
Toute une Jeunesse, par François Coppée, in-18.	3	50
Le Père Damien, par Mme Augustus Craven, in-12	2	50
Le Socialisme d'État et la Réforme sociale, par Claudio Jannet, in-8°.	7	50
Comédies et Drames, tome III, par Ernest Legouvé, in-18. . .	3	50
Les Vignes américaines, leur greffage et leur taille, par Félix Sahut, 1 fort vol. in-12.	6	»
L'Église et la Jeunesse ouvrière, par l'abbé Secrétain, in-18.	2	50

Digitized by Google

REVUE
DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

5e et 6e Livraisons — Mai et Juin 1890

TOME VINGTIÈME

ANGERS
IMPRIMERIE-LIBRAIRIE GERMAIN ET G. GRASSIN
RUE SAINT-LAUD

1890

Digitized by Google

SOMMAIRE

1° *Un Angevin d'autrefois. — René Thibault-Chambault, échevin d'Angers et conseiller perpétuel* (suite). — BRULEY.

2° *Les Loups*, poésie. — Élie SORIN.

3° *Recherches historiques sur la paroisse de Chazé-Henry (diocèse d'Angers).* — G. HAUTREUX.

4° *Notice sur la ville d'Angers*, manuscrit inédit de Thorode, publié et annoté par E. L. — *Seconde partie. Abbayes* (suite).

5° *Le Portefeuille d'un Curieux. — Notes et documents sur l'histoire, la littérature et l'archéologie angevines* (suite). — Joseph DENAIS.

6° *Chronique.* — André JOUBERT.

M. Élie Sorin élu maître ès-jeux de l'Académie des Jeux Floraux. — Une curieuse pierre trouvée place Saint-Martin. — Les envois faits par le Musée Saint-Jean et les Angevins à l'exposition rétrospective de Tours. — M. Yves Castel lauréat au concours du *Glaneur*. — Les nouveaux vitraux de la chapelle du cimetière. — Les Angevins au Salon des Champs-Élisées. — M. Hippolyte Fournier et Mme Berthault, lauréats du Salon. — L'œuvre de M. Jules Desbois au salon Meissonnier. — Un rondeau de Pierre de la Jaille. — Inauguration du buste de Julien Daillère à la Société d'Agriculture, Sciences et Arts. — Un article de la *Revue de l'Art chrétien*. — Un article de la *Revue des Deux-Mondes*. — Une vente à la salle Drouot. — Destruction de l'ancien portail du couvent des Jacobins. — Les Angevins à la réunion des Sociétés savantes. — M. Piette, officier d'Académie. — Un prix Monthyon à un ouvrage de A. Gennevraye.

7° *Chronique bibliographique.*

Notes biographiques sur le général d'Autichamp (1770-1859), par Charles d'Availles. — Q.-L.

Louis Bertrand et le romantisme à Dijon, par Henri Chabeuf. — X.

Prix de l'abonnement à la *REVUE DE L'ANJOU*

12 francs par an

Digitized by Google

UN ANGEVIN D'AUTREFOIS

RENÉ THIBAULT-CHAMBAULT

ÉCHEVIN D'ANGERS ET CONSEILLER PERPÉTUEL

(suite)

CHAPITRE II

PENDANT LA TERREUR ET LE DIRECTOIRE

§ 1er

On a trop oublié de nos jours la sombre époque de notre histoire pendant laquelle la vie sociale fut en quelque sorte interrompue.

En 1793, plus de quatre mille détenus politiques étaient entassés dans le château d'Angers et dans les ci-devant églises de la ville, et cependant les arrestations continuaient tous les jours, comblant les vides que faisaient les exécutions et les maladies.

Mme Chambault, ainsi que sa sœur ancienne religieuse, s'étant compromises pour avoir donné asile à des prêtres réfractaires et à des émigrés, étaient obligées, à leur tour, de se tenir cachées aux environs d'Angers.

Grand fut leur embarras quand elles durent régler une succession qui venait de leur échoir. Il fallait trouver un mandataire, et presque tous les notaires et avoués d'Angers étaient alors incarcérés. Les autres, pour éviter pareil sort,

Digitized by Google

s'étaient refugiés à la campagne, afin de se faire oublier. Pendant ce temps, l'insurrection vendéenne s'étendait jusqu'aux portes de la ville; et tel devint l'acharnement des combattants, dans certaines rencontres, que l'on vit les soldats de l'armée de Mayence et les prétendus *brigands* puiser leurs cartouches au même caisson.

Le fils de Mme Chambault risquait sa tête toutes les fois qu'il allait, en secret, voir sa mère et sa tante dans leur cachette, car toute relation avec les suspects était punie de mort.

A Paris, l'existence de M. Chambault père n'était pas moins précaire. Les conventionnels angevins, avec plusieurs desquels il avait eu autrefois de bonnes relations, lui étaient restés bienveillants. Ils lui donnèrent même un sauf-conduit. Par prudence, il avait gardé cependant plusieurs domiciles, où il séjournait alternativement. Le péril augmentant à Paris, il revint à Angers, bien résolu d'ailleurs à mener une vie nomade, pour se faire oublier.

Au nombre de passeports et de certificats de toutes sortes dont il était nanti, à la multiplicité des visa, on voit à quelles investigations il fallait échapper, et combien les autorités locales étaient ombrageuses.

Une circonstance vint le servir. Le genre de négoce particulier à la maison de commerce de M. Chambault, à Angers, l'avait désignée pour les réquisitions de l'armée. De là des rapports fréquents avec les chefs militaires et les délégués de la Convention. Ceux-ci, dans leurs relations particulières, alors qu'ils n'étaient pas en public et ne se sentaient pas exposés eux-mêmes aux dénonciations pour *modérantisme*, se départissaient souvent de leur rigueur d'apparat. M. Chambault savait en profiter pour les faire revenir à des sentiments plus justes et plus humains. Nombre de gens furent sauvés par son habile intervention.

Mais ces relations l'avaient compromis dans le camp

Digitized by Google

opposé ; et quand les Vendéens entrèrent à Angers, ils ne manquèrent point de brûler tous ses livres de commerce, où se trouvaient mentionnées les fournitures faites à l'armée républicaine.

Par une singulière contradiction, les chefs royalistes, en s'emparant d'Angers, avaient institué un conseil provisoire afin de veiller sur la tranquillité de la ville et d'assurer son approvisionnement. Or, M. Chambault fils faisait partie de cette commission où se trouvaient MM. Durocher, Commeau le Tellier, Bunel, Desmazières, Sartre Chaillou, Delerne, Aubin, Naurays. Leur mission était aussi délicate que périlleuse. En effet, après la retraite des troupes « catholiques et royales », la célèbre Commission centrale des représentants du peuple, près l'armée des côtes de la Rochelle, vint à Angers ; et l'on sait quelles traces sanglantes elle laissait partout. Elle était composée des citoyens Richard, président, Tallien, Choudieu, Bourbotte et Turreau. Ces farouches délégués firent comparaître devant eux, le 8 juillet 1793, le conseil nommé par les chefs vendéens.

M. Chambault, qui connaissait Choudieu, député de Maine-et-Loire, sut l'intéresser au sort de ces malheureux Angevins et le détermina même à plaider chaudement leur cause auprès des autres commissaires qui consentirent à accepter, provisoirement, les explications des inculpés. L'affaire fut remise pour supplément d'information ; mais bientôt elle était abandonnée, d'autres soucis plus graves attirant autre part l'attention des redoutables délégués de la Convention.

Afin que rien ne manquât aux malheurs de ce temps, une affreuse disette vint se joindre aux horreurs de la guerre civile et des proscriptions. En novembre 1793, les habitants d'Angers ne pouvaient plus se procurer de pain sans bons de la municipalité. Or, on en refusa quelque temps à M. Chambault, ainsi qu'à sa famille, sous prétexte

Digitized by Google

que plusieurs mois auparavant ses fermiers lui avaient livré quelques septiers de blé et que d'ailleurs, ayant fait le commerce des grains, il en avait sans doute conservé.

Le maintien de cette exclusion injuste l'eût exposé, ainsi que tout son entourage, à mourir de faim.

La panique avait fait cacher toutes les subsistances, en dépit des investigations de la police ; mais il en fut beaucoup détruit par l'humidité, les souris ou les rats, non moins affamés que les habitants. La misère générale n'empêchait pas les réquisitions de toute nature.

L'impôt forcé, réparti arbitrairement, était bien souvent un prétexte à vexation. On taxait les gens selon leur fortune présumée, suivant l'étendue de leurs propriétés, sans se préoccuper du revenu réel, la ruine n'étant pas un motif d'exemption.

C'est ainsi que les propriétés d'Echarbot et des Grullières, acquises par M. Chambault des créanciers de la famille Blanchard, pour la somme de 454,000 livres, le firent imposer extraordinairement, une première fois, à 10,000 livres, bien que le produit de ces terres fût perçu, presque exclusivement, par les bandes de pillards républicains ou royalistes qui s'y succédaient à courts intervalles.

En réalité, à la fin de 1793, les charges patriotiques pesant sur M. Chambault, dépassaient ses revenus. Il n'eût pu vivre sans les ressources que lui procurait sa maison de commerce.

Sur ces entrefaites il perdit son fils, jeune homme du plus grand avenir par son instruction, ses talents, son énergie, et qui avait été pour son père un précieux auxiliaire dans certains moments. Malade depuis quelque temps, et ne pouvant concourir personnellement à la défense de la patrie, il s'était fait remplacer par un homme équipé, armé et monté à ses frais.

A cette époque néfaste, il était peu de jours, et surtout

Digitized by Google

peu de nuits, où les propriétés situées aux environs d'Angers ne fussent visitées par des chouans, vrais ou supposés, chacun s'emparant de ce qu'il trouvait à sa convenance.

Une fois, par hasard, M. Chambault, put rentrer en possession d'un cheval et d'un mulet qu'on lui avait dérobés.

Les pillards avaient attaché ces animaux à la porte d'un cabaret de Pellouailles, laissant auprès leurs fusils, pour boire plus à l'aise.

Des paysans survinrent, s'emparèrent des armes et lâchèrent les montures qui rentrèrent d'elles-mêmes à la ferme par des chemins de traverse. Mais, ce jour-là, le bourg de Pellouailles fut mis à sac.

Ce brigandage incessant fit beaucoup pour ramener les paysans de la banlieue aux autorités républicaines qui, seules, pouvaient leur procurer un semblant de protection.

A la ville, M. Chambault n'était pas beaucoup mieux partagé. Son hôtel privé avait été affecté au logement de l'état-major républicain, et des généraux l'occupaient sans interruption.

Après leur départ, on ne trouvait plus rien de ce qu'ils avaient pu emporter ou vendre : la chaîne du tourne-broche n'était pas plus dédaignée que les draps de lit. Il n'était même pas rare de surprendre les officiers excitant les gens de M. Chambault à voler leur maître, afin de partager le produit. Si l'on fermait à clefs les appartements qu'on voulait préserver, les serrures étaient forcées, les armoires ouvertes; et tout disparaissait, jusqu'aux vêtements de femmes.

A cette époque, surtout, il était utile de se ménager la bienveillance des autorités locales. Aussi M. Chambault prit-il pour régisseur le citoyen Giquel, grand ami de patriotes influents, alors au pouvoir.

Bien que buveur émérite, il était intelligent et relative-

Digitized by Google

ment honnête. Il faut croire cependant que la garde d'un cellier ne lui avait pas encore été confiée, car, à partir de cette époque, il ne se dégrisa guère : on dut songer à le remplacer. Or, il y avait danger à mécontenter ses protecteurs, car le péril des dénonciations croissait avec l'importance des biens à confisquer sur le prétendu conspirateur.

Ne pouvant tirer aucun profit de ses maisons de ville et de campagne, M. Chambault voulut au moins sauver ce qui restait du mobilier. La chose était difficile, car soixante soldats occupaient les lits de son hôtel, et tous ses gens avaient dû déguerpir, n'ayant plus même la disposition de la cuisine.

Les objets les plus précieux, qu'il ne pouvait d'ailleurs chercher à vendre, vu la détresse générale, furent transportés dans sa petite propriété des Tranchandières, aux portes d'Angers, maison de modeste apparence, située dans un fond et peu faite pour tenter les visiteurs. Il réussit ainsi à conserver une partie de son mobilier.

A cette époque néfaste, il était fort difficile de correspondre avec les gens dont ont on était séparé; et cependant jamais le besoin de nouvelles n'avait été plus grand. Quant à se déplacer, à courir la campagne ou les grands chemins, le péril était extrême, le pays étant infecté de *brigands* de toute couleur. On pouvait échanger quelques lettres avec Saumur où habitait Mme Lévesque des Varannes, fille aînée de M. Chambault; mais avec Brest, où demeurait Mme Guilhem, son autre fille, la chose devenait presque impossible.

Un fait montrera combien il était alors dangereux de voyager, même dans le centre de la France. M. Chambault, ayant eu besoin, en 1794, de se concerter avec deux de ses associés, avait eu l'idée de leur donner rendez-vous à Orléans. On l'en dissuada, l'arrivée simultanée dans cette ville de trois étrangers devant les exposer à être pris pour des conspirateurs et leur faire courir les plus grands

Digitized by Google

périls. On conçoit combien les affaires se trouvaient entravées. Mais le plus grand obstacle venait de la disparition des capitaux.

Ayant eu besoin de contracter un emprunt, pour faire face à toutes ses charges, M. Chambault s'adressa à son beau-frère, M. Henri Giraud, à Nantes. Celui-ci lui répondit le 1er mai 1794 :

« ..... Il y a un an, tous nos notaires étaient tellement chargés de fonds à placer, que le moindre t'aurait procuré cent mille livres, sous quatre jours, sur l'hypothèque que tu offres. Aujourd'hui, l'un de nos plus riches capitalistes ne trouverait pas mille écus à emprunter, tant toutes les bourses sont épuisées ou resserrées, ce qui paraît inconcevable mais est pourtant vrai.

« La chose devient cependant moins étonnante en remarquant qu'il n'y a plus ici aucune communication entre les commerçants, plus d'assemblée de bourse, plus aucune affaire quelconque ; que personne, pour ainsi dire, ne fait plus honneur à ses engagements, etc... »

La nécessité de faire des économies rendait de plus en plus indispensable le remplacement du *patriote* Giquel, mais il fallait y mettre des ménagements afin de l'amener à se résigner.

On commença par le rationner et à lui rendre difficile de consommer à M. Chambault plus d'une pièce de vin en trois semaines. Il dut aussi se décider à ne plus faire cuisine à part, ce qui le gêna fort pour ses invitations. Au nom des principes égalitaires de cette époque, on le pria de manger désormais avec les *frères servants* : c'était ainsi qu'on désignait les domestiques, l'ancien mot rappelant trop le ci-devant régime aristocratique.

Giquel se soumit en maugréant. Il se vengea sur la cuisinière dont il accusa les mœurs et qu'il fit renvoyer.

Sa prétendue influence sur les autorités angevines

Digitized by Google

n'avait pas empêché presque tous les lits d'Echarbot, même les rideaux, d'être réquisitionnés pour les ambulances ; les fruits et surtout les pruneaux, pour les hôpitaux ; le vin et le blé, pour l'approvisionnement de la ville ; toutes les bêtes de trait, sans excepter les bœufs, avec leurs conducteurs, pour le service des transports militaires. Aussi, faute de labour, les terres de M. Chambault restaient en friche

Comme par ironie, il fut dans ce même temps requis de recevoir six bœufs, appartenant à la Nation, et qui avaient besoin de « se remettre de leurs fatigues ». Mais quand ils furent rétablis on les lui réclama, avant même qu'il eût pu s'en servir. Il en fut donc pour ses soins et pour la nourriture. On le voit, le désarroi de l'agriculture était complet. Cet état, général dans l'ouest, et qu'aggravait encore la guerre civile, y engendra la terrible disette de l'hiver 1794-1795. Tout cela n'empêchait ni l'impôt forcé, ni la funeste loi du *maximum* de peser sur les prétendus riches. Pour s'y soustraire, M. Chambault voulut se défaire de ses propriétés, mais il n'y fallait plus songer. Sa maison de commerce, ses fournitures à l'État, bien que payées irrégulièrement et en assignats, étaient seules à le faire vivre. Les bénéfices qu'occasionna la hausse croissante de tous les objets lui permirent d'atteindre, avec beaucoup d'efforts, la fin du gouvernement terroriste.

A cette époque, ses enfants et lui, comme tant d'autres, avaient perdu jusqu'à l'espoir de retrouver le bonheur.

A la chute de Robespierre, il se produisit une curieuse réaction. Beaucoup de gens, terroristes par peur, jetèrent le masque et ne furent pas les moins acharnés à poursuivre les anciens montagnards, sauf à reprendre leur ancienne attitude à la moindre apparence de réaction. Tel fut un peu le cas d'un négociant inoffensif avec lequel M. Chambault avait fait des affaires. Sous la Terreur, on l'avait contraint à remplir les fonctions de maire et d'officier public.

Digitized by Google

Mais cela ne l'empêcha pas d'être bientôt incarcéré. M. Chambault s'employa pour le faire sortir de prison.

A peine libéré, il lui écrivait cette lettre remplie d'un lyrisme tout républicain, mais où se devine surtout la crainte d'être encore accusé de *modérantisme* :

« Angers, de la ville et plus de la citadelle, 20 messidor, l'an II de la République, une et indivisible.

« J'ai, du 18 courant, mon élargissement. L'innocence et le pur patriotisme viennent de triompher de la calomnie et de la malveillance. Vive la nation française, vive la République !

« Tous nos amis d'Angers, vertueux sans-culottes, m'ont donné aujourd'hui et hier cent cinquante baisers fraternels de congratulation ; et ceux qui ne m'ont point encore vu ont dit à ceux-ci qu'ils m'en réservaient au moins autant.

« Enfin, cher ami, ce sont là des plus beaux jours de ma vie ; et cette circonstance me fait connaître le degré où ces républicains portent la joie quand ils voient un patriote prononcé rentré dans ses fonctions et rendu à ses affaires et à sa famille. Je retourne chez moi demain.

« Ç'a été le citoyen Bô, représentant, qui, après mûr examen, vient de me rendre cette justice.

« Je te prie de retirer sur le champ mes pièces que tu as déposées au Comité de Sûreté générale. La présente te servira de pouvoir. Il est absolument inutile qu'elles restent à surcharger le Comité. Si on les refusait, joins-y bien vite que le patriote, dont il est question, a été mis en liberté par le représant Bô, près les armées de l'ouest et pour les départements environnants.

« Notre ami Chaillou se recommande à toi et à tes amis pour approcher le représentant Francastel, pour qu'il écrive à Bô de le mettre en liberté.

« C'est lui qui l'a fait arrêter, sans laisser à Angers de

Digitized by Google

pièce qui constate le motif. C'est un père d'une pauvre famille, c'est un républicain prononcé que des ennemis auront calomnié. Il était mon camarade de chambre à la citadelle, et, notre viel ami. Je suis avec la plus cordiale fraternité, en criant de bon cœur : Vive la Montagne qui a sauvé la France et la liberté! ton ancien ami, le républicain « E... G...,

« Maire et officier public. »

L'imprudent! son sans-culotisme affecté le fit réincarcérer, mais cette fois comme montagnard, quand la réaction survint. Voici en effet la seconde lettre, assez piteuse, qu'il écrit à son ami, le 4 fructidor :

« J'avais eu ma liberté et n'en ai joui qu'environ un mois. La calomnie m'a fait réincarcérer, et me voilà dedans encore.

« Je t'avais écrit, sitôt ma liberté, de retirer mes pièces du Comité de Sûreté générale. Si tu l'as fait, je te prie de les y reporter sur le champ et au reçu de la présente, car rien n'est aussi instant, un député ayant promis d'aller incessamment les appuyer. »

M. Chambault parvint encore à le faire élargir.

Pendant leur détention, beaucoup de prisonniers avaient fait de salutaires réflexions. Bien des hommes politiques, redoutant de nouvelles persécutions, renoncèrent à s'occuper des affaires publiques pour ne plus songer qu'à leur famille ou à leurs plaisirs. Mais presque tous sortirent singulièrement mûris par les réflexions que leur avait suggérées la menace de l'échafaud. Du seuil de l'éternité la vie avait pris pour eux un aspect bien plus sérieux.

On découvre ce sentiment dans cette lettre qu'une charmante jeune femme de 20 ans écrivait le 28 octobre 1794 à M. Chambault, l'un de ses adorateurs. Comme d'autres, il n'avait pu l'approcher sans l'aimer : ses nombreux amis s'étaient tous employés pour la sauver.

Digitized by Google

« Avez-vous besoin de me demander de vous écrire, ne savez-vous pas bien que c'est un besoin pour mon cœur ?

« Oui, mon ami, et ce n'est point une phrase, c'est toute mon âme qui vous assure que je ne pense à vous que comme à l'ami le plus vrai, auquel je suis le plus justement attaché.

« Je suis à Paris, ou dans les environs, encore pour quatre mois. Mes affaires et ma santé ne me permettent pas de voyager. Je veux d'ailleurs voir mon fils se fortifier avant de le quitter.

« J'irai ensuite prouver moi-même à ma sœur que je suis réellement échappée de l'échafaud. Elle a été si parfaite pour moi : ses soins, ses alarmes, ses inquiétudes m'ont prouvé que son cœur était rempli d'amitié. Et quelle consolation, quand la mort seule nous environne, de trouver des cœurs sensibles et aimants qui compatissent à nos maux, nous plaignent et pleurent sur nos tombeaux anticipés !

« Je ne puis me défaire de toutes ces idées. La mort, pour moi, ne m'étonnait point, et vous croyez bien, j'espère, que je la voyais sans effroi ; mais tout ce qui m'entourait !.... Jamais ces images funestes ne me quitteront.

« Non, non, plus de plaisirs, plus de gaîté, surtout plus de folies ! Vous riez ? Mais vous ne savez pas le changement que fait sur une femme de vingt ans, qui n'avait encore pensé que par la légèreté de son âge, une prison de six mois, qui ne lui offre que mort et malheur !

« Mon ami, j'aurais bien mauvaise opinion de moi si je ne croyais pas avoir des idées plus raisonnables et plus solides.

« Je n'ai point de nouvelle de St-A... depuis que je suis en prison : j'en ai été blessée, j'espérais du moins toujours l'estimer.

« Oui, mon cousin fait toujours de grands projets : ils s'en vont toujours en fumée, et son mariage aura le même

Digitized by Google

sort. Que voulez-vous, chacun a sa chimère : heureux celui qui s'en forge une qui lui donne le bonheur !

« Ma sœur est sensible à votre souvenir, elle vous dit mille choses honnêtes ; et moi, mon aimable ami, toujours la même, vous aimant avec plus de vérité, plus de tendresse que ne pourrait le faire aucune femme ; avec autant de franchise et d'attachement que le meilleur de vos amis.

« Eugénie de Saint-H... »

M. Chambault, qui connaissait la mobilité des femmes, lui répondit :

« .... Quelques jours de bonheur, et vos sombres et tristes pensées disparaîtront pour faire place aux ris, aux amours et aux plaisirs. Tout s'oublie dans la vie ; à vingt ans, dix mois de malheurs sont longs ; mais dès qu'ils sont passés, ils ressemblent à ces songes qui vous agitent douloureusement et dont, au réveil, il reste à peine un léger souvenir.

« Vous ferez, soyez-en sûre, encore quelques charmantes folies ; et vous redeviendrez, ce que vous avez été, une femme infiniment aimable, faisant alternativement et le bonheur et le malheur de ceux qui auront pour vous de l'amour... »

L'avenir montra que M. Chambault ne s'était point trompé dans ses pressentiments.

Veut-on savoir quelle était alors la sécurité dans l'ouest, et comment on voyageait ? Voici ce qu'on écrivait de Nantes le 14 octobre 1794 :

« .... Comme la navigation de la Loire est protégée par des chaloupes canonnières qu'on a placées de distance en distance, d'ici à Angers, bien des gens préfèrent cette voie à celle de la terre pour se rendre dans votre commune, à moins de partir avec le courrier qui ne marche plus que

Digitized by Google

pendant le jour, et toujours escorté par des gens à cheval. Il y a d'ailleurs une quinzaine de jours que nous n'entendons plus parler d'accidents sur cette route qu'on espère rendre plus sûre par de nouvelles précautions. Aussi, malgré le plaisir que j'aurais à vous voir, je n'ose pas vous engager à venir... »

Pendant la détente qui suivit la chute de Robespierre, chacun s'efforça de retrouver la trace de ses amis emprisonnés ou disparus. Mais, dans quel état on les retrouvait souvent! Témoin cette lettre qu'un honorable habitant de Laval, M. Lasnier de Vaussenay, ancien député aux États généraux, puis juge au tribunal du district de Laval, poursuivi pour fédéralisme, écrivait le 3 novembre 1794 à M. Chambault, son ami, qui lui offrait sa maison et sa bourse :

« .... Je suis sur mon lit depuis douze jours, attaqué aux pieds et aux mains par la goutte que j'ai gagnée dans le caveau qui m'a sauvé la vie. Pour t'écrire, j'emprunte la main d'un ami... »

Quelques semaines après il ajoutait :

« .... Je n'ai vaincu le chagrin que par un travail continuel. J'ai perdu ma fortune, une femme que j'adorais; et après de longs travaux publics, on a voulu me guillotiner, pour avoir professé hautement le respect des personnes et des propriétés.

« Enfin, me voilà infirme, c'est-à-dire avec de plus grands besoins, et je ne perds encore ni le courage ni la constance. Mes amis de Laval et mes amis du commerce ne m'ont point abandonné; et si j'eusse été libre depuis un an, je serais déjà hors de la grosse misère. Depuis que je ne me sers ni de commis, ni de notaire, cela va bien mieux; et j'entrevois que je pourrai encore me préparer une vieillesse aisée, si quelques-uns de mes voleurs veulent tenir leur parole de me restituer quelque chose. »

Digitized by Google

Les offres généreuses que lui faisait M. Chambault étaient d'autant plus méritoires, qu'il se trouvait alors lui-même dans une situation gênée. Les Chouans lui avaient enlevé la plus grande partie de sa récolte de vin et même avaient perçu ses fermages. Il écrivait en effet à son commis, le 17 décembre 1794 :

« ..... Cependant, grâce à ma *bonne* réputation d'homme riche, on va me mettre, à l'emprunt forcé, au maximum. Vous savez que je ne fais point d'affaires : la seule qui me reste est celle des bois qu'on me paie encore aujourd'hui à 3 fr. 10 sous le pied en assignats, c'est-à-dire un très petit peu moins que rien. Vous connaissez ma caisse et vous ne pouvez douter qu'elle ne soit sans numéraire. »

Au commencement de l'année 1795, le pain manquait parfois à Angers, souvent il fallait l'attendre pour le repas. Ayant demandé de la farine à Orléans, on lui répondit le 4 janvier :

« .... Nous en manquons nous-mêmes ; les boulangers ne cuisent pas assez pour la nourriture de tous les citoyens qui, à défaut, vivent de pommes de terre. C'est la municipalité qui délivre les farines ou froments qu'on parvient à faire arriver dans notre district par des réquisitions.

« Les laboureurs ne se pressent point de battre pour conduire aux marchés qui ne se trouvent pas encore rétablis. Malgré la liberté de la vente, ils préfèrent attendre.

« Il reste maintenant peu de grains dans la Beauce. Les réquisitions ont été considérables pour Paris. Notre ville craint d'en manquer d'ici la prochaine récolte, aussi les négociants viennent de souscrire une somme de deux millions pour en acheter à l'étranger. Voilà notre position.

« D'un autre côté, nous sommes encore dépourvus de tous autres comestibles, et toutes nos manufactures manquent de matières premières, laine, coton, huile, sucre, eau-de-vie, bois, charbons, etc. ; avec cela la main-d'œuvre est très chère et très rare.

Digitized by Google

« Dès le commencement du *maximum*, les réquisitions apposées sur les magasins pour Paris, et ceux qui ont voulu profiter de la loi, ont ruiné de bons négociants qui n'ont pu faire venir des différents ports et courir les risques d'accapareurs. C'est ici comme ailleurs : un tas d'intrigants, de fripons, négociants d'hier soir, se sont emparés des affaires en vidant les magasins, sans s'occuper de les remplir. Si chez vous les huiles, les savons et autres marchandises se trouvent encore, c'est que vous n'avez pas éprouvé, comme nous, de perquisitions.

« Je ne vois pas que le commerce puisse de sitôt reprendre son état de splendeur. Ce n'est pas qu'il ne se trouve toujours des négociants capables de lui donner de l'activité, mais les circonstances de la guerre le rendent presque impossible avant la paix.

« Il y a encore une cause que vous connaissez et qui n'enhardit point les spéculations : les biens sont montés à des prix fous, une terre se paie sur le pied de un pour cent de revenu ; et les marchandises montent tous les jours. »

Cette exagération du prix de toutes choses était moins la conséquence naturelle de leur rareté, que de la surabondance des assignats et de leur cours forcé, lequel pouvait cesser d'un jour à l'autre. Chacun se hâtait donc de faire emploi de son papier-monnaie. La main-d'œuvre éprouvait la même surélévation. Personne n'osait plus se lancer dans les spéculations.

La question des subsistances dominait alors toutes les autres et devenait l'occasion de troubles incessants. Le peuple voyait partout des accapareurs et rendait volontiers les municipalités responsables de ses souffrances. Une commission fut instituée à Angers pour s'occuper des subsistances. Elle s'empressa d'appeler M. Chambault pour l'éclairer de son expérience. Il fut chargé de la renseigner sur le prix des céréales à l'étranger, où il avait conservé de

Digitized by Google

nombreux correspondants. Une agence fut créée pour les achats; et les citoyens qui passaient pour riches furent *invités* à fournir des fonds sans intérêts; on devait les rembourser dix mois après. On recueillit ainsi plus d'un million, car personne n'osait refuser.

La ville était encombrée de troupes, ce qui venait ajouter encore à la détresse générale. Une grande partie des habitants n'avaient même plus la jouissance de leur appartement. Voici, à ce sujet, la spirituelle réponse que M. Chambault adressait, le 28 janvier 1795, au citoyen Bourré, son compatriote, qui signait : *confident* du général Canclaux. On sait que ce général commandait en chef l'armée de l'ouest :

« Vous m'écrivez, citoyen, au nom des généraux Canclaux et Grouchy pour que, contrairement aux ordres de la municipalité, je garde chez moi les chevaux et les frères servants de ce dernier. Je m'empresserai toujours de faire ce qui pourra être agréable à tout le monde; mais il est indispensable de concilier et les vœux de ces généraux et les dispositions du corps municipal, car ma maison n'est pas à moi, elle appartient aux serviteurs de la République, auxquels je la consacre de grand cœur.

« Salut et fraternité. »

De son côté, le général Grouchy, chef d'état-major du général Canclaux, et qui, sans doute, ignorait cette réponse, écrivait de Nantes à M. Chambault, le 5 février 1795 :

« Les circonstances retardant de quelques jours mon retour à Angers, citoyen, je vous demande d'y accueillir mon frère qui y arrivera incessamment et qui compte m'y trouver, aussi obligeamment que vous m'avez reçu. Il m'amène trois chevaux, que je vous prie de loger, ainsi que lui, auquel je vous invite à remettre la lettre ci-jointe.

« Vous me ferez plaisir de lui faire donner le bois et le

Digitized by Google

fourrage que mes gens ont serré dans l'un des greniers de la maison. Pardon, citoyen, de mes importunités : j'irai vous en faire mes excuses incessamment et vous offrir toute ma gratitude.

« Recevez l'assurance de mon fraternel attachement et mon regret de ne vous connaître que pour vous gêner et embarrasser. »

Ces dernières lignes montraient que le ci-devant marquis de Grouchy n'avait pas oublié sa première éducation. Elles amadouèrent un peu M. Chambault qui répondit, le 10 mars, au général :

« J'ai reçu, citoyen, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Nantes. Elle en renfermait une pour le citoyen Henry Grouchy, que j'envoie à la ville pour lui être remise à son arrivée.

« Malgré, citoyen, que notre connaissance ne se soit faite que par un billet de logement et que je n'aie pas eu l'avantage de vous voir plus de 62 secondes ; malgré que je n'aie pu rien faire encore pour mériter votre amitié, au point de disposer de ma maison comme de la vôtre, je donne l'ordre de recevoir chez moi tout ce qu'il vous plaît d'y envoyer. Je m'estime infiniment heureux de pouvoir vous donner cette marque de mon dévouement à la chose publique et de mon fraternel attachement pour vous. »

Au ton de cette lettre, le général Grouchy dut comprendre qu'il n'avait pas affaire au premier venu.

Au surplus, l'habitation de M. Chambault paraissait très appréciée dans l'état-major car, peu après cet incident, quatre généraux s'y présentaient à la fois pour l'occuper, mais d'autres les avaient déjà devancés.

Le retard du retour à Angers du général Canclaux provenait des négociations engagées avec Charette à propos de la soumission de celui-ci.

La cessation de la guerre civile avait répandu l'allégresse

Digitized by Google

dans l'ouest. Voici, d'après un témoin oculaire, le récit de l'entrée solennelle du général vendéen à Nantes, le 27 janvier 1795 :

« J'ai vu Charette et son état-major faire leur entrée avec vos représentants et un fort détachement de troupes d'élite, au bruit du canon, d'une musique guerrière et aux acclamations d'un peuple immense qui criait sans cesse : « Vive la République ; vive la Nation, la paix et l'union ! »

« Je n'ai pas pu distinguer la voix de Charette de la foule, mais toujours est-il qu'il criait, conme les autres, de toute sa force, en agitant vivement son chapeau orné de deux bourdalous en or et d'un panache tricolore.

« Le soir, nos représentants lui donnènent à souper, et il y eut un bal chez eux qui dura toute la nuit.

« Hier, tout ce monde fut ensemble à la comédie où, à leur apparition, l'orchestre joua l'air : « *Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille* », ce qui fut extraordinairement applaudi de part et d'autre. De là, ils furent tous ensemble à la Société populaire, où tout se passa aussi le mieux du monde, avec les dehors de la meilleure intelligence, Dieu merci. Stofflet n'y était pas ; mais on assure que plusieurs chefs de son armée ont signé la paix.

« Quant aux Chouans, l'on prétend aussi que le ci-devant baron de Cormatin et autres de leurs chefs ont également stipulé pour eux, et qu'il va s'en suivre une paix générale dans l'intérieur. Ma joie est inexprimable et je suis pleinement convaincu que vous la partagerez en véritable ami de l'humanité et du bon ordre dans notre patrie, trop longtemps désolée par les horreurs de la guerre civile... »

On sait que cette heureuse trêve fut bientôt rompue par les agissements irréfléchis du comte d'Artois et, surtout, par la mauvaise foi des généraux républicains habitués, ainsi que leurs soldats, à s'enrichir des dépouilles du pays qu'ils

Digitized by Google

occupaient. Au surplus, le général Hoche s'opposait à la paix que les délégués de la Convention, eux-mêmes, touchés de compassion, avaient pris sur eux de négocier afin d'arrêter les dévastations et les massacres.

A la reprise des hostilités, la campagne, aux environs d'Angers, devint inabitable. La famille de M. Chambault, alors réunie à Echarbot, fut obligée de rentrer en ville. Les Chouans obligeaient tous les hommes valides à se joindre à leurs bandes, afin de les compromettre dans le parti royaliste.

M. Chambault ayant été appelé à Paris pour ses affaires, n'y trouva pas une existence beaucoup meilleure.

La disette y était devenue extrême. Il écrivait, le 1er avril 1795, que les habitants s'y trouvaient réduits à n'avoir plus, par jour, qu'une demi-livre de mauvais pain, ou bien trois onces de riz. Les gens gourmands s'accommodaient fort mal de ce régime.

A Angers, la rareté des subsistances n'était guère moindre. Le beurre valait huit livres ; une poule, de dix à douze. La hausse de toutes choses augmentant de jour en jour, chacun faisait des provisions, ce qui aggravait encore le mal. Bientôt on se mit à spéculer sur les objets de première nécessité. L'agiotage gagnait jusqu'aux ménagères. La viande ne valait encore que 50 sous la livre, mais la *réjouissance* figurait pour moitié dans la pesée.

Il est presque inutile d'ajouter que le prix de la main-d'œuvre s'était accru dans les mêmes proportions, et que les journaliers exigeaient qu'on les nourrît.

On conçoit la détresse des gens dont les revenus consistaient en rentes fixes. Aussi le commis de M. Chambault lui écrivait-il d'Angers, le 11 avril 1795 :

« ..... On s'entrevole, on s'entr'assassine par la bourse, tant qu'on peut, pour tous les besoins de l'existence; et aujourd'hui j'en ressens tellement les effets, qu'ayant perdu tout sentiment, même de pudeur, je me trouve forcé de

Digitized by Google

réclamer les secours que j'avais cru pouvoir refuser de votre vigilance à me les offrir, parce que ma maîtresse de pension, comme toutes les autres personnes de ce genre, ne cesse de me faire de nouvelles vexations pour les riens qu'elle veut bien me fournir. Aujourd'hui, elle m'a déclaré tout net que je n'aurais plus aucun linge de table ni de lit, etc. Et tout cela, parce qu'elle est elle-même obligée de payer une livre de beurre 9 livres, une pinte de lait 25 sous et une denrée de choux verts 7 sous, etc. Mais, bien qu'épouse d'un cordonnier célèbre, comme cette zélée mégère s'est mise dans un commerce de comestibles, elle se trouve dans le cas de tout le monde, se met à brigander en repoussant le ballon de la famine sur la raquette des autres et, notamment, sur la mienne; tandis que son mari, de son côté, me fait payer les souliers 30 livres, par grâce et sans tirer à conséquence pour l'avenir le plus prochain, attendu qu'il les fait payer aux externes 40 à 50 livres. D'où il résulte que, quel que soit le dur régime auquel j'ai tâché depuis longtemps de me ployer, pour me réduire à l'extrême nécessaire, ne buvant que de l'eau, m'étant coupé les cheveux et me faisant la barbe, pour ne pas stipendier un muscadin inutile, je ne m'en trouve pas moins dans l'impossibilité de fournir au surplus avec mes 1,200 livres d'appointements et les 300 dont il vous a plu de me gratifier cette année..... »

Ne pouvant se procurer à Paris le pain nécessaire, M. Chambault en faisait venir d'Angers deux fois par décade. La diligence lui en apportait cinq livres à la fois. Mais il fallut bientôt renoncer à cet expédient, car on avait fait, à Angers, le recensement de toutes les provisions disponibles, et les boulangers ne pouvaient plus se dessaisir de leur pain que sur un bon de la municipalité.

Mme des Varannes voulut expédier à son père, par bateau, une barrique de châtaignes : elles arrivèrent gelées, et l'on dut payer 156 livres pour le port.

Digitized by Google

Tous les propriétaires des environs d'Angers y avaient fait conduire leur récolte de vin pour la soustraire aux pillards. La ville en était encombrée; cependant la barrique s'y vendait de 350 à 500 livres.

Le 20 avril 1795, on fut heureux de pouvoir encore faire parvenir à M. Chambault, à Paris, un pain accompagné d'un petit pâté de lapin. A Angers, on ne mangeait plus que du pain de méteil; et l'on réservait l'avoine, pour en substituer bientôt la farine à celle de l'orge, qui déjà remplaçait le seigle. Quant aux pommes de terre, on avait semé le peu qu'on avait pu sauver. Pour comprendre l'état de marasme où était tombée l'agriculture, il faut savoir que le manque de bras et l'absence d'argent avaient fait monter à 1,000 livres les gages d'un simple bouvier. Mais cette extrême détresse n'empêchait pas les municipalités de réquisitionner bêtes, charrettes et conducteurs pour les transports militaires. Si par hasard l'attelage revenait, ce n'était pas pour longtemps.

Le produit de quelques vaches, qui se trouvaient aux Tranchandières, aida beaucoup la famille Chambault à traverser cette époque néfaste, car le beurre valait alors 12 livres.

Sur la terre d'Echarbot étaient restés deux mauvais bœufs, incapables de travailler. On les conduisit à la foire où l'on en trouva 8,000 livres, mais on ne les vendit pas parce qu'on n'en vit pas d'autres pour les remplacer.

La misère générale multipliait les vols, les maisons de campagne étaient surtout dévalisées. Vers la fin d'avril, malgré ses importantes propriétés, la famille de M. Chambault en vint à se nourrir de farine dans laquelle on avait laissé le son.

Les chouans étaient maîtres du pays. Aux portes mêmes d'Angers, ils s'amusaient à tondre avec une faucille les gens qui s'étaient mariés au *maximum*, c'est-à-dire devant l'officier public. Les troupes républicaines n'étaient pas

Digitized by Google

moins affamées qu'eux. Hussards, dragons, soldats de toutes armes se faisaient passer pour chouans afin d'inspirer plus de terreur aux paysans. Ils se succédaient à Echarbot, demandant à manger, mais pillant au besoin.

A la fin de mai 1795, le pain allait complètement manquer à Angers. Dans cette extrémité, la commission des subsistances fit un nouvel appel de fonds. A lui seul, M. Chambault fut obligé de cautionner l'agence pour 100,000 écus chez divers banquiers.

L'excessive rareté du numéraire était devenue l'une des principales difficultés. Elle croissait d'ailleurs avec la multiplicité des assignats, dont la valeur diminuait de jour en jour et dont chacun pressentait la dépréciation totale.

Les domestiques voulaient qu'on s'engageât à les payer en numéraire ; mais alors quelle base adopter? Le 18 mai, le louis d'or valait de 440 à 500 livres; le 22, la crainte de la famine l'avait fait monter à 1,200 livres. Où cette progression s'arrêterait-elle? Quelle perturbation dans tous les ménages!

A Paris, M. Chambault courut les plus grands dangers, entre la famine et l'émeute, la Montagne, dans ses dernières convulsions, trouvant de nombreuses recrues dans la foule des affamés. Ces mouvements insurrectionnels inquiétaient fort la famille de M. Chambault.

Sa fille, Mme Guilhem, lui écrivait d'Angers, le 6 prairial (25 mai 1795) :

« Ta lettre du 2 au 4 est si effrayante, que je suis comme folle de n'avoir pu recevoir de tes nouvelles aujourd'hui. Ne manque pas, je te prie, de m'en donner par chaque courrier.

« Qu'allons-nous devenir? Toujours tomber de faction en faction, point de pain et point d'argent!...

« Ici, on avait mis en liberté tous les buveurs de sang pour les jours de tapage qui ont eu lieu à Paris. On les a

Digitized by Google

remis dedans aujourd'hui. Ils levaient déjà la tête et se félicitaient tout haut du mal qu'ils allaient faire.

« On va juger le tribunal révolutionnaire de Nantes, sûrement avec plus de douceur qu'il ne jugeait.

« Je suis seule, mon cher papa, au milieu des plus affreuses idées; et des craintes bien fondées se sont emparées de moi. Dans ce moment, Paris n'est plus tenable. Je serais tranquille si je t'avais sous mes yeux à chaque minute. J'ai déjà bien assez d'inquiétude pour mon mari à Brest. »

Quelques jours après, elle ajoutait avec une sorte d'enjouement :

« ..... Prends toujours bien soin de toi. Dans toutes ces affaires de tueries, il faut, tant qu'on peut, fuir les coups de canon et de fusil. Pour moi, je ferai ce que je pourrai pour vivre longtemps. Je veux, en philosophe, réfléchir sur tous les événements d'une telle révolution. Si je peux en voir la fin, je serai heureuse en mourant.

« On est tranquille à la ville et à la campagne, mais on est toujours près de ne l'être pas. Tous les Jacobins étaient dans l'attente d'un courrier de Paris, pour ouvrir les prisons de leurs camarades et, sans doute, pour y mettre les honnêtes gens, quand tout à coup ils ont appris la défaite de leur parti; on s'est alors empressé de les fourrer dedans avec leurs amis. On assure aujourd'hui qu'on prend des mesures pour qu'ils ne voient personne. A quand ton retour? Je ne sais plus quelle voie prendre pour te faire parvenir du pain. Les diligences partent rarement et ne veulent pas se charger de trop de choses. Les courriers volent le pain qu'on leur fait porter à Paris. C'est une horreur que de vivre dans notre siècle, au milieu des brigands, des assassins, etc. »

Si les environs d'Angers étaient relativement calmes, il n'en était pas encore ainsi en Bretagne. M. Tisseau, frère utérin de M. Chambault, lui écrivait de Vitré, le 2 juin 1795 :

Digitized by Google

« ..... La guerre avec les chouans est plus vive que jamais, ainsi que la famine, le désordre, le pillage. Le massacre arbitraire est parfaitement organisé. Les soldats ne respectent plus rien. Sur les campagnes, l'homme paisible, travaillant avec sa charrue, est impitoyablement mis à mort. Ce pays sera bientôt une nouvelle Vendée : l'injustice, la violence soulèvent tous les cœurs et le malheureux paysan ne sait à qui demander justice, à qui se plaindre. Pourriez-vous me procurer bientôt une retraite chez vous, si la paix y règne, ou dans le Berry, si vous avez quelques connaissances par vos amis, car je prévois n'être pas longtemps ici. Je préfère abandonner ce pays, plus tôt que plus tard, et vendre ce que j'y ai pendant qu'on le peut encore.

« Le beurre vaut 30 et 40 livres, et la viande 12 livres. Le pain, on n'en trouve pas à acheter. Cependant, quand il y en a, il ne se vend encore que 3 et 4 livres. A ces prix la vie est impossible. »

Comme tout cela n'était pas très prudent à dire, M. Tissean avait effacé sa signature. Les autorités étaient en effet, partout, tellement ombrageuses que vers cette époque, à Chartres, une famille des plus honorables, qui revenait avec M. Chambault en diligence, fut arrêtée pour quelques propos légèrement tenus par la femme. Les pauvres enfants restèrent à l'abandon.

La dépréciation des assignats progressant toujours, les faucheurs se faisaient payer, à Angers, 70 livres par jour, et l'on était obligé de les nourrir ; encore avait-on peine à s'en procurer. Si bien, que pour beaucoup de propriétaires les frais de culture dépassaient le prix d'acquisition de la terre.

En octobre 1795, le louis d'or valait la somme énorme de 1,880 livres en assignats, et, le 21 du même mois, M. Chambault cédait 7 guinées 1/2 pour 12,000 livres. C'était le cours du jour.

Digitized by Google

En aucun temps, la faveur populaire n'est bien enviable, mais à cette époque c'était une calamité.

La foule inconsciente, irritée par les souffrances, s'en prenait le plus souvent à ceux qu'elle avait élevés malgré eux, espérant en obtenir quelque soulagement. Rien n'était plus périlleux alors que les fonctions municipales, et l'on ne pouvait les refuser sans encourir un égal danger.

C'est ainsi qu'à Brest, M. Guilhem, gendre de M. Chambault, avait dû quitter le tribunal de commerce pour entrer à la mairie. Cet événement avait consterné sa femme, encore à Angers, près de sa sœur. Aussi résolut-elle d'aller rejoindre son mari. Ne pouvant traverser la Bretagne, où régnait la guerre civile, elle dut passer par Paris, afin de gagner le port de Granville. Il fallait se hâter d'obtenir un passeport du Comité de Sûreté générale, car on parlait d'un redoublement de surveillance pour les voyageurs : les sections ayant envoyé dans les départements des émissaires pour les soulever, on voulait les arrêter en route et prévenir ainsi l'insurrection.

Il est intéressant de suivre Mme Guilhem dans son périlleux voyage.

Après huit jours de trajet en chaise de poste, elle était encore à treize lieues de Granville, et cependant elle n'épargnait rien pour arriver plus vite.

Elle écrivait de Granville, le 25 vendémiaire (17 octobre).

« J'écrivais hier à ma sœur, mon bon papa, que je m'embarquerais aujourd'hui pour Saint-Malo, mais me voilà dans les grandes aventures.

« Je me suis effectivement embarquée ce matin, bien que les vents fussent contraires. J'ai été trois heures et plus à faire une lieue. Une fois en pleine mer, le vent est devenu plus mauvais et il a fallu revenir à Granville. J'en ai été quitte pour être bien malade, comme tout le monde à bord, jusqu'à ma petite fille. Il n'y a eu que mon fils qui n'ait pas vomi.

Digitized by Google

Sitôt que le vent changera, je recommencerai. Je t'assure qu'il faut un fier courage. C'est une belle chose que les voyages, quand ils sont finis.

« Je suis dans une chaumière, toutes les auberges sont remplies d'étrangers qui attendent comme moi le moment de passer. S'il faut que je reste ici quelques jours, je périrai d'ennui. »

« Granville, 26 Vendémiaire.

« Le vent est toujours contraire. Nous avions un peu d'espoir, mais il a fallu revenir à notre triste chaumière.

« Je meurs d'ennui et nous périssons de faim; cependant nous payons douze cents livres par jour. Ce n'est pas être heureux. Il n'y a pas de raison pour que nous ne restions pas ici huit jours.

« On a déclaré Granville en état de siège depuis que nous sommes ici. On signale un vaisseau anglais qui tire le canon. Nous l'entendons fort bien. Il ne nous manquerait plus que d'aller faire un petit voyage en Angleterre.

« Il est absolument impossible d'aller par terre à Brest. Si l'on pouvait avoir des chevaux, je serais déjà partie. Je me résigne à attendre ici un bon vent. »

« Saint-Malo, 28 Vendémiaire an IV.

« Enfin, mon bon papa, me voilà arrivée à Saint-Malo! C'est bien une espèce de miracle, je te jure. Rien n'est comparable à la traversée que j'ai faite de Granville ici. J'ai passé plus de 24 heures, bien comptées, sur un bâtiment de transport, couchée sur le pont à côté de mes deux enfants. Nous avons été ballottés par toute espèce de vents sans pouvoir aller à notre destination.

« Tout le jour nous avons vu trois lougres anglais prêts à nous enlever. Heureusement qu'ils avaient comme nous le vent contraire, ou qu'ils ne se sont pas souciés de nous. Note, que ne comptant pas être longtemps sur mer et pour n'y être pas trop malade, nous étions partis à jeun et

Digitized by Google

sans aucune provision quelconque, si ce n'est un peu de bouillie pour ma petite. Mais comme il n'y avait pas de feu à bord, elle n'a pu manger de tout le jour, ni mon fils non plus. J'espère que j'étais assez malheureuse! Sur les six heures du soir, le vent étant devenu bon, l'espoir nous est revenu. Nous sommes en effet arrivés en fort peu de temps à une lieue de Saint-Malo; mais tout à coup le calme est venu, et nous sommes restés en place jusqu'à ce matin six heures, au milieu des rochers, avec une petite voie d'eau à notre bâtiment.

« Enfin, nous sommes entrés ce matin à Saint-Malo avec la marée, mourant de faim et de fatigue. Tu ne peux t'imaginer ma position toute la nuit, affamée, donnant cependant à téter à ma petite fille, qui n'en pouvait plus de besoin, et couchée sur des planches qui me rompaient les os. Je t'assure que je suis guérie des voyages par mer. Je comptais me rembarquer pour Saint-Brieuc, mais le cœur m'a manqué.

« Je ne ferai plus qu'un petit trajet par mer afin d'éviter les Chouans; puis j'irai par terre, quand je devrais mettre un mois à faire la route.

« Cependant, malgré mes souffrances, je suis comme les vieux soldats, je suis bien aise d'avoir passé toute une nuit en mer.

« La guerre est une belle chose, quand on en est revenu.

« J'ai voulu rester ici tout le jour pour me reposer. Les enfants se portent fort bien, malgré leur vie errante. Mon fils me disait hier : « C'est bien malheureux, maman, de ne pouvoir manger, j'ai bien faim! » Ce pauvre petit l'avait vomi toute la matinée : le soir, il aurait bien voulu manger. Mais il a pris son parti et s'est couché par terre pour dormir. »

De ces deux jeunes enfants, qui faisaient de si bonne heure la dure expérience de la mer, l'une devait devenir la femme de l'amiral des Rotours; l'autre, un officier de

Digitized by Google

marine que les hasards de la vie ramenèrent habiter Angers où il est mort il y a peu d'années.

Mme Guilhem, partie de Paris le 2 octobre, n'arrivait à Brest que le 23. Il faut convenir que nos voyages ne ressemblent guère à celui-là.

Quand Mme Chambault avait vu sa fille se mettre en route pour Brest, pressentant les difficultés de l'entreprise, elle avait réalisé toutes ses ressources et même mis des effets en gage, pour lui remettre les 20 ou 25 louis qu'elle s'était ainsi procurés.

§ 2

On sait que la société française n'avait pas attendu la fin de la tourmente révolutionnaire pour se lancer dans les plaisirs dont elle avait été sevrée.

Le retour de Mme Guilhem à Brest avait été le signal d'une recrudescencee de fêtes. On la pressait beaucoup de chanter dans les concerts et d'accepter un rôle dans les comédies de société. Son mari n'était pas loin de l'y pousser, mais M. Chambault arrêta ces projets par cette lettre à son gendre :

« ... Vous me feriez le plus vif chagrin de laisser jouer la comédie à votre femme. Laissez cela à celles qui en font métier, avec l'honneur qui s'y attache. Dès que je vois une femme paraître en public sur les planches, je soupçonne sa vertu, quelle que soit sa condition sociale ; et j'ai là-dessus des données sûres. Des soins à ses enfants, la surveillance de son ménage, voilà le plaisir le plus sûr des femmes honnêtes et auquel ma fille doit tout son temps. »

Ces conseils étaient ceux de l'expérience. Ils n'ont rien perdu de leur justesse à notre époque.

Veut-on voir où en était arrivée la dépréciation du papier-monnaie à Angers, le 25 octobre 1795 ? Qu'on lise cette lettre du régisseur de M. Chambault :

Digitized by Google

« En arrivant ce soir à Echarbot, tous les journaliers m'ont demandé si je voulais qu'ils continuassent à se servir du pic pour semer; mais qu'alors ils seraient obligés de cesser leur travail, si on ne les payait pas en argent, parce que les marchands ne voulaient plus réparer leurs outils pour des assignats, et qu'ils ne pouvaient même plus se procurer du pain ni d'autres comestibles avec du papier-monnaie.

« Je leur ai observé qu'il m'était impossible de les payer en argent en ce moment puisqu'on ne vous payait vous-même qu'en assignats. Ils m'ont répondu qu'ils allaient chercher du travail ailleurs, car ils ne pouvaient continuer ainsi. Je crois cependant qu'ils reviendront encore mardi pour des assignats. »

Mme Guilhem écrivait en même temps de Brest à son père :

« ... Tout est ici dix fois plus cher qu'à Paris, et encore on ne veut plus d'assignats. La dépense d'une maison ne peut se faire qu'avec de l'argent, et bien plus chèrement que ne vaut la Révolution. Il n'y a pas de fortune qui tienne à pareille dépense, si les choses ne changent pas. »

Pendant ces dernières années, les autorités locales, à tous les degrés, avaient tellement exploité la prétendue opulence de M. Chambault, que celui-ci, poussé à bout par ces exigences abusives et trop souvent malveillantes, écrivait mélancoliquement, le 26 janvier 1796, à celui qui le représentait à Angers :

« ... Tâchez de savoir pourquoi l'on veut me forcer à regretter d'être né dans mon malheureux pays, et comment j'ai pu mériter de mes concitoyens d'être abreuvé de tant d'amertume. En vérité, je ne croyais pas mériter cela d'eux... »

Et pour satisfaire à toutes les charges qu'on faisait peser

Digitized by Google

sur lui, il cherchait à se défaire d'une partie de ses propriétés, en même temps qu'il empruntait chez son notaire.

Les fortunes éprouvaient alors de tels soubresauts qu'il était souvent difficile d'apprécier leur consistance. Un agiotage effréné modifiait artificiellement le prix de toutes choses.

Voici notamment un exemple des variations que subissait la valeur des espèces métalliques :

Le 18 mars 1796, M. Chambault ayant été chargé par son gendre, M. Guilhem, de vendre à Paris cent louis, donne, à midi, l'ordre à un agent de change de les céder à sept mille livres la pièce, c'était le cours du moment. Pendant le temps que l'agent de change mit pour aller à la Bourse, ils étaient tombés à 4,900, prix qu'il s'empressa de saisir. On conçoit par quelles émotions passaient les spéculateurs.

Le 15 avril 1796, pour se procurer 24 livres en numéraire, il fallait 5,800 livres en assignats. Beaucoup de paiements ne se faisaient plus que par échange de marchandises, comme avant l'invention de la monnaie. Les impôts même s'acquittaient souvent ainsi, selon l'avantage qu'y trouvaient les contribuables.

Il ne faudrait pas croire que, sous le Directoire, les habitants d'Angers eussent toujours la libre disposition de leurs propriétés.

Les autorités militaires, notamment, en usaient encore avec beaucoup de sans-gêne. Témoin la lettre suivante adressée à M. Chambault par le commissaire-ordonnateur Puibusque, le 23 avril 1796 :

« Il y quelques jours, citoyen, que me trouvant sur la route de Paris, vis-à-vis votre maison de campagne, le hasard m'y fit entrer pour faire une partie de billard.

« Quoique vos domestiques se soient comportés très honnêtement, j'ai cru néanmoins devoir vous en prévenir, en vous priant de ne pas trouver mauvais que, lorsque le

Digitized by Google

fardeau de mon travail me permettra de prendre une heure ou deux de loisir, je puisse quelquefois les passer à votre jeu ; ma place ne me permettrait pas d'en jouir dans un lieu public.

« J'aurai soin, lorsque je serai instruit que vous habiterez cette maison, de ne pas vous y troubler.

« Je vous prie au surplus, citoyen, de disposer de moi dans l'occasion. Ce sera me rendre un signalé service de me fournir une occasion de prendre ma revanche.

« Recevez mes salutations fraternelles. »

M. Chambault n'eut pas de peine à reconnaître que le commissaire-ordonnateur des guerres était plus bête que mal intentionné. Il lui répondit donc de Paris où il se trouvait alors :

« On m'a fait passer ici, citoyen, la lettre que vous m'avez adressée à Angers.

« Je m'estime fort heureux que le hasard vous ait conduit à Echarbot. Loin de trouver mauvais que vous y alliez alléger le fardeau de vos grandes occupations, j'en serai au contraire très flatté, et j'ose espérer même que mon séjour ne vous en éloignera pas, comme vous me le faites craindre. Il me serait, je vous jure, très agréable de vous y recevoir.

« Je suis sensible, comme je le dois, à l'offre de vos services : vous mettez tant de grâce dans vos procédés, qu'il me tarde de faire votre connaissance et de vous assurer des sentiments d'estime et de considération que vous m'avez inspirés. »

Il est douteux que le citoyen Puibusque ait compris la leçon.

M. Chambault aimait à se renseigner sur toutes choses. Voici donc ce que lui écrivait, le 9 juin 1796, M. Le Brecq, officier d'état-major à l'armée de Sambre-et-Meuse, lequel venait de rentrer en France pour se remettre de ses fatigues et de ses blessures :

Digitized by Google

« ... Vous me demandez ce que je pense de la campagne du Rhin. Je vais vous dire ce que j'ai vu.

« Quelques temps avant de quitter l'armée, j'ai parcouru la ligne presque en entier.

« Depuis le commencement de la guerre, l'Empereur d'Autriche n'a pas eu à combattre des armées aussi formidables, je ne dis pas par le nombre ; mais par la tenue, la discipline des soldats, l'expérience, le courage, la fermeté des généraux qui sont actuellement débarrassés de ces faiseurs de plans que l'on envoyait à l'armée.

« Les généraux en chef correspondent directement avec le gouvernement et ne reçoivent des ordres que de lui.

« Le soldat français a la grande plus confiance dans ses chefs. D'ailleurs, comme ceux-ci paient partout de leur personne, cela ne contribue pas peu à l'affrmir.

« Il marche à présent au combat comme à la victoire : partout où nous pourrons joindre les Autrichiens ils seront vaincus.

« Les forteresses nous arrêteront ; et si dans cette campagne nous n'avons pas à combattre la terrible faim, comme dans la dernière, la paix se fera avec l'empereur comme nous l'avons faite avec l'Espagne et la Sardaigne, c'est-à-dire lorsqu'il sera écrasé. Il subira la loi qui lui sera imposée.

« Il eût été plus facile d'arrêter le torrent révolutionnaire dans sa force, que de surmonter l'ascendant de nos troupes sur l'ennemi : c'est celui que donnent la victoire, le courage et l'émulation. L'émulation fut toujours le plus puissant mobile des Français.

« Je parle sans partialité de ce que j'ai vu, et dans ma position j'ai pu parfaitement apprécier l'esprit de l'armée. Je suis plus sûr de mes camarades que je ne le suis de moi-même.

« On parle très peu politique dans les camps : quand on est en présence de l'ennemi on n'y pense plus. De là vient

Digitized by Google

peut-être la plus grande union. J'évite de parler de l'armée, parce que beaucoup de gens en raisonnent sans la connaître.

«... Si l'on croyait les bruits journaliers de Paris, nous serions battus continuellement à plate couture ; déjà l'armée serait disparue. Les étrangers qui arrivent de Vienne, de Londres, de Hambourg, de la Suisse sont très étonnés d'apprendre tous les jours, à Paris, nos nouvelles défaites, tandis que chez nos ennemis on avoue nos victoires. Ceci ne m'étonne point : c'est particulièrement le propre de ces fortunés du jour, de crier et de clabauder plus que les gens ruinés par la révolution.

« ... Les armées, quoique dans les dispositions les plus brillantes pour se battre, soupirent après la paix. Combien de gens, qui sont dans les camps depuis le commencement de la guerre, veulent en voir la fin ! »

Hélas, comme cette lettre fait bien comprendre les triomphes de cette époque, et nos récents revers !

On voit que l'armée de Sambre-et-Meuse différait fort de celle qui ravageait encore nos malheureuses provinces de l'ouest : c'est que l'attention de Carnot, de celui qu'on a nommé l'organisateur de la victoire, s'était surtout portée sur nos frontières.

Au mois d'août 1796, M. Chambault se rendit aux eaux de Louèche. Dans toutes les villes qu'il traversait, il s'enquérait avec exactitude du genre de commerce propre à la contrée et du prix des principales productions.

Il employait ses loisirs à faire des acquisitions, quelle que fût la nature des marchandises. Il lui suffisait qu'il pût réaliser sur ces opérations un sérieux bénéfice en France.

Aussi, la plupart de ses amis furent gratifiés, à son retour, de caisses de kirsch et d'eau de Cologne, produits qu'on ne pouvait alors se procurer facilement à Paris.

Même hors de France, son obligeance naturelle trouvait à s'exercer. Les recommandations dont il s'était muni pour les

Digitized by Google

agents français à l'étranger, quand il se rendit à Louèche, lui permirent de faciliter le rapatriement de nombreux émigrés ne sachant comment obtenir des passeports pour traverser les lignes françaises.

Pendant son voyage, il apprend par hasard, dans une conversation tenue à table d'hôte, qu'un de ses amis, M. Barrairon, administrateur des Domaines à Paris, vient de perdre un procès qui peut le ruiner. Il lui écrit aussitôt, lui transmet des renseignements utiles qu'il s'est procurés sur cette affaire, puis ajoute :

« ... Ce qui me reste à vous dire m'embarrasse beaucoup. Vous proposer un léger service peut vous blesser ; mais, mon ami, jugez de mes intentions, et je me rassure.

« J'ai cent louis chez Claveau, qui me sont absolument inutiles : permettez-moi de vous les offrir, vous les rendrez dans un temps plus heureux pour vous. Cette somme de 2,400 écus vous sera comptée sur la lettre que je vous remets ci-jointe.

« Mon ami, n'en eussiez-vous pas besoin, ne me refusez pas, je vous en conjure. Je n'ai que trop de disposition à la tristesse, vous y ajouteriez encore. »

J'ai cité ce trait pour montrer le caractère de M. Chambault. Au surplus, dans des temps difficiles, plusieurs des plus grandes familles de l'Anjou acceptèrent des services analogues, offerts spontanément et d'une façon désintéressée.

Leurs descendants ne s'en doutent certainement pas et je crois inutile de les leur apprendre.

On a souvent parlé des tripotages qui ont déshonoré le Directoire. Voici un exemple des concussions qui se commettaient journellement au ministère des Finances.

Ne sachant à qui s'adresser pour obtenir paiement des grosses sommes que l'État lui devait pour ses fournitures de bois de marine, M. Chambault eut l'idée de mettre en

Digitized by Google

mouvement une aimable femme dont il connaissait l'influence auprès de certain personnage. Il lui écrit donc le 7 février 1797 :

« ... Je sais depuis plusieurs jours que mon ordonnance de cinquante mille livres a été visée, pour vingt-cinq mille seulement, par le ministre des finances, car je passe ma vie dans les bureaux pour accélérer la rentrée de cette somme dont j'ai le plus grand besoin.

« Il est question de faire ordonner le paiement des vingt-cinq mille me restant, et je harcèle infructueusement le chef de bureau, de qui cela dépend.

« Si j'y parviens, la plus inarbordable de toutes les difficultés sera de me faire payer. Il ne faut pas se dissimuler que tout le monde employant à cet effet un moyen qui a réussi dans tous les temps, il faudra s'y soumettre.

« On vous a promis de l'indiquer : je vous prie donc de vouloir bien me donner le fil qui me conduira dans ce labyrinthe infernal.

« Observez, je vous prie, à votre ami, qu'il m'est dû plus de quatre cent mille livres pour fournitures faites sur un marché passé, en 1788, à si bas prix, que la loi du maximum n'a pu l'atteindre ; et que je ne suis pas, il s'en faut beaucoup, dans la position des fournisseurs qui, vendant cent livres ce qui en vaut vingt, peuvent en perdre soixante et gagner encore vingt pour cent. Cette remarque pourra porter le ministre à donner l'ordre de me payer... »

Quelques jours plus tard arrivait en effet du ministère le billet suivant :

« Je prie M. Chambault de passer dans mon bureau après-demain, pour parler de son ordonnance. J'ai des propositions à lui faire pour qu'il puisse en être rempli.

« Salut et fraternité.

« RAFFARD. »

Digitized by Google

Il comprit ce que cela voulait dire.

Cette autre lettre de M. Chambault, du 13 mars 1797, montrera mieux encore ce qu'étaient alors les finances de la République.

« ... On attend que l'échelle de proportion et la loi sur les transactions particulières soient décrétées, pour déterminer à combien s'éléveront les indemnités dues aux fournisseurs des bois de construction.

« Les approvisionnements en vivres de toute espèce pour la marine sont faits et payés d'avance, ce qui vous surprendra. Cependant c'est la vérité. De grandes compagnies se sont formées et ont reçu en paiement des maisons, des biens ruraux, des effets d'adjudicataires des forêts et des ordonnances sur les payeurs des départements, qui ne perdent que quinze à dix-huit pour cent, parce que tous les receveurs généraux versent chez eux le produit de tous les impôts, ainsi que les droits d'enregistrement.

« Je ne sais par quelle fatalité la République n'en paie pas moins les choses cinquante et soixante pour cent de plus qu'elles ne valent. Aussi, il se fait des fortunes scandaleuses, et telles qu'il ne s'en est jamais vu dans l'ancien régime, sans en excepter celles des Laborde et autres, après trente années d'un maniement de presque toutes les finances. Il a été donné au carnaval dernier, par ces nouveaux parvenus, des fêtes qui ont coûté jusqu'à trois mille louis (72,000 fr.). »

Parmi ceux dont M. Chambault dénonçait ainsi les scandaleuses opérations, était le financier Ouvrard, auquel le directeur Barras avait fait donner l'entreprise du service des subsistances de la marine. Il y gagna quinze millions en trois ans, mais y perdit sa considération personnelle. Tous les honnêtes gens stigmatisaient ses honteux tripotages, et M. Chambault ne négligeait aucune occasion de les flétrir hautement.

Digitized by Google

On voit que, sous le Directoire, la France n'avait pas à se louer de la gestion de ses finances, et que l'honnêteté publique était audacieusement bravée par les hauts fonctionnaires de l'État. L'ordre public n'était pas sauvegardé davantage. On ne pouvait voyager dans le Maine sans risquer sa vie.

Voici, en effet, ce qu'écrivait à M. Chambault, le le 26 juillet 1798, son ami Lasnier de Vaussenay, dont il a été déjà question et qui était devenu juge au tribunal criminel de Laval :

« ... Le pays est presque obstrué par une bande d'assassins, peu nombreuse, mais dangereuse sur les routes.

« Je ne sais s'il sera sage de m'exposer sur le chemin d'ici à Angers, étant connu pour appartenir aux autorités qui n'aiment pas ces messieurs. Je pense cependant qu'on pourra me donner une escorte d'ici à Châteaugontier, si je la demande. Je ne me fie point du tout dans ces scélérats qui attaquent indistictement tout le monde : je ne crains que les asssasins. »

Dans les environs même d'Angers, chouans et brigands tenaient la campagne. Mme des Varannes n'osait plus se rendre à Echarbot pour y surveiller les vendanges. On verra bientôt combien il eût été périlleux d'y séjourner.

Bien que je me sois attaché dans ce récit à m'écarter le moins possible de l'Anjou, voici cependant une anecdote que je trouve dans une lettre de Mme Guilhem à son père, et que je crois intéressante, parce qu'elle contraste étrangement avec les habitudes et le caractère des Anglais, nos implacables ennemis.

Digitized by Google

« Brest, 23 juin 1798.

« ... L'amiral anglais Briffort qui, depuis deux ans, croise autour de Brest et qui a eu un combat[1] terrible avec (le contre-amiral) Lacrosse qui commandait les *Droits-de-l'Homme*, superbe vaisseau, a écrit au commandant de Brest pour le prier de remettre des lettres à des prisonniers. Il lui dit qu'il attend avec impatience le moment de la paix, qui paraît prochain, pour venir lui-même lui rendre ses devoirs.

« Il a écrit également au général Lacrosse « pour lui témoigner combien il lui était attaché depuis le combat fameux qu'ils ont eu ensemble ; que sa bravoure ne l'a point étonné, puisqu'il est français, mais qu'il ne l'oubliera jamais et qu'il le prie de le regarder comme son plus sincère ami ».

« C'est le cas de dire que la guerre est une étonnante chose.

« Autre trait de cet amiral Briffort, il est assez curieux :

« Il y a huit jours, une femme charmante de ce pays-ci revenait de Bordeaux pour rejoindre son mari. Le bâtiment sur lequel elle était fut visité par ces messieurs. Ils s'emparèrent de la jolie femme. Le général l'a menée à Londres, lui a procuré tous les plaisirs possibles, l'a présentée à sa femme qui lui a donné une fort jolie bague.

« Le général l'a ensuite ramenée à portée de canon de Brest, n'ayant pu approcher plus près. Il lui a fait cadeau d'un superbe canot, bien armé, avec une douzaine de Français pour le conduire. Le tout est arrivé à Brest une heure après avoir quitté les Anglais... »

[1] Ce combat, célèbre dans la marine française et qui a fait surtout la réputation du contre-amiral Lacrosse, eut lieu en 1795. Le vaisseau français lutta pendant treize heures contre deux navires anglais. Il vint s'échouer, complètement désemparé, sur les côtes de France. Le sauvetage de l'héroïque équipage fit le plus grand honneur à son commandant.

Digitized by Google

Puisque nous sommes à Brest, un détail encore sur cette ville où venait d'arriver la flotte espagnole, notre alliée, afin de faire campagne contre les Anglais.

Quatre-vingts bâtiments de guerre, montés par cinquante mille hommes, se trouvaient alors réunis dans la rade de Brest. Ce beau spectacle était bien fait pour susciter de patriotiques espérances. Aussi Mme Guilhem, connaissant les sentiments de son père, le pressait-elle de venir assister au départ de ces forces importantes.

Elle lui écrivait, le 18 août 1799 :

« A Brest, on danse, on boit, on mange sans relâche depuis l'arrivée des Espagnols. Le spectacle est plein, les rues sont trop étroites pour contenir la foule. Si pourtant il se trouve un moment de répit, on crie misère à force, et c'est la vérité. La vie est fort chère, comme tu l'imagines bien, avec autant de monde dans un si petit endroit.

« Cependant les Espagnols ne dépensent pas, et par une bonne raison : ils n'ont point d'argent. Il y a deux ans que la marine espagnole n'a été payée ; les matelots sont pieds nus, sans chemises : ils font peur.

« La France a l'air si merveilleux qu'ils ne peuvent en croire leurs yeux.

« Tu vois que les autres puissances ne sont pas, toutes, plus heureuses que les Français. Il devient bien pressant pour l'Europe entière que la paix se fasse, ou bien je ne sais pas ce que nous deviendrons.

« Les affaires sont ici, comme à Paris, fort languissantes; et, malgré l'escadre, on ne fait rien, de peur de mal faire. Autrefois on aurait réparé sa fortune à Brest avec une armée aussi considérable, mais la prudence vous lie les bras. »

Des raisons d'économie empêchèrent M. Chambault de se laisser séduire. Il venait d'ailleurs de faire placer au collège de La Flèche trois de ses petits-enfants, les aînés. Il

Digitized by Google

les destinait à la marine et avait pris à sa charge la majeure partie des frais qu'occasionnait la coûteuse éducation qu'il leur faisait donner. Il voulait faire de ses descendants des hommes utiles à leur famille et à leur pays.

En plaçant de très bonne heure, dans le meilleur établissement de l'ouest, le fils aîné de Mme des Varannes et les deux premiers de son autre fille, Mme Guilhem, M. Chambault espérait que cette communauté d'existence et de carrière chez ses petits-fils resserrerait les liens de l'affection réciproque, du dévouement mutuel, qui font la force des familles et préparent leur avenir. Cette prévision s'est justifiée.

Le Consulat et l'Empire réservaient à M. Chambault un rôle important.

BRULEY.

(A suivre.)

Digitized by Google

LES LOUPS[1]

A M. L. DE MALAFOSSE

Fremuerunt dentibus suis et dixerunt : Devorabimus!
(JÉRÉMIE.)

Sous le ciel qui, la nuit, a la pâle nuance
D'une voûte d'acier, dans la neige en silence
Glisse la troïka : l'ombre de ce traîneau
Se perd comme un atôme en traversant l'anneau
D'un cirque de blancheur; puis, tout à coup, l'espace
Se resserre au milieu des forêts, dont la masse
Forme un couloir épais de sapins enlacés,
Qui craquent sous le poids des lourds rameaux glacés,
Sombres comme du bronze et constellés de givre :
Les chevaux vont fouettés du vent qui les enivre,
Secouant brusquement leurs colliers en métal
Où le froid a figé des pointes de cristal.
Un moujick polonais dirige l'attelage
Et l'excite à grands cris : les chevaux tout en nage
Volent enveloppés de brume et de sueur;
Par moments, ras du sol, paraît une lueur
Qui brille, puis s'éteint et soudain se rallume...
Les chevaux vont plus vite et sont couverts d'écume.

[1] Pièce qui a remporté la Violette d'Argent (prix du poème), à l'Académie des Jeux Floraux, concours de 1890.

Digitized by Google

A leur tressaillement de terreur, le cocher
Sent, dans l'ombre, un péril immense s'approcher;
La lune rouge éclaire, à travers la ramée,
Sous sa toque en peau d'ours, le profil de camée
D'un voyageur blotti dans le fond du traineau :

Masque fier, souverain, surgissant d'un manteau,
Comme si, tout à coup, dégagé de sa cendre,
Le spectre de César ou celui d'Alexandre
Passait mystérieux, vêtu d'un noir linceul :
Cet homme semble grand comme un monde à lui seul.

Le défilé se rouvre, et c'est encor la plaine :
Une immensité vide et d'épouvante pleine.
Le moujick effrayé, de temps en temps, croit voir
Dans l'océan de neige émerger un flot noir :
Il ne se trompe pas! Une large marée,
Couleur d'encre, s'allonge, ondulante, serrée;
Ses vagues en hurlant débordent des forêts :
Les chevaux affolés tremblent sur leurs jarrets...

« Qu'est-ce donc? » demanda d'une voix haute et brève,
Le voyageur sortant des profondeurs du rêve...
Le moujick, en cinglant d'un fouet armé de clous
Ses trois chevaux, cria : « Sire! ce sont les loups! »
Sire!... ce mot remplit la funeste étendue
Ainsi qu'un coup de foudre échappé de la nue;
Sire!... ce mot semblait jeter l'écho hautain
D'un défi de grandeur à l'affront du destin:
Car l'homme, auquel des loups maigres faisaient cortége,
C'était Napoléon qui fuyait dans la neige.

L'effroyable Moscou que le feu calcina,
Projetant son reflet sur la Bérésina,
Le poursuivait encore en secouant sa torche!
Comme si, devant lui, s'élargissait le porche
Qui mène sans espoir aux gouffres de l'Enfer,
Des spectres par milliers, mêlant au bruit du fer
Un long bruit d'ossements, se dressaient sur la plaine

Digitized by Google

Que l'âpre vent du nord rasait de son haleine!
Squelettes de ceux que fit charger Caulaincourt
Sur la Grande Redoute, et de ceux que d'Harcourt,
Fit charger sur Eylau; de cent champs de batailles
Les morts tout décharnés, les morts sans funérailles,
Que la lune marbrait de reflets irisés,
Quand ils gisaient par tas, sous les affûts brisés,
Et que les loups venaient ronger dans les ténèbres;
Ces spectres dont les reins n'avaient plus de vertèbres,
Dont les jambes manquaient de rotule aux genoux,
Se relevant pourtant, criaient : « Regarde-nous! »

Des spectres plus vivants ne le troublent pas même :
Son front pareil au marbre est blanc, mais non pas blême!
Oui! Napoléon sait qu'il est maudit, honni
Par ses vieux compagnons laissés à Smorghoni,
Par les soldats de Ney, par les soldats d'Eugène,
Rejetés de Moscou jusques au Borysthène,
Tout honteux de leurs pleurs vainement refoulés
Qui rouillent leurs fusils entre leurs droits gelés; —
Napoléon le sait; mais Napoléon pèse
Mil huit cent douze au poids que met Mil huit cent treize
Dans la balance où tient encore son destin :
La gloire peut venir ainsi qu'à son matin,
Quand Aboukir lavait l'affront de Saint-Jean d'Acre!
Comme sous les murs d'Ulm, au lendemain du Sacre,
Il écoute déjà retentir à longs cris
Le salut triomphal de ses jeunes conscrits!
Son étoile éblouit de nouveau l'Allemagne;
Napoléon vaincu se revoit Charlemagne!

Par centaines les loups, leurs crocs mordant le vent,
Galopent pour couper le passage en avant...
C'est un fauve escadron qui geint, glapit, hulule :
Il pullule des bois! dans la plaine, il pullule!
Une poudre de neige, en volant autour d'eux,
Les fait paraître encor plus noirs et plus hideux...
C'est le fourmillement des monstres effroyables

Digitized by Google

Qui dévorent Cambyse égaré dans les sables!
C'est le fléau sans nom, le fléau sans pitié
Qui ronge Antiochus, déjà mort à moitié!
L'insecte ou le lion, le grand fauve ou la mouche
Entendent le mot d'ordre implacable et farouche,
Que leur jette parfois l'Ange Exterminateur
Pour purger un désert d'un débris d'empereur...

Mais le bruit du canon comme un lointain tonnerre,
Fit sourdement vibrer le ciel froid et la terre;
C'était l'appel connu du régal clandestin :
La mitraille là-bas étalait le festin ;
Et la bande des loups déjà presque fermée
Laissa fuir l'Empereur pour dévorer l'armée.

Angers, 1889.

Élie Sorin.

Digitized by Google

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR

LA PAROISSE DE CHAZÉ-HENRY

(DIOCÈSE D'ANGERS)

ANTIQUITÉS DU PAYS

Chazé-Henry, aujourd'hui du canton de Pouancé, arrondissement de Segré, diocèse d'Angers, département de Maine-et-Loire, fait partie de cette portion de territoire qu'en Anjou on appelle Craonnais. A quelle époque la contrée fut-elle évangélisée? Quels furent les premiers prédicateurs de la foi? Nous ne saurions répondre d'une manière précise à ces deux questions. Nous trouvons le nom de Chazé (Chaziacus) au premier cartulaire de Saint-Serge, à la date de 1072. L'abbaye de Saint-Serge, fondée en 654, aurait-elle, dès ses premières années, détaché quelqu'un de ses moines pour défricher des terres qui lui auraient été concédées? La chose est possible, et dans ce cas l'organisation de la paroisse pourrait dater de la fin du VIIe siècle ou du commencement du VIIIe. Vers le XIe siècle, l'agglomération autour d'une église provisoire étant devenue assez considérable, on aurait alors construit l'église qui existait avant l'édifice actuel. Nous ne voulons pas dire

Digitized by Google

toutefois que la lumière de l'Évangile n'avait pas pénétré dans cette contrée avant l'époque dont nous parlons [1].

Vers 1220, l'église de Chazé fut donnée par Rainaud, évêque d'Angers, à l'abbaye de Marmoutiers. On ne voit pas, dit M. Port, que les moines l'aient conservée. L'abbé en gardait seulement, et encore au XVIIe siècle, la présentation qui, au XVIIIe siècle, appartenait à l'évêque.

A part l'existence d'un peulvan vaguement signalé par M. Millet, aucune autre trace d'antiquité n'est mentionnée, bien que la commune paraisse limitée au nord et au sud par d'anciennes voies [2] et que le voisinage de Pouancé dût au moins la faire traverser par la voie de Craon.

Chazé, se trouvant situé non loin de Pouancé, sur les frontières de la Bretagne et à une distance assez peu considérable de la petite ville de Craon, dut nécessairement avoir à souffrir, pendant la guerre de Cent Ans, des incursions des Anglais.

Le seul fait important que nous puissions signaler à l'époque de la Révolution est le passage de la grande armée vendéenne après sa défaite du Mans en 1793. Elle traverse le territoire de Chazé, le 15 décembre de cette année, se dirigeant sur Pouancé et Ancenis, suivie de près par l'armée républicaine.

La paroisse de Chazé-Henry faisait partie, avant la Révotion, de l'archidiaconé d'Outre-Maine et du doyenné de Candé. Elle relevait de l'élection d'Angers et du grenier à sel de Pouancé. La population, en 1720, était de 944 habitants. Jusqu'en 1849, le territoire renfermait 2,263 hectares; une ordonnance en détacha , au profit de la Chapelle-Hullin, 248 situés sur la rive gauche de l'Araize.

[1] Vers l'an 619, saint Mainbœuf, dans ses visites pastorales, passa à Carbay et à Noëllet ; il y avait donc des chrétiens, dès cette époque, dans la contrée.

[2] Une colonne de 2 mètres de haut sur 48 centimètres de diamètre, qui passait pour une ancienne borne, a été acquise par le sculpteur Chapeau.

Digitized by Google

ÉGLISE

L'Église actuelle de Chazé-Henry, en style du XIIIe siècle, a été construite en 1868 par les soins de M. Urseau, curé de la paroisse, sur les plans de l'architecte Bibard. Elle est dédiée à saint Jean-Baptiste.

L'ancienne église présentait un assemblage confus de constructions de tout âge. On a conservé, vers le sud, un pan de mur, haut de 75 centimètres, en petit appareil régulier de schiste taillé avec blocage intérieur du XIe siècle.

Le nouvel édifice a été construit et orné en partie à l'aide des ressources de la fabrique, et en partie, grâce à la générosité des habitants.

A l'entrée, un porche, accosté de deux tourelles à cinq pans, abrite la chapelle des fonts baptismaux et du Sacré-Cœur et l'entrée du clocher. Une belle nef de cinq travées se termine par un vaste transept et un chœur de deux travées que complète une abside pentagonale.

Le maître-autel est l'œuvre du sculpteur Chapeau, d'Angers, ainsi que les deux petits autels de la sainte Vierge et de saint Sébastien dans le transept. La chaire n'a rien qui mérite d'attirer l'attention. De très belles stalles avec boiseries en chêne sculpté, sorties des ateliers de M. François Moisseron, successeur de M. l'abbé Choyer d'Angers, contribuent à l'embellissement de l'édifice. De jolies grisailles ornent le chœur.

Dans le fond de l'église, à l'entrée, on voit les statues de saint Roch et de saint François, et de chaque côté de l'autel de la sainte Vierge, les statues de saint Maimbœuf et de saint Mesmin.

Saint Mesmin, dont la fête arrive le 15 décembre, est invoqué à Chazé contre la colique. Nous constatons ce fait parce que partout ailleurs saint Mesmin est simplement invoqué contre les orages. Nous pensons que les guérisons obtenues à Chazé par son intercession sont l'origine de cette invocation.

Digitized by Google

La dévotion à saint Maimbœuf s'explique aisément lorsqu'on sait que ce saint évêque, dans une de ses visites pastorales, opéra plusieurs miracles insignes, à Carbay et à Noëllet. L'origine de cette dévotion dans le pays remonte sans doute, comme le dit le savant Dom Chamard dans sa vie des saints d'Anjou, au temps du saint évêque.

Le beffroi ne renferme que deux cloches. L'une a été bénite par messire Planté, curé de la paroisse; le parrain et la marraine furent le seigneur et la dame de la terre de Chazé; l'autre, en acier, a été donnée par M. Besnier après la construction de l'église.

CIMETIÈRE

Le mot cimetière[1], calqué sur le latin *cœmeterium* qui vient directement du grec, signifie littéralement dortoir. C'est là que les corps dorment et reposent en attendant le réveil du dernier jour et la résurrection glorieuse qui les joindra de nouveau aux âmes dont ils ont été séparés par la mort.

Le cimetière est un lieu sacré exclusivement affecté à la sépulture perpétuelle des fidèles, ainsi que s'exprime le pontical.

Autrefois, les cimetières avoisinaient ou entouraient les églises, surtout dans les campagnes. Ils ne sont que l'extension des églises et des chapelles Celles-ci ne suffisant plus à abriter la cendre vénérée des morts, on creusa des fosses à l'extérieur des murs. Voilà ce qui donna naissance à ces lieux saints.

A Chazé-Henry, le cimetière avoisinait l'église comme partout ailleurs. Le cimetière où l'on enterre aujourd'hui n'offre rien de remarquable. Il est situé à quelque distance du bourg, sur la route qui conduit à Renazé. Au centre s'élève une belle croix qui recouvre les cendres de plusieurs anciens curés de la paroisse.

[1] Barbier de Montaut, *Traité de la construction et de l'ameublement des églises.*

Digitized by Google

CHAPELLE RURALE

Il existe, sur la paroisse, une chapelle de dévotion érigée en l'honneur de saint Claude, à un kilomètre du bourg environ, sur la route de Renazé. Nous ne saurions indiquer l'époque de sa fondation. Elle était autrefois l'objet d'un pèlerinage fréquenté pour la guérison de la fièvre.

Saint Claude[1], sculpteur de profession, fut martyrisé vers 302. Selon du Saussaye, son corps et ceux des saints Nicostrate, Symphorien, Castorius et Simplice, martyrisés en même temps que lui, ont été transportés de Rome dans l'église Saint-Sernin de Toulouse. A une époque difficile à déterminer, une grande partie des reliques de saint Claude fut transportée dans la Franche-Comté. En 1049, elles étaient honorées dans l'église de Maynal, une des plus anciennes du Jura. Les traditions les plus anciennes de Maynal attestent que saint Claude y fut toujours très honoré comme martyr. Sur une bannière de la paroisse, avec la date de 1763, il est représenté dans l'attitude d'un homme qui invoque le ciel et dont la figure est éclairée par un rayon de lumière. Il tient un ciseau d'une main et de l'autre un marteau ; à côté de lui est figuré un buste qui paraît être de marbre.

Outre le culte rendu à saint Claude dans l'église de Maynal, l'église paroissiale de Denezières, sous le vocable du même saint, réunit, le 6 novembre, jour de sa fête, un grand concours de peuple qui vient l'invoquer spécialement pour être préservé de la fièvre et pour la conservation du bétail. Les mères l'invoquent également pour leurs enfants.

La dévotion à saint Claude est, on le voit, d'origine ancienne. Quand s'est-elle établie à Chazé ? Nous l'ignorons.

[1] Du Broc de Segange, *Les saints patrons des corporations et protecteurs spécialement invoqués dans les maladies et les circonstances critiques de la vie.*

Digitized by Google

CHATEAUX ET CHAPELLES SEIGNEURIALES[1]

I

La Cour

La Cour était l'ancienne terre seigneuriale de Chazé-Henry. La seigneurie comprenait : « une maison seigneuriale couse de douves et murailles, chesnays, boys taillis, garennes, estangs à l'entour de la maison », et les métairies de la Chesnaie, de la Morissaudière, de la Vallière et de la Fourmentinière, deux étangs avec deux moulins à blé, un moulin à vent et les droits de haute, basse et moyenne justice. Elle relevait à foi et hommage lige de Roche d'Iré[2] qui reportait l'aveu partie à Candé et à Pouancé.

La terre appartenait, en 1539, à Robert de Chazé[3], chevalier de Saint-Jean de Jérusalem et grand prieur d'Aquitaine ; en 1597 à Charles d'Andigné, en 1622 à Lyée Bochard ; en 1724 à messire Augustin Rollet, sieur du Vieux-Pont, écuyer, fourrier des logis du roi, chevalier de Saint-Lazare et de Notre-Dame du Mont-Carmel, époux de Marie-Madeleine Glisne. Messire Augustin Rollet mourut le 12 janvier 1742 âgé de 53 ans et sa veuve, le 22 avril 1747 ; tous les deux furent inhumés dans le chœur de l'église.

La seigneurie appartint après lui à Michel-René Briant, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien brigadier des gendarmes de la garde, maître de camp de cavalerie, qui mourut le 22 octobre 1788 à l'âge de 75 ans. Messire Michel Briant donna à l'hôpital de Pouancé une somme de trois mille livres pour fonder un lit destiné aux pauvres de Chazé. Cette fondation, homologuée par arrêt de la Cour du 26 novembre 1788, fut acceptée par les administrateurs de l'hospice.

[1] Célestin Port, *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire.*
[2] Ancien fief, paroisse de Loiré.
[3] La famille de Chazé avait pour armes : d'azur à six alérions d'argent posés trois, deux et un.

Digitized by Google

Le 15 juin 1799, les héritiers Briant vendirent le château à Jean-Baptiste Martin de la Blanchardière [1].

Nous n'avons trouvé aucune mention de chapelle, nous supposons cependant que le château devait en posséder une comme les autres maisons nobles de la paroisse.

II

Chanjust

Campus justus au XIe siècle, Changeu, Chanjuste, petit castel entouré de douves avec pont-levis Il existe aujourd'hui flanqué encore de ses tourelles percées de meurtrières avec crénaux et mâchicoulis.

La terre appartenait, en 1497, à Pierre de Vengeau; en 1513 à Jean d'Andigné qui, le 27 février, la donnait, avec la Régnaie et l'Anjubaudière, comme avancement d'hoirie, à son fils Joachim; en 1586 à Charles d'Andigné, capitaine de la ville de Pouancé et maître ordinaire des eaux et forêts de la baronnie.

Dans la seconde moitié du XVIIe siècle, elle appartient à Jean d'Andigné, dit le comte de Vezins, lieutenant, en 1695, du Saumurois, brigadier des armées du roi, chevalier de Saint-Louis, lieutenant pour Sa Majesté dans les provinces de Roussillon, Languedoc, Béarn. Veuf d'Anne Rebuffé, il se remarie le 13 février 1695, à Angers, avec Élisabeth d'Andigné, fille du marquis de Vezins, et est tué à Trente en 1703.

Trois métairies et quatre closeries dépendaient du domaine en 1787.

On dit que lors de la révocation de l'édit de Nantes,

[1] En 1820, il appartenait à M. Corneille Lamandée, ingénieur en chef du département de la Seine, époux de Marie-Hélène Martin de la Blanchardière, qui le vendit à M Morin d'Yvonnière, et celui-ci à M. Martin, propriétaire actuel. Le château a été reconstruit à la moderne.

Digitized by Google

Chanjust aurait été délaissé par un protestant qui le possédait alors, et fut contraint de s'en aller.

Le château possédait une chapelle sur laquelle nous ne connaissons rien.

III

La Barre ou Barrière.

Ancienne maison noble qui, en 1413, appartenait à Gilles Barroys, écuyer; elle fut vendue en 1537, par Charles de Brie-Serrant à Nicolas Daudouet. Le 25 août 1660, René d'Andigné, écuyer, sieur de la Barre, signe sur les registres de baptême. En juillet 1709, Joseph d'Andigné est seigneur de la Barre. D'après M. Célestin Port, la terre appartenait, au XVIIe siècle, aux familles Lebret et de Montgazon.

La Barre possédait une chapelle qui subsiste encore, convertie en grange. Les seigneurs avaient le droit de litre dans l'église, dans l'aile gauche du chœur qui portait le nom de chapelle de la Barrière. C'est sans doute cette chapelle dont il est question dans les registres paroissiaux et qui portait le nom de Sainte-Anne de la Barre des Auberts [1].

IV

Les Écrennes.

Terra quæ vocatur de Escreneriis, 1149-1168 (Cartul. de la Roë). La terre appartenait, au milieu du XIIe siècle, à Jourdain d'Eancé qui la donna aux chanoines de la Roë. L'abbaye y entretenait des forges au milieu des bois plus tard défrichés et convertis en prés et en landes qui, en 1790, contenaient vingt hectares.

La propriété fut vendue nationalement, le 21 avril 1791, à Jean-René Martin de la Blanchardière.

Il y avait une chapelle dédiée à saint Barthélemy, les

[1] Il existe un aveu de 1691, rendu à la seigneurie de Bedain.

Digitized by Google

registres censifs de la seigneurie de Bedain font mention de cette chapelle dont les murs subsistent encore en grande partie. Aujourd'hui elle sert de grange. Le chapelain devait à certains jours attendre pour commencer sa messe l'arrivée du seigneur de Bedain.

Le jour de la fête du patron servait autrefois de rendez-vous à une affaire importante. Cette foire longtemps célèbre, sous le nom de foire des Écrennes, a été transférée au bourg et est en partie tombée.

V

Bedain.

Ancienne terre seigneuriale avec château d'où relevait la seigneurie de la Chapelle-Hullin avec les fiefs de la Mazuraie et du Plessis-Galleron rendait hommage à Roche d'Iré. La Cochinière et le Buron étaient réunis au domaine. Le seigneur avait droit à deux jours de corvées pour enceindre ses garennes, cuire le pain de son moulin à eau où conduisait une avenue à travers les prés, et vendanger ses vignes. Il avait également droit de garennes à Connils, de pêche et chasse à menu gibier.

L'habitation qui, au XVIIe siècle, n'est qu'une simple maison avec jardin et verger, devient, à la fin du XVIIIe siècle, une gentilhonnière à portail, entourée de douves et de fossés. Il en dépend à cette époque six métairies et les bois des Vêqueries.

En 1414, la fille de Jean de Mambier, seigneur de Bedain, épouse en premières noces Thiébault de Laval. En 1488-1510, la seigneurie est à Jean Delaige, sieur de Chazelet, comme mari de Gabrielle de Laval, veuve en premières noces de Guillaume de Murault. En 1518, elle appartient à René de Murault et, en 1539, à Jean de la Roche. En 1601, Jean de Charbonnier[1] est seigneur de Bedain, puis

[1] La famille de Charbonnier avait pour armes : d'azur à l'aigle éployée d'argent, becquée et membrée de gueules ou d'or.

Digitized by Google

en 1613, François de Charbonnier qui est dit tenir le fief de sa femme, Étiennette Amyot, et en 1695, René[1]. Vers 1745, Anne-Barbe-Marguerite de Charbonnier l'apporte à Guy-Louis de Lesrat, chevalier.

Sur la porte d'entrée se voit un écusson chargé d'une crosse d'évêque. La bibliothèque du manoir possédait, dit-on, plusieurs manuscrits, entre autres un Virgile du xve siècle.

Il y avait à Bedain une chapelle dédiée à saint Roch et saint Denis. Plusieurs prêtres signent sur les registres paroissiaux comme chapelains de Bedain.

Depuis 1870, partie des archives de la seigneurie, égarées à la mairie de Chazé, sont déposées à la préfecture de Maine-et-Loire. Les registres censifs et quelques liasses de documents restés à la ferme jusqu'en 1881, sont aujourd'hui entre les mains du propriétaire, M. de la Potherie.

VI

La Pouqueraie.

Ancienne maison noble. Elle appartenait, en 1513, à Jean d'Andigné, du Bois de la Court, qui la céda, par avancement d'hoirie, à son fils Guillaume. En 1614, elle appartenait à Hector d'Andigné.

Il y existait un moulin en 1655. Il y avait autrefois une chapelle aujourd'hui convertie en grange.

VII

Le Bas-Melleray.

Ancien petit castel aujourd'hui détruit. La ferme a été réédifiée sur un emplacement différent. La terre fut acquise vers 1450, par Joachim de Charbonnier; en 1790, elle appartenait encore à Guillaume Guy de Lesrat, par succession de sa mère, Barbe-Marguerite de Charbonnier.

Il y avait une chapelle.

[1] Qui, le 25 août de cette année, est inhumé dans l'église, par le prieur de la Rouaudière.

Digitized by Google

PRESBYTÈRE

Le presbytère actuel servait d'habitation aux curés avant la Révolution. Il a dû être reconstruit sur l'emplacement d'un presbytère datant de 1439. A quelle époque? nous l'ignorons. Il fut restauré en 1762. Il paraît qu'il était dans un état de délabrement complet puisque, dans un procès-verbal du 11 décembre de cette année, fait à la requête probablement des fabriciens et du curé Baudonnière, les réparations se montent à la somme de 3,392 livres 16 sols. Les réparations furent partie à la charge des paroissiens, partie à la charge des héritiers du curé prédécesseur.

Le temporel comprenait, outre la maison curiale et ses dépendances, la maison neuve du Pont, près le bourg, avec deux chambres dont une à feu, cave, grenier et devant jardin avec four et puits; une pièce de terre nommée la Cure, les gregettes, une châtaigneraie proche la pièce de la Croix, au coteau de la Morissaudière, et un bois, dit le bois de la Cure. Il y eut deux jours de visite, dit le procès-verbal, tout fut trouvé en mauvais état, les droits dudit procès s'élevèrent à la somme de 343 livres 8 sols 6 deniers.

Au XVIIe siècle, le prieur de Chazé jouissait de 600 livres de revenus, vers le milieu du siècle suivant les revenus ne sont plus que de 400 livres environ ainsi qu'on peut le constater par une requête adressée en 1752, par messire Jean Loussier, curé de Chazé, à Messieurs du clergé d'Anjou.

Nous la donnons dans son entier en conservant l'orthographe.

A Messieurs
Messieurs du clergé d'Aniou,

Suplie humblement Jean baptiste Loussier curé de Chazé Henry.

Remontre que sa paroisse est dans un des plus mauvais fonds de la province dont les deux tiers consiste en landes

Digitized by Google

et bois, que sur le tiers, il n'a que partie du tiers, les deux autres tiers appartiennent l'un au seigneur de Chazé, l'autre au seigneur de Combrée, que sur ce qui lui revient, le seigneur de la Barrière en a une portion sur son fief, le seigneur du bas meleray une autre portion aussi sur son fief, les religieux de la Primandière une autre et M. le prieur de la Magdelaine de Poüancé une autre, tellement que année commune il ne cueille que cent quarante boisseaux de segle mesure de Poüancé qui est le double des Ponts de sez qui vaut ordᵉ quarante sols le boisseau et font au total deux cent quatre vingt livres, cy. . . . 280 l. 00

Il ne cueille point de froment pour que l'on puisse en parler.

Il a seul le carabin qui année commune lui produit cinquante boisseaux susditte mesure, qui valent vingt cinq boisseaux à l'ordᵉ ce qui font soixante deux livres dix sols, cy . . . . . 62 l. 10

En avoine sa part communément et vingt boisseaux qui vaut vingt sols le boisseau, cy. . . . . 20 l. 00

Il n'a point de part aux poids ny feve.

Enfin il a aussi année commune cent cinquante livres qui vaut dix sols la livre et reviennent à quarante cinq livres, cy . . . . . 45 l. 00

En aigneaux il en a une dixaine qui valent communément trente sols chaque et font quinze livres, cy. 15 l. 00

En petits cochons ordᵉ six à trente sols font neuf livres, cy . . . . . 9 l. 00

Ainsy ce revenu annuel de sa cure est de la somme de quatre cent trente une livres dix sols au plus fort. 431 l. 10

Cependant est chargé de sept cents communiants, et obligé d'avoir un vicaire qui a la glaine, et il le nourrit.

C'est sur ce pied qu'il suplie Messieurs du Clergé de vouloir fixer la portion des decimes, au lieu de soixante quinze livres qu'il paie actuellement, et ils lui rendront justice.

Digitized by Google

CURÉS

La liste des curés connus ne remonte pas au delà de l'année 1601.

I

Sébastien Garnier, 1601.

II

Robert Briend, 1606.

III

Anthoine Brossard, 1609 au 24 juillet 1648. — Le curé de la Chapelle-Hullin présida à ses obsèques[1].

En 1645, il reçut la visite de Jousseault, doyen de Candé, et le 20 août 1647, celle de Martineau, archidiacre d'Outre-maine.

IV

Pierre Bernier, dont le nom paraît le 1er avril 1649 sur les registres, nous l'y trouvons encore en 1690.

En 1649 et en 1654, il reçoit la visite du doyen de Candé, et le 22 septembre 1653, celle de l'archidiacre d'Outre-maine.

Il donne à ses successeurs la maison du Pont et ses dépendances à la charge qu'il soit acquitté quinze messes chantées, savoir douze à Chazé-Henry et trois avec l'office des morts la veille de saint Pierre, apôtre, dans l'église d'Armaillé, aux conditions que ladite maison sera bien entretenue par les curés desdites paroisses.

Dans la sacristie de l'église actuelle se trouve une pierre bénite par messire Pierre Bernier, la première pierre d'un autel peut-être ou d'une sacristie ?

[1] D'après M. Port, un autre curé du nom de René Brossard aurait exercé le ministère de 1637 à 1649. D'après le registre des décès, Anthoine Brossard « curé de céans », fut inhumé à la date que nous donnons.

Digitized by Google

Nous donnons plus loin l'inventaire des livres laissés par le curé, livres de fonds comme on pourra s'en convaincre.

V

Jean Yon, 1690, meurt le 21 septembre 1707, âgé de soixante-sept ans. Le 22, Corbin, curé de Vergonnes, préside à ses obsèques. Cette année-là une mortalité effrayante causée par la dyssenterie, ravagea la paroisse. Le chiffre des sépultures, d'après le registre paroissial, fut considérable. L'épidémie emporta dans les mois de septembre et d'octobre, cent quinze personnes dont vingt-deux enfants.

Le 13 octobre 1698, visite du doyen de Launay de la Balluère.

Jean Yon avait pour armes : d'azur à un chevron, accompagné en chef de deux coquilles et en pointe d'une rose, le tout d'or.

VI

Joseph Planté, précédemment vicaire de Saint-Michel de Ghaisne où il remplit quelque temps les fonctions curiales, lui succède en 1708, et meurt le 4 novembre 1746, âgé de 67 ans.

Le 18 juillet 1729, Boisard, doyen de Candé, signe le registre paroissial.

Une note du registre rappelle qu'en 1725 eut lieu le jubilé universel de l'année sainte.

Par acte passé devant Me Pourias, notaire royal apostolique du diocèse d'Angers, résidant à Segré, le 1er décembre 1738, Joseph Planté, curé de Chazé-Henry y demeurant, titulaire de la chapelle Saint-André, en la paroisse de Saint-Aubin de Pouancé, donne cette chapelle et le temporel qui y était attaché, à l'hôpital de Pouancé. Par un décret du 16 juin 1739, Monseigneur d'Angers ordonna la réunion de la chapelle et des revenus y attachés à l'hôpital, à la condition d'acquitter le service de vinqt-quatre messes dues chaque année par le fondateur de la chapelle, et de

Digitized by Google

payer une rente annuelle et viagère de 60 livres au titulaire, messire Joseph Planté.

VII

Jean Loussier, 26 novembre 1746, meurt en juillet 1746, âgé de 65 ans, il est inhumé le 20, en présence d'un nombreux clergé. En 1753, il fonde l'association du rosaire.

VIII

René Baudonnière, novembre 1761, meurt le 7 février 1764, à l'âge de cinquante-deux ans. Il est inhumé en présence de maître René Boutin, vicaire de Saint-Aubin de Luigné et du sieur André Boutin, grenadier royal, ses neveux.

IX

Menant, mars 1764 à septembre 1783.

X

Guillaume Gernigon, 30 décembre 1783-juin 1792. En 1785 il rétablit la confrérie du rosaire.

Il reparaît après le Concordat. Ses successeurs jusqu'à ce jour, ont été MM. Delepine, Urseau et Guillocheau.

PRÊTRES, CHAPELAINS

Mathurin Briand, prêtre, inhumé le 2 octobre 1651.

Thomas, prêtre chapelain de céans, inhumé le 26 janvier 1672.

Jean Richard, prêtre demeurant à la Gasneraie.

Jean Goulier, prêtre chapelain de Bedain.

Adrien Piccot, prêtre-vicaire, inhumé le 25 mars 1720, à cinquante-cinq ans.

Jean le Royer, prêtre-vicaire, 1753.

René Chauveau, prêtre chapelain, 1753.

Jacques Houdet, prêtre vicaire, 1785.

Jean Gernigon, prêtre vicaire, 1790.

Digitized by Google

CONFRÉRIES

I

Saint-Nicolas

Une confrérie dite de Saint-Nicolas existait autrefois à Chazé. A quelle époque fut-elle établie? Subsista-t-elle jusqu'à la Révolution? Nous ne saurions le dire. Nous n'avons pu trouver que cette note dans les archives paroissiales (liste des fondations) : « Confrérie de Saint-Nicolas, six livres dix sols ». Nous pouvons donc supposer qu'elle avait des revenus fixes.

La fête de saint Nicolas arrive le 6 décembre. Il est célèbre dans l'Église d'Orient comme dans celle d'Occident par la quantité prodigieuse de miracles qu'il a opérés et qu'il opère encore. C'est le patron des enfants; on invoque sa protection dans une foule de nécessités.

En l'absence de documents, nous ne pouvons savoir dans quel but on l'invoquait à Chazé.

II

Le Rosaire

Cette pieuse association fut fondée dans la paroisse, en 1753, par le curé Maître Jean Loussier. Nous en constatons l'existence par un registre qui contient « les noms des confrères et sœurs ». En tête de ce registre, nous trouvons le nom du fondateur, Jean Loussier, puis ceux de Maître Jean Le Royer, son vicaire, et de Maître René Chauveau, prêtre chapelain. La confrérie paraît avoir été dès son origine assez nombreuse, si l'on en juge par les inscriptions contenues dans le registre paroissial.

Pendant les années 1757, 1758 et 1759, un certain nombre de personnes demandent à être enrôlées. Puis, à partir de ce moment jusqu'en 1775, la ferveur diminue; à cette date nous constatons encore deux nouvelles récep-

Digitized by Google

tions, mais jusqu'en 1785 personne ne paraît plus songer au Rosaire.

Cet abandon nous fait comprendre la désolation du curé d'alors qui tente de relever l'œuvre établie par Jean Loussier.

« Le 24 juillet 1785, nous dit le registre dans lequel nous puisons ces renseignements, Maître Guillaume Gernigon se plaignant de ce que la confrérie avait été presque entièrement délaissée jusqu'à ce jour, recommence à inscrire les confrères et s'inscrit lui-même le premier » pour donner l'exemple. Il prend pour heure d'adoration de sept heures du matin à huit heures; son vicaire, Maître Jacques Houdet, s'inscrit immédiatement après lui.

Le premier dimanche d'octobre 1790, M. Jean Gernigon, vicaire, sans doute successeur de Maître Houdet, et probablement parent du curé, est reçu membre de l'association.

Pendant les dernières années du XVIIIe siècle, la persécution qui s'était étendue à toute la France ayant tout bouleversé et contraint les ministres du culte à fuir ou à se cacher, à Chazé, comme partout ailleurs, aucune œuvre ne subsista; aussi, jusqu'en 1800, nulle mention de nouveaux enrôlements.

A cette époque et à partir du Concordat, les habitants de Chazé viennent se faire inscrire en grand nombre. En 1829, le successeur de M. Gernigon, le vertueux M. Delepine, n'a plus besoin de stimuler le zèle de ses paroissiens.

Sous M. Urseau, son successeur, et jusqu'à nos jours, la confrérie n'a cessé de voir s'accroître le nombre de ses membres. Chaque année, au premier dimanche d'octobre, à la fête du saint Rosaire, l'affluence des fidèles aux offices et à la procession qui se fait à l'issue des vêpres prouve que le culte de Marie est toujours en honneur à Chazé.

Nous avons trouvé dans les archives paroissiales un bref du pape Benoît XIV, en date du 28 août 1753, érigeant à perpétuité « canoniquement une pieuse et dévote confrairie de

Digitized by Google

l'un et de l'autre sexe dans l'église de Chazé-Henry, du diocèse d'Angers, sous le titre de la Bienheureuse Vierge Marie appelée le Rosaire .. ». Ce bref énumère toutes les indulgences et avantages accordés aux confrères. Autorisation de le publier fut accordée par l'ordinaire Jean de Vaugiraud, à la date du 20 septembre de la même année.

Les principales fêtes de la confrérie furent fixées par l'évêque Jacques de Grasse, au premier dimanche d'octobre, à la Conception, à la Nativité, à la Purification et à l'Assomption de la Sainte-Vierge, par une lettre en date du 15 septembre 1773. L'évêque permettait en outre d'exposer le Saint-Sacrement à ces fêtes et de donner la bénédiction avec le ciboire le premier dimanche de chaque mois.

Pour terminer, nous donnons dans leur entier les statuts rédigés par M. Gernigon, en conservant l'orthographe :

Statuts de la confrairie du Rosaire érigée par Notre Saint Père le Pape à la demende et par les soins de M. Loussier, dans l'année 1753, et rétablie en l'année 1785 par M. Guillaume Gernigon, curé de Chazé-Henry.

La fausse persuasion ou ont été depuis l'institution de cette confrairie une partie des fidèls et des habittants de cette paroisse que la confrairie était mal instituée dans cette paroisse, parce qu'on n'y voyait pas comme dans toutes les autres des avantages apparants comme le seraient les prières qu'on a coutume de faire pour les confrères après leur mort, pour lesquels on a coutume de donner chaque année une certeinne rétribution pour des prièrs qu'on fait pour eux, avait fait négliger cette confrairie presque dès son institution, de façon que nous trouvons à peine dix confrères existants. Pour obvier à un tel inconvénient et ne pas faire perdre les avantages infinis accordés par le Souverain Pontife à cette paroisse par les indulgences sans nombre qu'il a accordée à cette confrairie, nous avons tâché de trouver les moyens de rassurer les

Digitized by Google

fidelles en faisant des statuts qui seront d'autant mieux reçus qu'un grand nombre a paru les desirer.

On recevra dans cette confrairie tous ceux qui se présenteront pour si enrôler sans acception de personnes, les jeunes comme les vieux, les pauvres comme les riches.

1° Premièrement, ceux qui désireront entrer dans la confrairie ne pourront se faire inscrire sur le livre que dans le courant de la huittaine, c'est-à-dire depuis le dimanche qui précédera le premier dimanche d'octobre, qui est la fête principalle de la confrairie, ou s'ils désirent s'y faire inscrire dans un autre temps, ils pairont à l'entier l'année où ils s'y font inscrire.

2° Chaque personne payra dix sols en se faisant inscrire et cinq sols qu'on paira chaque année dans la semenne qui précédera le premier dimanche d'octobre ou tout au plus tard ce jour.

3° Il y aura un cattalogue en règle de ceux qui seront dans la confrairie où l'on inscrira chaque année ceux qui pairont et ceux qui n'y seront point inscrits et qui n'auront pas peyé leur année ne seront point recommandés comme confrères aux prières publiques et n'auront point de part à celles qu'on fera pour les confrères morts, à moins qu'aussitôt après leur mort on ne vienne peyer les arrérages des années qu'ils auraient manqués de peyer.

4° On recommandera les confrères trépassés le dimanche qui suivra leur mort et on annoncera une messe qu'on chantera pour eux dans la semenne.

5° Le dimanche qui précèdera le premier dimanche d'octobre, on lira la liste des confrères qui sont morts dans l'année et l'on fera pour eux, le lendemain, un service solennel avec l'office des morts.

6° S'il y a au bout de chaque année, dans le tronc du Rosaire plus qu'il n'a été bessoin pour faire tous les services, on en indiquera d'autres dans le courant de l'année pour les confrères auxquels ils seront invités de se trouver.

Digitized by Google

7° Chaques années, le premier dimanche d'octobre et le dimanche qui le précèdera, on fera une quête pour l'entretien de l'autel de la Vierge qui sera l'autel privilégié de la confrairie.

8° Le premier dimanche d'octobre et les autres fêtes où le Très Saint Sacrement sera exposé depuis la première messe jusqu'après vêpres, on nommera, pour l'addoration, des confrères qui passeront chaquun à leur tour une demie heure devant le Très Saint Sacrement. S'il y en a un nombre suffisant, chaquun pourra, en entrant dans la confrairie, marquer le temps où il voudra faire cette adoration, pendant laquelle il pourra recitter son Rosaire et on les nommera à chaque fois que le Saint Sacrement sera exposé de crainte qu'oubliant l'heure qu'ils auront prise pour leur adoration, on ne laisse le Saint Sacrement seul.

Un certain nombre de fêtes ayant été supprimées par le Concordat de 1802, plusieurs des solennités du Rosaire se trouvant comprises dans la suppression, Mgr Montaut, à la demande de M. Gernigon, transféra, par ordonnance du 3 juin 1807, ces fêtes, ainsi que la solennité de leurs offices, les processions, bénédictions et expositions du Saint Sacrement aux dimanches suivants non empêchés.

CROIX

L'usage de planter des croix de bois ou de pierre à l'intersection des chemins, remonte à une assez haute antiquité.

Elles rappellent tantôt une mission, tantôt un souvenir pieux. La croix est le signe de notre rédemption, elle rappelle au chrétien qu'après la peine il trouvera le repos, elle prédit au voyageur qu'il rencontrera une charité hospitalière et au pauvre qu'il trouvera une compassion efficace.

Huit ou dix croix existent actuellement sur la paroisse

Digitized by Google

de Chazé; comme elles n'ont rien de remarquable et qu'elles sont de dates assez récentes, nous constatons simplement leur existence.

FONDATIONS

Nous croyons devoir signaler les diverses fondations mentionnées sur une feuille restée aux archives; les titres de ces fondations ont disparu.

Une messe au mois de mars fondée par Jean Garnier, le quatrième jour de mars 1594; — fondée sur les quatre cordes de jardin au devant de la maison de la rivière.

Seize sols pour dire une messe tous les ans, le samedi de devant la feste de Noël fondés sur un pré qui est à la Fontaudière.

Un pré situé au village de la Gerbetière, donné aux curés de Chazé-Henry par testament de défunt Jean Bazile.

Sept livres dues par la petite Fertais (ou Futaye) pour pour célébrer une messe de *Requiem* tous les premiers lundis de chaque mois, fondées par M. René Bouet; — acte en forme de testament raporté par Thomas, notaire à la Roche-d'Iré, le 29 mars 1696; — un titre nouveau est donné à Me Planté par M. Brondeau, tuteur de Françoise Brondeau, le 23 avril 1714.

Le pont, donné par Messire Pierre Bernier et dont il a été question lorsque nous avons parlé de ce curé.

Dix livres de rentes foncières dues tous les ans à la fabrique, le 27 avril, par M. Fortin pour droit de banc à côté de la petite porte de l'eglise; — 1757.

Six livres dix-sept sols six deniers dues par la Mulottière à la fabrique de Chazé-Henry, 1709; — fondé par Guion et Jean Mal vais.

Trente sols dûs par la Guiardière, fondés par Bacour Le Conte et Sébastienne Le Delanoë; — trois grandes messes chantées, 2 mai 1682.

Une messe par semaine à l'autel de la Sainte Vierge,

Digitized by Google

fondée par Jean Richer, prestre, demeurant à la Gasneraye, qui, pour ce, affecte ses maisons et terre de la Gasneraye; — les messes sont à basses voyes.

La somme de mille livres donnée aux chapelains de Bedin par Jean Goulier, prestre, pour augmenter la chapellanie dudit Bedin aux charges et conditions que lesdits chapelains pairont aux curés de Chazé-Henri la somme de douze livres pour quinze messes basses et l'office des morts. Ces messes seront célébrées dans l'église de Chazé; — douze livres pour cette rétribution.

Quinze livres dues par Madame Thérèse Loussier pour rétribution de messes à Chazé-Henry; — ladite somme due le 2 avril.

Seize livres seize sols quatre deniers dus à la boëte des trépassés de Chazé-Henri sur le lieu Buron de la Chapelle-Hulin, dont jouit à présent Jullien Letourneux.

Seize livres huit sols quatre deniers pour rétribution de quatre grandes messes, les quatre bonnes fêtes de l'année, Nouel, Pasques, la Pentecôte, la Toussaint, fondées par M. Le Mesle, demeurant à la Prioulaie, où il est mort.

En 1641, Guillaume Gui Hunault et Renée Gaudin donnent le petit pré près la Fontaudière à la bouëte des trépassés pour faire prier Dieu pour lui (*sic*).

Soixante sols dûs par Jeanne Goulier, veuve de Jean Briand, du bourg de Grugé, au curé de Chazé-Henri pour un service qui se fait le jour de Sainte-Anne, tous les ans; fondé par Anne Briand d'une part et vingt sols fondés par Françoise Briand pour une messe chantée le jour de saint François.

Fondation d'une messe à huit sols.

Nous voyons enfin que Claude Gulu et Mathurine Planté, sa femme, demeurant à la Gosnerie, de cette paroisse, ont vendu à Messire Pierre Bernier la vente d'été six livres dix sols.

Puis nous trouvons mention d'une transaction entre

Digitized by Google

Monsieur le curé de Chazé et Pierre Suard pour le droict de dixme des agneaux et toisons de laine. Ledit Suard condamné à payer l'un et l'autre; mention de baux de dixmes; d'une décision de M. Gouin pour les novalles; d'un bail de la Primaudière et de liasses illisibles de l'aveu de la feuille qui, seule, reste dans les archives.

ÉCOLES

Il existe aujourd'hui deux écoles à Chazé, l'une pour les garçons et l'autre pour les filles. La première, établie sur un terrain acquis en 1850, est communale et dirigée par un instituteur laïque; la seconde, dirigée par les sœurs de Saint-Charles, a été édifiée par le curé Urseau, d'accord avec la municipalité, sur un terrain appartenant à la fabrique.

Nous ne connaissons aucun document qui fasse mention d'une école dans la paroisse avant la Révolution; il est cependant probable qu'à Chazé, comme dans nombre de localités, une personne dévouée apprenait aux enfants la lecture, l'écriture et les prières.

USAGES. — PARTICULARITÉS

Chaque soir, à la chute du jour, la cloche convoque les fidèles à venir à l'église faire la prière en commun. L'exercice s'ouvre par la récitation du chapelet et se termine par une lecture.

Le dimanche qui suit le décès d'un habitant de la paroisse on récite à l'église les actes de foi, d'espérance et de charité.

Tous les dimanches on quête les fidèles pour l'Église et pour les trépassés et, comme dans beaucoup de paroisses de la Vendée et du Craonnais, souvent des offrandes en nature sont déposées sur les autels.

Chaque année, dans les jours qui précèdent ou qui suivent

Digitized by Google

la Toussaint, un certain nombre de jeunes gens des meilleures familles s'en vont faire ce qu'on appelle la quête de la gui l'an neuf pour les fidèles trépassés. Le soir ils rentrent enrubannés comme des conscrits.

Cet usage doit remonter à une époque fort ancienne. Nous lisons dans l'*Histoire de l'Église d'Angers*, par l'abbé Tresvaux, qu'en 1595 de tels abus s'étaient introduits à l'occasion de la quête de la *gui l'an neuf*, faite par les jeunes gens des deux sexes dans les paroisses des doyennés de Craon et de Candé, que Mgr Miron dut la défendre sous peine d'excommunication. Au lieu d'employer le produit de la quête à l'achat d'un cierge qui devait brûler devant l'autel de la Sainte Vierge ou du patron de la paroisse, ils ne mettaient que la moindre partie de la somme à cet achat et dépensaient le reste en banquets, en ivrogneries et en débauches qui causaient beaucoup de scandales. Dans certains endroits un de ceux qui composaient cette troupe, appelé le *Folet*, se rendait avec eux à l'église et s'y permettait toutes sortes d'inconvenances; dans d'autres lieux ils entraient dans les maisons et prenaient de force quand on ne voulait pas leur donner; personne n'osait leur résister, parce qu'ils portaient des bâtons et des armes.

Le jour de saint Jean-Baptiste, patron de la paroisse, les mères apportent leurs enfants, afin de lire sur eux l'évangile de la fête.

Les fidèles qui viennent invoquer saint Mesmin contre la colique ont l'habitude de déposer des écheveaux de fil aux pieds de la statue vénérée.

Comme dans la plupart des paroisses du Craonnais, les habitants ont une grande dévotion envers saint Sébastien; ils l'invoquent pour les préserver des fléaux et surtout pour détourner les maladies des animaux.

On trouve dans nombre de champs, suspendues aux arbres, de petites grottes renfermant des statuettes de la

Digitized by Google

Sainte Vierge, les métayers chrétiens tiennent à mettre leur culture sous sa protection spéciale.

Inventaire des livres demeurez après le decès de deffunct venerable et discret Messire Pierre Bernier prestre vivant curé de Chazé Henry faict en conséquence du testament ollographe faict par iceluy deffunct Pierre Bernier prestre en datte du quatrième jour de mars mil six cent quatre vingt huit, ledit invantaire faict à la requeste et en presance de venerable et discret Messire Jean Yon prestre curé dudit Chazé Henry ès quallité qu'il procède en presance et du consantement de Hte H... Guerin procureur de fabrique de l'eglise et parroisse dudit Chazé et ancorre de quelques uns des paroissiens dudit Chazé soubsignés qui pour ce ont comparu suivant l'advertissement que leur fist ledit sieur Yon prestre curé requerant dimanche dernier au prosne de la grande messe dudit Chazé. Lesdits livres trouver fermer dans une paire de presse dans la haulte chambre de la maison presbiteralle dudit Chazé, auquel invantaire a esté procede par devant nous Jacques Bazille notaire sous la cour et chastelenye de la Roche d'Ire prins et choisy pour iceluy invantaire faire et rediger par escrit et y a été vacqué en la forme et maniere que sansuit.

Du vandredy vingt et huitième jour de juillet mil six cent quatre vingt dix.

Premier une bible latine et francoise de la traduction des docteurs de Louvain.

Item les œuvres de saint Crizostome en cinq grands tosmes.

Item les œuvres de saint Ambroize en deux tosmes.

Item les œuvres de saint Gregoire en deux tosmes.

Item les œuvres de saint Bernard en un tosme.

Item les œuvres de saint Bonavanture en un tosme.

Item les œuvres de Guillaume de Paris en un tosme.

Digitized by Google

Item la somme de saint Thomas en un tosme.

Item les œuvres de Denys le Chartreux en deux tosmes.

Item un calepin en differante langue en un tosme.

Item Hortus pastorum en un tosme.

Item les œuvres de saint Siprien en un tosme.

Item un psautier, livre contenant les explications des psaumes.

Item les œuvres du vénérable Baide en un tosme.

Item un vieil livre en lettres gothiques de saint Thomas sur l'évangile.

Item les œuvres de Louis de Grenade en un tosme.

Item les méditations de Dupont en un tosme.

Item les œuvres de Monsieur Cayet en trois tosmes.

Item quattre petits volumes du père Jean le Jeune de l'oratoire reliez en parchemin.

Item six petits volumes contenant les œuvres du père Louis de Grenade reliez en parchemin.

Item cinq petits volumes contenant les sermons de Monsieur Mollinier reliez en parchemin.

Item cinq volumes reliez en parchemin contenant les sermons de.....

Item les œuvres de saint Justin en un tosme reliez en parchemin.

Item un volume de Guillaume Perau relié au parchemin.

Item un volume de Monsieur Gisle contenant une partie de ses sermons reliez en parchemin.

Item la concordance de la Bible en un volume.

Item la somme de Tollet en un volume reliez en parchemin.

Item un petit volume contenant parties des sermons de Monsieur Stapleton reliez en parchemin.

Item trois petits volumes reliez en parchemin de Monsieur ....., contenant ses commentaires.

Item un volume de Jacques....., docteur de lesglise des institutions de la doctrine crestienne reliez en parchemin.

Digitized by Google

Item le traité des excommunications de Monsieur Éveillon.

Item un vieil volume de Monsieur Charron reliez en parchemin.

Item le catéchisme du consil de Trante reliez en parchemin.

Item le manuel de Monsieur Beuvelet en un petit volume reliez en parchemin.

Item un petit volume de Denys le Chartreux sur saint Mathieu reliez en parchemin.

Item un vieil volume de teophilatte (*sic*).

Item l'instruction pour les prestres par Mollina le Chartreux reliez en parchemin.

Item le consille de Trante reliez en parchemin.

Item un petit volume des homélies de Monsieur.....

Item la guy des prestres curés par le père..... en un petit volume reliez en parchemin.

Item un nombre de vingt et trois vieils livres inutilles.

Lesquels livres cy dessus sont demeurez entre mains dudit sieur Yon prestre curé du consantement dudit Guerin et des parroissiens soubsignez a la charge par luy d'en faire bonne et fiel garde et en rendre bon et fidel compte touttes foys et quant qu'il en sera requiers et a qu'il apartiendra.....

Le présent inventaire fut signé par Messire Jean Yon, Jacques Hamelot, curé de Vergonnes, Pierre d'Andigné de la Faudelière, Goullier, de Charbonnier et le notaire Basille. Seul, le procureur Guérin déclara ne savoir signer.

ADDITIONS[1]

La Gallissonnière. — Du nom d'une famille Gallisson ou Galicron, répandue dans la paroisse aux xve et xviie siècles.

[1] Célestin Port, *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire.*

Digitized by Google

Les Mas. — G. de Meso, XIIe siècle (D. Houss. XIII, 1554), en 1540 appartenaient à demoiselle Béatrix Lebarrois. En 1648 à M. H. Antoine Menant.

La Moquerie[1]. — Ancien logis noble appartenant vers 1667 à Pierre d'Andigné de la Fauvellière, qui y réside; il y avait un étang.

La Guerrière. — N.-H.-René Oger est en 1571 sieur de la Guerrière.

La Mazuraie. — Relevait de Bedain, en 1570 en rend aveu Pierre Gallisson, qui partage le domaine entre ses deux enfants, dont une fille alliée à la famille Thomas.

La Pécotière. — Et. Collas, prêtre, est en 1661 sieur de la Pécotière.

La Cochinière. — Ancienne tenure noble détachée de la terre du Plessis-Galeron. En 1582, N.-H.-Vincent du Chastelet est sieur de la Cochinière; en 1613, Jean Haton de la Mazure. La terre fut acquise vers 1650 par René de Charbonnier, des héritiers Perdriau.

Le Clairay. — Le Clairay, 1541. — La croix de Cléret. Au XVIe siècle, c'était un bois appartenant à la baronnie de Pouancé. Il y existait une exploitation ardoisière au XVIIIe siècle.

La Rouvraie. — Vieux logis noble dans la cour duquel s'élève encore l'ancienne motte féodale.

NOTES HÉRALDIQUES[2]

De Griffier de Chazé-Henry. — D'or à deux fasces d'azur accompagnées de neuf roses de gueules posées 4, 2, 3.

De la Guette de Chazé Henry, dont Pierre avocat au présidial commentateur de la coutume d'Anjou, président

[1] Deux fours à chaux établis en 1825 et en 1857 y fonctionnent aujourd'hui.
[2] Denais, *Armorial d'Anjou.*

Digitized by Google

au Parlement de Bretagne; Julien, aumônier du roi en 1595. — D'azur à la fasce d'or accompagnée de trois étoiles de même.

De Lesrat, dont Guy Guillaume capitaine au régiment de Foix infanterie, 1735, conseiller général de Maine-et-Loire en 1799. — D'azur à une tête de loup d'or, lampassée de gueules, le chef de gueules.

Le Barroys, du Mas, de la Barrière. — De gueules à la barrière de tournoi d'or de six pièces clouées d'argent.

D'Andigné, de Chazé, du Bois-de-la-Cour, de la Barre, de la Fauvellière, de la Blanchaie, etc. — D'argent à trois aiglettes de gueules onglées, becquées et membrées d'azur, posées deux et une.

Cimier : un lion naissant de gueules supporté par deux aigles de même.

Devise : *aquila non capit muscas.*

Thierry de la Prévalaie, de la Barrière Chanjust, de la Marinière, des Mats, de l'Angevinière. — D'azur à trois têtes de lévrier d'argent colletées de gueules, clouées et bouchées d'or.

Devise : *Fortitudo mea Deus.*

G. Hautreux.

Digitized by Google

NOTICE

DE LA

VILLE D'ANGERS

SECONDE PARTIE

(suite)

CHAPITRE III

ABBAYES

SAINT-AUBIN

Saint-Aubin, abbaye d'hommes, ordre de saint Benoît, congrégation de Saint-Maur [1].

[1] Cette congrégation, qui dut son origine à la réforme introduite à Saint-Augustin de Limoges, en 1613, et fut érigée par Grégoire XV en 1621, puis confirmée par Urbain VIII en 1627, avait le pouvoir de s'agréger tous les monastères de France de l'ordre de Saint-Benoît. Dès 1617, Saint-Aubin, ainsi que Saint-Serge et Saint-Nicolas, où la discipline régulière s'était fort relâchée, furent sommés par l'évêque d'Angers de le reconnaître pour supérieur et d'accepter sa juridiction, ou bien de *se réduire* en une congrégation approuvée. Ces abbayes se déclarèrent en 1619 prêtes « à s'associer à la congrégation bénédictine gallicane... observée en abbayes de Marmoutier, Vendosme et aultres ». Les religieux de Saint-Aubin retardèrent de quatre ans l'exécution de cette résolution « à cause des troubles passés et du peu de cognoissance qu'ils avaient des supérieurs de lad. congrégation qui estoient fort esloignez. » Ce fut donc en 1623 que, profitant de l'arrivée à Angers de Saint-Offange « général des Bénédictins de la nation françoise et abbé de l'abbaye Saint-Maur-sur-Loire », ils lui demandèrent de les recevoir et agréger en sa congrégation. Le général accéda à leur demande le 7 septembre 1623. Mais les bons résultats qu'on attendait de cette réunion ne durèrent pas, il fallut bientôt en venir à une mesure plus radicale pour rétablir l'observance régulière qui, par *le malheur des guerres civiles*, était beaucoup déchue; ce corps religieux avait trop perdu de son ancienne vigueur

Digitized by Google

L'église a été bâtie dans un fauxbourg, devant une des portes de la ville d'Angers, en 534[1], par saint Germain, évêque de Paris, par le commandement du roi Childebert, et fut dédiée à l'honneur de saint Germain-d'Auxerre. Saint Germain de Paris y établit un monastère, et annoblit et décora les abbé et religieux d'icelui[2].

« Sciant successores nostri ecclesiam beati Albini, quæ a sancto Germano Parisiorum episcopo, voluntate et impe-

pour qu'une simple agrégation de ses membres à une congrégation suffît à la lui rendre; il fallut lui infuser un sang nouveau par l'union et l'incorporation de l'abbaye à la congrégation de Saint-Maur, en 1660. Voici les principales dispositions de cet acte : L'abbaye devait être régie au spirituel et au temporel par les chapitres généraux de Saint-Maur; les novices ne pouvaient être reçus que sur l'ordre des supérieurs de cette congrégation. Les religieux de Saint-Maur, d'abord au nombre de douze devant aller à vingt-quatre, se chargeaient de faire l'office et d'acquitter toutes les fondations de l'abbaye. Les anciens religieux n'étaient pas contraints d'embrasser l'observance de Saint-Maur, mais restaient sous la juridiction de leur prieur et tenaient le premier rang au chœur; ils abandonnaient tous les lieux réguliers à cette congrégation, qui devait donner 500 liv. aux prêtres et 400 aux non prêtres, et loger les simples religieux, les officiers conservant les logements de leur office. L'abbé se réserva tous ses biens et privilèges, sauf la collation des offices claustraux, qui furent réunis à la manse conventuelle. Pour les autres dispositions concernant spécialement le temporel, voyez les différents actes qui se trouvent aux Archives (H 10). Les offices claustraux étaient nombreux; on comptait le prieur, le sous-prieur, le chantre, l'armoyer, l'aumônier, le secrétain, l'infirmier, l'hôtelier, le cellérier. Il y avait encore le secrétain de Châteaugontier, le sous-chantre, le sous-secrétain et le sous-infirmier. E. L.

[1] Ou 535, c'est du moins la date généralement admise par les historiens, à la suite de Bourdigné, qui l'a donnée le premier. La charte de Néfingue, le plus ancien document qui parle de la fondation de Saint-Aubin, se borne à dire que ce monastère a été bâti par saint Germain de Paris sur l'ordre de Childebert, sans fixer l'année. Rangeard croit cette fondation plus ancienne. On peut en effet la reculer de quelques années; saint Germain ayant reçu les ordres en 530, il a pu, l'année suivante, exécuter le commandement de Childebert. En tout cas, Saint-Aubin est la plus ancienne abbaye de l'Anjou, plus ancienne certainement que Saint-Maur, qui n'a été fondé qu'en 540, selon l'opinion commune, « et même beaucoup plus tard », ajoute l'auteur des *Saints de l'Anjou*. En effet, Innocent, l'évêque du Mans qui, d'après la *Gallia*, appela saint Maur en France, étant décédé en 564, saint Maur se dirigea sur Glanfeuil, où il fonda son monastère qui ne fut achevé qu'en 571. Mais ce monastère peut se glorifier de son titre de *Proto-cenobium S. B. in Gallia*, c'est-à-dire d'avoir été la première abbaye bénédictine en France. E. L.

[2] Chronique de Nicole Gilles (*lisez* Bourdigné, f° 27 v°; nouv. édit., t. II, p. 88).

Digitized by Google

rio Childeberti regis, ante portam Andecavensis urbis, versus orientem fundata est, etc. [1]. Mandement de Néfingue, évêque d'Angers, en 973, dont sera donné la suite ci-après.

Avant que l'église fût bâtie, il y avoit au même endroit une ancienne église que saint Hilaire, évêque de Poitiers, avoit dotée et enrichie, nommée Notre-Dame du Verger [2].

[1] Cartul. violet de l'Eglise d'Angers, f° 163. (Cet acte se trouve dans la *Gallia*, t. XIV, Instr. Col. 146., qui le place en l'année 972.)

[2] Bourdigné ci-dessus cité.

Cette ancienne église de Notre-Dame-du-Verger a-t-elle existé et a-t-elle été vraiment bâtie par saint Hilaire? Double question intéressante à étudier, mais difficile à résoudre à cause du manque de documents. Grandet est pour l'affirmative, comme tous les anciens auteurs; voir ses raisons dans sa *Notre-Dame Angevine*, et surtout dans une dissertation manuscrite (Ms. 617, pp. 5 et 77). M. d'Espinay penche pour la négative (*Notices arch.*, pp. 154-156), et il faut avouer que ses motifs de doute ont une grande force. Aucun document ancien ne parle de cette chapelle: Bourdigné est le premier à prétendre qu'elle a été fondée par saint Hilaire sous le nom de Notre-Dame-du-Verger; et son témoignage n'est pas suffisant pour entraîner notre conviction. Geoffroy Grisegonelle n'en fait nulle mention dans une charte de 966, bien qu'il y parle de ce saint, en disant que l'on tient de tradition que Mairon a été donné par saint Hilaire (*sancto Halario* *) à saint Aubin, c'est-à-dire, comme l'explique Grandet dans sa dissertation, à la chapelle fondée par saint Hilaire, sur laquelle l'église de Saint-Aubin ayant été bâtie deux siècles plus tard, on peut dire que saint Hilaire, en faisant cette donation à cette chapelle, l'a faite en quelque sorte à Saint-Aubin lui-même. Cette explication n'est pas sans quelque valeur, d'autant plus que les hommes du x° siècle, ne se piquant pas de savoir la chronologie, ne pouvaient songer à expliquer comment saint Hilaire, qui vivait deux siècles avant la fondation de Saint-Aubin, avait pu lui faire don de la terre de Mairon; ils parlaient selon les idées de leur époque; et, en voyant que Saint-Aubin possédait la terre que la tradition leur apprenait avoir été donnée par saint Hilaire, ils disaient que saint Hilaire avait donné Mairon à Saint-Aubin sans en demander plus long. Cette tradition, qu'ils ont reçue et nous ont transmise, n'est donc pas à rejeter purement et simplement; mais il faut chercher ce qu'elle peut contenir de vrai. Or, rien n'empêche de croire que Mairon avait été donné par saint Hilaire à une chapelle fondée par lui, et que cette chapelle, ayant été transmise à Saint-Aubin lors de sa fondation, cette abbaye reçut en même temps le don même de saint Hilaire. Que cette chapelle s'appelât Notre-Dame-du-Verger, ou autrement, cela importe peu; et ce nom a bien pu être inventé par Bourdigné. De plus, cette tradition est encore appuyée sur ce fait que, outre leur culte certain et immémorial pour la sainte Vierge, les religieux ont aussi honoré d'une façon spéciale saint Hilaire et l'ont « toujours regardé comme leur fondateur et l'un de leurs principaux patrons. » C'est ainsi qu'ils ont construit en son honneur plusieurs chapelles énumérées par Grandet (*ibid.*) Cet auteur se trompe toutefois en mettant de ce nombre celle qui lui était consa-

* La *Gallia Vetus* (t. IV, p. 25) porte : *A sancto Hilario.*

Digitized by Google

Quelque temps après qu'elle fût construite, le même saint Germain de Paris transféra le corps de saint Aubin, évêque d'Angers, de l'église de Saint-Pierre dans ladite église de Saint-Germain-d'Auxerre, laquelle, par succession de tems, fut appellée Saint-Aubin [1].

crée dans l'île Saint-Aubin. Cette chapelle existait déjà quand l'île fut donnée à l'abbaye par la comtesse Adèle; elle est citée dans la charte comme faisant partie de la donation « Concedo illi insulam... cum omnibus quæ ad eam pertinent... cum terris videlicet... et cum capella in honore sancti Hylarii fabricata. » Par une erreur inverse, un auteur moderne a dit que cette chapelle, donnée par la comtesse Adèle, était « dans la banlieue d'Angers », et il la confond avec la chapelle de Saint-Hilaire, située à côté de l'église de Saint-Germain; erreur bien excusable, puisque l'auteur n'avait sous les yeux que le titre de la donation. Cette autre chapelle de Saint-Hilaire est mentionnée pour la première fois dans une charte de l'abbé Gautier (1036-1055), avec un cimetière près d'elle. Sa fondation remontait donc à une époque plus reculée et était très probablement l'œuvre des religieux de Saint-Aubin. Comme cette chapelle était voisine de celle de Saint-Germain, il est bien permis de croire qu'ils ont voulu ainsi réunir et perpétuer le souvenir de leur premier fondateur et celui du premier saint dont leur abbaye porta le nom. Quand plus tard, en 1234, Saint-Germain fut donné à Saint-Laud, la chapelle de Saint-Hilaire n'existait plus comme chapelle, elle est appelée « maison de Saint-Hilaire ». Cependant Grandet assure que de son temps on en voyait « quelques vieux restes dans l'enceinte du cloître des chanoines de Saint-Laud ; » et il ajoute que cette « dévotion à saint Hilaire a passé de l'abbaye de Saint-Aubin à plusieurs paroisses d'Anjou qui lui sont dédiées. » (Ms. 617 *loco cit.*) Ce culte si ancien pour saint Hilaire, sans constituer une preuve certaine que ce saint ait fondé une chapelle sur l'emplacement de Saint-Aubin, forme cependant une présomption que l'on ne doit pas rejeter sans examen.

Quant à savoir si la crypte de Saint-Aubin était l'ancienne chapelle de Notre-Dame-du-Verger, c'est une question purement archéologique qui ne sera résolue que le jour où on y fera des fouilles (Cf. *Notices arch.*, pp. 155-161). E. L.

[1] Cette église fut-elle d'abord consacrée à saint Germain d'Auxerre? Aucun document ancien ne le dit; la charte même du xe siècle, qui raconte la fondation de l'abbaye par saint Germain de Paris, se tait sur sa consécration à l'évêque d'Auxerre: mais plusieurs preuves sérieuses militent en faveur de ce fait : 1° les religieux ont toujours reconnu ce saint pour leur prémier patron; 2° les bréviaires de l'abbaye disaient expressément, en la quatrième leçon de la fête de saint Aubin, que saint Germain était patron de leur église avant qu'on y apportât le corps de ce saint; 3° on y a toujours fait chaque année la fête solennelle de saint Germain comme d'un premier patron, ainsi que les anciens cérémoniaux et bréviaires de cette abbaye le faisaient voir; 4° les religieux le nommaient autrefois en leur profession conjointement avec saint Aubin : « Sanctorum Albini et Germani », cela se remarquait en quelques professions anciennes; 5° enfin son image était peinte avec celles de saint Aubin et de saint Clair sur les murailles du rond-point qui était sur le grand autel. (Suppl. Ms. 129,

Digitized by Google

Cette translation est rapportée dans la vie de saint Aubin avec le miracle de trois pierres, qui se détachèrent du mur du caveau où le corps du saint reposoit, afin de montrer l'endroit qu'il falloit ouvrir, pour donner passage, attendu que le caveau étoit si étroit qu'il n'étoit pas possible de l'en retirer.

« Igitur cum sanctus Germanus Parisiorum episcopus vel comprovinciales ac pontifex successor ejus (sancti Albini), ac populus vellent membra in *novam basilicam* devote transponere, et propter cellulæ angustiam, in qua conditus fuerat, non daretur sacri corporis extrahendi licentia, cunctis hesitantibus et incertis quid agerent, curis popularibus se virtus beatissimi viri mediatrix interserit. Nam expectantibus omnibus, et nichil deliberantibus, repente nutu divino, discusso pariete cellulæ, qui erat ad

carton VI *bis*.) Ces preuves, qui sont, je crois, de Grandet, ne peuvent pas toutes être contrôlées à notre époque. Ainsi nous ne possédons plus la partie du bréviaire qui contenait les leçons de la fête de saint Aubin; les deux bréviaires anciens qui sont à la bibliothèque de la ville (Mss. 107 et 108) ne renferment que la seconde partie de l'année. Mais, sur ce point, Mabillon nous est garant de la véracité de Grandet, puisqu'il rapporte dans ses *Acta SS. O. B.* (t. I, p. 112) la leçon du bréviaire de Saint-Aubin, où il est parlé de la basilique « quæ tunc divo Germano Altissiodorensi sacra erat. » Nous n'avons pas non plus ces anciennes professions où on nommait saint Germain; la seule profession ancienne qui se trouve à la bibliothèque (Ms. 752) n'en fait même pas mention, elle se borne à dire : « In hoc cenobio constructo in honorem Salvatoris mundi et sancte Marie semper virginis, necnon et beati Albini. » Du reste, ayant constaté ci-dessus l'exactitude de Grandet par le témoignage de Mabillon, nous pouvons bien croire que cette exactitude ne s'est pas démentie quand il assure que les anciennes professions nomment saint Germain en même temps que saint Aubin. On peut donc regarder comme certain que ce monastère porta dans son commencement le nom de saint Germain, mais il ne le garda pas longtemps; car le corps de saint Aubin ayant été transporté dans cette nouvelle église en 555 ou 556, il arriva ce qui s'est produit souvent dans ces translations, on s'habitua peu à peu à donner le nom de ce saint à l'église qui renfermait son corps. Ce nom paraît pour la première fois en 615 dans le testament de saint Bertrand, évêque du Mans (*Gallia Christ.*, t. XIV, instrum. col. 114), et cette abbaye l'a toujours gardé depuis. Elle n'a jamais été consacrée à saint Etienne, comme l'ont dit Hiret, Eveillon, Péan de la Tuilerie, Cl. Robin, etc., pour avoir mal compris la charte de Charlemagne, qui donne le petit monastère de Saint-Etienne à la cathédrale. Voir ce que j'ai dit plus haut à ce sujet. E. L.

Digitized by Google

pedes ejus a parte orientali, tres lapides deciderunt, scilicet dato signo per qualem locum se juberet educi posse, etc.[1] »

Les trois pierres auroient bien pu tomber sans miracle, mais peu importe; je remarque seulement que l'usage d'enterrer les morts, les pieds tournés à l'orient, est de tous les tems.

Le monastère établi par saint Germain de Paris devint riche et florissant en assés peu de tems, comme il se voit par la chartre de Charlemagne, de la première année de son règne, au mois de mai, qui concourt à l'an de grâce 769, par laquelle ce roi confirme le monastère dans les immunités dont il jouissoit pour les biens qu'il possédoit, et défend de porter le nombre des moines au delà de cinquante.

« Præceptum Karoli regis magni, de immunitate rerum antiquarum monasterio Sancti Albini, quarum hæc sunt nomina : Maironus, Clementiniacus, Papirius, Prunarius, Sabiacus, etc. Interea constituimus ut numerus fratrum, ultra quinquagenarium numerum, ab aliquo eorum abbate, ullo unquam tempore, non augeatur. Data in mense madio anno primo regnante Carolo gloriosissimo rege Francorum... Actum Murnaco »[2].

Dix-neuf ou vingt ans après, le même Charlemagne, lors empereur d'occident, fit don de certaine terre, au monastère de Saint-Aubin situé dans un fauxbourg de la ville d'Angers.

« Præceptum Caroli Cesaris Augusti, de donatione villæ Cipiæ, etc... monasterio sancti præsulis Albini, quod est situm in suburbio civitatis Andegavensis, quo ipse

[1] Légende manuscrite de l'Eglise d'Angers, f° 157.
Ce récit se trouve inséré en entier dans les Bollandistes (*Acta Sanctorum*, Martii, t. I, p. 60, n° 17). E. L.

[2] Cartulaire de Saint-Aubin, première chartre.
Il faut entendre première charte des rois de France, et non pas du cartulaire, qui commence par les chartes des comtes d'Anjou, puis viennent celles des rois. E. L.

Digitized by Google

sanctus corpore quiescit... Datum 16 Kalendas Augusti, octavo anno imperii Caroli imperatoris. »

Autre chartre de confirmation de Charles le Chauve, vers 870, sous l'épiscopat de Dodon, évêque d'Angers, qui en rappelle une autre de Louis le Débonnaire, son père, fils de Charlemagne.

« Præceptum Caroli cognomine Calvi... qualiter pater dicti Caroli, Ludovicus, ortante Ebroino episcopo Pictavensi, qui tunc eorum (monachorum) existebat pastor, eis concesserit quasdam villas, quarum hæc habentur vocabula : Maironus, Clementiniacus, Sabiacus, etc. Certum fratrum numerum, scilicet quadragenarium quintum... sub Dodone episcopo. »

Le nombre des moines n'étoit alors que de quarante-cinq [1].

[1] Il n'atteignait donc pas alors le nombre de cinquante, fixé comme limite par Charlemagne; mais on le dépassa souvent plus tard. C'est ainsi que soixante-dix-sept religieux prirent part à l'élection d'Otbran, et cent cinq à celle de l'abbé Girard, son successeur en 1082. Un si grand nombre avait ses inconvénients. Dans un chapitre général, tenu sous l'abbé Gervais Médy (1327-1342), il fut décidé que les moines ne dépasseraient pas le nombre de quarante-trois. (Roger, p. 123.) Ce nombre ainsi restreint ne put se maintenir quand la ferveur religieuse vint à décroître. Ils n'étaient plus que trente en 1660, sur lesquels treize seulement signèrent le Concordat pour la réforme, et quatre l'approuvèrent ensuite (H. 10.) Enfin à la Révolution quinze religieux seulement habitaient la grande abbaye; leurs revenus, dont l'abbé commendataire avait la plus grande part, s'élevaient à 55.795 livres et leurs charges à 20,376 livres.

L'âge d'or de Saint-Aubin dura depuis l'établissement des Bénédictins jusqu'aux guerres anglaises. « C'est chose merveilleuse, dit Roger, p. 117, de considérer combien la régularité et la piété ont fleuri à Saint-Aubin durant trois à quatre siècles », et cela même au milieu de richesses considérables et de la faveur des grands. Les cérémonies s'y faisaient avec beaucoup de soin et de solennité. T. Grille nous apprend que sa psallette et ses musiciens rivalisaient autrefois avec ceux de la cathédrale; mais que dans les derniers temps il n'y avait que *deux serpens*. Les sciences et les lettres n'y furent pas moins cultivées que la piété. C'était un des monastères de l'Ouest où on pouvait le plus facilement se former à la connaissance de l'antiquité, grâce à sa célèbre bibliothèque, dont il nous reste un catalogue du XIIe siècle qui renferme la liste de 138 ouvrages tant des Pères que des classiques (H. 15). Elle s'augmentait sans cesse par le labeur des moines. Ces précieux manuscrits, comme ceux de Saint-Serge et de Saint-Maurice furent dispersés à la fin du XVIe siècle. Quelques-uns furent recueillis par Jacques de Thou, Le plus grand nombre entra dans la bibliothèque de Petau, dont le

Digitized by Google

Par les premières lettres de Charlemagne il paroit que dès l'an 769, et sans doute longtems auparavant, le monas-

fils les vendit à la reine de Suède, qui les donna ensuite au Vatican, où les manuscrits de cette princesse forment un fonds spécial Ce qui resta à l'abbaye, après quelques nouvelles pertes à la Révolution, se trouve aujourd'hui réuni à la Bibliothèque d'Angers, dont le catalogue indique plus de 200 numéros provenant de cette abbaye et concernant l'Ecriture sainte, l'histoire, le droit, les arts et les sciences (Cf. *Chron. des comtes d'Anjou*, introduct., pp. IX et XV).

Dès le commencement du XIVe siècle, le relâchement s'introduisit peu à peu à Saint-Aubin, et Roger, p. 123, en signale un des premiers symptômes à cette époque dans le don, fait par un prieur, de trente tasses d'argent pour les religieux, afin qu'ils s'en servissent au réfectoire au lieu de verres Vers la même époque l'usage des aliments gras avait commencé à s'y établir et à remplacer le maigre perpétuel, très sévère en Carême, où ils ne mangeaient que de l'herbe trois jours par semaine (Roger, p. 122); car, dans le chapitre général dont il est parlé plus haut, on ordonna que la chair qui resterait au réfectoire serait donnée aux pauvres. Mais si, par ces pratiques nouvelles. l'austérité monacale diminuait, il ne faut pas en conclure que la sensualité prenait sa place, car la vie des religieux était encore loin d'être confortable. Vers 1530, on ne se servait pas encore d'assiettes à Saint-Aubin non plus qu'à Saint-Nicolas; des tranches de pain bis en tenaient lieu, et, après chaque repas, on coupait ce pain par morceaux et on le donnait aux pauvres en potage (Roger, p. 125). Leur logement laissait aussi bien à désirer, en 1672, avant la construction du nouveau bâtiment; voici quel était l'état de leur dortoir : « Les religieux estoient fort incommodez dans leurs cellules qui n'estoient que de cloisons de bois, si petites qu'à peine y pouvoit-on mettre un couché, pleines en esté de punaises, et si incommodes qu'on ne pouvoit tousser, cracher ou se remuer sans incommoder son voisin, froides en hyver et étouffantes en esté, sur un plancher si branslant qu'on n'y peut marcher sans faire trembler toutes les chambres et qu'on ne peut paver estant étaié par les dessoubs de quantité de pilliers, et mesme fondu en une partie considérable » (H. 4). Quelle figure feraient les austères censeurs de la vie molle et facile des moines s'ils étaient condamnés à coucher dans un pareil dortoir et à vivre comme eux; car, bien qu'ayant pris l'usage de la viande, les moines n'en faisaient pas moins maigre trois jours par semaine et tout le temps du Carême et de l'Avent (H. 2). Il est vrai que leur vestiaire était renouvelé tous les ans; mais y a-t-il là matière à reproche? Au XVIIe siècle, chaque année, on donnait à chacun un bonnet carré coûtant 25 sols, le lendemain de la *feste Mr sainct Marc;* et un scapulaire, aussi de 25 sols, le *jour Mr sainct Martin*. Pour l'habillement, on distribuait, entre tous, cinq pièces de drap de différents prix, depuis 30 sols jusqu'à 50 sols l'aune, selon l'ancienneté et non pas selon la dignité des religieux; chacun d'eux en recevait quatre aunes (H. 32). En tout cela il n'y a rien de bien condamnable. Encore moins faut-il accuser leurs mœurs en général; et c'est exagérer que de parler d'une « dissolution absolue des mœurs », quand il n'y avait que cinq coupables sur trente. et que le chapitre s'occupait activement à réprimer et punir leurs désordres (H. 5). Pour justifier une telle accusation, il aurait fallu que le plus grand nombre fût coupable ou complice; or ce n'est pas le cas ici. E L.

Digitized by Google

tère de Saint-Aubin étoit gouverné par un abbé, « ab aliquo eorum abbate » ; et par le mandement de Néfingue, évêque, de 973, dont j'ai ci-devant donné le commencement, on donnoit à ce monastère la qualité d'abbaye royale [1].

Suite du mandement de Néfingue.

« Quædam privilegia ex antiquitate... ut pote regularem abbatiam obtinuisse; est enim una ex regalibus abbatiis. Aderunt (*sic*, *pro* adierunt) ergo... postulantes ut privilegia, quæ ex antiquo a canonicis ejusdem ecclesiæ fuerunt obtenta, fratribus quoque nunc Deo ibidem regulariter servientibus nostra auctoritate firmaremus, etc. Actum Andecavis civitate publice, pridie Kalendas martii, anno Lotharii regni decimo octavo. Signum Nefingi episcopi, etc. »

On voit par ce titre que Néfingue confirme, en faveur des moines de Saint-Aubin, les privilèges que les chanoines dudit Saint-Aubin avoient ci-devant obtenus [2]. C'est que

[1] Ces termes d'*abbé*, d'*abbaye* et de *monastère*, ce nom de *frères* donné aux religieux, ont fait croire à quelques-uns, comme Rangeard (Topogr. angev., cart. VI *bis*), que Saint-Aubin était habité par des moines au temps de Charlemagne. Il est certain cependant par les termes de la charte de 769 que ces religieux étaient des chanoines bien qu'elle les appelle frères : « Ut quasdam villas ejusdem abbatiæ *canonicis* ipsius loci deputatos... confirmare dignaremur. » Une autre preuve, c'est que, un peu plus tard, des laïques étaient abbés de Saint-Aubin; or, jamais à cette époque les moines n'eurent des laïques pour abbés, mais seulement les chanoines. (Cf. *Gallia Christ.*, t. XIV, p. 604). Du reste, ces chanoines menant une vie commune qui ne différait guère de celle des moines, il n'est pas étonnant qu'en parlant d'eux et de tout ce qui les concernait, on employât les mêmes expressions que pour ceux-ci. Ainsi, dans sa règle pour les chanoines, Crodogang, évêque de Metz sous Pépin le Bref, leur donne toujours le nom de *frères* (*Spicil.*, t. I, cap. LII, p. 242), et dans les lettres d'Odon, chanoine régulier, leur habitation est appelée *monastère* (*ibid.*, t. II, p. 535). Il est certain que *cænobium* et *monasterium* ne signifient pas toujours un monastère, une abbaye ou un couvent, et que quelquefois on s'en est servi pour exprimer une église *collégiale*. E. L.

[2] Ces privilèges, dont jouissait Saint-Aubin de toute antiquité « ex antiquitate », étaient d'ordre spirituel, et purement honorifiques, sauf le dernier, en vertu duquel l'évêque ne pouvait demander aucune procuration, ni faire de visite en l'abbaye. Il y eut une transaction en 1180 entre l'évêque Raoul de Beaumont et Saint-Aubin, en présence de Barthélemy, archevêque de Tours, par laquelle l'évêque confirma la charte de Néfingue avec quelques modifications et

Digitized by Google

l'église de Saint-Aubin avoit été quelque tems possédée par des chanoines, que Geoffroi Grisegonnelle, comte d'Anjou, y mit, après en avoir chassé les moines qui s'étoient relâchés de la perfection monachale, et s'appliquoient bien

renonça aux droits de visite annuelle qu'il prétendait « in capite ipsius abbatiæ sibi jure communi et antiquo deberi. » (Ms. 658, p. 984). En retour de cet abandon, les moines consentirent à aller à Saint-Maurice, aux fêtes de saint Maurille et de saint André, pour assister aux offices, et accordèrent à l'évêque le droit de venir dans leur église faire les ordres toutes les fois qu'il le voudrait, mais sans procuration. A diverses reprises de nouvelles contestations s'élevèrent à ce sujet entre les deux parties, notamment en 1656, où les religieux prétendirent, mais à tort, remontrer à l'évêque qu'ils étaient « en droict et possession immémorialle de n'estre visitez par les seigneurs évêques qu'une *seulle fois* en leur vie, et quand *ilz ont faict le voyaye de Rome*, et en sont de retour. » La transaction de 1180 n'a pas un sens aussi restrictif; elle dit, au contraire, que les moines recevront processionnellement l'évêque « cum primo post consecrationem suam venerit ad monasterium ipsorum et *quotiens* Roma redierit similiter sine procuratione » (H. 11). — Outre cette exemption de la visite épiscopale, Saint-Aubin jouissait encore du privilège de voir consacrer dans son église les évêques d'Angers, qui, de là, se rendaient solennellement à leur nouvelle cathédrale. Ce privilège est inscrit dans la charte même de Néfingue. « Consecrationem quoque episcoporum in hac urbe ordinatorum per morem antiquum sibi ecclesia ipsa vindicet. » (Gallia XIV. Instrum. col. 147). — L'abbé avait le droit de porter la mitre et la crosse avec les autres ornements pontificaux, et même de donner la bénédiction solennelle. (H. 1 et Ms. 886, I, *in medio*).

On a encore attribué à saint Aubin deux autres privilèges dont il n'a jamais joui : celui de prêcher au tertre Saint-Michel le jour de la procession des Rameaux et celui d'enterrer les évêques. Cette double erreur provient de ce qu'on a mal compris la transaction précédente, qui avait aussi pour but de régler l'ordre des préséances entre l'évêque, l'abbé de Saint-Aubin et le doyen de Saint-Maurice, dans différentes cérémonies et dans les enterrements. D'abord il s'agit ici d'enterrements en général et non pas de celui des évêques en particulier; ensuite on n'était pas obligé d'y inviter les moines : « Si *forte* conventus S. Albini *vocatus fuerit* ad exequias. » Enfin, loin de donner à Saint-Aubin le droit de faire l'enterrement de l'évêque et le sermon, il est dit, au contraire, que l'évêque fera le sermon et l'enterrement, s'il le veut; s'il ne le veut pas ou s'il ne le peut, ce sera à l'abbé de Saint-Aubin; si ce dernier à son tour refuse ou est empêché, le doyen de Saint-Maurice fera l'enterrement et l'évêque choisira pour le sermon qui bon lui semblera. Ce prétendu droit n'était qu'une *erreur populaire*, selon Lehoreau, et il paraît que les religieux, trompés par elle, essayèrent de le faire valoir. « Qu'ils me montrent, s'écrie cet auteur, un titre authentique comme leur abbé a droit d'enterrer nos évêques, et je leur accorderay leurs prétentions. Jamais la cathédrale n'a entendu parler ny n'a eu aucune connaissance de ce prétendu droit. » (*Cérém.*, t. III, p. 296).

Outre ces privilèges, Saint-Aubin possédait encore plusieurs droits temporels, dont je ne signalerai que le suivant : le cellérier

Digitized by Google

plus aux affaires du siècle, qu'ils ne s'occupoient de celles du ciel, comme il paroit par le titre suivant qui est de l'an 966.

« Fama fertur priscis olim temporibus in monasterio Sancti Albini eamdem (monasticæ religionis perfectionem) floruisse ; sed quia id evidentibus minime declaratur indiciis... Illud notum esse volumus quia... statuimus ut in prædicto cenobio Sancti Albini, monachalis ordinis perfectione eliminata, quæ in eodem loco non dominicis hactenus, sed suis secularibus vacaverunt lucris, canonicali congregatione, etc... Concedimus quoque eisdem monachis, ut nulla in eorum terra vicaricia dominetur potestas, nisi de furto, homicidio seu incendio[1]. »

Cette introduction de la vie canoniale à Saint-Aubin, au lieu de la vie monachale, ne fut pas de longue durée, si même elle eut son exécution, puisque sept ans après, les moines furent réintégrés dans ladite abbaye par Néfingue, comme il paroît par le titre ci-devant cité[2] ; et ce, par le

percevait un droit de piéçage, ou d'un denier appelé *denereau*, pour chaque bête aumaille tuée et vendue en détail dans la grande boucherie, près de l'évêché. En 1519, les bouchers offrirent de payer quatre deniers si l'on voulait empêcher les forains de vendre, le samedi, aux Halles. En 1587, nouveau bail par lequel les religieux se réservent le *pied fourché deub* par les bouchers de la grande boucherie (H. 124, f°s 7, 78 80 v° et 97 v°). E L.

[1] Cartulaire noir, f° 165.

Thorode a si mal lu et si mal copié et ponctué cette charte qu'il lui fait dire juste le contraire de ce qu'elle contient. Elle est le titre même qui ordonne l'introduction des moines à Saint-Aubin, et non pas des chanoines, comme l'a compris Thorode; voici le texte rétabli qui est clair comme le jour : « *Statuimus* in prædicto cœnobio Sancti Albini *monachalis ordinis perfectionem*, eliminata, quæ in eodem loco..., canonicali congregatione. Præfecimus quoque fratribus ejusdem loci... abbatem nomine Wuilbaldum. » Chose curieuse, Rangeard, d'ordinaire mieux avisé, s'est laissé tromper par cette assertion de Thorode, dont il a réfuté plusieurs fois les erreurs, et dans son *Etat histor. de l'Anjou*, il l'a reproduite sans observation : « Geoffroi Grisegonnelle en avoit chassé, *dit-on*, les moines, pour y introduire des chanoines, auxquels il substitua, quelques années après,... des religieux bénédictins. » (Ms. 894, p. 37.) Comment le comte aurait-il pu introduire, à la place des moines, ces chanoines auxquels sept ans après Néfingue reproche leur vie mondaine. Cette idée n'aurait pas dû échapper à l'esprit si judicieux de Rangeard. E. L.

[2] A savoir le mandement de Néfingue, qui n'a pas pour but de « réintégrer les moines » à Saint-Aubin, comme l'avance ici Tho-

Digitized by Google

commandement du même comte Geoffroi Grisegonnelle et d'Adèle, sa femme, comme le dit Hiret dans ses *Antiquités*, et comme il paroît par le titre suivant.

rode, mais simplement de leur confirmer les anciens privilèges possédés par les chanoines. Thorode est d'autant plus inexcusable de ne l'avoir pas compris, qu'à la suite du titre suivant il fait un calcul pour montrer que l'introduction des moines tombe à l'année 966, date de la charte de Grisegonnelle, tandis que le mandement de Néfingue est de l'an 972.

Ainsi, pour résumer et éclaircir cette question, embrouillée à plaisir par Thorode, disons d'abord qu'on ne sait rien de certain sur les premiers habitants de Saint-Aubin Quelques-uns, d'après une vague tradition, croient pouvoir avancer qu'il y eut d'abord des moines: Grandet prétend même « qu'il y a apparence que Childebert y mit d'abord des religieux de Saint-Benoît » (*N.-D. Angev.*, p. 200). Mabillon lui-même semble incliner vers cette opinion : « Verisimile est, dit-il, primos istius cœnobii (Si Albini) monachos ad Glannafoliensium normam institutos fuisse » (*Annales*, t. I, p. 130); tandis que Pocquet, dans une note, écrit : « Il n'y a pas grande critique dans le bruit qu'il y avait déjà eu des religieux à Saint-Aubin » avant les chanoines (Ms. 651, p. 4). Et, en effet, la charte de Grisegonnelle, qui seule fait mention de ce bruit, « *fama fertur* », ne le recueille que comme une tradition sans consistance, à laquelle elle ne paraît pas attacher beaucoup d'importance : « Sed quia id evidentibus minime declaratur indiciis, nihil nostrum interest floruerit utrum an non. » Par contre, l'existence des chanoines est certaine pendant plusieurs siècles; Charlemagne les nomme formellement dans sa charte de 762, comme on l'a vu plus haut La grande chronique de Tours raconte qu'ils furent chassés par Foulques le Roux peu de temps avant sa mort, vers 941, lequel mit des moines à leur place; mais, dit la *Gallia* (t. XIV, p. 604)), son opinion n'est pas sûre, puisqu'on a le diplôme de Geoffroy Grisegonnelle, qui effectue ce changement. Outre cette raison péremptoire, il n'est pas probable que Foulques le Roux ait expulsé les chanoines douze ans après leur avoir donné Saint-Remi-la-Varenne. (Voir la charte de cette donation reproduite dans les *Chroniques des comtes d'Anjou*, p. CI.) Il est donc sûr que cette expulsion ne fut opérée qu'en 966 par Geoffroy Grisegonnelle. Guy Arthaud remarque que les chanoines se maintinrent encore longtemps à Saint-Aubin malgré leur expulsion. En effet, le fondateur du prieuré de Gouis avait ordonné de ne l'établir que lorsqu'il n'y aurait plus de chanoines à Saint-Aubin; or, ce prieuré ne fut fondé que du temps d'Eusèbe Brunon et de Geoffroy Martel (entre 1047 et 1060) « d'où il paroît, ajoute cet auteur, que quand les religieux furent introduits par Geoffroi Grisegonnelle, les chanoines n'en furent pas entièrement ostez et s'y sont maintenus plusieurs années. » (Ms. 624, t. I, f° 322). Il ne semble guère possible que les chanoines aient pu rester, en même temps que les moines, plus de quatre-vingt-dix ans après l'introduction de ces derniers; et cependant la charte de fondation est catégorique à cet égard. Humbert de Durtal promet à l'abbé Thierry (1055-1060) de donner l'église de Durtal à Saint-Aubin et à ses moines « si de canonicis non canonice viventibus in vita sua deliberarentur ». Or, ce fait n'arriva qu'après sa mort, car Agnès, sa femme, qui réalisa la fondation, ajoute : « Tempore meo, opportunitate quam ille expectabat

Digitized by Google

« Curtem Chiriaci [1], Fulconis Rufi munificentia ecclesiis Sancti Albini et Sancti Licinii collatam, Herveo cathedræ Andegavensi præsidente [2], jam dicti Fulconis tempore, succedentium etiam comitum, Fulconis scilicet Boni [3] et Goffridi Grisiæ gonellæ [4], episcoporum quoque Aimonis [5] et Nephingi [6] temporibus, usque ad canonicorum de ecclesia Sancti Albini ejectionem et monachorum intromissionem, triginta septem annis, sine diminutione, utraque ecclesia possedit [7]. A prædicta autem monachorum intromissione, qui a Goffrido Grisiagonella et uxore sua Adela, sub Nefingo episcopo intromissi sunt, octavo anno post intromissionem obeunte, et eidem Rainaldo succedente, usque ad mortem Goffridi, viginti duobus annis utraque ecclesia integerrime tenuit, etc. [8] »

oblata. » Il faudrait en conclure qu'il y eut alors une transaction comme il y en eut une en 1660 entre les anciens Bénédictins et la congrégation de Saint-Maur. Dans ce cas il s'ensuivrait que les chanoines ne furent pas aussi coupables que semble le dire la charte de Néfingue. Pocquet de Livonnière conclut énergiquement en ce sens : « La preuve qu'il n'y avoit pas tant de dérèglement dans les chanoines, c'est que Foulques (le Roux), quarante-cinq ans auparavant (leur expulsion), leur donna Saint-Remy-de-la-Varenne. Or, on n'a jamais fait de donation aux églises que dans le tems de la ferveur de ceux qui les servent, il y auroit autrement trop de *bêtise* dans les donateurs » (Ms 648, p. 40). On peut, il est vrai, répondre à cela que dans cet espace de quarante-cinq ans les chanoines ont eu tout le temps de se dérégler; en tout cas il est difficile de ne pas admettre la charte de Néfingue. E. L.

[1] Saint-Remi-sur-Loire.

[2] Il fut évêque de l'an 929 à 942.

[3] Mort en 949.

La chronologie des comtes d'Anjou, refaite et corrigée d'après les chartes, par M. Mabille, fait mourir Foulques le Bon en 960 seulement. (*Chroniq. des comtes d'Anjou*. Introduct. p. LXIII). E. L.

[4] Mort en 1010. (En 987, d'après Mabille *ibid.*, p. LXVII).

[5] Vers 960.

[6] 966-973.

[7] A l'an 929 ci-dessus, si l'on ajoute ces trente-sept années, l'introduction des moines tombe, comme j'ai ci-devant dit, à l'an 966.

[8] Cartulaire violet, p. 194 — Cartulaire noir f° 24 v°.

Cette abbaye avait été depuis sa fondation enrichie de grands biens et privilèges; mais après sa réformation, ses possessions furent encore considérablement augmentées par tous ceux qui y avaient pris part. Geoffroi Grisegonnelle voulut être le premier bienfaiteur des Bénédictins. Il commença, en 966, par leur rendre deux terres qui dépendaient de Méron (Ms. 624, t. I, p. 268) et, dans la suite, il leur fit plusieurs autres dons (Roger, p. 116.) La comtesse Adèle, sa

Digitized by Google

Je remarquerai en passant que le bourg de Saint-Aubin des Ponts-de-Sé est une des plus anciennes terres de l'abbaye de Saint-Aubin. (Il en est fait mention dès l'an 769 et 870 dans deux chartes dont voici le titre) :

« Præceptum Caroli Regis magni, de immunitate rerum antiquarum... *Sabiacus*, etc. »

« Præceptum Caroli cognomine Calvi... quasdam villas quarum hæc habentur vocabula... *Sabiacus*, etc. »

On disoit alors *Sabiacus* ou *Saiacus*, *pagus Sabiaci* ou *Saiaci*, et non pas *Pons Sabiaci* ou *Saiaci*, parce qu'il n'y avoit point encore de pont pour traverser la Loire en cet endroit[1]. Il y avoit un bac ou port qui appartenoit pour

femme, voulant prendre part à ses pieuses libéralités, leur donna sa terre d'Ondinville, en Beauvoisis (échangée plus tard, vers 990, contre celle de Bazouges), dans laquelle il y avait deux églises consacrées, l'une à la Sainte Vierge et l'autre à saint Aignan; cette coïncidence de noms me les a fait prendre tout d'abord pour N.-D.-de-la-Recouverte et Saint-Aignan d'Angers; mais la lecture attentive de la charte m'a détrompé en les désignant clairement comme faisant partie de la terre d'Ondinville. Elle leur donna en même temps la grande île du Mont, appelée plus tard Saint-Aubin. Néfingue, qui avait coopéré à l'établissement des moines, ne voulut pas rester en arrière. Il restitua d'abord à l'abbaye, en 966, une vigne que ses prédécesseurs lui avaient enlevée. Puis il lui concéda la moitié, qui lui appartenait, des droits sur le port de Sai. Enfin il confirma ses antiques privilèges en 972 ou 973. Le comte et l'évêque ne furent pas les seuls qui contribuèrent à l'accroissement des biens de Saint-Aubin, toutes les classes de la société s'empressèrent d'y concourir, et le cartulaire est rempli des donations faites à cette époque de complet renouvellement.

Ces riches et nombreuses donations, ajoutées aux biens déjà considérables de l'abbaye, lui valurent plus tard le nom de Saint-Aubin-le-Riche et lui permirent d'élever un nouveau monastère et une nouvelle église, pour remplacer les constructions primitives, détruites par un incendie en 1032 et dont il ne reste plus aucun vestige. Cette nouvelle église subsista jusqu'après la Révolution et fut détruite en 1811. Le monastère fut refait au XVIIe siècle, tel que nous le voyons aujourd'hui. L'histoire de ces transformations et la description de l'église et de la tour se trouvent dans les *Notices archéol.* (pp 162-169 et 142), ainsi que la description de l'ancien cloître découvert en 1836 (*ibid*, pp. 137-142). Voyez aussi le *Dictionnaire de M.-et-L.* (t. I, p. 62).

Les papes ne restèrent pas en retard. Roger, p. 120, nous parle de soixante à quatre-vingts bulles accordées par eux à cette abbaye; il n'en reste plus que quatorze aux archives, et la plupart sont des bulles de protection, de confirmation d'anciens privilèges, ou de concession de nouvelles faveurs (II. 1). E. L.

[1] D'après Thorode, le pont des Ponts-de-Cé n'existait pas avant le XIe siècle, et il faut avouer qu'il en fournit deux raisons très fortes.

Digitized by Google

moitié à l'abbaye de Saint-Aubin, à cause de sa terre de Sai, et à l'évêque d'Angers pour l'autre moitié, à cause de sa terre d'Esme (Saint-Maurille).

Néfingue, évêque, donna sa moitié à Saint-Aubin par acte de l'an 968, a titre de cens.

« Carta Nefingi episcopi, qualiter donaverit dimidium portum Sancto Albino apud Saiacum in Ligeri fluvio, qui respicit ad villam quæ vocatur Esma, pendens ad portum Sancti Albini, qui dicitur a Saiaco, subtiliter providentes ut nullam inquietudinem vel oppressionem habeant in aliqua ripa fluminis, nec alia aliqua navis discurrat illic unquam a ripa in ripam, nisi navis Sancti Albini, ea ratione

L'une, prise du nom même des Ponts-de-Cé, qui, avant cette époque, s'appelait le *port* ou la *ville* de Sabiacus, et qui n'aurait été nommé les Ponts-de-Cé qu'après et à cause de la construction du pont. On trouve, en effet, souvent des changements de noms de lieux qui proviennent de causes analogues, par exemple de la construction d'une église, d'une forteresse, etc. La seconde raison est l'existence d'un bac allant d'une rive à l'autre, comme cela paraît certain par le passage de la charte qu'il cite : « Nec alia aliqua navis discurrat illic unquam *a ripa in ripam*, nisi navis S. Albini. » Evidemment, s'il y avait un bac, c'est que le pont faisait défaut. (Ms. 887, p. 87) Cette opinion de Thorode paraîtra peut-être en opposition avec ce fait qu'aux temps gallo-romains il existait certainement un pont, puisqu'on en a découvert trois piles en maçonnerie en 1849. Mais en réalité elle ne l'est pas, et on peut la concilier avec ce fait, rien n'empêchant de croire que le pont gallo-romain fut détruit pendant les invasions des barbares, et qu'on ne songea pas à le reconstruire pendant plusieurs siècles. Ce qui le prouve, c'est que ces piles étaient de quatre à cinq mètres plus en aval que les vieux ponts d'ardoise, démolis en 1849. Si le pont gallo-romain s'était conservé sans interruption jusqu'au moyen âge, et s'il avait été remplacé immédiatement par un autre, on n'aurait éprouvé ni le besoin ni le désir de faire de nouvelles piles, opération toujours difficile et coûteuse, surtout dans la période qui s'étend du VIIe au XIe siècle, et on aurait fondé le nouveau pont sur les piles gallo-romaines. Pour les détails de la découverte de ces piles, voir le *Diction. de M.-et-L.*, t III, p. 153, et le n° 18 de la *Commission archéol.* de M. Godard-Faultrier.

On voyait à l'Exposition universelle de 1889 un très beau plan de ces ponts du moyen âge, d'après lequel le pont de Saint-Aubin comprenait trois arches en bois du côté de l'église suivies de douze en pierre jusqu'au château. Celui de Saint-Maurille était tout en bois, sauf une arche de pierre vers la paroisse de ce nom. Enfin, le pont du Louet était formé de neuf arches de pierre à chaque extrémité, et de trois arches en bois au milieu. Je n'ai pu m'assurer si ce plan, œuvre de M. H. Maréchal, était la copie de celui qu'on conserve à la mairie des Ponts-de-Cé. E. L.

Digitized by Google

ut causa recognitionis in censum persolvant... etc. Actum sub Gaufrido comite 4 Kalendas maii, anno Lotharii regis decimo quinto[1]. »

On disoit donc alors le port de Sai « portum qui dicitur a Saiaco ». Et le port de Sai appartint dès lors à l'entier à l'abbé et aux moines de Saint-Aubin.

Humbert ou Guibert, abbé de Saint-Aubin, fit bâtir l'église de Saint-Aubin des Ponts-de-Sé. Rainauld, évêque d'Angers, en fit la dédicace l'an 1004[2].

[1] Cartul. violet, p. 192. (Mabillon rapporte cet acte à l'an 972, *Gal. christ.*, t. XIV, c. 555.)

[2] Ou plutôt l'an 1003, Raynaud ayant commencé à siéger en 973 et Robert ayant succédé à son père le 24 octobre 996, date la plus généralement admise, d'après M. de Wailly, pour le commencement de son règne, que d'autres historiens font remonter aux années 990, 989 et même 987. Au dire de Pocquet, le territoire de cette nouvelle paroisse fut démembré de Saint-Michel-la-Paluds (Ms. 651, p. 42). — Quelques auteurs ont écrit que cette église avait été presque entièrement refaite au xve et au xvie siècle, et que de la construction primitive « il ne restait plus que quelques assises en petit appareil au bas de la façade » (*Congrès arch.*, xxxviiie sess., p. 173, *l'Anjou et ses monum.*, t. I, p. 387). Mais les anciens récits ne semblent pas avoir un sens aussi absolu. Ils se bornent à dire qu'en 1496 et 1497 les habitants « allongèrent et accrurent l'église... et firent une chapelle à côté de l'*ancienne* et *nouvelle* église. » Cette ancienne église est la nef actuelle, et la nouvelle église, ajoutée alors à l'ancienne « depuis le clocher inclusivement jusqu'au bout en montant », est la travée du chœur, qui fut bénite en 1497. La chapelle qu'ils firent construire la même année vint s'ajouter, du côté du chœur, à une ancienne chapelle, qui existait déjà « à côté de l'ancienne église »; et une troisième chapelle, dont les fondements furent jetés en même temps, mais qui ne fut achevée qu'en 1510, fut encore ajoutée du côté de la porte à l'autre bout de l'ancienne, laquelle se trouvait ainsi entre les deux nouvelles. Ces trois chapelles n'en font présentement qu'une, appelée la chapelle de la Vierge « qui a été bâtie à trois fois », et qui forme comme une nef latérale. Deux petites chapelles furent construites du côté droit, l'une en 1430, par Jean Vachon, et l'autre en 1514, par Jean Belot; elles existent encore, l'une avec ses peintures, l'autre avec ses deux inscriptions. — En 1524 et 1525, on fit faire le clocher et ses voûtes, ainsi que les voûtes « qui règnent depuis le clocher jusqu'au bout de l'église *nouvelle* » Enfin l'année suivante on fit *accroître* les ouvertures de l'*ancienne* église, en les mettant au style de l'époque, sauf deux à plein cintre, qui ont été conservées, remplir les ouvertures de la nouvelle et élever le grand autel, dont Mathurin Bain fut l'architecte. (Cf. *Revue de l'Anjou*, 1856, t. I, p. 283 et *Diction. de M.-et-L.*, t. III, p. 152)

Au commencement de 1868 on a découvert dans la chapelle de la Vierge une fresque ancienne très curieuse, représentant saint Crépin et saint Crépinien, occupés de leur métier, et plus bas un portement de croix. M. Ouriou, curé de Saint-Aubin, dont le goût archéologique égalait l'intelligence, fit enlever avec soin le badigeon dont

Digitized by Google

« Anno septimo regnante Roberto, obtinente episcopatum trigesimum annum Rainaldo episcopo, in pastoralique regimine tertio anno abbate Vuiberto, constructa est ecclesia ab ipso videlicet Vuiberto... in honorem Domini nostri nec non gloriosæ ejus genitricis Mariæ, præclarissimique ejus confessoris Albini, super ripa Ligeris in villa vulgo vocata Saiaco, quam ego Rainaldus dedicavi. Actum hoc sub manu Fulconis comitis, eo quidem Fulcone ipso anno Jerusalem properante[1]. »

Saint-Aubin des Ponts-de-Sé n'étoit donc encore appellé, en mil quatre, que le port de Sai, ou le bourg de Sai « villa vocata Saiaco. » Ce ne fut qu'un peu plus d'un demi siècle après, qu'il commença de s'appeller *Pons Sigei* ou *Sagii*, parce qu'on venoit d'y construire les ponts qui ont fait donner à ce bourg le nom de Pont-de-Sé ou Ponts-de-Sé, dont la fable a depuis environ deux siècles attribué la construction à Cezar.

Le plus ancien titre que je connoisse qui parle de ce pont, est la fondation du chapitre de Saint-Laud par Geoffroi Martel, comte d'Anjou de 1040 à 1060, par laquelle il donne audit chapitre : « Item in aqua Sancti Albini subtus pontem Sigei unum locum molini, et alium locum inter archas prædicti pontis[2]. »

elle était revêtue, et la conserva avec une sollicitude scrupuleuse. Mais après lui personne ne s'intéressa plus à sa conservation ; bien plus, en 1881, on eut la malheureuse idée de la recouvrir d'un nouveau badigeon, et là s'étale une *belle surface blanche* où on voyait auparavant un curieux spécimen de l'art de nos pères. Il ne s'est trouvé personne, aux Ponts-de-Cé ou aux environs, ayant assez le goût et l'intelligence de l'art, pour empêcher cette destruction regrettable. Cette fresque n'avait peut-être pas une haute valeur artistique, mais c'était toujours une représentation de l'art à cette époque, et on y trouvait des indications précieuses sur le costume et les mœurs du temps. Il est extrêmement fâcheux que tant d'œuvres, dignes d'attention sinon d'admiration, disparaissent par suite de l'incurie des uns et de l'ignorance des autres. Heureusement qu'un artiste avait eu la bonne idée d'en prendre l'esquisse, en sorte que le dessin de cette œuvre nous est resté dans les *Promenades artistiques*, de M. Morel, qui fait remonter cette peinture à la fin du xve siècle; toutefois le mur qui la porte est bien plus ancien. E. L.

[1] Cartulaire violet, p. 190.

[2] Titres de Sainte-Gemme, fief du Port-Thibault, f° 7 v°.

Digitized by Google

Il paroîtroit injuste que Geoffroi Martel eût donné le droit de construire des moulins sur une rivière qu'il convenoit lui-même appartenir à l'abbaye de Saint-Aubin « in aqua Sancti Albini », s'il n'avoit pas fait construire le pont à ses dépens[1]. Cette construction, faite sans doute avec l'agrément de l'abbé, rendoit le prince propriétaire du pont, et par une conséquence à la vérité un peu fiscale, de l'eau qui passoit dessous.

Ulger, évêque d'Angers, donna à l'abbaye de Saint-Serge le quart d'un moulin et écluse au Pont-de-Sé en 1148. Il s'agit ici du pont vers Saint-Maurille.

« Ulgerius episcopus dedit abbatiæ Sancti Sergii quartam partem quam in molendino jamdictæ abbatiæ et in exclusa de *Ponte Sagii* capiebat, anno 1148[2]. »

De *Sabiacus* on a donc fait *Saiacus*, et c'est encore le nom qu'on donne à Saint-Aubin des Ponts-de-Sé dans un

[1] Ainsi Thorode place la construction du pont de Sé entre l'an 1004 et l'an 1060, en l'attribuant à Geoffroi Martel. Les comtes devinrent naturellement propriétaires du pont qu'ils avaient construit, après avoir dédommagé, je suppose, l'abbaye Saint-Aubin du droit de bac qu'elle possédait à cet endroit. Foulques Réchin et la comtesse Aremburge donnèrent à Fontevrault le péage de ce pont avec tous les actes de justice et de viguerie. Le roi Henri II confirma cette donation en fixant les droits de péage; ces droits, fort curieux, sont imprimés avec la charte dans les *Archives d'Anjou* (t. II, pp. 256-260.) Ces privilèges étaient aussi une charge, puisqu'ils imposaient à Fontevrault l'obligation de faire réparer le pont quand il en était besoin et de le tenir en bon état. Cette abbaye trouvant cette charge « moult coustuse, doumageuse e perilleuse », échangea en 1293 ses droits avec Charles de Valois, contre une rente annuelle de 300 setiers de froment et de 70 livres de monnaie courante, avec le droit de passage libre et quitte de tout péage pour les religieuses et tous leurs gens (*Ibid.*, pp. 261-270.) Malgré cette donation et cet échange, l'abbaye Saint-Aubin dut conserver quelques droits sur tout ou partie de ces ponts, car elle participait certainement aux charges de réparations; voici, en effet, ce qu'on lit dans un acte de partage de 1663 entre les anciens religieux et ceux de Saint-Maur. « Quant à l'entretien, réparations et reffections qui pourroient estre nécessaires aux ponts des Ponts-de-Cée, *dépendans de lad. abbaye*, lesd. religieux n'en pourront estre tenuz en facon quelconque soit pour leur entretien ou rétablissement, en quelque facon que la ruisne en puisse être causée, ains les réparations seront payées, *comme les autres charges de lad. abbaye*, sur le troisième lot affecté aux dictes charges. » (H. 11). E. L.

[2] Cartulaire violet, p. 523.

Digitized by Google

accord fait entre Eusèbe, évêque d'Angers, et l'abbé et religieux de Saint-Aubin, la trentième année de l'épiscopat dudit Eusèbe, c'est-à-dire en 1077, pour la confirmation des églises dépendantes de ladite abbaye; par lequel ladite église de Saint-Aubin est déclarée exempte de certains droits que l'évêque percevoit sous le nom de *synodo* et *circada* : « Saiacus nihil reddit. »

On disoit aussi *Sigeius* et depuis *Sagius*. Cent ans après on dit *Seius*, et ce nom s'est conservé jusqu'à ce qu'on ait imaginé le *Pons Cezaris*[1].

Dans le rolle des églises du diocèze d'Angers pour la levée de la décime d'Arragon en 1286, l'église de Saint-Aubin est appellée simplement « Pons Seii » (article 32); et celle de Saint-Maurille « Sanctus Maurilius de Esma » (article 329).

(Les mêmes noms se retrouvent dans le livre de Guillaume Le Maire en 1291.)

« Guillelmus... Andegavensis episcopus... cum episcopus Andegavensis fuerit et adhuc sit in possessione, vel quasi... habendi et ponendi cherreriam et chalondium in flumine Ligeris, ex parte villæ nostræ Sancti Maurilii de Esma effluente, quando pons, pertensus seu extensus a dicta villa Sancti Maurilii usque ad domum seu prioratum Fontis Ebraudi ibidem prope existentis, rumpitur... et habendi et recipiendi pontonagium... et nos intelleximus quod Egidius, castellanus de Ponte Seii, in prædicta possessione

[1] L'honneur d'avoir corrigé avec textes à l'appui cette erreur des historiens du XVIe siècle, trop fidèlement conservée depuis, doit être restitué tout entier à Thorode. On l'attribue ordinairement, mais à tort, à Bodin; cet auteur, dans ses *Recherches sur le Haut Anjou* (t. I, chap. 35), combat en effet cette légende des ponts de Cé, construits par César, mais il emprunte tous ses arguments à Thorode, et dans ses notes il cite une partie des textes apportés ici même tout au long. Je tiens donc à rendre à notre auteur la justice qu'il mérite pour avoir su si bien détruire, d'après des textes authentiques, cette légende si profondément enracinée, qu'elle subsiste encore de nos jours. *Cuique suum.* E. L.

Digitized by Google

nos perturbare nititur, etc... Datum sabbati ante festum beati Lucæ evangelistæ anno 1291 [1]. »

M. le châtelain, régisseur ou receveur, fut comme de raison excommunié par l'évêque et par conséquent obligé de se désister de son entreprise, et réduit à demander pardon, qu'il obtint avec l'absolution, la veille de Noël de la même année 1291.

Testament de Nicaise Blondeau, chanoine de l'Église d'Angers, portant fondation de deux anniversaires, l'un à Saint-Aubin et l'autre à Saint-Maurille des Ponts-de-Sé [2].

« Item do et lego rectori ecclesiæ Sancti Maurilii de Esma, 7 sol. 6 den. pro anniverario defuncti magistri Johannis Blondelli fratris mei, et meo. »

[1] Histoire de Guillaume le Maire, évêque d'Angers, écrite par lui-même, f° 26, col. 1. — (Publiée en 1877 par M. Port dans les *Mélanges histor.*, t. II, p. 267; et tirée ensuite à part.)

Ce droit de bac ou de pontonnage de l'évêque commençait dès qu'un accident arrêtait l'exercice de celui du comte, ou plutôt de l'abbaye de Fontevrault à qui Foulques le Réchin l'avait donné, sur le passage par le pont; cet usage était bien fait pour exciter cette abbaye à entretenir le pont en bon état, comme elle y était tenue par l'acte de donation. Mais comment concilier ce droit de l'évêque avec la donation qu'il fit à Saint-Aubin en 968 de sa moitié du port de Sé? Il y avait un véritable enchevrêtement de droits sur ce fameux passage de la Loire. D'abord l'évêque et Saint-Aubin possèdent le port ou bac par moitié; puis Saint-Aubin le possède tout entier par suite de la donation de l'évêque. Le pont ayant été construit au commencement du XIe siècle par le comte d'Anjou, celui-ci en garde le droit de passage avec le droit de propriété. Quand le pont est rompu, c'est l'évêque qui recouvre le droit de passage par bateau, sans qu'il soit question de Saint-Aubin, mais à quel titre, c'est ce que nous ignorons. Les comtes ayant donné leurs droits sur les ponts à Fontevrault, cette abbaye les vend plus tard à Charles de Valois. Enfin Saint-Aubin, ayant la charge d'entretenir ces ponts, avait conservé un certain droit sur tous ceux-ci ou sur une partie d'entre eux, peut-être sur celui de Saint-Aubin, le grand pont de Saint-Maurille restant en la possession des comtes et ensuite de Fontevrault. A moins de dire que cette obligation d'entretien lui fut imposée à cause des quatre moulins qu'il possédait sous les quatre premières arches, ce que je n'ai pu vérifier. E. L.

[2] L'ancienne église de Saint-Maurille des Ponts-de-Cé remontait, dit M. Godard-Faultier, au XIe siècle, sauf le clocher (*l'Anjou*, t. I, pp. 387-8.) Elle fut reconstruite entièrement vers 1840, On y remarque de très belles stalles qui, autrefois, étaient dans le chœur de la Haie-aux-Bonshommes, d'où elles avaient été reléguées dans une cour. C'est là qu'en 1802 M. Gazeau, curé de Saint-Maurille, est allé les chercher pour en orner son église. (*Mém. de la Soc. d'agric.*, 1846, p. 378.) E. L.

Digitized by Google

« Item do et lego rectori ecclesiæ Sancti Albini de Ponte Seii, 7 sol. 6 den. pro anniversario dicti Johannis, et meo .. etc. Datum die veneris post festum Consecrationis corporis Christi, 1337[1]. »

« Les ponts de Sée étoient rompus en l'année 1407[2]. »

« L'an 1438 furent défaits par les Angevins en la ville des Ponts-de-Sez les Espagnols et Anglois joints ensemble, et fut l'armée des Angevins conduite par le seigneur de Bueil[3]. »

« Item payé au Pont-de-Sée, pour les acquits de vingt-sept charretées de foin, 34 sols 11 deniers[4] » (15 den. obole par charrette.)

« Sachent tous présens... qu'en notre court royal d'Angers... Sébastien Andrau et Jeanne Beauvays, sa femme... vendent, quittent... à sire Pierre Héon, marchant, demeurant en la paroisse de Saint-Maurille d'Esme des Ponts-de-Sée, etc.[5] »

Je défie qu'on trouve *Pontes Cezaris* dans aucun titre original latin, et je doute qu'on puisse trouver les Ponts-de-Cez dans aucun titre original françois avant 1500.

L'abbé de Saint-Aubin a la première place au synode[6],

[1] Titres de l'Eglise d'Angers, fondation des chapelles de Saint-Victor et Saint-Nicolas.

[2] Compte de la terre de Douces de 1407 à 1408, t. I, f° 70 v°.

[3] Chronique manuscrite de Nicole Gilles.

Voilà encore une citation qui montre que Thorode a compris sous le titre de *Chronique de Nicole Gilles* toute une suite d'extraits de différents auteurs. Nicole Gilles, dans ses *Chroniques*, ne fait pas du tout mention de cette bataille des Ponts-de-Cé, bien qu'il parle de la prise de Sainte-Suzanne par le sieur de Bueil. Bourdigné et Hiret, auxquels Thorode a emprunté plusieurs passages cités sous le nom de Nicole Gilles, rapportent bien ce fait, mais en d'autres termes. Il en est de même de Bruneau de Tartifume. Je ne sais donc à quel auteur ce passage doit être attribué. E. L.

[4] Compte de la terre de Mûrs en 1497, t. II, f° 132 v°.

[5] Acquêt de certains héritages à Saint-Maurille d'Esme, par Pierre Héan, devant Millart, le 6 février 1558. Titres de Mûrs, contrats, t. I, f° 320.

[6] Cartulaire violet, p. 791.

Ce privilège de Saint-Aubin lui fut expressément reconnu par Juhel, archevêque de Tours, qui fit un règlement en 1242 sur l'ordre et le rang que devaient occuper aux synodes les abbés d'Anjou

Digitized by Google

et l'église de Saint-Aubin suivoit immédiatement la cathédrale dans la marche de la procession des Rameaux en 821,

(1er, Saint-Aubin; 2e, Saint-Florent; 3e, Saint-Serge; 4e, Bourgueil; 5e, Saint-Nicolas; 6e, Asnières; 7e, Saint-Maur.) Mais il était fondé sur la charte de Néfingue et celle de Barthélemy, qui accordaient à Saint-Aubin la prééminence sur toutes les autres églises d'Angers, après la cathédrale. Cette préséance de Saint-Aubin fut plusieurs fois attaquée, mais toujours reconnue et confirmée. Ainsi en 1534 il y eut un arrêt du Parlement de Paris, qui adjugea la préséance au couvent de Saint-Aubin sur les deux premiers chapitres d'Angers : Saint-Laud et Saint-Martin; « et fut dit qu'aux processions, solennités et assemblées, l'abbé prendroit la première place et seroit immédiatement après l'évêque et les chanoines de l'église cathédrale » (Ms. 658, p. 917). Tout cela montre bien que Saint-Aubin était « la première abbaye de la province par le rang que son ancienneté et ses richesses lui assurent » (Ms. 630, p. 9).

On ne peut terminer cet article sans parler de la célèbre église de Saint-Aubin, « la plus belle d'Angers après Saint-Maurice », dit Berthe (Ms. 896, t. I, p. 90). J'en emprunte la description à deux témoins oculaires qui ont pu l'admirer avant qu'elle ait été saccagée par les vandales de 1793 et démolie par ceux de 1811. Voici d'abord ce qu'en dit Lehoreau : « Cette église est remarquable à cause de sa grandeur et de sa solidité; les voûtes sont fort élevées; le chœur, quoique obscur comme toute l'église, est le plus grand et le plus beau d'Angers, tant pour sa longueur que pour sa précieuse menuiserie; à l'entrée duquel il y a un vieux jubé, sous lequel jubé, des deux côtés de la porte du chœur, sont deux anciens autels sur lesquelz on ne célèbre point, et ce jubé est entre les deux aisles de l'église. Outre le clocher fort grossier qui est sur le milieu du chœur, dans lequel sont deux petites cloches pour la commodité des religieux, il y a une tour d'une belle structure où sont quatre cloches, non des plus grosses de la ville, quoique fort grosses, entre autres deux, mais d'un son harmonieux » (*Cérém.*, t. III, p 50).

Plus tard, après sa destruction, T. Grille la décrivait de mémoire sur quantité de petites notes séparées que je me borne à grouper sans y rien changer de peur d'en modifier le sens : « Le vaisseau, en forme de croix latine, se composait du chœur, de la nef et de deux ailes latérales séparées par deux rangs de colonnes groupées en faisceau, au nombre de huit, de chaque côté, et soutenant une voûte à arches semi-circulaires produisant à l'œil des effets de lumière et de perspective que n'ont point les églises. Cette même forme circulaire se retrouvait dans les cintres de toutes les ouvertures de cet édifice et faisait voir une construction de la fin du XIe siècle. Les collatéraux se prolongeaient autour du chœur [en forme] de galleries ou promenoirs ornés de cinq chapelles. Cette partie circulaire, qui régnait autour du chœur, présentait quelques tombeaux remarquables, celui entre autres d'Adèle; il y en avait aussi quelques-uns dans les chapelles disposées dans l'intérieur de l'abside ou du rond-point. Un banc semi-circulaire, pris dans la pierre, régnait dans toute cette partie de l'édifice. Une double rangée de colonnes et d'archivoltes partageait la nef en trois parties et un arc plus grand encore la séparait du chœur. Des colonnes monocylindriques engagées dans les murs du pourtour de l'église sup-

Digitized by Google

décrite par Théodulfe ; c'est du moins la première dont il parle dans l'hymne *Gloria laus et honor*, en ces termes :

Plebs venit Albini sancta hæc de sede beati,
Cum voto et ramis carmina digna ferens.

portaient les arceaux des voûtes et correspondaient aux colonnes groupées de la maîtresse nef. Les arcs d'entrecolonnement reposaient sur ces [colonnes groupées ou] piliers composés de colonnes en faisceaux, ornés de leurs bases et chapiteaux. Les chapiteaux présentaient une grande variété d'ornemens; mais les bases, formées d'un tirlet, d'un tore et d'un socle, reposaient sur le sol. Je ne me rappelle point le genre de chapiteaux qui décoraient cette ligne de colonnes, — M. Péan dit d'ordre corinthien, — ni si les archivoltes avaient ou non des moulures. Quant aux ornemens, toutes les formes bizarres, monstrueuses, extravagantes semblaient s'être épuisées dans cette architecture; sur quelques parties des entablements, des corniches et des chapiteaux que l'œil se portât, il ne rencontrait que des êtres hideux, difformes ou épouvantables. Les figures, les attitudes, les mouvements, les proportions, tout était faux, hors nature et sans nul ensemble; c'était en un mot de l'ignorance la plus grossière et l'absence absolue de toute espèce de goût. » Cette appréciation sévère des sculptures nous donnerait une triste idée de leur style et de leur caractère, tout en faisant ressortir leur nombre prodigieux, sans cette dernière note de l'auteur : « La magnificence de cette église est attestée par les historiens du temps... »; et il ajoute, longtemps après, d'une main rendue tremblante par la vieillesse : « *Les arcz de l'ancien cloître nouvellement découverts* [en 1836] *peuvent donner une juste idée de l'ornementation.* » (*Topogr. de l'Anjou*, cart. VI *bis*.) Ces dernières paroles, tout en montrant que la sévérité du jugement de l'auteur tient à son goût par trop classique, apprendront au lecteur, qui connaît la beauté de cet ancien cloître, quelle devait être la richesse d'ornementation de l'église qui lui ressemblait; elles me serviront aussi d'excuse auprès de lui pour la longueur de cette description, que j'ai tenu à reproduire en entier parce qu'elle nous représente de la façon la plus complète la disposition intérieure et la magnificence de ce monument, si malheureusement détruit pour *ouvrir un passage à la préfecture.* E. L.

(A suivre)

Digitized by Google

LE PORTEFEUILLE D'UN CURIEUX

Notes et documents sur l'histoire, la littérature, et l'archéologie angevines.

(suite)

1665. — Le chiromancien Arthault.

La chronique angevine a conservé le nom de trois personnages qui portaient, au XVIIe siècle, le nom de Arthaud : 1° Guy, fils de Guy, sieur de la Chesnaye, garde et receveur au mesurage du sel d'Angers, né en 1610 et mort en 1688 à Angers, érudit de réelle valeur, collaborateur de la *Gallia christiana*, auteur de recueils intéressants pour l'histoire ecclésiastique de notre province; 2° Pierre, frère puîné du précédent, mort chanoine et recteur de l'Université de Nantes, en 1641; 3° Germain, leur cousin, mort en 1687, âgé de quatre-vingt-dix ans, conseiller en l'élection d'Angers.

Auquel de ces trois personnages faut il attribuer un volume fort rare, dont les bibliographes ne semblent pas connaître l'auteur et qui a pour titre :

La science curieuse ou traité de la chyromance, recueilly des plus graves autheurs qui ont traité de cette matière et plus exactement recherché qu'il n'a esté cy devant par aucun autre.

Enrichy d'un grand nombre de figures pour la facilité du lecteur. Ensemble la méthode de s'en pouvoir servir.

Digitized by Google

Le titre porte cette épigraphe :

« Qui in manu omnium hominum
« signat ut noverint singuli opera sua. »

(Job. cap. 37, v. 7).)

Au bas, on lit :

A Paris, chez François Clousier, dans la cour du Palais, proche l'hostel de M. le Premier Président, MD.CLXV. Avec privilège du roy.

On ne connaît qu'un très petit nombre d'exemplaires de ce curieux volume (in-4° de 212 pages de texte), qui ne compte pas moins de 180 planches sur cuivre, finement gravées, et reproduisant les combinaisons les plus diverses des lignes de la main.

L'ouvrage est anonyme. Mais M. le marquis de Villoutreys, — un bibliophile aussi soucieux d'augmenter ses trésors, qu'heureux d'en faire profiter ses amis, — possède un bel exemplaire de ce traité, dans la magnifique bibliothèque du Plessis. Sur cet exemplaire, le nom de l'éditeur a été couvert par une bande de papier imprimée, avec cette autre adresse : *A Paris, chez la vefve Moet, au bas de la rue de la Harpe, proche le pont Saint-Michel.* Au-dessous, en très grosse écriture du XVIIe siècle :

FAICT PAR M. ARTHAULT D'ANGERS

Ce prédécesseur de Desbaroles dit avoir étudié la chiromancie pour sa « satisfaction particulière » et pour donner quelques moments de divertissements à son esprit. « Je « n'ay jamais eu d'ambition pour la qualité d'autteur, « ajoute-t-il, elle est commune aujourd'huy à trop de « personnes... Mais je n'ay pu me défendre de la prière « d'un de mes plus intimes amis avec lequel j'ay eu nombre « de conférences sur ce sujet, qui est sans contredit l'une « des plus sçavantes et expérimentées personnes dans les « sciences curieuses qui soit dans l'Europe... »

Après s'être défendu d'attacher trop d'importance à cette

Digitized by Google

science « cabalistique », l'auteur assure toutefois que la curiosité de la chiromancie n'est pas un vain amusement : « Le bon Job nous assure, dit-il, que Dieu a tracé dans nos « mains des lignes qui sont des interprètes de nostre vie, « l'expérience nous a confirmé cette vérité, et tous ceux « qui en ont fait une exacte recherche ont justifié leur « pronostic par l'avènement des accidens qu'ils ont pré- « dits... »

Il pense que son œuvre est meilleure que les précédentes. « C'est, écrit-il, la raison qui m'a obligé à faire une « dépense tout à fait extraordinaire dans les planches. »

L'auteur de ce curieux volume, publié en 1665, ne serait-il pas Guy Arthaud, le même qui fit graver à ses frais, en 1645, les deux cartes du diocèse et de la province, par Le Loyer et dont le portrait a été gravé (in-8°) en 1666 ?

Dans tous les cas, voilà un curieux ouvrage qui cesse d'être anonyme, et que doit enregistrer la bibliographie angevine. La dernière édition du *Dictionnaire des anonymes* de Barbier n'en faisait pas mention.

1511. — Le maire Pierre de Pincé.

La restauration de l'hôtel Pincé, donne quelque actualité à un souvenir rapporté dans le *Menagiana*. On sait que la Mairie d'Angers conférait la noblesse. Pierre de Pincé, mort en 1511, fut le premier maire d'Angers décédé en charge : on l'enterra avec les honneurs militaires, comme maire et capitaine général de la ville, et sur sa tombe, dans la chapelle Sainte-Anne de Saint-Maurille, on voyait encore sa statue, à genoux, armée de toutes pièces, sauf la tête et les mains. C'est à propos de ce tombeau, que Ménage cite cette épitaphe :

Ici gist Monsieur de Pincé
Qui dans sa vie a bien pincé :
Il étoit de bonne nature.
Et ne fut armé qu'en peinture.

Digitized by Google

1584. — Formule d'abjuration des hérétiques angevins.

Guillaume Ruzé, aumônier des rois Charles IX, Henri II et Henri III, évêque de Saint-Malo, promu en 1572 à l'évêché d'Angers, assistait au Concile provincial de Tours, que la peste fit transférer dans sa ville épiscopale. Il y rédigea, pour l'abjuration des hérétiques, une sorte de règlement qui servit à une grande partie de la France[1]. Le voici tel qu'il parut, d'abord en 1584, à Paris, et ensuite dans *Le premier recueil contenant les choses plus memorables advenues sous la Ligue tant en France, Angleterre, qu'autres lieux* (1590, in-12, s. l.).

Manière de profession de foy que doivent tenir ceux du Diocèze d'Angers, qui se voudront remettre au giron de nostre S. Mere l'Église Catholique, Apostolique et Romaine,

Laquelle manière a esté presque suyvie par tout le Royaume.

Nous, Guillaume Ruzé, par la permission divine evesque d'Angers, Estans bien advertis et deuement informés, que quelques persones de nostre Diocèze suyuant les nouvelles opinions des hérétiques de ce temps, et ne voulans abjurer en leurs ames. déliberent toutesfois s'aider de l'Édict du Roy, et contre l'intention de sa majesté, protester de bouche, et non de cœur les articles proposez par nostre saincte Mère l'Église Catholique, Apostolique et Romaine, se reservans en leurs assemblées ceste excuse, d'avoir servy au temps et pour vivre en Police avoir obey aux Édicts du Roy : Pour preuve de quoi ils usent en leurs protestations de ces mots, puisqu'il plaist au Roy, etc. pensans par ce moyen couvrir

[1] Il avait déjà publié une traduction du *Petit traité de Vincent Lirinense (saint Vincent de Lérins) pour la vérité et antiquité de la foy catholique, contre les profanes nouveautez de toutes hérésies* (Paris. Vascosan, 1561, in-8°; et Fréd. Morel, 1579, in-8°); livre souvent réimprimé depuis.

Digitized by Google

leurs professiōs, qui sont du tout contraires. Nous susdits sçachans que la saincte volonté de sa dite majesté est de convier les desvoyés a se remettre au bon chemin et non pas de fournir de masque aux hypocrites : aussi que nostre Seigneur défend de communiquer les choses sainctes aux personnes feintes, et que les saincts sacremens de notre saincte mère l'Église Catholique, Apostolique et Romaine, ne se doivent administrer que d'après une diligente examination et preuve de ceux qui se présentent à les recevoir. Autremêt que telle communication, faite aux faux frères, tourne au déshonneur de Dieu, à la confusion de la dite Église, son espouse, et à la perdition et ruyne de recepuans, qui par mentir au Sainct Esprit encourent la malédiction d'Ananias et Saphira :

Pour ces considérations, et voulans tant qu'il nous est possible embrasser de bon cœur tous ceux qui se voudront réduire au bon chemin, et couper chemin à ses moqueries et impostures, quant telles gens se présentent à la profession de leur foy et abjuration de leurs erreurs : Mandons et tres expressément enjoignons a tous Curez, Vicaires et Prestres de ce nostre Diocèse qui se peuvent entremettre en l'administration desdits saints sacrements, que sur peine des censures Éclésiastiques et supression des divins et sacrés mystères, ils n'aient a administrer lesdits saincts sacremens, ni recevoir lesdits de la nouvelle opinion en la communion des catholiques, sinon que prealablement ils aient faict leur profession de foy en la manière qui s'ensuit :

« Je, N..., croy de ferme foy, et confesse tous et chacuns les articles contenus au Symbole de la foye, duquel use la Saincte Église Romaine. Sçavoir est : Je croy en Dieu le père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre, de touttes choses visibles et invisibles. Je croy en un Souverain Seigneur Jésus-Christ, fils unique de Dieu, engendré du père

Digitized by Google

avant tous les siècles, Dieu de Dieu, lumière de lumière, vray Dieu de vray Dieu, engendré, non pas créé, consubstantiel au père, par lequel toutes choses ont esté faictes : qui est descendu des cieux pour nous hommes, et pour notre salut, et a esté incarné par le Sainct Esprit de la vierge Marie, et a esté faict homme, a esté aussi crucifié pour nous, sous Ponce Pilate, a enduré mort et passion, et a esté ensepvely, et est resuscité le troisième jour selon les Ecritures, et est monté au ciel. Il est assis à la dextre de son père : et de rechef il viendra en sa gloire juger les vivants et les morts. Et au Sainct Esprit Seigneur et vivifiant, qui procède du père et du fils, qui ensemble avecques le père et le fils est adoré et glorifié, et qui a parlé par les prophètes : et une saincte Église Catholique et Apostolique. Je confesse un Baptesme pour la remission des pechez : et attens la future resurrection des morts, avecques une vie de l'autre monde. Je croy fermement et embrasse les traditions des Apostres et de la sainte Église, avecques les autres usages, coustumes et ordonnance d'icelle.

« Je crois la saincte Escriture selon et au mesme sens que la tient et a tenue nostre sainte mère l'Église, à laquelle appartient juger de la vraye intelligence, et interprétation de ladite saincte Escriture. Pourtant je ne la prendray, ni exposerai jamais que selon le commun accord et consentement des Pères.

« Davantage je confesse qu'il y a sept vrayement et proprement appelés Sacrements de la nouvelle Loy, institués par nostre Seigneur Jésus-Christ et nécessaires (mais non pas tous à un chacun) pour le salut du genre humain : C'est à sçavoir, le Baptesme, la Confirmation et la Sainte Eucharistie, la Pénitence, l'extrême onction, l'ordre et le mariage, et que par iceux, la grâce de Dieu nous est conférée, et que trois d'iceux, sçavoir est le baptême, la confirmation et l'ordre ne se peuvent reiterer sans sacrilège.

« Je croy aussi les cérémonies approuvées et usitées par

Digitized by Google

l'Église en l'administration solennelle et publique desdits sacrements. J'approuve tout ce qui a esté conclud et arresté au sacré S. Concile de Trente, touchant le péché originel et la justification de l'homme.

« Je proteste qu'en la saincte messe on offre à Dieu un vray, propre et propiciatoire sacrifice, pour les vivans, et qu'en ce sainct sacrement de l'Eucharistie est vrayement, realement et substanciellement le corps de nostre Seigneur Jésus-Christ, et qu'en iceluy est faite une conversion de toute la substance du vin au sang, laquelle conversion l'Église Catholique appelle transubstantiation. Je confesse aussi que soubs l'une des espèces on prēd et on reçoit Jésus-Christ tout entier et son sacrement. Je tiens pour tout certain qu'il y a un purgatoire et que les âmes qui y sont détenues peuvent être soulagées et aidées par les suffrages et bien faits des fidelles.

« J'affirme asseurément qu'on doit honorer les saincts et sainctes, bien heureux et regnans avec Jésus-Christ, lesquels prient et offrent à Dieu leurs oraisons pour nous, et desquels on doit honorer les sainctes reliques.

« J'affirme asseurément que l'on doit avoir et retenir les images de nostre Seigneur et rédempteur Jésus-Christ de sa bien heureuse mère perpétuellement vierge, et des autres saincts et sainctes en leur faisant l'honneur et vénération qui leur appartient.

« J'advoue davantage que nostre dit rédempteur a laissé en son Église la puissance des pardons et indulgences, desquelles l'usage est très-salutaire au peuple Chrestien.

« Je recognoy que la saincte Église Catholique, Apostolique et Romaine, est la mère et maistresse de toutes autres églises. Je jure et prometz vraye et entière obéissance à nostre sainct Père le Pape, grand pontife de Rome comme au vray successeur de Sainct Pierre, chef des Apostres, et vicaire de Jésus-Christ en terre.

« Je croy et promets garder sans aucun doubte tout ce

Digitized by Google

qui a par les Conciles generaus et spécialement par le sainct concile de Trente esté déterminé, conçud et arrété. J'abjure, je condamne, je rejecte et anathématise toutes choses qui sont a ce contraire, mesmement les hérésies, qui ont esté condamnées, rejetées et anathematisées en l'Église Catholique.

« Je, N..., remerciant très humblement le Roy de la souveraine bonté dont il a usé au terme qu'il luy a pleu me donner pour me recognoistre et revenir au bon chemin dont je m'estoye fourvoyé, confesse les articles qui présentement m'ont esté leus et recitez contenir vérité, et jure et promets à Dieu par le moyen de sa très sainte grâce, les observer de point en point, tous les jours de ma vie, pour vivre selon iceux en l'union de notre saincte mère l'Église Catholique, Apostolique et Romaine, sans jamais m'en départir.

« Et outre j'abjure généralement toutes hérésies, toute doctrine et toutes opinions contraires ausdicts articles, spécialement celles de Calvin et des sacrementaires de ce temps; et proteste que je n'y suis forcé ou violenté par l'Édict du Roy ou autre, ains purement et franchement induict et ramené par un désir de sortir de l'erreur ou j'ay jusques ici esté, et tenir désormais le chemin qu'il me faut suivre pour le salut de mon âme. Ce que je proteste de cœur cõme de la bouche, priant Dieu que si j'use de finctes en cet endroit, et que j'aye au cœur autre chose que ce j'ay dict de ma bouche et signé de ma main, il estende sa vengeance sur moy à la perpétuelle damnation de mon âme. »

Et d'autant que le crime d'hérésie est l'un de ceux dont les Canons des saincts conciles renvoyent la cognoissance aux seulz Evesques des lieux; voire que des puis quelques années les saincts pères l'ōt retenue a soy mesme ou a ceux ausquels il en auroyent délégué pouvoir spécial, tel qu'il nous a esté envoyé par de très heureuse mémoire deffunct notre sainct père Grégoire tresième pape de ce nom, que

Digitized by Google

Dieu absolve : nous mandos ausdits Curez qu'après la profession faicte et le serment prins ainsi que dessus il enjoignent ausdits faisans profession qu'ilz aient à se retirer devers nous pour recevoir le bénéfice d'absolution de leur erreur, et estre par nous remis en l'union de nostre saincte mère l'Église Catholique, Apostolique et Romaine.

1796. — Rétractation du curé constitutionnel de Soulaire.

On peut rapprocher de cette formule d'abjuration des hérétiques angevins du XVIe siècle, l'acte de rétractation d'un curé schismatique de l'Anjou à la fin du XVIIIe siècle. Pierre-René Silvestre, venu du Pé, alors paroisse de l'Anjou, occupait le 4 avril 1791 la cure de Soulaire. Il résolut plus tard de rentrer dans la communion des fidèles, et le 24 thermidor an IV, agenouillé à la porte de l'église de Soulaire, il prononça la rétractation suivante :

Je, Pierre-René Silvestre, prêtre, ordonné par Mgr de Grasse, évêque d'Angers, déclare que je viens confesser aux pieds de Jésus-Christ, et devant la pieuse assemblée de fidèles catholiques assemblés ici, que je suis un indigne pécheur, ayant eu le malheur de faire en la paroisse du Pé, diocèse d'Angers, le serment hérétique, schismatique et impie de la constitution civile du Clergé : ayant de plus persévéré dans ledit serment, malgré la peine de supense prononcée contre les jureurs par notre saint Père le Pape dans son bref du 13 avril 1791.

Ayant osé exercer depuis ce temps-là les fonctions sacerdotales, et célébré les saints mystères, étant sous le lieu de la suspense, et ayant encouru par là une irrégularité dont l'effet est de me rendre pour toujours inhabile à remplir les fonctions saintes ; ayant osé de plus prendre la cure de Soulaire, et m'en faire pasteur sans mission canonique, et avec l'institution monstrueuse de

Digitized by Google

Pelletier, évêque intrus d'Angers ; ayant exercé dans cette paroisse un ministère frappé de mort, n'y étant envoyé que par un voleur et un larron dans le bercail, et n'ayant aucuns pouvoirs pour confesser et administrer les mariages; ayant de plus prêté le serment impie de la liberté, et égalité françoise, deux choses monstrueuses et effrénées pour le maintien desquelles je n'ai pas craint d'appeler en témoignage le nom terrible du Dieu trois fois saint, ayant de plus renoncé aux fonctions du sacerdoce par crainte et par faiblesse, et m'étant rendu par là apostolat du sacerdoce de Jésus-Christ, et indigne de l'exercer jamais.

Coupable de tant de crimes, de profanations et de sacrilège, je viens faire amende honorable à Jésus-Christ, dont j'ai déshonoré la Religion ! à l'Église catholique, apostolique et romaine que j'ai horriblement déchirée par mon schisme, et contre laquelle j'ai été si longtemps révolté, et à tous les fidèles catholiques que j'ai scandalisé. J'en demande pardon à Dieu, et à son Vicaire en terre, à mon évêque légitime, aux prêtres de ce diocèse et à vous tous catholiques ici présents, qui avez eu le bonheur de conserver la foi, assurant ici à la face du Ciel et de la terre, que je rétracte au pié de l'autel, et devant M. le célébrant que je rends dépositaire de mon retour à l'unité de l'Église, que je rétracte tous les serments impies que j'ai prêtés; que je renonce à la cure de Soulaire dont je ne suis qu'un faux pasteur ; que je rétracte ma renonciation au sacerdoce de Jésus-Christ ; que je veux vivre toute ma vie dans la pénitence; que je me bornerai à la communion laïque, jusqu'à ce que mes supérieurs m'ordonnent de reprendre mes fonctions. Je promets de faire connaître ma rétractation aux habitans de la paroisse du Pé et de Soulaire que j'ai ravagées par de si étranges scandales, et par ma doctrine pernicieuse; Dieu m'ayant touché du plus amer repentir. J'attribue ce bienfait aux prières ferventes des fidèles catholiques; je les prie d'avoir pitié de moi et de m'aider

Digitized by Google

à marcher dans la carrière de la pénitence en priant pour moi.

Mes fautes sont trop grandes, et mes égaremens trop profonds, pour que je puisse me permettre de profiter si tôt de l'indulgence dont a usé envers moi M. le vicaire apostolique.

P.-R. Silvestre.

« Cette rétractation et la cérémonie où elle a eu lieu, le 10 août 1796, dit une note contemporaine, ont été des plus édifiantes; il y avoit plus de 25 personnes à la messe où elle s'est faite. Ledit pénitent étoit à genoux sur le seuil de la porte, un cierge à la main, fondant en larmes aussi bien que les assistans. Après la rétractation, le célébrant a fait un discours fort touchant, le prêtre rétracté n'a reçu la communion que le dernier après les fidèles. Depuis cinq mois, il s'y préparoit par la pénitence la plus sévère[1]... »

1764. — La culture du peuplier d'Italie en Anjou

Une grande partie des routes du département de Maine-et-Loire est bordée de magnifiques peupliers. « Réguliers comme l'architecture », selon l'expression de Mme de Stael, ces arbres (*populi nigræ*) forment comme de grandioses nefs de cathédrales, avec colonnes, nervures de voûtes, etc. Cette culture, déjà mentionnée par Olivier de Serres, au XVIe siècle, n'est pas très ancienne dans notre province. *L'Almanach historique ou calendrier d'Anjou pour l'année 1772* (Angers, Jahyer), pet. in-12 de 119 f., contient une curieuse annonce en faveur d'une pépinière commencée en 1764, à Beaufort, par le sieur Poullot, directeur de la manufacture royale de toiles à voiles, qui

[1] Chartrier des Religieuses hospitalières de Saint-Joseph de Beaufort. Note écrite par Mme Du Bost de Gargilesse, religieuse de l'Hôtel-Dieu, avec la date de 1796.

Digitized by Google

put débiter ce plant dès la troisième année, en 1767, et « successivement, les années suivantes, à Tours, à Saumur, « à Angers et dans les environs, et il ne reçoit journelle- « ment, dit-il, de tous ceux à qui il en a envoyé, que des « marques de la plus haute satisfaction ». Aussi pouvait-on dire, en 1772 :

« Le peuplier d'Italie est un arbre qui commence à être « assez connu en cette province d'Anjou pour se dispenser « d'en faire ici l'éloge.... »

La note contient, sur la culture de ces arbres, l'évaluation suivante :

« Un arpent[1] de terre, planté en quinconque et à dix « pieds d'élargissement les uns des autres, peut contenir « 400 peupliers, que plusieurs ont estimé de 40 à 50 livres « pièce ; en les réduisant à 30, et même à quelque chose « de moins, cet arpent de terre produirait de 10 à « 12,000 francs dans l'espace de quinze années, c'est-à-dire « 7 à 800 livres par an, par une culture la moins coûteuse : « quel est l'arpent des meilleures terres du pays dont on « puisse espérer moitié seulement d'une semblable récolte. »

Le sieur Poullot s'engageait à « faire rendre lesdits arbres à quelques ports de la Loire que ce soit, entre Tours et Angers, Nantes, et même par des voitures[2] ».

1657. — Une lettre de Saint-Vincent-de-Paul à Henri Arnaud, évêque d'Angers.

Dans le recueil des *Lettres de Saint-Vincent-de-Paul, fondateur des prêtres de la Mission et des filles de la Charité*[3],

[1] L'arpent, ancienne mesure gauloise, moitié du *jugerum* romain, égale à 12 ares 64 centiares.

[2] D'après une communication de M. le docteur Grimoux, la première importation de peupliers d'Italie en Anjou aurait été faite quelques années plus tôt par l'un des trois ingénieurs hollandais, appelés de Régemaurte, à qui l'on doit, avec le canal de Briare, le magnifique pont de Moulins, sur l'Allier, et le pont de Sorges, près Angers, sur la Loire.

[3] Paris, Dumoulin, 1882. 2 vol. gr. in-8°.

Digitized by Google

publié récemment par les Lazaristes, se trouve (n° 394) une lettre « A Mgr l'évêque d'Angers ». Nous la donnons avec l'orthographe moderne qu'a cru pouvoir adopter l'éditeur :

Paris, 8 août 1657.

MONSEIGNEUR,

Les petits services que nous avons tâché de vous rendre à l'égard de votre peuple de Craon[1] ne méritent pas l'honneur que vous nous faites de nous en remercier. Au contraire, Monseigneur, c'est à nous à vous rendre mille actions de grâces, comme je vous les rends très humblement, de ce que vous avez daigné vous servir de si pauvres et si chétifs ouvriers, et me témoignez que vous n'auriez pas trouvé désagréable qu'il y en eût dans votre diocèse.

Certes, Monseigneur, nous sommes très indignes que ce bien nous arrive. Si c'était néanmoins le bon plaisir de Dieu, nous aurions sujet d'espérer que la grâce qui vous accompagne nous serait communiquée, pour ne pas travailler en vain au salut des âmes qui vous sont confiées, et nous lui demanderions instamment celle de répondre toujours à vos instructions, *n'y ayant prélat dans le royaume pour qui nous ayons plus de respect et de soumission.* Selon cela, Monseigneur, je vous supplie d'agréer les offres de l'obéissance de notre petite compagnie, et de la mienne en particulier, que je vous fais avec toute la révérence et la soumission que je lui dois, en l'amour de Notre Seigneur, etc.

L'éditeur des *Lettres de Saint-Vincent-de-Paul* a laissé en blanc le nom de l'évêque d'Angers, qui a su mériter ce bel éloge du grand apôtre de la charité au XVIIe siècle. Nous devons le faire connaitre, c'est celui de Henri Arnaud, que Mme de Sévigné (lettre du 30 octobre 1689 entr'autres) appelait « le saint évêque d'Angers. »

C'était d'ailleurs l'opinion commune parmi les amis d'Henri Arnaud. Ménage raconte à ce propos un bon mot de M. Louet,

[1] Alors du diocèse d'Angers, aujourd'hui du diocèse de Laval.

Digitized by Google

grand archidiacre du diocèse. Comme tous les évêques retranchaient alors quelque fête chômée et que M. Arnaud n'en retranchait point :

— Au lieu d'en retrancher, il en ajoutera une, dit l'abbé Louet, par allusion à la vie exemplaire du vénérable vieillard.

La prédiction ne se réalisa pas.

L'une des plus vénérables figures de l'épiscopat français par les services qu'il rendit à ses diocésains, par sa charité vraiment évangélique, par l'austérité et l'intégrité de sa vie, qui offre un contraste trop frappant avec l'existence de certains évêques et abbés de son temps, Henri Arnaud fut cependant accusé de jansénisme. Bien qu'aucune preuve ne semble avoir été apportée par ses détracteurs, sa mémoire a néanmoins souffert de l'accusation.

L'étude sérieuse d'une telle vie devrait tenter un historien assez judicieux, assez impartial pour s'affranchir des idées préconçues et remonter aux vraies sources, aux témoignages non suspects, sans s'écarter des règles de la plus stricte équité.

Joseph Denais.

(A suivre)

Digitized by Google

CHRONIQUE

Dans la séance du 15 avril dernier, l'Académie des Jeux floraux de Toulouse a élu, à l'unanimité, M. Élie Sorin *Maître ès-Jeux*, c'est-à-dire *membre non résident* de l'Académie. Comme les *Mainteneurs*, les *Maîtres* ne peuvent plus concourir : ils doivent faire un discours ou une pièce de vers pour leur séance de réception à l'Académie. M. F.-E. Adam, de Combrée, a obtenu le même honneur en 1889. C'est la première fois que deux Angevins sont admis à cette haute dignité littéraire, et leur nomination a été faite à un an de distance. Nous adressons à notre éminent bibliothécaire nos plus vives et nos plus sincères félicitations.

∴

En réparant l'ancienne maison occupée par le café Serin, rue Saint-Aubin, on a trouvé une pierre en roche dure avec des traces de moulures. On sait que ce vieux logis a appartenu, aux xve et xvie siècles, à la famille de Pontoise, qui a fourni une suite de célèbres docteurs-médecins angevins. On doit citer : Bernard, attaché au pape Alexandre VI et inhumé à Angers, le 10 juin 1522, dans l'église de Saint-Michel-la-Palud, et Gabriel, son fils, époux de Louise de Sainte-Marthe et médecin ordinaire du roi et des enfants de France (1550-1554), mort avant 1559. Cette curieuse pierre a été déposée au Musée Saint-Jean.

∴

Seize objets, tous intéressants et appartenant à notre belle collection archéologique conservée au Musée Saint-Jean, ont été envoyés, par les soins de MM. Godard-Faultrier et A. Michel, à l'Exposition rétrospective d'objets d'art et de curiosité qui s'est ouverte le 9 mai, à Tours, dans l'ancienne église Saint-

Digitized by Google

François-de-Paule, sous les auspices de la Société archéologique de Touraine, à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa fondation. L'Anjou, dont le passé historique se relie si étroitement, par tant de côtés, à celui de la Touraine, a été brillamment représenté à cette intéressante Exposition. Les tapisseries angevines y font aussi fort bonne figure. On a admiré des *Scènes de Mariage* et des *Paysages*, provenant de l'église des Jacobins d'Angers, dont l'un porte les initiales de René d'Anjou et les armes de Jean de Beauvau, le donateur; des fragments de la magnifique série des *Miracles du Saint-Sacrement*, achetés, lors de la vente des objets d'art du Plessis-Macé, par M. Siegfried, propriétaire du château de Langeais; dix-huit tableaux de la *Légende de saint Guillaume, duc d'Aquitaine*, présentés par M. Louis de Farcy, d'Angers, qui a également exposé des broderies religieuses d'une rare finesse; la *Légende de saint Florent*, appartenant à l'église de Saint-Pierre de Saumur, qui ornait jadis l'abbaye de ce nom; quatre pièces de la *Vie de saint Pierre*, exécutées à Tours vers 1547 par Léon Duval, sur les dessins de Robert de Lisle et Jean de Laistre, d'Angers, qui appartiennent maintenant à l'église Saint-Pierre de Saumur. Enfin, il faut mentionner le *Siège de Tunis par Charles-Quint*, exécuté par Guillaume de Pannemaker, d'après les cartons de Jean Vermayen de Beverwyck. Cette splendide pièce a été exposée par M. le comte de Contades, propriétaire du château de Montgeoffroy, dont nos lecteurs ont souvent goûté le talent littéraire et le mérite artistique.

Nommons aussi trois fragments de tapisserie portant les armes et les initiales de Louise de Bourbon, abbesse de Fontevrault (1534-1575), provenant de l'Évêché d'Angers.

En outre de ces tapisseries, les collections angevines et les amateurs de notre ville ont tenu à honneur de présenter aux visiteurs de cette Exposition une très importante série d'objets d'art et de haute curiosité. Il serait trop long d'en donner la nomenclature complète, mais nos lecteurs la trouveront dans l'excellent *Catalogue des objets exposés* publié par la Société archéologique de Touraine. Ils y verront les indications relatives aux très nombreux et très intéressants envois de M. L. de Farcy, qui a si largement mis à contribution sa magnifique collection, aux objets présentés par les Musées et l'Évêché d'Angers par M. A. Michel, le savant et obligeant

Digitized by Google

conservateur-adjoint du Musée Saint-Jean, par l'Hospice de Saumur, Mme Hallot, de Saumur, etc., etc.

***

Nous apprenons avec plaisir que M. Castel (Yves), secrétaire de la Société de Sainte-Cécile, a obtenu au concours du *Glaneur* les récompenses suivantes : Concours de prose : 1° Sujets libres : *Une première à Angers*, mention honorable ; 2° Sujet imposé : *René d'Anjou et son époque*, second prix.

***

On sait que la peinture sur verre a, dans notre ville, des représentants très distingués. La chapelle du Cimetière de l'Est s'est récemment enrichie d'un nouveau vitrail sorti des ateliers de MM. Mégnen, Clamens et Bordereau, qui occupe les trois baies du transept de droite. Cette verrière représente la résurrection de Notre-Seigneur. A la base des baies, on remarque trois médaillons légendaires entourés de riches mosaïques rappelant les patrons des généreux donateurs : saint Louis, roi de France, sainte Anne, la Très-Sainte Vierge. La composition de cette scène sublime, le dessin élégant des personnages et le coloris harmonieux de l'ensemble sont dignes de tous les éloges. Une inscription latine constate que ces vitraux sont un hommage rendu par les enfants de Mme D. Richou. Nous félicitons les auteurs de ce beau travail, qui fait honneur à leurs connaissances artistiques, et mérite d'être signalé à l'attention de nos lecteurs. Les mêmes artistes ont orné l'église de la Madeleine de magnifiques vitraux représentant « une vue d'ensemble sur la dévotion auSacré-Cœur ».

***

Nous reproduisons la liste complète des œuvres exposées au Salon des Champs-Élysées en 1890, par les artistes angevins, avec les noms de chacun d'eux :

Peinture. — Abraham (Tancrède) : *L'Étang de l'Héronnière.* — *Une mare à Saint-Rémy-sur-Loire.*

Alleaume (Ludovic), né à Angers : *Vapeurs du soir.*

Audfray (Étienne), né à Angers : *Portrait du capitaine X...*

Digitized by Google

Axilette (Alexis), né à Durtal (Maine-et-Loire) : *L'Amour et la Folie.*

Berthault (Mme Joséphine), née à Angers : *Portrait de Madeleine.*

Bruneau (Charles), né à Angers : *Jeune Bretonne revenant de la messe.*

Chayllerie (Eugène-Louis), né à Angers : *Le Sommeil. — Les Devoirs de la famille.*

Corbineau (Auguste-Charles), né à Saumur (Maine-et-Loire) : *Portrait de Mme C.*

Cormeray (Georges), né à Angers : *Les Cerises.*

Fournier (Hippolyte), né à Rablay (Maine-et-Loire) : *Abandonnée ! — Le Père Avril et son hôte le Prophète.*

Lansyer (Emmanuel), né à l'Ile-de-Bouin (Vendée) : *La Loire à Saumur. — Le Château de Loches (aile de Charles VII et la cour d'Agnès Sorel).*

Lutscher (Fernand), né à Angers : *Un soir d'hiver au bord de l'étang.*

Luzeau-Brochard (Fernand-Adolphe), né à Cholet (Maine-et-Loire) : *La Procession des Rogations chez les capucins.*

Tessier (Louis-Adolphe), né à Angers : *Marée montante.*

Dessins (Aquarelles, Miniatures, Pastels). — Abraham (Tancrède) : *Le Village du Bas-Blaison* (aquarelle). — *Quatre aquarelles.*

Astruc (Mlle Pauline-Hélène), née à Angers : *Étude de roses* (aquarelle).

Astruc (Zacharie), né à Angers : *Pivoines dans un vase du Japon.*

Aubelle (René), né à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire) : *L'Étang de Vinceuil. — Les Bords du Thouet.*

Grelier (Mlle Marguerite), née à Angers : *Deux Portraits* (miniatures).

Sculpture. — Beinse (A.), né à Angers : *M. Alfred Brard* (buste plâtre).

Berthault (Mme Joséphine), née à Angers : *M. et Mme C...* (médaillon plâtre).

Denécheau (Séraphin), né à Angers : *Étoile* (haut-relief plâtre).

Guillocheau (Mlle Marcelle), née à Angers : *Mlle G...* (buste plâtre).

Digitized by Google

Macé (Émile-Louis), né à Angers : *M. le docteur Guignard* (buste plâtre). — *M. Bardon* (buste plâtre).

Ruillé (comte Geoffroy de), né à Angers : *Emballé* (plâtre). — *M. le général comte de B...* (statuette plâtre).

Saulo (G.-E.), né à Angers : *Premiers âges* (statue plâtre). — *M. F..., député* (buste plâtre).

Taluet (Ferdinand), né à Angers : *M. L L.* . (buste plâtre). — *M. Chabaud* (buste plâtre).

Gravure en médailles et sur pierres fines. — David (Adolphe), né à Baugé (Maine-et-Loire) : *La Chèvre Amalthée* (camée calcédoine à trois couches).

Architecture. — David (Robert), né à Angers : *Monument élevé à la mémoire de Chevreul par la ville d'Angers.*

Guérinau (Abel), né à Angers : *Clocher d'un temple japonais. — Encorbellement d'une toiture de temple.*

Guiffard (Dominique), né à Angers : *Chapelle haute Saint-Saturnin* (restauration des peintures décoratives).

Guyon (Georges), né à Angers : *Église pour la commune de Saint-Maurice.*

Gravure et Lithographie. — Poynot (Mlle Gabrielle), née à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire) : Une eau-forte : *Portrait de miss W., d'après M. Chaplin.* — Une eau-forte : *Le Soir, d'après Ridgway-Knight.*

Richard (Charles), né aux Ponts-de-Cé (Maine-et-Loire) : Une lithographie : *Les Chats, d'après M. E. Lambert.*

∴

M. Hippolyte Fournier, dont nous avons mentionné les œuvres au salon des Champs-Élysées, a obtenu une médaille de deuxième classe décernée par le libre jury. Mme Berthault a eu une mention honorable. Nous les prions d'agréer nos très sincères compliments.

∴

La critique parisienne a fait un accueil très favorable au groupe colossal *la Mort et le Bûcheron*, qui a été exposé, au salon Meissonnier, par notre compatriote le sculpteur Jules Desbois, de Parçay, et dont nous avons déjà annoncé l'envoi.

Digitized by Google

« C'est l'œuvre à coup sûr la plus considérable, a-t-on dit, « et peut-être la plus méritoire de l'Exposition. L'allure de « la composition est fière et terrible ; l'exécution est hors « ligne... »

⁂

La *Société des Anciens Textes français* a inséré dans son volume intitulé : *Rondeaux et autres poésies du XVe siècle*, publiés d'après le manuscrit de la Bibliothèque Nationale, par Gustave Raynaud, un intéressant rondeau de Pierre de la Jaille. Ce personnage appartenait à la famille de la Jaille, originaire de l'Anjou, qui a joué aux XIVe, XVe et XVIe siècles un rôle si considérable au point de vue militaire et littéraire. Une demoiselle de la Jaille, dame d'honneur de la reine de Sicile, Jeanne de Laval, deuxième femme du roi René, demeurait au château d'Angers, d'après les *Comptes et Mémoriaux du roi René*, publiés en 1873 par M. Lecoy de la Marche.

⁂

La Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers réunissait une nombreuse assistance, le 10 juin, dans la salle de ses séances, sous la présidence de M. Guillaume Bodinier. Cette fête de l'esprit et du cœur était consacrée tout entière à la mémoire de Julien Dallière, dont on inaugurait le buste, œuvre du sculpteur Macé. M. le Maire était présent. M. Bodinier a annoncé d'abord que Julien Dallière, par son testament, charge la Société de distribuer, en son nom, un prix de vertu consistant en une médaille et une somme d'argent, et un prix de poésie consistant en un objet d'art et une fleur, comme aux Jeux floraux. M. Élie Sorin a lu ensuite un remarquable rapport, à propos du buste du poète, dans lequel il a semé à pleines mains les traits heureux, les anecdotes aimables ou émouvantes, les épisodes et les souvenirs qui faisaient revivre aux yeux du public charmé la figure si sympathique de celui qui avait été son maître et son ami. M. le docteur Grille a chanté en vers élégants la gloire de Julien Dallière. M. le Maire a rendu, à son tour, un éloquent hommage à notre poète angevin. Enfin une pièce de Julien Dallière, peu connue et intitulée : *La Sœur du prisonnier*, inspirée par une page des Mémoires de Silvio Pellico, a été lue par M. Guillaume Bodi-

Digitized by Google

nier. Elle a été accueillie par d'unanimes applaudissements qui s'adressaient à la fois à l'œuvre elle-même et à l'habile lecteur.

∴

La *Revue de l'Art chrétien*, dont la haute compétence est si justement reconnue par le monde savant, a récemment consacré un article très élogieux à l'*Histoire et description des tapisseries de la cathédrale d'Angers*, par L. de Farcy. L'auteur de ce compte-rendu, M. Jules Helbig, après avoir reconnu que notre cathédrale « a été peut-être plus somptueusement pourvue que beaucoup d'autres » et que, « malgré des pertes regrettables, elle a cependant conservé une notable partie » de ses belles tapisseries, analyse soigneusement, d'après M. L. de Farcy, cette remarquable monographie des différentes séries de tissus historiés donnés à Saint-Maurice depuis le xve siècle jusqu'à nos jours.

∴

Tout ce qui concerne notre illustre compatriote, Gilles Ménage, « le Varron du xviie siècle », a le don d'intéresser les érudits angevins. Nous devons donc signaler le curieux article publié par M. le comte d'Haussonville, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 mai 1890, et intitulé : *Mme de la Fayette et Ménage*. L'auteur a eu communication de la correspondance inédite échangée entre Mme de la Fayette et Ménage. Cette correspondance comptait cent soixante-seize lettres, qui furent acquises, à la mort de M. Tarbé, en vente publique, par M. Feuillet de Conches. Cet érudit collectionneur en préparait la publication quand il fut surpris par la mort. Nous profitons de cette occasion pour renouveler le vœu exprimé déjà par M. Célestin Port, l'auteur du savant *Dict. hist., géog. et biog. de Maine-et-Loire*, au sujet d'une publication de toutes les lettres écrites par Ménage.

∴

Une vente d'objets d'art, très importante, a eu lieu les 5 et 6 juin, à la salle Drouot, à Paris, par suite du décès de M. le comte d'Armaillé, que des liens étroits rattachaient à l'Anjou.

Digitized by Google

On y remarquait des porcelaines de Chine montées, des objets d'orfèvrerie, des meubles de Boule, des tableaux, tapisseries, dessins, des bronzes d'art et un riche ameublement des XVIIe et XVIIIe siècles.

∴

On a procédé, récemment, à la destruction de l'ancien portail du couvent des Jacobins d'Angers, actuellement la Gendarmerie Nationale. Ce couvent avait été reconstruit en 1769. L'église a été démolie en 1832. Les Jacobins, ou Dominicains, ou Frères prêcheurs furent établis à Angers, dans la Cité, par l'évêque Guillaume de Beaumont, de 1220 à 1236, dans la chapelle de Sainte Marie-de-Recouvrance, dépendant de Saint-Aubin. La place des intéressants débris de ce portail était marquée au Musée d archéologie de notre ville, où ils ont été transférés par les soins de M. A. Michel. On a aussi transporté au Musée Saint-Jean une porte de l'ancienne chapelle, en chêne, de style Louis XIV.

∴

A la séance de clôture qui a eu lieu le vendredi 30 mai, à l'École Nationale des Beaux-Arts, à Paris, M. Henry Jouin, secrétaire rapporteur du Comité, a lu le rapport général sur les travaux de la session.

Nous détachons de ce morceau littéraire, écrit avec autant d'esprit, de finesse et d'érudition que d'élégance, les passages suivants qui concernent notre Anjou.

« Je ne sais, Messieurs, si tous vous avez descendu la Loire. Il ne dépendra pas de M. Godard-Faultrier, membre non résident du comité à Angers, de vous décider à visiter l'Anjou. Que d'amorces, je pourrais dire que de présents, le fondateur du musée d'antiquités d'Angers ne vous envoie-t-il pas périodiquement, afin de vous attirer vers sa province, cette « douce terre angevine », si bien chantée par Dubellay. Aujourd'hui, M. Godard vous fait admirer quatre crosses abbatiales. Deux se rattachent à l'abbaye Toussaint, et les deux autres à celle de Fontevrault. On vous a dit la richesse de ces œuvres d'art. L'archange saint Michel, un dragon crucifère, une fleur épanouie encombrant de ses feuilles capricieuses la volute du bâton, un serpent replié sur lui-même et décrivant des courbes

Digitized by Google

concentriques, tels sont les ornements qui différencient les crosses soumises à votre appréciation. Mais la nomenclature à laquelle je m'arrête est oiseuse. L'art a des séductions, dont le secret n'est pas traduisible par la parole. Les crosses abbatiales du musée d'Angers méritent d'être admirées dans leur cadre, sous le jour favorable des trois nefs de la salle Saint-Jean, construite par les soins du roi d'Angleterre, Henri II, comte d'Anjou. C'est là que se trouvent placées aujourd'hui les collections archéologiques dont M. Godard est le gardien. Laissez-vous tenter par l'attrait d'une excursion studieuse au milieu de ces trésors. »

La lecture de la notice qui est intitulée *Crosses d'abbés, leur provenance et leur description*, a été faite par M. André Godard, en l'absence de son grand-père, M. Godard-Faultrier.

« M. Joseph Denais, continue M. Henry Jouin, a récemment exhumé des manuscrits de la Bibliothèque nationale, les *Poésies de Colin Bucher*, un frère jumeau de Clément Marot. Mais, afin qu'on ne pût se méprendre sur la fidélité qu'il entend garder à l'archéologie et à l'art, votre confrère s'est empressé de se joindre à vous. Il vous a entretenus de deux peintres oubliés dont les toiles décorent l'église de Beaufort, en Anjou. Antoine Talcourt est l'auteur d'une *Annonciation* signée et datée de 1638. Les armoiries de Mme de Montespan occupent un angle du tableau. Le personnage principal de la composition serait un portrait de la célèbre favorite. Talcourt, né à Beaufort, y voulut mourir. Plus nomade peut-être fut Nicolas Lagouz, dont M. Denais vous a signalé une *Adoration des Mages* datée de 1636. Les Lagouz sont nombreux ; mais, entre tous, Nicolas met quelque coquetterie à se dérober. On sait peu sur son compte. M. Célestin Port incline à penser que ce fut bien Nicolas qui, en 1623, prit le chemin de Rome, muni d'une lettre de Peiresc, découverte et publiée dans le Livre d'or de nos artistes, je veux dire les *Archives de l'art français*, par M. Müntz, président de cette séance. L'hypothèse est admissible, mais M. Müntz a cependant hésité à se prononcer. Peiresc recommande à son ami Jérôme Leander « il signore Lagouz, pittore ». Peiresc a omis le prénom de son protégé. *Dormis Lagouz?* Éveille-toi. Vois, l'heure est propice. Ne fais plus le mystérieux. Révèle-nous ta vie, bon peintre ! »

M. Tancrède Abraham, directeur du musée de Château-

Digitized by Google

Gontier, a lu des documents inédits sur Joseph-Charles Roëttiers (1775-1779).

Dans la section des sciences économiques et sociales, M. de Villiers, avocat, président du bureau de l'assistance judiciaire de la ville d'Angers, a présenté un savant mémoire sur : *La défense des pauvres en France et à l'étranger devant les tribunaux.* Il conclut, dans son rapport, que la France paraît mieux assurer que tout autre pays l'égalité devant la justice.

M. Piette, de l'Académie des sciences et lettres d'Angers, a fait, au même Congrès, une communication sur la semi-domesticité des animaux à l'époque du renne. Les cavernes étaient des ateliers et servaient de demeure aux hommes. Ils n'étaient nullement nomades. S'ils avaient quitté leurs habitations pendant quelque temps, les carnassiers y seraient venus ronger les os ; or, on ne trouve d'os rongés dans les amoncellements de cette époque que dans les assises supérieures, quand une irruption des eaux dans la caverne en chassait momentanément les habitants. Ce qui prouve surtout les habitudes sédentaires de l'homme, c'est le caractère particulier que présentent l'art et l'industrie dans chaque grotte. L'homme n'utilisait pas alors la force des animaux pour le porter ou traîner des fardeaux. Il élevait des troupeaux qu'il exploitait pour leur chair. M. Piette, à l'appui de sa thèse, montre de fort belles gravures de l'âge du renne représentant des têtes d'équidés revêtus de la chevrette et une gravure de femme couchée à côté de son renne.

Il a remarqué que, dans certains cas, la forme de l'os employé a induit les artistes de l'époque à modifier plus ou moins les objets à reproduire. Le même auteur conteste qu'on ne trouve dans les grottes que certaines parties du squelette ; on trouve, au contraire, fréquemment, des os de toutes les parties du corps. Il faut d'ailleurs avoir égard aux mœurs différentes des diverses tribus humaines.

Il fait ensuite une communication sur les sédiments qui représentent l'époque de transition placée entre les temps glaciaires et les temps modernes, époque d'humidité froide, qui causa l'extinction du renne dans nos régions. Dans les assises formées alors, il a trouvé des galets coloriés, qui semblent une écriture représentant des nombres. M. Talbert, de la Société des études historiques, a fait part à ce Congrès,

Digitized by Google

de son côté, de deux fragments en vers, provenant de la bibliothèque d'Angers, lesquels révèlent l'existence d'un mystère jusqu'ici inconnu, le *Mystère de l'Advocacie Nostre-Dame.* Il démontre que l'auteur de ce mystère s'est inspiré du *Poème de l'Advocacie*, dont il copie des pages entières, et que celui du *Poème* a eu recours de son côté à un traité de Bartole : *Processus Sathanæ contra D. Virginem coram judice Jesu*, qu'il traduit souvent mot à mot, enfin que l'œuvre même de Bartole n'est qu'une reproduction du traité du cardinal Lothaire, plus tard Innocent III : *de Sparcissimi Sathanæ litigacione contra genus humanum.* A signaler dans ce mystère un nouveau mot, *estole*, dans le sens de prison.

∴

M. Édouard Piette, membre du Comité de paléontologie française, des Sociétés de géologie et d'anthropologie, est nommé officier d'Académie.

∴

L'Académie française a désigné parmi les ouvrages auxquels elle a décidé de répartir le prix Monthyon, *le Marchand d'Allumettes*, par A. Gennevraye, le sympathique auteur bien connu des Angevins, qui vient de publier un nouveau volume intitulé *Une Sous-Préfète*. Cet intéressant ouvrage trouvera auprès de nos lecteurs un accueil aussi favorable que les précédents.

André Joubert.

Digitized by Google

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Notes biographiques sur le général d'Autichamp, 1770-1859, d'après des documents inédits, par M. Charles d'Availles. — Niort, Clouzot, 1890. — 1 vol. in-8.

M. Charles d'Availles, l'heureux possesseur des papiers de M. Marc Collinet, qui fut le secrétaire intime du général d'Autichamp, vient de publier un ouvrage important pour l'histoire du département de Maine-et-Loire et que nous sommes heureux de pouvoir signaler aux lecteurs de la *Revue de d'Anjou*. Les *Notes biographiques sur le général d'Autichamp*, récemment parues, constituent en effet un livre intéressant et rempli de documents inédits relatifs aux troubles qui agitèrent la rive gauche de la Loire, tant pendant la Révolution qu'aux époques plus rapprochées de nous, de 1815 et de 1832.

Ce livre est divisé en trois parties. La première, la moins détaillée, est consacrée à la jeunesse de M. d'Autichamp et à la part prise par lui, dans un poste secondaire à la vérité, aux événements de la guerre de Vendée, de 1793 à 1800; la seconde, contient un récit, enrichi de nombreux documents originaux, de la prise d'armes de 1815 et complète le *Mémoire pour servir à l'histoire de la campagne de 1815 dans la Vendée*, publié en 1817, par M. d'Autichamp pour répondre aux attaques et aux calomnies dont il avait été l'objet dans de récentes publications; la troisième enfin expose dans tous leurs détails, jusqu'ici peu connus, les incidents qui précédèrent la prise d'armes si témérairement entreprise en 1832 par la duchesse de Berry.

Prenant pour guide les *Mémoires* encore inédits de M. d'Autichamp qui ont servi de base à son travail et auxquels il a fait des emprunts nombreux, M. d'Availles, « ne voulant, pour sa part, ainsi qu'il le dit dans sa préface, ni juger, ni défendre, ni attaquer », a respecté scrupuleusement les idées et les appréciations du général, laissant à celui-ci l'entière

Digitized by Google

responsabilité de ses jugements sur les hommes et sur les faits de la guerre vendéenne.

Nous ne pouvons donner ici une analyse complète de cet ouvrage et nous nous bornerons à en signaler les passages les plus intéressants. Nous citerons notamment, dans la première partie, les lettres adressées au roi Louis XVIII, au comte d'Artois, au ministre anglais Windham, par M. d'Autichamp, pour leur annoncer sa nomination, au mois de février 1790, comme général de l'armée de l'Anjou après la mort de Stofflet; sa proclamation aux soldats placés sous ses ordres, enfin la curieuse lettre, en date du 6 avril, dans laquelle il dépeint à son oncle le maréchal la triste situation de son armée et déplore que l'état de désorganisation dans lequel elle se trouve ne lui permette pas de lutter contre les troupes républicaines; autant de documents inédits d'un réel intérêt.

C'est de 1815 que datent les *Mémoires* du comte d'Autichamp. Aussi les deux dernières parties du livre de M. d'Availles sont-elles les plus détaillées et les plus riches en pièces originales.

Les propositions adressées au roi, dès le 14 mars 1815, par M. d'Autichamp, et portées à Paris par son aide-de-camp, M. d'Escayrac, dont les souvenirs ont été publiés il y a quelques années par la *Revue de la Révolution* (1886, t. II); les hésitations du duc de Bourbon nommé gouverneur général des provinces de l'Ouest; les motifs invoqués par M. d'Autichamp pour faire ajourner le soulèvement, alors que l'on avait laissé échapper le moment favorable; les préparatifs de la prise d'armes du 15 mai; la proclamation de M. d'Autichamp aux soldats de l'armée d'Anjou; l'arrivée du marquis de la Rochejacquelein, porteur des ordres verbaux du roi, pour prendre le commandement général de la Vendée et qui s'attacha comme chef d'état-major l'ancien général républicain Canuel; enfin les événements de la guerre elle-même, sont exposés avec des détails nombreux et précis. Les ordres du jour du marquis de la Rochejacquelein, ses lettres, celles de MM. de Suzannet et de Sapinaud, du général Lamarque et de M. d'Autichamp lui-même, éclairent d'un nouveau jour cette campagne de 1815. Elles complètent ou rectifient sur bien des points les allégations de M. de Beauchamp et du général Canuel, en même temps que les documents, publiés ici pour la première fois, répondent victorieu-

Digitized by Google

sement aux attaques portées contre M. d'Autichamp et expliquent sa conduite, parfois défigurée dans les ouvrages que celui-ci s'était proposé de réfuter en rédigeant ses *Mémoires*.

La troisième partie du livre de M. d'Availles n'est pas la moins intéressante. Le roi Charles X, chassé de Paris par la révolution de 1830, ayant refusé de suivre M. d'Autichamp en Vendée, celui-ci ne s'en préoccupa pas moins de se mettre en rapport avec ses anciens chefs de division, en prévision d'un nouveau soulèvement projeté par Mme la duchesse de Berry, et dont M. de Bourmont devait prendre la direction. Ce dernier entra en effet en relations avec M. d'Autichamp, nommé commandant en chef sur la rive gauche de la Loire, et ayant sous ses ordres les corps commandés par MM. Louis de la Rochejacquelein, de Charette et Cathelineau, qui avait été désigné par la duchesse de Berry elle même. Là encore, les documents inédits abondent, tels que les lettres de Madame et de ses agents, du comte de Bourmont, etc .. Le rapport de M. d'Autichamp sur l'état de son armée au 28 mars 1832, celui qu'il signa le 26 mai, avec MM. le général Clouet et le marquis de Coislin, commandant sur la rive droite de la Loire, démontrent que les ressources sur lesquelles on pouvait alors compter étaient bien faibles et prouvent combien étaient dévoués ceux qui allaient répondre à l'appel de la duchesse de Berry. Les ajournements successifs adressés aux Vendéens avaient lassé bien des bonnes volontés. Celui du 22 mai, adressé trop tard, ne parvint pas à certains officiers qui, prenant les armes le 24, tombèrent aux mains de l'ennemi. L'éveil était donné, « le Gouvernement redoubla alors de sévérité, et la Vendée fut soumise à un régime de visites domiciliaires et d'investigations incessantes qu'accompagnèrent parfois des actes d'hostilité odieux et révoltants. » La saisie des papiers de la duchesse de Berry livra tous les secrets de l'insurrection. Aussi lorsque celle-ci se produisit, le 4 juin, au jour indiqué, fut-elle rapidement réprimée.

Condamné à mort par contumace, M. d'Autichamp se réfugia en Italie. Il en revint seulement en 1838, pour faire réviser son procès et fut acquitté par la cour d'Orléans. Il est mort le 6 octobre 1859, au château de la Rochefaton.

Homme de courage, de dévouement, accusé parfois de faiblesse, parce qu'à divers reprises il avait refusé de lancer son

Digitized by Google

armée dans des aventures dont le succès lui paraissait ne devoir procurer aucun avantage à la cause qu'il servait, M. d'Autichamp se montre dans ses *Mémoires* aussi sage que résolu. Si ses appréciations sur certains hommes ou sur certains faits paraissent souvent sévères, il ne faut pas oublier les attaques dont il avait été l'objet, et son indignation se comprend quand on songe que ces *Mémoires*, appuyés de documents authentiques, avaient pour but de répondre à des attaques injustifiées.

A défaut des *Mémoires* eux-mêmes du général d'Autichamp, nous devons remercier M. d'Availles d'avoir fait revivre dans ces pages écrites avec une remarquable impartialité, la mémoire d'un homme d'honneur, dont la loyauté a été reconnue même par ses adversaires politiques.

Ce livre, d'une valeur historique incontestable et d'un réel intérêt, vient s'ajouter à la liste déjà longue des ouvrages relatifs à l'Anjou, parmi lesquels il devra occuper une place distinguée.

Un beau portrait de M. d'Autichamp, d'après une lithographie d'Émile Lassale, se trouve en tête du volume qui se termine par une table très complète des noms de personnes ou de lieux cités dans l'ouvrage.

Q. L.

Louis Bertrand et le romantisme à Dijon, par Henri Chabeuf. Dijon, Lamarche, 1889.

M. Robert David vient d'offrir à notre Musée des Beaux-Arts deux dessins de son père représentant Louis (poétiquement Aloysius) Bertrand mourant et mort. C'est ici l'occasion de signaler au public une récente et brillante monographie intitulée : *Louis Bertrand et le romantisme à Dijon*, par Henri Chabeuf (extrait des mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, 4e série, t. I, années 1889-1890, Dijon, Lamarche, 1889), et qui se rattache un peu à l'histoire littéraire de l'Anjou. Ce fut en effet un de nos plus honorables littérateurs angevins, M. Victor Pavie, qui, ayant connu dans le cénacle de Victor Hugo l'infortuné et distingué poète dijonnais Louis Bertrand, décédé dans la fleur de l'âge à l'hôpital, prépara sous le généreux patronage du statuaire David, qui

Digitized by Google

l'avait assisté à son agonie et avait acheté son manuscrit et sous les auspices de Sainte-Beuve, qui la dota d'une préface apparue depuis dans les *Portraits littéraires*, une édition posthume de ses œuvres, imprimée en 1842 sous ce titre : *Gaspard de la nuit. Fantaisies à la manière de Rembrandt et de Callot, par Louis Bertrand, précédée d'une notice, par M. Sainte-Beuve. — Angers, imprimerie de V. Pavie, rue Saint-Laud. Paris, chez Labitte, quai Voltaire*, 11, 1842.

M. Chabeuf, dans son livre, nous a donné une très complète et piquante biographie de Louis Bertrand. Il caractérise ensuite avec beaucoup de finesse, de goût et d'esprit, le rôle que ses pittoresques fantaisies ont joué dans la littérature romantique en général, et spécialement dans le beau mouvement littéraire de sa ville natale, à cette date palpitante de 1830. Enfin (pour en revenir à l'intérêt angevin de sa publication), M. Chabeuf relate soigneusement les singulières péripéties qu'a traversées le *Gaspard de la nuit*, depuis l'édition de 1842 jusqu'à nos jours. A ce propos, et grâce à une communication de M. Eusèbe Pavie, il a inséré dans son Appendice toutes les lettres adressées à l'éditeur par ses illustres amis David, Sainte-Beuve, Émile Deschamps, Louis Boulanger et Arsène Houssaye, au sujet de la préparation et du succès de la chevaleresque entreprise à laquelle s'attache si intimement le nom de Victor Pavie. X.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU

VINGTIÈME VOLUME

JANVIER-JUIN 1890

JANVIER-FÉVRIER

Pages

Jean Bodin, sa vie et ses œuvres. — **Castonnet des Fosses**. . . 1

La guerre entre Louis XIII et Marie de Médicis (1619-1620) (*suite*). **Eusèbe Pavie**. 20

Description architectonique de l'église de Bocé. Projet de restauration. — **Cte de Galembert** 67

Etude sur les Comptes de Macé Darne, maître des œuvres de Louis Ier, duc d'Anjou et comte du Maine (1367-1376) (*suite*). — **André Joûbert** 73

Une victime de la Révolution : M. Huau de la Bernardrie, curé de Saint-Clément de Craon. — **E. Queruau-Lamerie**. . . . 89

Chronique. — **A. J.** 106

Le cartulaire noir de Saint-Maurice. — L'exposition de la Société des Amis des Arts. — M. A. de Villiers, officier d'Académie. — Mort de MM. Meleux, Coutret, Mérit et Choyer. — M. de la Borderie, membre de l'Institut.

Chronique bibliographique 109

Les Noellet, par René Bazin. — Recherches pour servir à l'histoire des arts en Poitou, par Jos. Berthelé. — **André Joûbert**.

L'Espagne et l'Andalousie, par J.-T. de Belloc. — Le pays des Pharaons, par J.-T. de Belloc. — **R. B.**

Henri de La Rochejaquelein et la guerre de Vendée. — **Q.-L.**

Mémoires et consultations en faveur de Jeanne d'Arc par les juges du procès de réhabilitation, publiés par Pierre Lanéry d'Arc. — **E. F.**

MARS-AVRIL

Un Angevin d'autrefois. — René Thibault-Chambault, échevin d'Angers et conseiller perpétuel. — **Bruley** 117

Documents inédits sur la guerre de Cent ans. — Négociations relatives à l'échange de Charles, duc d'Orléans, et de Jean, comte d'Angoulême, captifs en Angleterre, contre les seigneurs anglais faits prisonniers à la bataille de Baugé (1421). — **André Joûbert** 133

Fleurs, sonnets. — **André Godard** 142

Jean Bodin, sa vie et ses œuvres (*fin*). — **H. Castonnet des Fosses**. 147

La guerre entre Louis XIII et Marie de Médicis (1619-1620) (*suite*). — **Eusèbe Pavie**. 169

Chronique. — **André Joûbert**. 217

Dons de M. Robert David au Musée des Beaux-Arts. — La commission de l'Hôtel Pincé. — Dons de M. Grabowski au Musée des Beaux-Arts. — Envois des artistes angevins au Salon. — La restauration de l'abbaye de Saint-Maur-sur-Loire. — M. Elie Sorin, lauréat des Jeux Floraux.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

TOME VINGT-ET-UNIÈME

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
RUE SAINT-LAUD

1890

Digitized by Google

— La démolition des anciennes Halles de Château-Gontier. — Les ouvrages nouvellement parus de MM. L. Cosnier, Cte de Romain, H. Jouin, Eusèbe Pavie, Léon Destor, Paul Viriot. — Entrée en loge de M L. Mignon, peintre angevin. — Mort de Mgr Grolleau, de MM. J. Morel et Ballu. — Un monument gaulois à Trèves-Cunaud. — M. de la Sicotière, lauréat de l'Académie française.

Chronique bibliographique 224

Une famille de grands prévôts d'Anjou aux XVIIe et XVIIIe siècles. — Les Constantin, seigneurs de Varennes et de la Lorie, orné de 24 héliogravures, par André Joûbert. — **R. de V.**

Un émule de Clément Marot. Les poésies de Germain Colin Bucher, angevin, par M. Joseph Denais. — **André Joûbert.**

MAI-JUIN

Un Angevin d'autrefois. — René Thibault Chambault, échevin d'Angers et conseiller perpétuel (*suite*). — **Bruley.** . . . 229

Les Loups, poésie. — **Elie Sorin.** 269

Recherches historiques sur la paroisse de Chazé-Henry (diocèse d'Angers). — **G. Hautreux.** 273

Notice sur la ville d'Angers, manuscrit inédit de Thorode, publié et annoté par E. L. — Seconde partie. Abbayes (*suite*). . 302

Le Portefeuille d'un Curieux. — Notes et documents sur l'histoire, la littérature et l'archéologie angevines (*suite*). — **Joseph Denais** 325

Chronique. — **André Joûbert** 339

M. Elie Sorin élu maître ès-jeux de l'Académie des Jeux Floraux. — Une curieuse pierre trouvée place Saint-Martin. — Les envois faits par le Musée Saint-Jean et les Angevins à l'exposition rétrospective de Tours. — M. Yves Castel lauréat au concours du *Glaneur*. — Les nouveaux vitraux de la chapelle du cimetière. — Les Angevins au Salon des Champs-Elysées. — M. Hippolyte Fournier et Mme Berthault, lauréats du Salon. — L'œuvre de M. Jules Desbois au salon Meissonnier. — Un rondeau de Pierre de la Jaille. — Inauguration du buste de Julien Daillère à la Société d'Agriculture, Sciences et Arts. — Un article de la *Revue de l'Art chrétien*. — Un article de la *Revue des Deux-Mondes*. — Une vente à la salle Drouot. — Destruction de l'ancien portail du couvent des Jacobins. — Les Angevins à la réunion des Sociétés savantes. — M. Piette, officier d'Académie. — Un prix Monthyon à un ouvrage de A. Gennevraye.

Chronique bibliographique 350

Notes biographiques sur le général d'Autichamp (1770-1859), par Charles d'Availles. — **Queruau-Lamerie.**

Louis Bertrand et le romantisme à Dijon, par Henri Chabeuf. — **X.**

Le Propriétaire-Gérant : G. GRASSIN.

Angers, imp. Germain et G. Grassin. — 798-90.

Digitized by Google

LIBRAIRIE GERMAIN ET G. GRASSIN

LES CONSTANTIN

SEIGNEURS DE VARENNES ET DE LA LORIE

Par **André JOUBERT**

Un beau volume grand in-8°, orné de 24 héliogravures. **7** fr. **50**

HISTOIRE DE LA BARONNIE DE CRAON

DE 1382 A 1626

Par **André JOUBERT**

Un beau volume grand in-8°. — Broché, **5** *francs.*

LA ROSSIGNOLERIE PENDANT LA RÉVOLUTION

Par **QUERUAU-LAMERIE**

Une brochure grand in-8°..... **1** fr. **50**

NOTICE SUR LE THÉATRE D'ANGERS

1755-1825

PAR

E. QUERUAU-LAMERIE

Un volume grand in-8°, broché..... **3** fr. **50**

Les Élections et les Représentants de Maine-et-Loire

DEPUIS 1789

Par **Guillaume BODINIER**

Un volume grand in-8°..... ..... 4 francs

LES PAROISSES D'ANGERS

AVANT LA RÉVOLUTION

D'APRÈS THORODE

Une brochure grand in-8°, **1** fr. **50**

Digitized by Google

OUVRAGES NOUVEAUX

Les Noellet, par René Bazin, in-18, **3** fr. **50**.

Histoire de la Civilisation contemporaine, par Seignobos, in-18. 3

Roman d'un enfant, par Pierre Loti, in-18. 3

Le général de Sonis, par Mgr Baunard, in-8°. 4

Souvenirs de la Comtesse de la Bouëre. La guerre de la Vendée, in-8°. 7

Notes de voyage d'un hussard, par Jean de Pontevès de Sabran, in-18. 3

Instructions pratiques sur la reconstitution des vignobles par les cépages américains, par Rougier, in-12. . . . 2

L'évolution des genres, tome Ier, par Brunettière, in-18 . . . 3

Amélie de Vitrolles. Sa vie et sa correspondance, 2 vol. in-8°. 15

Mémoires du Baron Haussmann, tome I, in-8°, avec portraits. 7

Essais de Critique musicale, par Louis de Romain, in-12. . . 3

Nouveaux entr'actes, par A. Dumas fils, 1re série, in-18. . . . 3

Honneur d'Artiste, par Octave Feuillet, in-18. 3

Socialisme d'État, par Léon Say, in-18. 3

Une Gageure, par Cherbuliez, in-18 3

Le prince de Bismarck, sa vie et son œuvre, par Mme Marie Dronsart, in-18. 3

Chaîne brisée, par Édouard Delpit, in-18. 3

Mensonges, collection Guillaume, par Paul Bourget, in-18 illustré. 3

La Dernière Bataille, par Édouard Drumont, in-18. 3

Souvenirs des guerres de Crimée et d'Italie, par le général Lebrun, in-18 3

La France pendant la guerre de Cent Ans, par Siméon Luce, in-18. 3

La Maison de l'Ogre, par Alphonse Karr, in-18 3

Au Maroc, par Pierre Loti, in-18 3

Souvenirs intimes de la Cour des Tuileries, 2e série, par Mme Carette, in-18 3

Digitized by Google

REVUE

DE L'ANJOU

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

1re et 2e Livraisons — Juillet et Août 1890

TOME XXI

ANGERS
IMPRIMERIE-LIBRAIRIE GERMAIN ET G. GRASSIN
RUE SAINT-LAUD

1890

Digitized by Google

SOMMAIRE

1° *Un Conventionnel choletais. — Michel-Louis Talot, adjudant-général (1755-1828).* — H. Baguenier-Desormaux.

2° *Le Surintendant Nicolas Fouquet (1615-1680), d'après un ouvrage nouveau.* — André Joubert.

3° *Notes sur Montjean.* — ***.

4° *Lettre de Doussault, de Craon, à Savary, député au Conseil des Cinq-Cents.* — Queruau-Lamerie.

5° *Un Angevin d'autrefois. — René Thibault-Chambault, échevin d'Angers et conseiller perpétuel* (fin). — Bruley.

6° *Le Portefeuille d'un Curieux. — Notes et documents sur l'histoire, la littérature et l'archéologie angevines* (suite). — Joseph Denais.

7° *Chronique.* — André Joubert.

Un don de M. Robert David au Musée des Beaux-Arts d'Angers. — Mort de M. Léon Cadier. — Nouveaux noms de rues. — Le Genêt d'Or. — Une Société artistique à Château-Gontier. — M. Georges Saulo. — M. Desbois, boursier de la Société des Beaux-Arts. — Une statue de Chevreul. — M. Zacharie Astruc chevalier de la Légion d'honneur. — Découverte d'un cercueil du XIIIe siècle. — M. Boireau, récompensé par le Ministre des Beaux-Arts. — Un envoi de M. le Dr Farge à l'Académie de Médecine. — Le portail du couvent des Jacobins au Musée Saint-Jean.

Un opéra de M. Léon Gastinel au Grand-Opéra. — E. P.

8° *Chronique bibliographique.*

Les statuts et privilèges des Universités françaises depuis leur fondation jusqu'en 1789, par Marcel Fournier. — Agnès, par Pierre Noël. — Souvenirs de la comtesse de la Bouère. La Guerre de la Vendée (1793-1796), mémoires inédits publiés par Mme la comtesse de la Bouère. — André Joûbert.

Juliette de Becdelièvre, comtesse de Bourmont, par le comte Amédée de Bourmont. — Q.-L.

Prix de l'abonnement à la *REVUE DE L'ANJOU*

12 francs par an

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06850 2007

Digitized by Google

Digitized by Google